

# Rapport annuel 2011

---

## EN BREF

La Banque Nationale du Canada propose des services financiers intégrés à une clientèle de particuliers, de PME et de grandes entreprises. Elle mène ses activités dans trois secteurs d'affaires – Particuliers et entreprises, Gestion de patrimoine et Marchés financiers – avec un actif de plus de 156 milliards de dollars en date du 31 octobre 2011.

La Banque Nationale, qui compte sur une équipe de plus de 19 000 employés, offre une gamme complète de services, notamment des solutions bancaires et d'investissement à l'intention des particuliers et des sociétés, le courtage en valeurs mobilières, l'assurance, la gestion de patrimoine ainsi que la gestion de fonds communs de placement et de régimes de retraite.

La Banque Nationale est la principale institution bancaire au Québec et le partenaire par excellence des PME. Elle est également la sixième grande banque au Canada et compte des succursales dans la plupart des provinces canadiennes. Sa clientèle aux États-Unis, en Europe et ailleurs dans le monde est desservie par l'intermédiaire d'un réseau de bureaux de représentation, de filiales et d'alliances.

Ses titres sont négociés à la Bourse de Toronto. Son siège social est établi à Montréal.

<b>2</b>	Message du président et chef de la direction
<b>5</b>	Message du président du conseil d'administration
<b>6</b>	Architecture de gouvernance
<b>7</b>	Conseil d'administration
<b>7</b>	Bureau de la présidence
<b>9</b>	Rapport de gestion
<b>85</b>	États financiers consolidés
<b>172</b>	Données relatives aux exercices antérieurs
<b>174</b>	Principales filiales
<b>174</b>	Principales sociétés satellites
<b>175</b>	Renseignements à l'intention des actionnaires

## FAITS SAILLANTS

	2011	2010	Variation %
<b>Résultats d'exploitation</b> <i>(en millions de dollars)</i>			
Revenu total	4 592 \$	4 289 \$	7
Revenu total ajusté pour les participations sans contrôle <sup>(1)</sup>	4 597	4 284	7
Bénéfice net	1 213	1 034	17
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	17,7 %	17,0 %	
<b>Par action ordinaire</b> <i>(en dollars)</i>			
Bénéfice – de base	6,93 \$	5,99 \$	16
Bénéfice – dilué	6,85	5,94	15
<b>EXCLUANT LES ÉLÉMENTS PARTICULIERS <sup>(2)</sup></b>			
<b>Résultats d'exploitation</b> <i>(en millions de dollars)</i>			
Revenu total	4 592 \$	4 300 \$	7
Revenu total ajusté pour les participations sans contrôle <sup>(1)</sup>	4 597	4 295	7
Bénéfice net	1 203	1 084	11
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	18,1 %	17,7 %	
<b>Par action ordinaire</b> <i>(en dollars)</i>			
Bénéfice – de base	7,08 \$	6,30 \$	12
Bénéfice – dilué	7,00	6,25	12
<b>Par action ordinaire</b> <i>(en dollars)</i>			
Dividendes déclarés	2,74 \$	2,48 \$	
Valeur comptable	40,97	37,59	
Cours de l'action			
haut	81,44	67,87	
bas	64,86	54,45	
clôture	71,14	67,13	
<b>Situation financière</b> <i>(en millions de dollars)</i>			
	31 octobre 2011	31 octobre 2010	Variation %
Actif total	156 297 \$	145 302 \$	8
Prêts et acceptations <sup>(3)</sup>	71 215	63 134	13
Dépôts	87 114	81 785	7
Débitures subordonnées et capitaux propres	9 336	9 241	1
Ratio des fonds propres <i>Core Tier 1</i> selon Bâle III pro forma	7,6 %	7,6 %	
Ratios des fonds propres – BRI selon Bâle II			
catégorie 1	13,6 %	14,0 %	
total	16,9 %	17,5 %	
Ratios des fonds propres – BRI selon Bâle I			
catégorie 1	11,1 %	12,1 %	
total	14,1 %	15,6 %	
Prêts douteux, déduction faite des provisions spécifiques et générale	(143)	(267)	
en % des prêts et acceptations	(0,2) %	(0,4) %	
Couverture d'intérêts	9,85	9,03	
Couverture de l'actif	4,29	4,48	
<b>Autres renseignements</b>			
Nombre d'actions ordinaires en fin d'exercice <i>(en milliers)</i>	160 474	162 772	
Nombre de détenteurs d'actions ordinaires inscrits	23 588	23 598	
Capitalisation boursière <i>(en millions de dollars)</i>	11 416	10 927	
Actifs sous administration et sous gestion <i>(en millions de dollars)</i>	238 121	235 541	
Nombre d'employés	19 431	18 322	6
Nombre de succursales au Canada	448	442	1
Nombre de guichets automatiques	893	869	3

(1) L'ajustement représente principalement les gains ou pertes attribuables aux tiers.

(2) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 11.

(3) Déduction faite des actifs titrisés.

« La Banque continuera de consolider sa notoriété en tant qu'institution qui a à cœur la satisfaction de ses clients, procure à ses actionnaires des rendements de premier rang dans le secteur bancaire et soutient activement le développement communautaire. »

La Banque Nationale affiche une excellente rentabilité encore une fois en 2011, et ce, malgré la conjoncture économique et financière difficile qui a prévalu à l'échelle mondiale tout au long de l'année. En effet, le bénéfice net excluant les éléments particuliers et le bénéfice dilué par action ont surpassé les résultats antérieurs et ont atteint un niveau record. De plus, la plupart des ratios financiers ainsi que la performance globale de la Banque se classent parmi les meilleurs du secteur bancaire. En 2011, la Banque a su préserver une solide position financière tout en investissant davantage dans sa croissance et en majorant de 21 % le dividende trimestriel de ses actions ordinaires.

Mieux encore, l'élan engendré par plusieurs années de bons résultats permet à la Banque de garder le cap et maintenir ses stratégies porteuses en tant que fournisseur de services financiers essentiellement ancré au Canada. Comptant sur plus de 19 000 employés, la Banque continuera de consolider sa notoriété en tant qu'institution qui a à cœur la satisfaction de ses clients, procure à ses actionnaires des rendements de premier rang dans le secteur bancaire et soutient activement le développement communautaire.

### Des fondations solides

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011, le bénéfice net excluant les éléments particuliers atteint 1,2 milliard de dollars, soit 7,00 \$ par action après dilution. Cela équivaut à des hausses de 11 % et de 12 % respectivement par rapport aux résultats de l'exercice précédent, lesquels constituaient déjà des records. Le revenu total s'est accru de 7 % pour se hisser à 4,6 milliards de dollars.

En fin d'exercice, le rendement des capitaux propres a été solide à 18,1 % et la qualité du crédit est demeurée élevée, avec un des plus faibles ratios de pertes sur créances parmi les banques canadiennes. La qualité supérieure du portefeuille de prêts reflète le net avantage de la Banque Nationale, dont la quasi-totalité des actifs est concentrée au Québec et au Canada, des marchés qui ont affiché une résilience supérieure face aux aléas économiques et financiers des dernières années.

De toutes les grandes banques canadiennes, la Banque Nationale a été la première à hausser son dividende au sortir de la crise financière mondiale de 2009. Trois majorations, dont la dernière de 0,04 \$ annoncée en décembre 2011, ont augmenté le dividende trimestriel de 21 % à 0,75 \$, contre 0,62 \$ au 31 octobre 2010. Par ailleurs, la Banque a racheté pour 361 millions de dollars d'actions privilégiées à taux rajustable, soit plus de 60 % des actions en circulation, et remis à ses détenteurs d'actions ordinaires la totalité du produit des dividendes ainsi économisés. La Banque a également racheté et annulé 6,2 millions d'actions ordinaires en circulation pendant l'exercice, devenant ainsi la première banque au Canada à réactiver son offre publique d'achat dans le cours normal des affaires après un hiatus de trois ans. Ces rachats ont compensé les émissions effectuées pour financer une acquisition et le régime d'options d'achat d'actions.

En fin d'exercice, les ratios de capital figuraient parmi les meilleurs, avec le ratio de catégorie 1 selon les exigences de l'Accord de Bâle II, à 13,6 % et le *Core Tier 1* selon celles de Bâle III, à 7,6 %.

Cette vitalité financière globale n'a pas échappé aux investisseurs et les actions ordinaires de la Banque Nationale ont affiché, pour l'année fiscale de 2011, le meilleur rendement boursier sur 12 mois de toutes les grandes banques canadiennes. Ajoutons que les actions de la Banque affichent également, sur un horizon de cinq et dix ans, de meilleurs résultats que les titres de ses principales concurrentes canadiennes.

### Sommaire des résultats sectoriels

Les trois secteurs d'activité ont tous contribué à l'excellence des résultats de l'exercice 2011.

*Particuliers et entreprises* – Le bénéfice net de ce secteur a augmenté de 9 %, et ses revenus ont progressé de 4 % surtout grâce à la hausse des volumes de prêts et à la bonne gestion des dépenses.

À ces bons résultats financiers s'ajoute la progression de deux indicateurs de développement potentiel très favorables : chez les particuliers, le nombre de nouveaux clients a en effet connu une hausse notable et, selon des enquêtes indépendantes, le niveau de satisfaction de la clientèle – entreprises comme particuliers – a progressé de manière sensible.

*Gestion de patrimoine* – Le bénéfice net s'est accru de 42 % et le revenu de 14 % principalement grâce à l'augmentation des revenus tirés des services tarifés, à la hausse des actifs sous administration et sous gestion, ainsi qu'à l'intégration de Wellington West Holdings Inc. dans les résultats du dernier trimestre. Le ratio des charges d'exploitation sur le revenu s'est amélioré, passant de 78 % en 2010 à 75 % en 2011; l'essor des revenus a surpassé l'accroissement des charges opérationnelles reliées à la rémunération variable.

Ce secteur a pris de l'expansion d'un océan à l'autre en 2011 grâce à l'acquisition, conclue au troisième trimestre, de Wellington West, et de celle des activités de courtage de plein exercice de Valeurs mobilières HSBC (Canada), qui devrait être conclue en janvier 2012. Suite à ces transactions, nous prévoyons que les activités hors Québec contribueront à hauteur de 50 % aux revenus de ce secteur à partir de 2012, comparativement à 35 % en 2011.

*Marchés financiers* – Ce secteur a tiré profit de la diversification de ses activités et de la centralisation de ses services au Canada, et augmenté son bénéfice net de 6 % et son revenu de 5 %. Les revenus tirés des activités de services-conseils ont progressé suite à une augmentation de la part du marché des émissions de titres de créances et de participation. Les revenus des services bancaires aux grandes entreprises ont également connu une hausse.

Ce secteur génère maintenant environ 65 % de ses revenus hors Québec. L'ajout des activités de marchés de capitaux de Wellington West, dont la compétence en matière énergétique et minière est reconnue, consolidera son expertise et sa présence à l'échelle canadienne. Selon Bloomberg, la Banque Nationale devance, pour 2011, toutes les autres banques canadiennes en ce qui a trait aux volumes de prises ferme de titres publics. Elle se classe également quatrième des preneurs canadiens – son meilleur classement – pour les émissions de titres de créances et de participation.

## Priorités stratégiques

Malgré la fierté éprouvée à l'égard des réalisations de la Banque au cours de l'exercice 2011, les membres de la direction et du personnel sont conscients qu'il leur faudra sans cesse innover et progresser pour continuer à exceller. Il faudra aussi agir avec un sentiment d'urgence en raison de la concurrence qui règne au Québec, principal débouché des services bancaires destinés aux particuliers et aux entreprises, mais aussi ailleurs au Canada où la Banque est très active dans les domaines de la gestion de patrimoine et des marchés de capitaux. Mais là n'est pas l'obstacle qui sera le plus difficile à surmonter.

En effet, pour maintenir l'essor de son bénéfice, le plus grand défi de la Banque découlera de la perspective d'une croissance mondiale qui pourrait demeurer anémique pendant plusieurs années encore, conséquence directe des déficits intenable de plusieurs pays d'Europe, de nombreux états américains et de l'administration fédérale des États-Unis. La santé économique du Québec et du Canada étant hautement tributaire des échanges commerciaux et des flux de capitaux dans le monde, il va sans dire que nous ne serons pas épargnés tant que les incertitudes financières persisteront et que les mesures d'austérité volontaires ou imposées saperont la demande intérieure de ces économies.

Dans cette conjoncture macroéconomique, productivité accrue, service hors pair et vitesse d'adaptation sont cruciaux. Évidemment, les entreprises dont la culture place ces facteurs en tête de leurs priorités disposeront d'un avantage concurrentiel.

À la Banque Nationale, l'objectif premier est de bâtir une entreprise dynamique, capable de bien s'adapter aux changements économiques et technologiques et aux nouveaux besoins des clients – particuliers, entreprises et institutions – en matière de services financiers. Sa stratégie est simple, transformer la façon de servir la clientèle.

La pierre angulaire de ces efforts est bien sûr l'initiative *un client, une banque* lancée il y a trois ans, qui esquisse le modèle d'une banque proposant les meilleures compétences de l'industrie sur le plan du service à la clientèle et de la productivité.

À ce jour, la Banque a aligné son mode d'exploitation et de distribution sur les besoins de ses clients, augmenté le personnel de première ligne et investi dans la modernisation de son réseau. En matière de gestion de patrimoine, la Banque a réussi à se donner une image de marque pancanadienne. Des progrès quantifiables ont également été réalisés pour faciliter et promouvoir les référencements et les ventes croisées entre les trois secteurs d'activité, dans le but de fournir des conseils, des solutions et des services financiers sans pareils aux clients, quelle que soit leur porte d'entrée à la Banque.

Les excellents résultats financiers des deux derniers exercices témoignent du succès de ces initiatives. Les prochaines étapes, déjà lancées, seront aussi porteuses de changements.

La Banque a l'intention de mettre à la disposition de ses employés de première ligne une nouvelle plateforme technologique pour la vente et les services, et des processus simplifiés, afin de resserrer leurs liens avec les clients. Les retombées escomptées iront d'une satisfaction accrue de la clientèle à une augmentation des revenus et une réduction des frais d'exploitation. L'échéancier prévoit la mise en place de cette nouvelle plateforme technologique dans le courant du prochain exercice pour certains services bancaires aux particuliers qui ont un fort volume, puis elle se poursuivra sur les deux ou trois exercices suivants. Les premiers projets pilotes sont attendus en 2012 et des résultats tangibles en sont attendus.

Tout en voulant générer une progression soutenue du secteur Particuliers et entreprises, principalement concentré au Québec, la Banque compte étendre ses ramifications à l'ensemble du Canada et ainsi mieux équilibrer la répartition de ses revenus. Sa solidité financière permettra, comme dans le passé, de poursuivre ces objectifs grâce à une croissance des activités internes ainsi que par des acquisitions.

Le moment est propice à une expansion géographique de la Banque, car plusieurs institutions financières étrangères soucieuses de consolider leur bilan se retirent de certains segments du marché canadien. La Banque a tiré parti de cette tendance durant l'exercice 2011 et procédé à l'acquisition d'une division de HSBC et de trois portefeuilles de crédit aux particuliers. Plus de 80% des clients ainsi gagnés résident hors du Québec, essentiellement en Ontario et dans l'Ouest canadien.

Le secteur canadien de la gestion de patrimoine ouvre d'autres portes, les nouvelles réglementations et la faiblesse des taux d'intérêt encourageant la consolidation. La Banque a renforcé sa présence dans les marchés de la gestion d'actifs et sur les marchés financiers à travers le Canada par l'achat de Wellington West, et elle reste activement à l'affût d'autres acquisitions de ce genre.

En 2012, l'intégration complète de Wellington West et de la division de courtage de HSBC, conjuguée à l'accélération de la croissance du secteur Particuliers et entreprises, devraient se traduire par une légère augmentation de la proportion des revenus émanant de ce secteur et de celui de Gestion de patrimoine.

Dans la poursuite de cette diversification, qu'elle soit géographique ou sectorielle, la Banque a soin de préserver un juste équilibre entre la croissance interne, les acquisitions et le rendement de l'avoir de ses actionnaires. Ceux-ci peuvent être assurés qu'une approche prudente de gestion des risques sera maintenue.

Il importe de préciser que toutes les stratégies et mesures adoptées dans le cadre de l'initiative *un client, une banque* restent guidées par la vision de la Banque de créer à long terme de la valeur pour toutes les parties prenantes à ses activités.

## Soutien communautaire

Depuis sa création, la Banque Nationale a joué un rôle de premier plan dans le développement économique et social des collectivités où elle est implantée. Les principales causes que défend la Banque sont l'éducation, la santé, les arts et les enjeux locaux, et cet appui prend des formes très diverses, notamment par des dons, des commandites et un soutien aux initiatives des membres du personnel.

Pendant l'exercice 2011, la Banque a fait le plus important don de son histoire en débloquent 8 millions de dollars pour le financement de la Fondation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal et de la Fondation du Centre universitaire de santé McGill. Ces institutions participent aux deux plus imposants chantiers de construction du Canada, qui ont pour but de moderniser l'infrastructure montréalaise de recherche médicale et de médecine hospitalière.

## Perspectives

La Banque aborde l'exercice 2012 dans la meilleure position possible pour saisir les occasions favorables tout en maintenant le cap sur ses objectifs stratégiques.

Au Canada, la Banque prévoit une conjoncture plus éprouvante en 2012 avec une croissance du PIB de 1 à 2 %, une possible instabilité planétaire persistante et une reprise plus lente aux États-Unis, autant de facteurs qui accentueront les pressions sur l'économie canadienne à mesure que l'année avancera. L'approche demeurera donc prudente afin de pouvoir ajuster les priorités tout en prenant simultanément soin de bien gérer les dépenses.

Grâce à la solidité et à la stabilité de sa situation financière, la Banque dispose d'une bonne liberté d'action et, en cette ère d'incertitude, la concentration de ses activités au Canada offre une relative sécurité qui échappe aux institutions implantées davantage à l'étranger. La Banque Nationale est donc en bonne position pour dégager des résultats soutenus en cas de croissance économique modérée.

## Remerciements

La Banque Nationale crée depuis plus de 150 ans une valeur durable pour toutes ses parties prenantes, dans les périodes fastes comme dans les temps difficiles. Les membres de la haute direction actuelle sont fiers de perpétuer cette tradition, et je tiens ici à saluer leur leadership pour transformer notre institution et ainsi assurer sa prospérité future.

Au moment où la Banque affiche les meilleurs résultats financiers de son histoire, nous manquerions à notre devoir en omettant de souligner les décisions stratégiques de nos prédécesseurs qui l'ont façonnée, en particulier les contributions immenses de MM. Pierre Brunet et André Charron, tous deux décédés au cours de la dernière année. Ces leaders ont joué un rôle déterminant dans l'édification de la Financière Banque Nationale et ont fait preuve d'un dévouement exceptionnel au service de la collectivité. Ils nous laissent un legs qui demeurera une inspiration pour nous tous.

Je souhaite aussi remercier nos quelque 19 000 employés pour leur zèle et leur dévouement. La qualité de leur engagement est la clé de voûte des importants changements en cours et la raison première de notre sélection pour une septième fois dans le palmarès des 50 meilleurs employeurs du Canada de 2012.

À nos clients et à nos actionnaires, je tiens à dire combien j'apprécie leur appui et réitère notre promesse de ne ménager aucun effort pour conserver leur confiance.



Louis Vachon  
Président et chef de la direction

## MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

« Ces réalisations reflètent aussi l'adhésion de la Banque à des méthodes de gestion prudentes et à une stratégie à long terme visant à renforcer les assises de sa prospérité future en tant qu'institution financière ancrée essentiellement au Canada. »

Malgré une conjoncture économique incertaine, la Banque Nationale a livré de bons résultats financiers en 2011 en plus de générer des rendements pour ses actionnaires qui se comparent très avantageusement avec ceux des autres grandes banques canadiennes. De plus, la Banque a su maintenir une situation financière robuste, se classant au premier rang des banques en Amérique du Nord et au troisième rang mondial selon des critères de qualité et stabilité financières de la prestigieuse revue *Bloomberg Markets*.

Pour le conseil d'administration, les réalisations de l'exercice 2011 sont en grande partie attribuables au leadership de la haute direction ainsi qu'à l'engagement exceptionnel de l'ensemble des employés. Ces réalisations reflètent aussi l'adhésion de la Banque à des méthodes de gestion prudentes et à une stratégie à long terme visant à renforcer les assises de sa prospérité future en tant qu'institution financière ancrée essentiellement au Canada.

Parmi les dossiers importants de l'année 2011, le Conseil a consacré beaucoup d'attention aux orientations stratégiques de la Banque et soutenu l'équipe de la direction dans la conduite de projets d'envergure qui concrétisent sa stratégie de développement. Les administrateurs ont notamment été appelés à évaluer des propositions d'acquisition visant à consolider la présence de la Banque Nationale à travers le Canada. Le Conseil a ainsi approuvé deux transactions sur la base de leur pertinence stratégique et des bénéfices attendus, particulièrement à long terme. Le Conseil a également suivi la progression du programme *un client, une banque* qui vise une meilleure performance par la transformation des services offerts par la Banque Nationale à ses clients.

De plus, le Conseil a surveillé attentivement le processus de gestion des risques, ainsi que les systèmes et les moyens de contrôle de la Banque. Encore cette année, le Conseil est d'avis que les pratiques existantes permettent une gestion des risques efficace. D'ailleurs, la Banque Nationale est réputée dans les milieux bancaires pour la qualité de son portefeuille de crédit, un indicateur clé de la rigueur de sa gouvernance en matière de gestion des risques. Dans une industrie évoluant rapidement et régie par un cadre réglementaire en mouvance, le Conseil croit qu'il est primordial d'évaluer la nature des risques sur une base continue, d'anticiper les risques potentiels et d'adapter adéquatement les pratiques de gestion des risques. Le Conseil assume pleinement cette responsabilité.

Une saine gouvernance repose également sur l'application des meilleures pratiques en matière de rémunération de la haute direction, laquelle doit être liée au rendement pour les actionnaires et inciter à une gestion prudente des risques. Ces dernières années, le Conseil a apporté divers ajustements aux programmes de rémunération et a veillé à l'amélioration de la communication à l'intention des actionnaires, en leur fournissant des renseignements plus détaillés dans la circulaire annuelle de sollicitation de procurations.

### Fonctionnement et renouvellement du Conseil

Le conseil d'administration et ses comités se sont réunis plus de 40 fois au cours de l'exercice 2011. Les administrateurs bénéficient, pour s'acquitter de leurs fonctions, d'un programme de formation permanente portant, entre autres, sur les changements à la réglementation, incluant les exigences de fonds propres de Bâle III, la transition aux Normes internationales d'information financière (IFRS), l'évolution des politiques et pratiques de gouvernance, ainsi que sur les nombreux projets et initiatives de la Banque. Le Conseil et ses comités entretiennent aussi un dialogue avec les organismes de réglementation et autres autorités afin de garantir le respect des politiques et des lignes directrices en évolution tout en maintenant des normes élevées de gouvernance.

L'efficacité du Conseil dans son rôle de surveillance repose sur l'expérience et les connaissances des administrateurs issus de différents secteurs économiques et de professions diverses. C'est pourquoi, le Conseil s'est notamment donné pour priorité d'assurer une relève solide de ses membres sortants en tenant à jour une liste de candidats et candidates qualifiés qui sont à même d'enrichir ses délibérations et de renforcer sa capacité de conseiller la direction.

### Remerciements

Au nom des actionnaires, j'aimerais saluer la rigueur et l'engagement de mes collègues au sein du Conseil. Je tiens en particulier à exprimer toute notre reconnaissance à M<sup>me</sup> Nicole Diamond-Gélinas et à M. Jean Gaulin pour leur contribution à la prospérité de la Banque Nationale pendant leurs nombreuses années de service au Conseil. Tous deux ne solliciteront pas le renouvellement de leur mandat à titre d'administrateur lors de la prochaine assemblée des actionnaires.

Finalement, les quelque 19 000 employés de la Banque Nationale méritent notre plus sincère gratitude, à la fois pour leur profond dévouement à la clientèle et pour le soutien enthousiaste qu'ils apportent à la vie de leurs collectivités.



Jean Douville  
Président du conseil d'administration

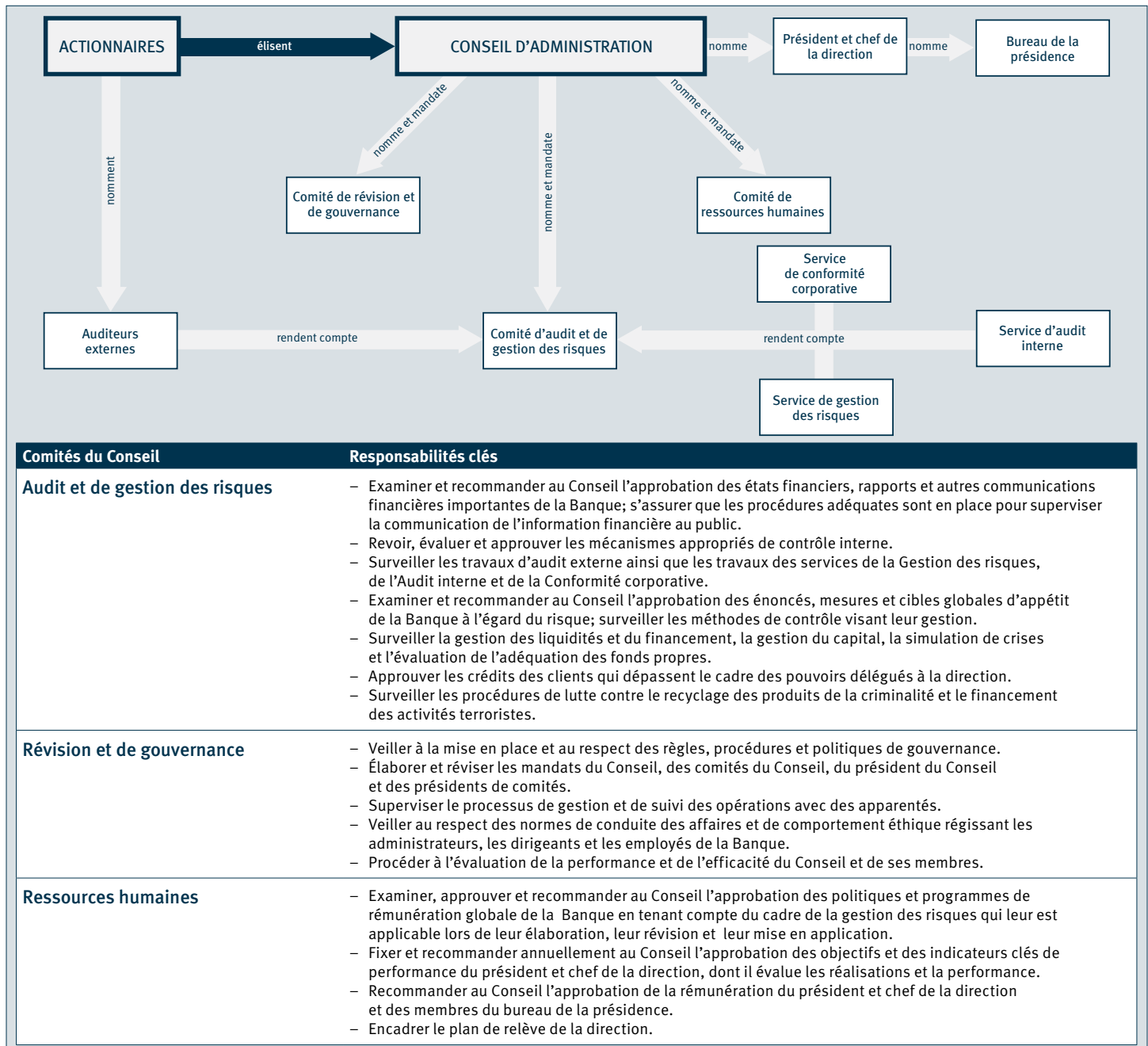
# ARCHITECTURE DE GOUVERNANCE

Dans le cadre de ses responsabilités, le Conseil passe en revue et approuve le plan stratégique et le budget de la Banque en prenant en compte, notamment, les possibilités et les risques de la Banque. Il examine et approuve la philosophie de risque global et l'intérêt de la Banque pour le risque. Il promeut une culture d'éthique commerciale et d'intégrité au sein de la Banque et il examine les processus qui assurent le respect par la Banque des lois et règlements auxquels la Banque est assujettie. Le Conseil cerne et apprécie les principaux risques auxquels elle fait face et il examine et approuve les mesures de contrôle de ces risques afin d'en assurer une gestion efficace. Il veille par ailleurs à ce que soient élaborées et appliquées des politiques de communication et de divulgation de l'information aux actionnaires, aux investisseurs et au public en général. Le Conseil évalue également la performance de la direction et approuve les politiques et

programmes de rémunération globale de la Banque, notamment ceux de la haute direction. Il assure le suivi de la planification de la relève de la direction.

Le Conseil est secondé par trois comités entièrement composés de membres indépendants : le comité d'audit et de gestion des risques, le comité de révision et de gouvernance, et le comité de ressources humaines.

Des renseignements additionnels sur l'architecture de gouvernance de la Banque se trouvent dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction relative à l'assemblée annuelle des actionnaires 2012 qui sera disponible prochainement dans le site Internet de la Banque, à l'adresse [www.bnc.ca](http://www.bnc.ca), ou dans celui de SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Le texte intégral des mandats du Conseil et de ses comités est disponible dans le site Internet de la Banque, à l'adresse [www.bnc.ca](http://www.bnc.ca).



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration a pour fonction première de surveiller la gestion de la Banque, de veiller à ce que soit protégé son actif et d'en assurer la viabilité, la rentabilité et le développement. Le Conseil exerce son rôle en s'appuyant sur une architecture de gouvernance qui comprend un ensemble de structures, de politiques et de processus articulés de manière rigoureuse, et qui répond pleinement aux exigences législatives et réglementaires qui régissent la Banque. La majorité des membres du Conseil, dont son président, sont indépendants selon les critères établis par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

### Jean Douville

Bedford (Québec) Canada  
Président du conseil, UAP inc.  
*Administrateur depuis novembre 1991*

■ **Président du conseil d'administration**

### Gérard Coulombe

Sainte-Marthe (Québec) Canada  
Associé, Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L.  
*Administrateur depuis février 1994*

### Nicole Diamond-Gélinas

Saint-Barnabé-Nord (Québec) Canada  
Présidente, Aspasia inc.  
*Administratrice depuis mars 1998*

■ **Comité de révision et de gouvernance**

### Jean Houde

Montréal (Québec) Canada  
Administrateur de sociétés  
*Administrateur depuis mars 2011*

■ **Comité d'audit et de gestion des risques**

### Marc P. Tellier

Montréal (Québec) Canada  
Président et chef de la direction,  
Yellow Media Inc.  
*Administrateur depuis mars 2005*

■ **Comité de ressources humaines**

### Lawrence S. Bloomberg

Toronto (Ontario) Canada  
Conseiller, Financière Banque Nationale  
*Administrateur depuis août 1999*

### Bernard Cyr

Cap Shediac (Nouveau-Brunswick) Canada  
Président, Gestion Cyr inc.  
*Administrateur depuis août 2001*

■ **Comité d'audit et de gestion des risques**

### Jean Gaulin

Laguna Beach (Californie) États-Unis  
Administrateur de sociétés  
*Administrateur depuis octobre 2001*

■ **Président du comité de ressources humaines**

■ **Comité d'audit et de gestion des risques**

### Louise Laflamme

Rosemère (Québec) Canada  
Administratrice de sociétés  
*Administratrice depuis novembre 2008*

■ **Comité de ressources humaines**

■ **Comité d'audit et de gestion des risques**

### Pierre Thabet

St-Georges (Québec) Canada  
Président, Boa-Franc s.e.n.c.  
*Administrateur depuis mars 2011*

### André Caillé

Lac-Brome (Québec) Canada  
Administrateur de sociétés  
*Administrateur depuis octobre 2005*

■ **Président du comité de révision et de gouvernance**

■ **Comité de ressources humaines**

■ **Comité d'audit et de gestion des risques**

### Gillian H. (Jill) Denham

Toronto (Ontario) Canada  
Administratrice de sociétés  
*Administratrice depuis octobre 2010*

■ **Comité de ressources humaines**

### Paul Gobeil

Ottawa (Ontario) Canada  
Vice-président du conseil d'administration,  
Metro inc.  
*Administrateur depuis février 1994*

■ **Président du comité d'audit et de gestion des risques**

■ **Comité de révision et de gouvernance**

### Roseann Runte

Ottawa (Ontario) Canada  
Présidente et vice-chancelière,  
Université Carleton  
*Administratrice depuis avril 2001*

■ **Comité de révision et de gouvernance**

### Louis Vachon

Beaconsfield (Québec) Canada  
Président et chef de la direction,  
Banque Nationale du Canada  
*Administrateur depuis août 2006*

## BUREAU DE LA PRÉSIDENTE

Composé du président et chef de la direction et des dirigeants responsables des principales fonctions et unités d'affaires de la Banque, le bureau de la présidence a pour mandat de définir la culture et la philosophie de la Banque, d'approuver et de superviser les initiatives stratégiques de croissance de l'ensemble de la Banque, de gérer les risques ayant un impact stratégique, d'assurer la gouvernance technologique, de gérer le processus de relève des dirigeants et d'assurer l'équilibre entre la mobilisation des employés et la satisfaction de la clientèle et des actionnaires.

Le bureau de la présidence s'acquiesse de ses responsabilités en privilégiant la collégialité, de façon à assurer la cohésion ainsi que le partage de l'information et de la connaissance entre les différentes unités de la Banque.

### Louis Vachon

Président et chef de la direction

### John B. Cieslak

Premier vice-président à la direction,  
Technologie de l'information, Approvisionnement  
et Performance organisationnelle

### Patricia Curadeau-Grou

Première vice-présidente à la direction,  
Gestion des risques

### Diane Giard

Première vice-présidente à la direction,  
Marketing

### Lynn Jeannot

Première vice-présidente à la direction,  
Ressources humaines et Affaires corporatives

### Réjean Lévesque

Premier vice-président à la direction,  
Particuliers et entreprises

### Luc Paiement

Premier vice-président à la direction,  
Gestion de patrimoine, et coprésident et  
cochef de la direction, Financière Banque Nationale

### Ghislain Parent

Chef des finances et  
premier vice-président à la direction,  
Finance et Trésorerie

### Ricardo Pascoe

Premier vice-président à la direction,  
Marchés financiers, et coprésident et cochef de la  
direction, Financière Banque Nationale

### France Roy-Maffei

Première vice-présidente à la direction,  
Opérations



# RAPPORT DE GESTION

Daté du 7 décembre 2011

10	Notes à l'intention des lecteurs	43	Arrangements hors bilan
14	Divulgence de l'information financière	46	Informations financières supplémentaires
15	Vue d'ensemble	48	Principales estimations comptables
18	Principales tendances économiques	51	Modifications futures de conventions comptables
19	Perspectives pour la Banque Nationale	56	Gestion du capital
21	Analyse sectorielle	59	Gestion des risques
36	Analyse financière	72	Données financières supplémentaires

## NOTES À L'INTENTION DES LECTEURS

### Conformité aux normes des Autorités canadiennes en valeurs mobilières

Le présent Rapport de gestion a été préparé conformément aux exigences du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM).

### Mise en garde à propos des déclarations prospectives

À l'occasion, la Banque Nationale du Canada (la Banque) fait des déclarations prospectives écrites et verbales, notamment celles contenues dans les sections *Principales tendances économiques* et *Perspectives pour la Banque Nationale* du présent Rapport annuel, ainsi que dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens et dans d'autres communications, et ce, aux fins de décrire le contexte économique dans lequel la Banque évoluera au cours de l'exercice 2012 et les objectifs qu'elle souhaite atteindre au cours de cette période. Ces déclarations prospectives sont faites conformément aux dispositions d'exonération des législations canadienne et américaine en valeurs mobilières. Elles comprennent, entre autres, des déclarations à l'égard de l'économie – notamment les économies canadienne et américaine –, de l'évolution des marchés, des observations concernant les objectifs de la Banque et ses stratégies pour les atteindre, le rendement financier prévu de la Banque et certains risques auxquels la Banque est confrontée. Ces déclarations prospectives sont habituellement marquées par l'usage de verbes au futur et au conditionnel ou par l'emploi d'expressions comme « prévoir », « croire », « estimer », « projeter », « s'attendre à », « avoir l'intention de » et autres termes ou expressions similaires.

En raison de leur nature même, ces déclarations prospectives supposent l'élaboration d'hypothèses, et elles comportent donc nécessairement des risques et des incertitudes d'ordre général et spécifique. Les hypothèses qui ont trait à la performance des économies du Canada et des États-Unis en 2012 et à leurs effets sur les activités de la Banque figurent parmi les principaux facteurs pris en considération au moment de déterminer les priorités et les objectifs stratégiques et de fixer les objectifs financiers, notamment en ce qui a trait à la provision pour créances irrécouvrables. Au moment d'établir les prévisions concernant la croissance économique en général et dans le secteur des services financiers en particulier, la Banque s'appuie surtout sur les données économiques historiques fournies par les gouvernements du Canada et des États-Unis et leurs organismes. Les lois fiscales en vigueur dans les pays où la Banque est présente, principalement le Canada et les États-Unis, sont des facteurs importants pris en compte dans l'établissement du taux d'imposition effectif.

Il est fort possible que les projections expresses ou implicites contenues dans ces déclarations prospectives ne se réalisent pas ou se révèlent inexactes. La Banque recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces déclarations, étant donné que divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Banque, pourraient faire en sorte que les résultats, les conditions, les mesures ou les événements futurs varient sensiblement des objectifs, attentes, estimations ou intentions figurant dans les présentes déclarations prospectives. Ces facteurs incluent notamment la gestion des risques de crédit et de marché et du risque de liquidité; la conjoncture économique générale et les conditions du marché financier au Canada, aux États-Unis et dans certains autres pays où la Banque exerce ses activités, y compris l'incidence de la crise de l'endettement qui touche

certaines pays d'Europe; la révision à la baisse de la cote de la dette souveraine à long terme des États-Unis attribuée par *Standard & Poor's*; l'incidence des fluctuations du dollar canadien par rapport aux autres monnaies, notamment le dollar américain; l'incidence des modifications apportées aux politiques monétaires, notamment les politiques relatives aux taux d'intérêt de la Banque du Canada et de la Réserve fédérale américaine; les effets de la concurrence dans les marchés où la Banque fait des affaires; l'incidence des modifications apportées aux lois et règlements qui régissent les services financiers (notamment les services bancaires, les assurances et les valeurs mobilières) et leur exécution; les procédures judiciaires, enquêtes ou réclamations de nature réglementaire, recours collectifs ou autres recours juridiques de natures variées; la situation entourant les billets restructurés des conduits de véhicules d'actifs cadres (VAC), notamment la valeur de réalisation des actifs sous-jacents; la capacité de la Banque d'obtenir des informations exactes et complètes de ses clients ou contreparties, ou en leur nom; la capacité de la Banque d'aligner avec succès sa structure organisationnelle, ses ressources et ses processus, ainsi que sa capacité de mener à terme des acquisitions stratégiques et de les intégrer avec succès; les modifications apportées aux conventions et méthodes comptables que la Banque utilise à des fins de la présentation de sa situation financière, y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux principales estimations comptables; l'aptitude de la Banque à recruter et retenir des dirigeants clés; les risques opérationnels, y compris ceux qui sont reliés à la dépendance de la Banque à l'égard de tiers en ce qui a trait à l'accès à l'infrastructure nécessaire aux activités de la Banque, ainsi que d'autres facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs, notamment les modifications apportées aux politiques commerciales; la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services au moment opportun; les modifications apportées aux estimations concernant les provisions; les modifications apportées à la législation fiscale; les changements technologiques; les changements imprévus dans les dépenses et les habitudes d'épargne des consommateurs; les catastrophes naturelles; l'incidence éventuelle sur les activités d'urgences en matière de santé publique, de conflits, d'autres événements internationaux et faits nouveaux, y compris ceux qui sont liés à la lutte au terrorisme, et la mesure dans laquelle la Banque prévoit les risques découlant de ces faits et sa capacité à les gérer efficacement. Une part importante des activités de la Banque consiste à faire des prêts ou à attribuer des ressources sous d'autres formes à des entreprises, des industries ou des pays. Des événements imprévus touchant ces emprunteurs, industries ou pays pourraient avoir une forte incidence défavorable sur les résultats financiers, les activités, la situation financière ou la liquidité de la Banque.

La liste des facteurs de risques susmentionnés n'est pas exhaustive. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis aux sections *Gestion des risques* et *Facteurs pouvant affecter les résultats futurs* du présent Rapport annuel. Les investisseurs et autres personnes qui se fondent sur les déclarations prospectives de la Banque doivent considérer soigneusement les facteurs susmentionnés ainsi que les incertitudes et les risques qu'ils comportent. La Banque met aussi en garde le lecteur contre une confiance induite dans ces déclarations prospectives. À moins que la loi ne l'exige, la Banque ne prévoit pas mettre à jour quelque déclaration prospective verbale ou écrite que ce soit, qui peut être faite de temps à autre pour ses besoins.

L'information prospective contenue dans le présent document est destinée à l'interprétation des renseignements contenus dans ce document et pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

## Mode de présentation de l'information

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. À moins de mention contraire, tous les montants figurant dans le Rapport de gestion sont exprimés en dollars canadiens. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars.

La Banque utilise certaines mesures non conformes aux PCGR pour évaluer les résultats. Les autorités canadiennes en valeurs mobilières exigent que les entreprises préviennent les lecteurs que le bénéfice net et les autres mesures rajustées en fonction de critères autres que les PCGR n'ont pas une signification standard selon les PCGR et qu'ils sont difficilement comparables

avec des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. À l'instar de plusieurs autres institutions, la Banque utilise l'équivalent imposable comme méthode de calcul du revenu net d'intérêts et de la charge d'impôts. Cette méthode consiste à rajuster certains revenus exempts d'impôts (notamment les dividendes) en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. Un montant équivalent est ajouté à la charge d'impôts. Ce rajustement est nécessaire pour comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal. De plus, la Banque a rajusté certains éléments particuliers afin de rendre comparables les données des exercices 2011 et 2010. Ces ajustements sont présentés dans le tableau suivant.

## Rapprochement des mesures non conformes aux PCGR

Conciliation des résultats publiés par rapport aux résultats présentés dans les sections du Rapport de gestion

	Secteur	2011	2010
Revenu net d'intérêts		1 951	1 918
Équivalent imposable <sup>(1)</sup>		176	206
Coût de financement des billets restructurés des conduits VAC <sup>(2)</sup>	Autres	–	11
<b>Revenu net d'intérêts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers</b>		<b>2 127</b>	<b>2 135</b>
<b>Revenus autres que d'intérêts</b>		<b>2 641</b>	<b>2 371</b>
<b>Revenu total en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers</b>		<b>4 768</b>	<b>4 506</b>
Charges d'exploitation		2 922	2 822
Charges relatives à l'acquisition de Wellington West Holdings Inc. <sup>(3)</sup>	Gestion de patrimoine	(5)	–
Baisse de valeur d'un actif incorporel <sup>(4)</sup>	Gestion de patrimoine	–	(2)
Indemnités de départ <sup>(5)</sup>	Marchés financiers	(15)	–
Charge de restructuration <sup>(6)</sup>	Marchés financiers	–	(22)
Provisions pour litiges <sup>(7)</sup>	Autres	(11)	–
Sanction administrative <sup>(8)</sup>	Autres	–	(75)
<b>Charges d'exploitation excluant les éléments particuliers</b>		<b>2 891</b>	<b>2 723</b>
<b>Contribution en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers</b>		<b>1 877</b>	<b>1 783</b>
Dotations aux pertes sur créances		119	144
Renversement de provisions pour pertes sur créances <sup>(9)</sup>	Autres	15	–
<b>Dotations aux pertes sur créances excluant les éléments particuliers</b>		<b>134</b>	<b>144</b>
<b>Bénéfice avant charge d'impôts et participations sans contrôle en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers</b>		<b>1 743</b>	<b>1 639</b>
Charge d'impôts		284	221
Équivalent imposable <sup>(1)</sup>		176	206
Charge d'impôts liée aux charges relatives à l'acquisition de Wellington West Holdings Inc. <sup>(3)</sup>	Gestion de patrimoine	1	–
Charge d'impôts liée aux indemnités de départ <sup>(5)</sup>	Marchés financiers	5	–
Charge d'impôts liée à la charge de restructuration <sup>(6)</sup>	Marchés financiers	–	7
Charge d'impôts liée aux provisions pour litiges <sup>(7)</sup>	Autres	3	–
Charge d'impôts liée au renversement de provisions pour pertes sur créances <sup>(9)</sup>	Autres	(4)	–
Renversements de provisions pour éventualités fiscales <sup>(10)</sup>	Autres	21	50
Charge d'impôts liée à la détention des billets restructurés des conduits VAC <sup>(2)</sup>	Autres	–	3
<b>Charge d'impôts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers</b>		<b>486</b>	<b>487</b>
<b>Participations sans contrôle</b>		<b>54</b>	<b>68</b>
<b>Bénéfice net excluant les éléments particuliers</b>		<b>1 203</b>	<b>1 084</b>
<b>Éléments particuliers, net d'impôt</b>		<b>10</b>	<b>(50)</b>
<b>Bénéfice net</b>		<b>1 213</b>	<b>1 034</b>

- (1) La Banque utilise l'équivalent imposable comme méthode de calcul du revenu net d'intérêts et de la charge d'impôts. Cette méthode consiste à rajuster certains revenus exempts d'impôts (notamment les dividendes) en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. Un montant équivalent est ajouté à la charge d'impôts. Ce rajustement est nécessaire pour comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.
- (2) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011, les charges liées à la détention des billets restructurés des conduits de véhicules d'actifs cadres (VAC) sont négligeables (2010 : coût de financement de 11 M\$, 8 M\$ déduction faite des impôts).
- (3) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011, des charges de 5 M\$ (4 M\$ déduction faite des impôts) ont été enregistrées suite à l'acquisition de Wellington West Holdings Inc. Ces charges comprennent des bonis de rétention de 3,9 M\$, l'amortissement d'un actif incorporel de 0,7 M\$ et des coûts d'intégration de 0,2 M\$.
- (4) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010, la Banque avait comptabilisé une charge de 2 M\$ imputable à une baisse de valeur d'un actif incorporel relatif aux activités d'Altamira.
- (5) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011, des indemnités de départ liées à la rationalisation de certaines activités des marchés financiers et à l'acquisition de Wellington West Holdings Inc. pour un montant de 15 M\$ ont été enregistrées (10 M\$ déduction faite des impôts).
- (6) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010, la Banque avait comptabilisé une charge de restructuration de 22 M\$ (15 M\$ déduction faite des impôts). Cette charge était majoritairement composée d'indemnités de départ liées à la restructuration de certaines activités de la filiale de courtage en valeurs mobilières.
- (7) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011, la Banque a enregistré des provisions pour litiges de 11 M\$ (8 M\$ déduction faite des impôts).
- (8) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010, une sanction administrative de 75 M\$ à titre de règlement dans le cadre d'une entente touchant toute l'industrie du papier commercial adressé à des actifs avait été enregistrée.
- (9) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011, la Banque a enregistré un renversement de provisions pour pertes sur créances constituées à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par des billets restructurés des conduits VAC de 15 M\$ (11 M\$ déduction faite des impôts).
- (10) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011, un renversement de provisions fiscales de 21 M\$ a été enregistré suite à la réévaluation des passifs d'impôts éventuels (2010 : 50 M\$).

## Facteurs pouvant affecter les résultats futurs

Plusieurs facteurs de risques peuvent avoir une incidence sur les résultats futurs de la Banque. Tel qu'il est mentionné dans la mise en garde à propos des déclarations prospectives, les risques et incertitudes inévitablement associés à ces déclarations, de nature générale ou spécifique, peuvent faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent sensiblement de ceux qui sont avancés dans les déclarations prospectives. Certains de ces facteurs sont présentés ci-dessous. D'autres facteurs sont cités dans la mise en garde à propos des déclarations prospectives et certains facteurs, comme les risques de crédit, de marché, de liquidité et opérationnel ainsi que d'autres facteurs de risques, sont commentés à la section *Gestion des risques* débutant à la page 59 du présent Rapport annuel.

### Principaux facteurs

#### Conditions économiques et commerciales générales dans les régions où la Banque exerce ses activités

La Banque exerce ses activités principalement au Canada, mais aussi aux États-Unis et dans d'autres pays. Par conséquent, les conditions économiques et commerciales générales prévalant dans ces régions peuvent avoir une incidence sur ses revenus. Ces conditions comprennent, entre autres, les taux d'intérêt à court et à long terme, l'inflation, les fluctuations des marchés de titres de créances et des marchés financiers, les taux de change, la crise de l'endettement qui touche certains pays d'Europe, la volatilité du marché des prêts hypothécaires à risque aux États-Unis et celle des marchés connexes ainsi que le resserrement des liquidités dans divers marchés financiers, la vigueur de l'économie et le volume des affaires réalisées par la Banque. Tous ces facteurs ont des répercussions sur le contexte commercial et économique d'une région géographique donnée et, par conséquent, sur le volume d'activités de la Banque dans cette région et sur les revenus générés par ces activités.

#### Taux de change

Les variations des taux de change des monnaies du Canada, des États-Unis et des autres pays où la Banque exerce des activités peuvent avoir une incidence importante sur sa situation financière et sur les bénéfices futurs, en raison des écarts de conversion. Ainsi l'appréciation du dollar canadien peut nuire aux profits des petites et moyennes entreprises ainsi que des grandes sociétés qui sont des clients de la Banque.

#### Politiques monétaires

Les politiques monétaires de la Banque du Canada et de la Réserve fédérale américaine ainsi que d'autres interventions sur les marchés des capitaux ont des répercussions sur les revenus de la Banque. Les variations de la masse monétaire et du niveau général des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur la rentabilité de la Banque. Cette dernière n'exerce aucun contrôle sur les modifications des politiques monétaires ni sur les changements des conditions des marchés des capitaux.

#### Concurrence

Le niveau de concurrence sur les marchés où la Banque exerce ses activités a une incidence sur son rendement. Le maintien de la clientèle dépend de nombreux facteurs, tels que les prix des produits et des services, le niveau de service offert à la clientèle et les changements aux produits et services proposés.

#### Modifications des lois, des règlements et autres principes directeurs

Plusieurs lois, règlements et autres principes directeurs ont été mis en place par les gouvernements et les organismes de réglementation afin de protéger les intérêts du public en général, des clients, des employés et des actionnaires de la Banque. Les amendements à ces lois, règlements et autres principes directeurs, y compris les changements touchant leur interprétation ou leur application, pourraient avoir une incidence sur la Banque. Ces modifications pourraient notamment restreindre son offre de produits et services ou augmenter la capacité de ses concurrents à rivaliser avec ses produits et services. En outre, et bien que la Banque fasse preuve de vigilance afin d'éviter cette éventualité, le défaut de la Banque de se conformer aux lois, règlements et autres principes directeurs applicables, pourrait entraîner des sanctions et des amendes susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur ses résultats financiers et sur sa réputation.

#### Exactitude et intégralité des renseignements sur les clients et les tiers

La Banque peut, dans le cadre de son processus décisionnel en vue de l'autorisation d'un crédit ou d'autres transactions avec des clients et des tiers, utiliser des renseignements fournis par ces clients et tiers, notamment des états financiers et d'autres informations financières. La Banque peut également s'en remettre aux déclarations faites par des clients et des tiers à l'égard de l'exactitude et de l'intégralité de ces renseignements et aux rapports des auditeurs en ce qui a trait aux états financiers. Dans la mesure où ces états financiers seraient trompeurs ou ne présenteraient pas, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière et des résultats d'exploitation des clients et des tiers visés, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur les revenus de la Banque.

#### Conventions, méthodes et estimations comptables utilisées par la Banque

Les conventions et les méthodes comptables utilisées par la Banque établissent la façon dont la Banque présente sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et peuvent exiger que la direction fasse des estimations ou qu'elle ait recours à des hypothèses portant sur des questions qui sont, par nature, incertaines. Toute modification à ces estimations et ces hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. De plus, la Banque a adopté les normes internationales d'information financière (IFRS) le 1<sup>er</sup> novembre 2011. Elle présentera ses états financiers consolidés pour le trimestre se terminant le 31 janvier 2012 selon les IFRS, et présentera des données comparatives selon les IFRS pour l'exercice 2011, y compris un bilan d'ouverture consolidé au 1<sup>er</sup> novembre 2010. L'adoption de ce référentiel comptable a exigé des ajustements au bilan d'ouverture et aux capitaux propres au moment de la transition. Se reporter à la section *Modifications futures de conventions comptables* aux pages 51 à 55 pour de plus amples renseignements.

#### Mise au point et lancement de nouveaux produits et services pour maintenir ou accroître la part de marché

La capacité de la Banque de maintenir, voire d'accroître sa part de marché est partiellement tributaire de sa façon d'adapter ses produits et services à l'évolution des normes dans son secteur d'activité. Les institutions financières subissent des pressions accrues à l'égard des prix de leurs produits et services, et ce facteur pourrait réduire le revenu net d'intérêts ou les revenus tirés des produits et des services de la Banque donnant droit à des commissions. En outre, l'implantation de nouvelles technologies ainsi que la modification de celles déjà existantes afin de les adapter à ses produits et services pourrait entraîner des dépenses élevées pour la Banque, sans toutefois garantir le succès du déploiement de nouveaux produits ou services ni l'expansion de la clientèle.

#### Acquisitions

La capacité de la Banque à réaliser avec succès une acquisition est souvent conditionnelle à l'approbation des organismes de réglementation. La Banque ne peut être certaine ni du moment ni des modalités entourant l'approbation, le cas échéant, de ces organismes. Les acquisitions peuvent avoir une incidence sur les résultats futurs selon que la Banque avait ou non de la difficulté à intégrer l'entreprise acquise. Si la Banque ou sa filiale a de la difficulté à intégrer l'entreprise acquise, à maintenir un niveau de gouvernance approprié sur l'entreprise acquise ou à retenir les personnes clés au sein de l'entreprise acquise, les augmentations des revenus, les économies de coûts, l'accroissement des parts de marché et les autres avantages attendus de l'acquisition pourraient ne pas se matérialiser.

#### Capacité de recruter des dirigeants clés et de les maintenir en poste

Le rendement futur de la Banque repose en grande partie sur sa capacité à recruter des dirigeants clés et à les maintenir en poste. Il existe une forte concurrence pour s'attacher les personnes les plus compétentes dans le secteur des services financiers. La Banque ou une société acquise par la Banque ne peut garantir qu'elle pourra continuer de recruter des dirigeants clés ou de les maintenir en poste.

#### Infrastructure commerciale et ententes d'impartition

Des tiers fournissent des composantes essentielles de l'infrastructure commerciale de la Banque, comme les connexions Internet, l'accès aux réseaux et autres services de communication. La Banque est également partie à des ententes d'impartition majeures visant respectivement le soutien aux activités informatiques et le traitement et la gestion du numéraire. L'interruption de ces services pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Banque de procurer des produits et services aux clients et d'exercer l'ensemble de ses activités.

#### **Autres facteurs**

Les autres facteurs ayant une incidence potentielle sur les résultats futurs de la Banque comprennent les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des consommateurs, l'évolution de la technologie, la capacité d'activer son plan de relève dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de la Banque de conflits internationaux ou de catastrophes naturelles, et la capacité de la Banque de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs dans un contexte de gestion rigoureuse des risques.

La Banque met en garde le lecteur que d'autres facteurs que ceux précités pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. Lorsqu'ils s'en remettent à des déclarations prospectives pour prendre des décisions à l'égard de la Banque, les investisseurs et autres parties prenantes participant aux activités de la Banque doivent considérer attentivement ces facteurs ainsi que d'autres incertitudes, événements potentiels et facteurs liés au secteur ou propres à la Banque, et qui pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats futurs.

#### **Information supplémentaire**

On peut obtenir de l'information supplémentaire sur la Banque, y compris la notice annuelle, dans le site Internet de la Banque, à l'adresse [www.bnc.ca](http://www.bnc.ca), ou dans celui de SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## DIVULGATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

### Contrôles et procédures de communication de l'information

La préparation des informations importantes de la Banque s'est appuyée sur des contrôles et des procédures de communication de l'information (CPCI) mis en place par le président et chef de la direction (le chef de la direction) et par le chef des finances et premier vice-président à la direction, Finance et Trésorerie (le chef des finances). Au cours de l'exercice 2011, la conception et le fonctionnement de ces contrôles et procédures ont fait l'objet d'une évaluation visant à en établir l'efficacité, conformément au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le Règlement 52-109).

Au 31 octobre 2011, le chef de la direction et le chef des finances, sous réserve de la *Limitation de l'étendue des travaux* ci-après, confirment l'efficacité des CPCI. Ces contrôles sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information présentée dans les documents annuels, les documents intermédiaires ou d'autres rapports déposés ou transmis en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation. Ces contrôles et procédures sont également conçus pour garantir que cette information est rassemblée puis communiquée à la direction de la Banque, y compris ses dirigeants signataires, selon ce qui convient pour prendre des décisions en temps opportun concernant la communication de l'information.

Le présent Rapport annuel a été révisé par le comité de divulgation de l'information annuelle et trimestrielle, le comité d'audit et de gestion des risques ainsi que par le Conseil, qui l'ont approuvé avant sa publication.

### Contrôles internes à l'égard de l'information financière

Les contrôles internes à l'égard de l'information financière (CIIF) sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers ont été établis en conformité avec les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. En raison de leurs limites intrinsèques, les CIIF ne peuvent éviter ou déceler toutes les inexactitudes en temps opportun.

Le chef de la direction et le chef des finances ont supervisé les travaux d'évaluation de la conception et du fonctionnement des CIIF de la Banque, conformément au Règlement 52-109 et sous réserve de la *Limitation de l'étendue des travaux* décrite ci-après. L'évaluation de ces contrôles a été effectuée selon le cadre de contrôle du *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO) pour les contrôles financiers et selon le cadre de contrôle *Control Objectives for Information and Related Technologies* (COBIT) pour les contrôles généraux TI.

En se fondant sur les résultats des travaux d'évaluation effectués, le chef de la direction et le chef des finances ont conclu qu'au 31 octobre 2011 il n'y a pas de faiblesses importantes, que les CIIF sont efficaces et qu'ils fournissent une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés selon les PCGR du Canada.

Au cours de l'exercice 2011, sous la supervision du chef de la direction et du chef des finances, l'équipe de documentation des contrôles internes a suivi les travaux réalisés par l'équipe spécialisée dédiée au projet de conversion aux normes IFRS. Ce suivi a permis d'identifier les ajustements apportés dans la conception et le fonctionnement des CIIF. Ces ajustements ont été documentés au cours du présent exercice, au fur et à mesure de leur déploiement en vue de préparer l'information financière selon les normes IFRS. Les tests sur le fonctionnement de ces contrôles ajustés sont prévus au cours de l'exercice 2012.

### Changements apportés aux contrôles internes à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef des finances ont également procédé à des travaux qui leur ont permis de conclure qu'au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011, les CIIF n'ont subi aucun changement qui a eu ou dont on pourrait raisonnablement penser qu'il aurait une incidence importante sur leur conception et leur fonctionnement.

### Limitation de l'étendue des travaux

Conformément au Règlement 52-109 qui permet d'exclure les travaux d'évaluation de la conception des CPCI et des CIIF d'une société acquise moins de 365 jours avant la date de fin d'exercice, le chef de la direction et le chef des finances ont limité l'étendue de l'évaluation des CPCI et des CIIF de la Banque pour exclure les contrôles et procédures de Wellington West Holdings Inc., dont les résultats sont inclus dans les états financiers consolidés de la Banque au 31 octobre 2011, et ce, depuis le 15 juillet 2011, date de l'acquisition. Wellington West Holdings Inc. représente près de 0 % du total des actifs consolidés et du bénéfice net consolidé total pour le présent exercice. Des renseignements additionnels concernant cette acquisition sont fournis à la page 42 et à la note 33 afférente aux états financiers consolidés du présent Rapport annuel.

### Comité de divulgation de l'information annuelle et trimestrielle

Le comité de divulgation de l'information annuelle et trimestrielle assiste le chef de la direction ainsi que le chef des finances, en veillant à la mise en place et au bon fonctionnement des procédés et contrôles de divulgation de l'information et des procédés de contrôle interne pour la communication de l'information. C'est ainsi qu'il peut vérifier que la Banque respecte les obligations de divulgation prévues dans la réglementation en vigueur et que le chef de la direction et le chef des finances produisent les attestations requises.

## VUE D'ENSEMBLE

## Résultats consolidés

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable)<sup>(1)</sup>

(en millions de dollars)

	2011	2010	2009	2011-10 Variation %	2010-09 Variation %
<b>Excluant les éléments particuliers<sup>(1)</sup></b>					
Revenu total	4 768	4 506	4 457	6	1
Charges d'exploitation	2 891	2 723	2 663	6	2
Dotations aux pertes sur créances	134	144	179	(7)	(20)
Bénéfice avant impôts et participations sans contrôle	1 743	1 639	1 615	6	1
Charge d'impôts	486	487	496	–	(2)
Participations sans contrôle	54	68	58	(21)	17
Bénéfice net excluant les éléments particuliers	1 203	1 084	1 061	11	2
Éléments particuliers après impôts	10	(50)	(207)	(120)	(76)
Bénéfice net	1 213	1 034	854	17	21
Actif moyen	155 639	140 360	140 978	11	–
Actif pondéré en fonction du risque <sup>(2)</sup>	50 420	49 831	58 607	1	(15)
Prêts et acceptations moyens	62 060	59 014	56 236	5	5
Dépôts moyens	89 884	80 330	77 879	12	3
Prêts douteux nets <sup>(3)</sup>	(143)	(267)	(233)	(46)	15
Ratio des charges sur le revenu <sup>(4)</sup>	60,6 %	60,5 %	59,7 %		
<b>INDICATEURS FINANCIERS</b>					
Bénéfice dilué par action	6,85 \$	5,94 \$	4,94 \$	15	20
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (RCP)	17,7 %	17,0 %	15,6 %		
Ratio des fonds propres <i>Core Tier 1</i> selon Bâle III pro forma	7,6 %	7,6 %	s.o.		
Ratio des fonds propres de catégorie 1 selon Bâle II <sup>(2)</sup>	13,6 %	14,0 %	10,7 %		
Ratio de versement des dividendes <sup>(5)</sup>	40 %	41 %	50 %		
<b>Excluant les éléments particuliers<sup>(1)</sup></b>					
Bénéfice dilué par action	7,00 \$	6,25 \$	6,22 \$	12	
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (RCP)	18,1 %	17,7 %	19,0 %		
Ratio de versement des dividendes <sup>(5)</sup>	39 %	39 %	40 %		

s.o. – Sans objet

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 11.(2) La Banque a adopté les règles de l'Accord de Bâle II en 2008 et depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2009, elle utilise l'approche de notation interne avancée pour le risque de crédit alors qu'avant cette date, elle utilisait la méthode standardisée.

(3) Déduction faite des provisions spécifiques et générale.

(4) Excluant les éléments particuliers et ajusté pour tenir compte des gains ou pertes attribuables aux tiers.

(5) Quatre derniers trimestres.

La Banque a enregistré un bénéfice net de 1 213 M\$ pour l'exercice 2011, en comparaison de 1 034 M\$ pour l'exercice 2010. Le bénéfice dilué par action atteint 6,85 \$, contre 5,94 \$ à l'exercice 2010, une augmentation de 15 % et avait atteint 4,94 \$ en 2009, une hausse de 20 %. Par ailleurs, le RCP s'établit à 17,7 % pour l'exercice 2011, à 17,0 % en 2010 et à 15,6 % en 2009. En excluant les éléments particuliers de 2011 et de 2010, le bénéfice net de la Banque a progressé de 11 % pour s'établir à 1 203 M\$ et le bénéfice dilué par action est de 7,00 \$ comparativement à 6,25 \$. De même, le RCP est de 18,1 %.

En 2011, la Banque a enregistré des résultats supérieurs par rapport aux objectifs à moyen terme en ce qui a trait à la croissance du bénéfice dilué par action. Quant à ses objectifs concernant le rendement des capitaux propres et du ratio *Core Tier 1* selon Bâle III pro forma, la Banque les a atteints. La Banque a également enregistré des résultats légèrement inférieurs à l'objectif concernant le ratio de versement des dividendes.

## Dividendes

Pour l'exercice 2011, la Banque a déclaré 445 M\$ sous forme de dividendes aux détenteurs d'actions ordinaires, ce qui représente 39 % du bénéfice net disponible en excluant les éléments particuliers.

### Dividende annuel

2011	2,74 \$
2010	2,48 \$
2009	2,48 \$
2008	2,48 \$
2007	2,28 \$

## Un portefeuille de prêts de qualité

La Banque affiche également une bonne qualité du crédit. Excluant l'élément particulier relatif au renversement de provisions pour pertes sur créances constituées à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par des billets restructurés des conduits VAC de 15 M\$, les dotations aux pertes sur créances ont diminué de 10 M\$ pour s'établir à 134 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011. Cette diminution s'explique principalement par la baisse des dotations aux pertes sur créances des particuliers et des créances sur cartes de crédit ainsi que par des récupérations de pertes sur les prêts aux grandes sociétés. Cette baisse des dotations aux pertes sur créances a été en partie atténuée par la hausse des dotations aux pertes sur créances sur le crédit aux entreprises. Globalement, les dotations spécifiques aux pertes sur créances de l'exercice 2011, excluant les éléments particuliers, ont représenté 0,22 % des prêts et acceptations moyens, contre 0,24 % à l'exercice précédent. Par ailleurs, la provision générale totalise 318 M\$ au 31 octobre 2011, en baisse de 111 M\$ par rapport au 31 octobre 2010, en raison du renversement de 15 M\$ de provisions pour pertes sur créances constituées à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par des billets restructurés des conduits VAC, ainsi qu'un montant de 96 M\$ de provisions pour pertes sur créances appliqué aux billets restructurés des conduits VAC liés à des facilités de crédit repris par la Banque.

### Profil de risque

Pertes sur créances et prêts douteux  
(en millions de dollars)

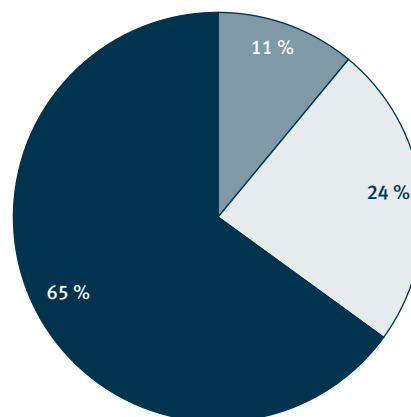
	2011	2010
Dotations aux pertes sur créances <sup>(1)</sup>	134	144
Dotations aux pertes sur créances en % des prêts et acceptations moyens <sup>(1)</sup>	0,22 %	0,24 %
Prêts douteux nets	175	162
Prêts douteux bruts en % de l'actif tangible	7,4 %	6,7 %
Provisions spécifiques en % des prêts douteux	57,0 %	56,1 %
Provision générale	318	429
Prêts douteux, déduction faite des provisions spécifiques et générale	(143)	(267)

(1) Excluant les éléments particuliers. Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 11.

## Composition globale du portefeuille de prêts et acceptations

### Répartition du portefeuille de prêts et acceptations

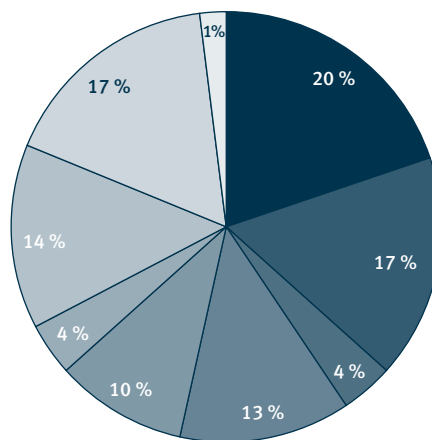
Au 31 octobre 2011



■ Grandes sociétés (2010 : 11 %)  
□ Services aux entreprises (2010 : 25 %)  
■ Particuliers (2010 : 64 %)

### Prêts et acceptations aux entreprises par secteur d'activité (en % du portefeuille)

Au 31 octobre 2011



■ Primaire (2010 : 19 %)  
■ Construction et services immobiliers (2010 : 16 %)  
■ Transports (2010 : 5 %)  
■ Services publics et gouvernementaux (2010 : 14 %)  
■ Manufacturier (2010 : 10 %)  
■ Communications (2010 : 5 %)  
■ Commerce (2010 : 14 %)  
■ Autres services (2010 : 16 %)  
■ Autres (2010 : 1 %)

## Gestion prudente du capital

Le capital d'une banque couvre les risques associés à ses diverses activités, tels que le risque de crédit, une évolution défavorable des marchés financiers ou des événements négatifs en matière d'exploitation. La gestion du capital est un élément important de la gestion financière de la Banque. Elle tient compte des obligations réglementaires, de la conjoncture de l'économie et des marchés, des objectifs de l'institution et de la création de valeur pour les actionnaires. Comme l'exige l'Accord de Bâle II, l'actif pondéré en fonction du risque est calculé pour chacun des risques suivants : le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. La Banque utilise l'approche de notation interne avancée pour le risque de crédit et la méthode standardisée en ce qui touche le risque opérationnel. Pour ce qui est du risque de marché, elle utilise principalement une approche fondée sur les modèles internes, mais l'approche standardisée est utilisée pour certaines expositions. En 2011, la Banque a conservé son approche prudente de gestion de son capital afin de se prémunir contre la détérioration des marchés et de favoriser une saine croissance de ses activités.

### Des assises financières solides

Conformément aux règles de la Banque des règlements internationaux – Bâle II, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio des fonds propres total sont respectivement de 13,6 % et 16,9 % au 31 octobre 2011, comparativement à 14,0 % et 17,5 % au 31 octobre 2010. Les ratios des fonds propres diminuent légèrement. La hausse du bénéfice net, déduction faite des dividendes, et l'émission d'actions ordinaires liée à l'acquisition de Wellington West Holdings Inc. ont été compensées par l'augmentation de l'écart d'acquisition résultant de cette acquisition et par les rachats d'actions privilégiées et d'actions ordinaires à des fins d'annulation.

De nouvelles normes des fonds propres de Bâle III entreront en vigueur graduellement du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 1<sup>er</sup> janvier 2019. La Banque prévoit être en mesure d'effectuer la transition vers la conformité à ces nouvelles normes sans recourir à la clause de rachat sur événement réglementaire compris dans les instruments des fonds propres visés. Aux 31 octobre 2011 et 2010, le ratio des fonds propres *Core Tier 1* selon Bâle III pro forma est de 7,6 %.

### Évolution du ratio des fonds propres de catégorie 1 et total selon Bâle II et du ratio des fonds propres *Core Tier 1* selon Bâle III pro forma

#### T4 2011



#### T3 2011



#### T2 2011



#### T1 2011



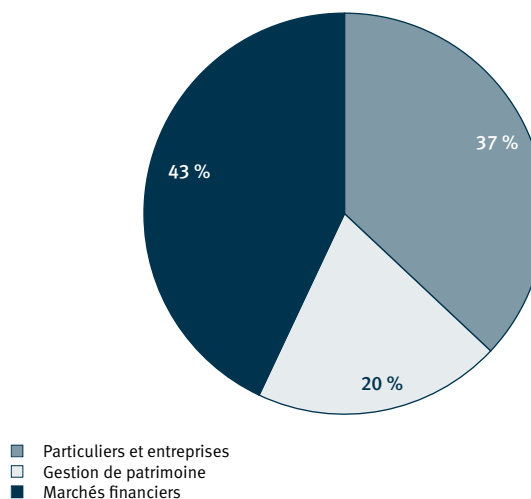
#### T4 2010



## Ventilation du capital économique

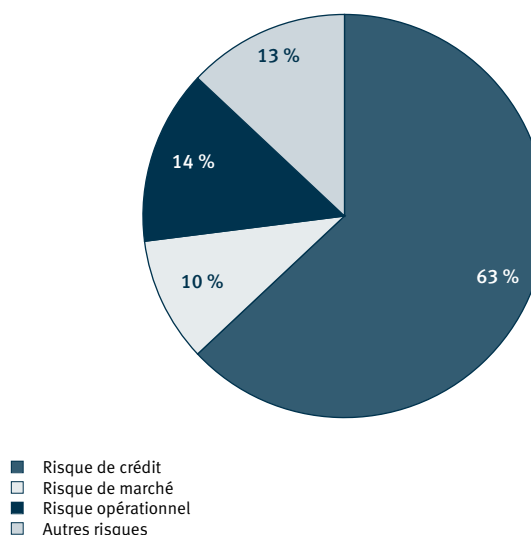
### Par secteur

Au 31 octobre 2011



### Par type de risque

Au 31 octobre 2011



La section *Gestion des risques* fournit toutes les informations relatives aux principaux types de risques. Le regroupement « Autres risques » comprend le risque d'affaires, le risque des régimes de retraite, le risque d'assurance, les investissements significatifs et l'avantage de la diversification entre les types de risques.

## PRINCIPALES TENDANCES ÉCONOMIQUES

### Économie mondiale

L'économie mondiale poursuit son expansion, mais ses perspectives sont devenues plus incertaines. C'est que les crises des dettes en Europe et aux États-Unis ont sapé la confiance mondiale, et les mesures d'austérité des États concernés pourraient bien créer de nouvelles entraves à la relance. La force de ces vents contraires dépendra du dosage des politiques, qui devront viser à rétablir la confiance des investisseurs dans les finances publiques sans compromettre la reprise. Dans la zone euro, épicerie des problèmes de dettes souveraines, les autorités politiques commencent à répondre au besoin d'une gouvernance plus rigoureuse et d'une plus grande convergence des politiques sociales. Cette évolution propice est déterminante pour le bon fonctionnement des marchés du crédit et pour la poursuite de la croissance économique mondiale.

Les conditions restent favorables à une expansion de l'économie mondiale légèrement supérieure à 3 % en 2012. La croissance sera une fois de plus animée par les économies émergentes, dont le PIB combiné est sur le point de dépasser celui de l'ensemble des pays de l'OCDE et où un certain nombre de banques centrales sont en voie d'annuler les mesures de resserrement monétaire mises en place l'an dernier. Les principaux risques pour ces projections sont les réactions politiques aux craintes soulevées par les dettes souveraines, le protectionnisme et la dévaluation concurrentielle des monnaies.

### États-Unis

Les récentes statistiques économiques, qui ont révélé une croissance beaucoup plus faible que prévu au premier semestre et une reprise plus incertaine, ont assombri les perspectives économiques des États-Unis. Ces nouvelles sont tombées au moment même de la saga entourant le plafond de la dette américaine, et elles ont ébranlé la confiance des consommateurs et des entreprises ainsi que celle des places financières. La perte de confiance a été exacerbée par l'abaissement inattendu de la note de crédit de l'État américain – une première dans l'histoire du pays de la principale monnaie de réserve du monde. *Standard & Poor's* a déclaré avoir été motivée à abaisser la cote des États-Unis de AAA à AA+ davantage par la situation politique que par des problèmes de solvabilité. Si ce déclassement peut être frustrant pour les investisseurs, ses causes sont néanmoins beaucoup moins inquiétantes que celles qui ont donné lieu à la rétrogradation d'un certain nombre de pays d'Europe. Contrairement à ces pays, en effet, la solvabilité des États-Unis n'est pas remise en question.

Bien que le risque de récession ait augmenté ces dernières semaines, les États-Unis s'en tireront probablement avec une croissance positive, même si elle n'est pas reluisante au deuxième semestre. La politique monétaire demeure très axée sur la détente. La Réserve fédérale s'est engagée à maintenir son taux directeur près du zéro absolu au moins jusqu'au milieu de l'année 2013 pour encourager la prise de risque par les investisseurs et les entreprises, et son président s'est dit prêt à employer d'autres outils encore pour favoriser une reprise plus forte. Résultat, les coûts de financement n'ont jamais été aussi faibles pour les entreprises américaines, dont la situation financière demeure assez saine grâce à la vigueur de bénéfices records. Certes, cet ingrédient est important pour la poursuite de la reprise, mais l'économie a aussi besoin que le Congrès lève les incertitudes au sujet de la politique budgétaire future, sans quoi celles-ci pourraient mettre un frein aux projets des entreprises et leur propension à embaucher. La croissance économique devrait se fixer à environ 2 % aux États-Unis en 2012.

### Canada

Comme la plupart des pays de l'OCDE, le Canada est passé dans un nid-de-poule au deuxième trimestre et son PIB s'est contracté au rythme annualisé de 0,4 %. La rupture de la chaîne d'approvisionnement dans l'industrie automobile au Japon a exacerbé l'effet de ralentissement du commerce extérieur. Malgré cette faiblesse, l'économie a révélé de grandes forces sous-jacentes. De fait, la demande intérieure a augmenté au rythme soutenu de 3 %, dopée par une nouvelle et forte dose d'investissements des entreprises. Les investissements en machinerie et équipement ont à eux seuls augmenté de 31 % en chiffres annualisés, ce qui représente la plus forte expansion trimestrielle depuis 1996, et ils dépassent maintenant le sommet d'avant la récession. Cela place les entreprises en meilleure posture pour pallier les difficultés découlant de la force du dollar canadien, qui demeurera sans doute élevé par rapport au dollar US pendant encore un moment. Au premier semestre, la croissance canadienne a été deux fois plus élevée que celle des États-Unis, soulignant l'avantage pour la consommation que les marchés de l'emploi et de l'immobilier résidentiel soient relativement sains. Le Canada a créé 350 000 emplois à temps plein nets au cours des 12 derniers mois, ce qui est le meilleur chiffre en plus de trois ans. Le marché de l'emploi à temps plein a atteint un record de 14 millions de travailleurs en juillet 2011, la majorité des provinces faisant aussi état d'effectifs records. Bien que l'économie canadienne soit en voie de reprendre la croissance au troisième trimestre – la production automobile et d'énergie revient à la normale –, ses bases économiques intérieures relativement solides et un taux d'inflation voisin de la cible officielle n'arriveront pas à faire déroger la Banque du Canada de sa ligne de conduite actuelle, compte tenu de ses craintes à l'égard de l'économie mondiale. En même temps, la banque centrale doit prendre garde à ne pas encourager les Canadiens à s'endetter excessivement. L'institution maintiendra sans doute son taux directeur au taux actuel jusqu'au milieu de l'année 2012.

Pour le Canada, le marasme de la demande américaine et européenne ne sera que partiellement compensé au cours des prochains mois par la forte demande de matières premières des pays en émergence. L'expansion de l'économie canadienne devrait s'établir à 2,1 % en 2012, contre 2,4 % en 2011. L'Ouest en sera la locomotive, puisqu'une réduction de l'investissement du secteur public pourrait bien ralentir la croissance au Québec et en Ontario pour la faire passer à environ 1,6 % en 2012.

## PERSPECTIVES POUR LA BANQUE NATIONALE

### Priorités stratégiques

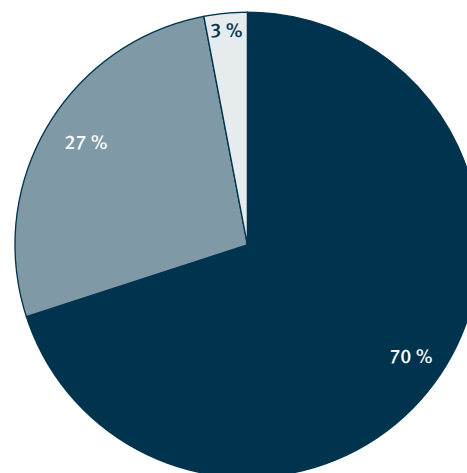
La Banque Nationale a pour objectif d'offrir à ses actionnaires des rendements constants qui égalent ou dépassent ceux des autres institutions financières canadiennes. Pour atteindre cet objectif, la Banque vise une croissance de 5 % à 10 % du bénéfice net annuel, ce qu'elle entend obtenir par la qualité des services aux clients, l'amélioration soutenue de la productivité et le maintien de saines pratiques de gestion du risque.

Pour soutenir ses objectifs de croissance à long terme, la Banque poursuit son initiative *un client, une banque*, programme de stratégies et d'actions dont l'objet est d'accroître la satisfaction des clients, d'optimiser les revenus et de réduire les charges d'exploitation. La Banque compte également accroître la contribution des secteurs Particuliers et entreprises et Gestion de patrimoine aux revenus et au bénéfice. La présence marquée de la Banque au Québec demeure source d'une croissance soutenue du revenu. La diversification géographique constitue pour sa part un levier de croissance à long terme important pour la Banque et, en plus de ses activités actuelles, la Banque pourra bénéficier du potentiel de nouveaux créneaux de marché ciblés, partout au Canada. Institution suprarégionale affichant une situation financière vigoureuse, la Banque a également en mains les moyens de compléter la croissance interne par des acquisitions dans ses trois secteurs d'affaires. Ces occasions de croissance du revenu se reflètent dans la répartition du capital, des ressources humaines et des efforts de la Banque.

La Banque souhaite se présenter aux actionnaires comme une institution aux assises financières solides, en mesure de s'adapter rapidement aux changements fréquents dans l'économie et dans un marché très concurrentiel.

### Répartition géographique du revenu total <sup>(1)</sup>

Exercice terminé le 31 octobre 2011



- Québec (2010 : 70 %)
- Autres provinces (2010 : 29 %)
- International et non alloué (2010 : 1 %)

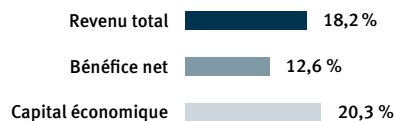
### Mixte d'affaires <sup>(1)</sup>

Exercice terminé le 31 octobre 2011

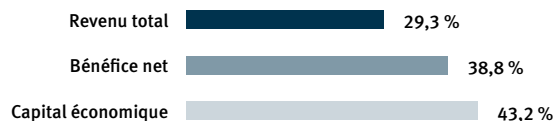
#### Particuliers et entreprises



#### Gestion de patrimoine



#### Marchés financiers



(1) Excluant les éléments particuliers.

### **Un client, une banque**

La stratégie de la Banque repose essentiellement sur son approche *un client, une banque*. L'objectif ultime de cette initiative est de transformer la Banque en un chef de file de l'expérience client, et de lui donner la capacité de fournir ce qu'il y a de mieux en matière de conseils financiers, de solutions et de services à ses clients, quel que soit leur point d'entrée à la Banque.

La stratégie de la Banque, adoptée à la fin de 2009, a une portée à long terme et s'articule autour de quatre grands axes.

- Ajuster la distribution aux besoins de la clientèle dans l'ensemble de la Banque.
- Simplifier les processus et déployer une nouvelle plateforme de vente et de services.
- Accroître l'efficacité des fonctions de soutien.
- Instaurer une culture de collaboration, de responsabilisation et de rendement.

Au cours des trois dernières années, la Banque a enregistré une nette progression et des résultats positifs, ce qui confirme la pertinence de son orientation stratégique. La Banque a franchi des étapes importantes dans l'exécution de ses quatre priorités.

L'année 2012 permettra de consolider ces étapes et de poursuivre l'exécution de cette stratégie, notamment par le début du déploiement progressif de la plateforme de vente et de services dans le réseau de succursales et les centres opérationnels. Par ailleurs, des stratégies et mesures d'accroissement des revenus se poursuivront.

### **Distribution**

Au cours des dernières années, la Banque a consacré de nombreuses ressources à l'ajustement des réseaux et stratégies de distribution aux besoins des clients.

- La structure organisationnelle de la Banque est maintenant axée sur le client, et toutes les activités de vente et de services sont conçues selon les besoins du client, en fonction de la segmentation de la clientèle de la Banque.
- La capacité de vente et de services a été accrue, et l'on compte dans le secteur des Particuliers et entreprises plus de 300 nouveaux postes en contact direct avec les clients.
- La rémunération est utilisée pour encourager le travail d'équipe et une plus grande collaboration entre les secteurs complémentaires de l'institution; de nouvelles directives sont également en place afin de promouvoir le référencement.
- Des milliers d'employés et de directeurs de succursales ont participé à de la formation en vue de mieux comprendre leurs rôles et responsabilités selon le modèle de distribution de la Banque centré sur le client.
- La modernisation du réseau de succursales se poursuit.
- Des progrès notables ont été réalisés en matière de ventes croisées dans les trois secteurs d'affaires.

En 2012, suite à l'intégration complète de Wellington West Holdings Inc. et éventuellement de certains actifs acquis de filiales de Banque HSBC Canada, la Banque aura réalisé son objectif d'établir une bannière pancanadienne pour les activités de gestion de patrimoine.

### **Processus et systèmes**

La démarche de simplification et de rationalisation des processus d'affaires se poursuit, notamment par le déploiement d'une nouvelle plateforme de vente et de services, l'optimisation des sites opérationnels et de nombreuses autres actions complémentaires. Pour sa nouvelle plateforme de vente et de services, la Banque a choisi un système avancé de gestion de la clientèle de SAP et travaille actuellement à son déploiement.

Pendant cette phase, tous les processus d'affaires liés aux Services aux particuliers sont entièrement révisés et simplifiés afin de réduire le temps de décision, conformément aux principes de gestion du risque de la Banque.

- La Banque réalisera d'importants avantages d'affaires et gains d'efficacité à mesure que sera implanté chaque nouveau processus.
- Le fardeau administratif diminuera et le personnel de première ligne disposera de plus de temps pour bâtir des relations avec la clientèle.
- La nouvelle plateforme de vente et de services sera un outil précieux, car elle fournira un portrait détaillé de chaque relation de client avec la Banque et toute la gamme des solutions financières qui lui sont offertes.
- L'amélioration de la productivité réduira les coûts.

En 2012 se poursuivront les actions en matière d'optimisation des sites opérationnels, et les premiers déploiements pilotes de la nouvelle plateforme de vente et de services débiteront pour les services bancaires aux particuliers à haut volume. Ces déploiements se répartiront au cours des deux à trois prochaines années et des bénéfices tangibles en sont attendus.

### **Services centralisés**

La Banque a revu ses fonctions de soutien dans le but d'améliorer la synergie, la coordination et l'efficacité dans l'ensemble de l'institution, et les fonctions de soutien ont été harmonisées de façon à contribuer directement aux objectifs des divers secteurs d'affaires.

Entre autres, les secteurs Opérations et Technologies de l'information (TI) ont été centralisés, dans un souci de normalisation mais également pour bâtir des économies d'échelle et accroître l'efficacité. Grâce à sa nouvelle structure, le secteur Opérations peut poursuivre la standardisation des activités opérationnelles des trois secteurs d'affaires et les centraliser par grands processus d'affaires. À la Banque, la gestion des TI est passée d'une vision tactique à une vision stratégique. Compte tenu de leur importance, les secteurs Opérations et TI sont indispensables à la stratégie à long terme de la Banque.

La Banque a déjà réalisé des économies récurrentes substantielles, principalement au chapitre de l'approvisionnement et des technologies de l'information, et compte bien que ces économies augmenteront en 2012.

### **Culture**

Une expérience client satisfaisante est l'essence même de l'initiative *un client, une banque* et le succès de la Banque dépend, en définitive, de ses quelque 19 000 employés. L'exécution efficace des opérations repose sur une culture bien établie de collaboration, de responsabilisation et de rendement à tous les paliers de l'institution, et la Banque renforce actuellement ses pratiques de gestion afin de promouvoir ces valeurs. Les premières réussites aident à bâtir la confiance au sein des divisions et des unités d'affaires de la Banque en ouvrant la porte au resserrement du travail d'équipe, à la communication des pratiques exemplaires et à la transparence, qui place la satisfaction de la clientèle au sommet de ses priorités.

## ANALYSE SECTORIELLE PARTICULIERS ET ENTREPRISES

### VUE D'ENSEMBLE

Le secteur des Particuliers et entreprises répond aux besoins financiers de quelque 2,3 millions de particuliers et près de 130 000 entreprises, partout au Canada. Ces clients font confiance à la Banque pour gérer, investir et protéger leurs actifs, ainsi que pour financer leurs projets. Les Services aux particuliers offrent des services de transactions courantes, des prêts hypothécaires, des prêts à la consommation, des cartes de crédit, différentes options liées à l'épargne et des solutions d'investissement qui couvrent tous les besoins, ainsi qu'un large éventail de produits d'assurance par l'entremise de ses filiales spécialisées. Les Services aux entreprises offrent la gamme complète de services, notamment en matière de crédit, de dépôt et d'investissement, de commerce international, de transactions de change, de paie, de gestion de la liquidité, d'assurances, de transactions électroniques et des services complémentaires.

Pour obtenir des conseils et accéder aux services, les clients peuvent compter sur des équipes de conseillers chevronnés, à l'écoute de leur réalité et capables de les aider à atteindre leurs objectifs financiers. Ils peuvent également, au quotidien, faire leurs transactions au moment et à l'endroit qui leur convient le mieux, grâce au réseau de distribution à distance et aux 448 succursales de la Banque à travers le pays.

### Résultats par secteur d'activité – Particuliers et entreprises

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable)<sup>(1)</sup>

(en millions de dollars)

	2011	2010	2009	2011-10 Variation %	2010-09 Variation %
Revenu net d'intérêts	1 585	1 515	1 413	5	7
Revenus autres que d'intérêts	964	927	896	4	3
Revenu total	2 549	2 442	2 309	4	6
Charges d'exploitation	1 461	1 413	1 369	3	3
Contribution	1 088	1 029	940	6	9
Dotations aux pertes sur créances	205	207	214	(1)	(3)
Bénéfice avant impôts	883	822	726	7	13
Charge d'impôts	253	244	235	4	4
Bénéfice net	630	578	491	9	18
Marge nette d'intérêts	2,36 %	2,48 %	2,52 %		
Actif moyen	67 184	61 076	56 070	10	9
Dépôts moyens	36 759	35 396	33 792	4	5
Prêts et acceptations moyens	66 846	60 705	55 892	10	9
Prêts douteux nets	159	147	151	8	(3)
Prêts douteux nets en % des prêts et acceptations moyens	0,2 %	0,2 %	0,3 %		
Ratio des charges sur le revenu	57,3 %	57,9 %	59,3 %		

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 11.

## Résultats financiers

Le bénéfice net du secteur des Particuliers et entreprises s'est élevé à 630 M\$ pour 2011, soit une hausse de 9 % par rapport à 2010 où il se chiffrait à 578 M\$. Le revenu total a augmenté de 107 M\$, ou 4 %, pour s'établir à 2 549 M\$, comparativement à 2 442 M\$ en 2010, majoritairement en raison de la croissance du revenu net d'intérêts qui a augmenté de 70 M\$ pour s'établir à 1 585 M\$ pour l'exercice 2011. Cette croissance provient principalement de la forte progression du volume des prêts aux particuliers et aux entreprises, qui a plus que contrebalancé le rétrécissement des marges bénéficiaires. La marge nette d'intérêts du secteur a reculé pour s'établir à 2,36 % en 2011, contre 2,48 % en 2010 et 2,52 % en 2009.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 3 % en 2011, reflétant une hausse de la masse salariale engendrée par l'augmentation du nombre d'employés en raison de l'ouverture de nouvelles succursales et du prolongement des heures d'affaires ainsi qu'une hausse de la rémunération variable liée à l'augmentation des revenus. Malgré cette croissance des charges d'exploitation, la contribution du secteur a augmenté de 6 % par rapport à l'exercice précédent. Le ratio des charges sur le revenu a diminué à 57,3 % pour l'exercice 2011, comparativement à 57,9 % en 2010 et à 59,3 % en 2009.

Les dotations aux pertes sur créances ont diminué de 2 M\$ pour s'établir à 205 M\$, comparativement à 207 M\$ en 2010. La diminution des dotations aux pertes sur créances des particuliers et des créances sur cartes de crédit a contrebalancé la hausse des dotations aux pertes sur créances sur le crédit aux entreprises.

### Services aux particuliers

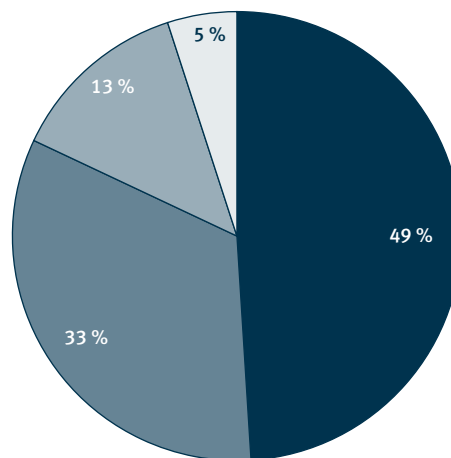
En 2011, les Services aux particuliers ont enregistré une croissance des revenus de 4 %, pour atteindre 1 696 M\$, comparativement à 1 632 M\$ en 2010, provenant essentiellement de la croissance du volume des prêts et dépôts. Le volume des activités de crédit a augmenté de 10 % comparativement à 2010, surtout en raison de la croissance du crédit garanti, notamment les prêts hypothécaires et les marges de crédit hypothécaires. Le volume des prêts aux investisseurs est demeuré relativement stable par rapport à 2010. Les revenus liés à l'épargne et à l'investissement ainsi que les revenus de transactions ont augmenté, principalement en raison de la croissance des volumes qui a contrebalancé la réduction de la marge bénéficiaire sur les dépôts.

La Banque a continué d'accroître la portée de ses activités d'assurances et son revenu a progressé de 6 % en 2011 en raison de l'augmentation des revenus de primes brutes atténuée par une croissance des prestations payées aux clients. Les revenus liés à la carte MasterCard sont demeurés relativement stables augmentant de 1 %. Une hausse de la marge nette d'intérêt a compensé la légère diminution des volumes.

### Services aux entreprises

En 2011, les revenus des Services aux entreprises ont augmenté de 5 % pour s'établir à 853 M\$, contre 810 M\$ en 2010. Cette hausse s'explique principalement par la croissance du volume des prêts et des commissions sur prêts et acceptations, atténuée par la réduction de la marge bénéficiaire sur les prêts. Les revenus tirés d'autres activités, qui comprennent les services internationaux ont augmenté de 7 % en raison de la croissance des activités de financement.

Revenu total par catégorie – Particuliers et entreprises  
Exercice terminé le 31 octobre 2011

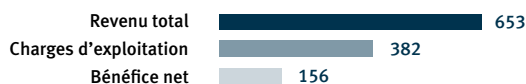


- Services aux particuliers (2010 : 49 %)
- Services aux entreprises (2010 : 33 %)
- Cartes de crédit (2010 : 13 %)
- Assurances (2010 : 5 %)

### Résultats trimestriels

(en équivalent imposable) <sup>(1)</sup>  
(en millions de dollars)

#### T4 2011



#### T3 2011



#### T2 2011



#### T1 2011



(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 11.

## Stratégies et réalisations

La Banque poursuit la mise en œuvre de son approche *un client, une banque* en continuant de perfectionner et d'utiliser son nouveau modèle de distribution au Québec pour améliorer ses relations avec les clients et générer des revenus plus élevés. Le déploiement de nouveaux processus, facilités par la mise en place de nouvelles plateformes technologiques, se poursuit à un rythme soutenu. Trois principales priorités stratégiques ont guidé les activités du secteur Particuliers et entreprises au cours de l'année.

### Dominer les segments de marché ciblés et miser sur les niches à fort potentiel

Les stratégies du secteur Particuliers et entreprises reposent sur une connaissance en profondeur de ses clients, dont les besoins évoluent en fonction de leur cycle de vie. Une approche sur mesure et des interventions proactives ont ainsi été mises au point pour chacun des segments de marché.

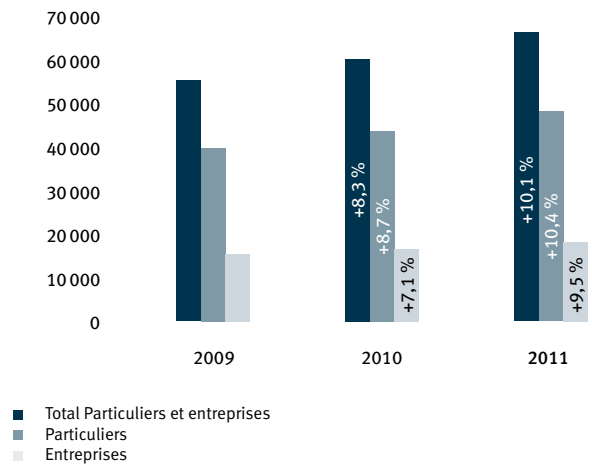
Chez les clients particuliers, une approche fondée sur les événements de vie clés pour chacun des segments d'âge a été mise de l'avant. Par exemple, la Banque accompagne ses clients du segment Objectif famille (35-49 ans) dans l'achat ou la rénovation d'une maison, la planification des études de leurs enfants ou la mise en place d'un coussin de sécurité.

De plus, les clients qui possèdent un avoir net élevé bénéficient de l'expertise de quelque 350 planificateurs financiers en succursale. La relation de la Banque avec cette clientèle se caractérise par une approche de services-conseils avec une équipe bien formée, qui prend le temps de comprendre les besoins des clients et leur propose des solutions d'investissement personnalisées.

Auprès de la clientèle des entreprises, c'est le niveau de complexité des besoins du client qui détermine le canal de distribution vers lequel il est dirigé. Ainsi, des conseillers en succursale servent les clients de la petite entreprise, tandis que les clients dont le chiffre d'affaires et le volume d'emprunt sont plus élevés sont pris en charge par un directeur, Services aux entreprises. Celui-ci collabore avec toute une équipe de spécialistes capables d'offrir des solutions sur mesure en matière de services internationaux, de gestion de trésorerie, de planification financière pour les entrepreneurs, de gestion de la paie et de programme d'avantages sociaux. En outre, des groupes de directeurs spécialisés dans des secteurs comme la technologie de pointe, le cinéma et la télévision, le financement immobilier et la santé accompagnent les clients dans ces marchés.

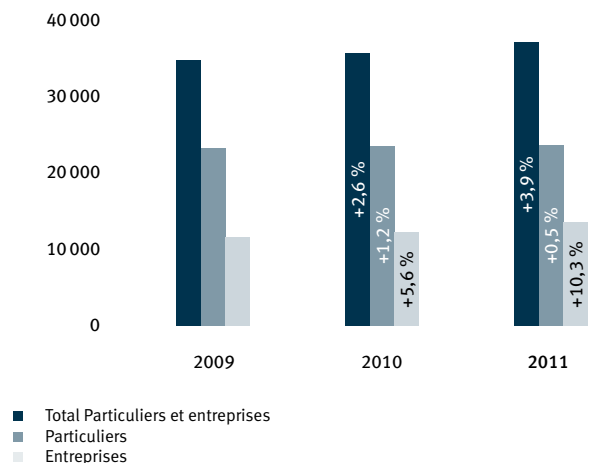
### Volumes de prêts et acceptations

(en millions de dollars)  
(% exprimant la croissance par rapport à l'année précédente)



### Volumes de dépôts

(en millions de dollars)  
(% exprimant la croissance par rapport à l'année précédente)



## ■ Offrir un service de proximité, complété par des canaux de services spécialisés et un réseau de distribution à distance

Les 448 succursales et 893 guichets de la Banque, situés au Canada, assurent aux clients un accès simplifié à ses services. De plus, ses clients particuliers ont accès au réseau *The Exchange* qui comprend plus de 2 300 guichets automatiques à travers le Canada (incluant ceux de la Banque), et ce, sans frais de service d'accès au réseau.

En 2011, la Banque a procédé à 59 réaménagements et relocalisations, pour un investissement total de 36 M\$. Ces améliorations font partie d'un programme triennal visant à moderniser au total 152 succursales d'ici 2012.

En plus de cette proximité physique, la Banque favorise les actions proactives pour rester près de ses clients. Ainsi, le nombre d'activités personnalisées a augmenté sensiblement au cours de l'année, dans le cadre d'un programme d'animation des ventes mis en place l'an dernier.

En parallèle, des initiatives récurrentes contribuent à la consolidation des relations de la Banque avec ses clients :

- le programme *Occasion contact client* encadre les interventions des conseillers auprès des clients à l'aide de listes et d'outils. Ces interventions sont bénéfiques pour la clientèle et favorables aux ventes; et
- tous les nouveaux clients sont pris en charge au cours de leur première année avec la Banque, par le biais d'une série de communications ciblées et multicanaux.

Des canaux de services spécialisés permettent également de maximiser la proximité avec les clients et soutiennent le développement des affaires. La Banque peut en effet compter sur un réseau pancanadien de :

- 345 directeurs pour le développement hypothécaire;
- 69 conseillers en placement et retraite; et
- 2 750 marchands offrant les services de financement de biens de consommation.

Du côté des canaux de service à distance, la Banque a implanté cette année une approche vente-conseil. Cette approche engage les équipes dans des interventions plus proactives auprès des clients, leur permettant d'offrir des solutions adaptées aux besoins de chacun et de les recommander aux experts qualifiés des différents secteurs de la Banque. Pour lancer cette approche, diverses mesures ont été mises en place :

- une formation sur la vente-conseil;
- des outils de suivi des ventes, de référencement et de mesure de la performance; et
- un programme d'animation des ventes.

Afin de faciliter leurs achats à l'extérieur du pays, la Banque offre à ses clients depuis juillet 2011 une nouvelle option de paiement direct à l'étranger. Les clients peuvent donc maintenant régler leurs achats avec leur carte-client de la Banque Nationale chez plus de 13 millions de marchands participants dans plus de 100 pays, grâce au réseau *Maestro*<sup>MD</sup>.

Le déploiement de la stratégie *un client, une banque* s'est poursuivi cette année dans les régions de l'Ontario, de l'Ouest canadien et de l'Atlantique. Cette stratégie, mise de l'avant au Québec en 2009, vise à mieux répondre aux besoins des clients au moyen d'un modèle de distribution favorisant la proximité et une approche proactive. À cet égard, la Banque a :

- bien implanté la culture de vente et service à l'aide de sessions de formation pratique en vente et prospection;
- consolidé les compétences des gestionnaires par le biais d'un programme normalisé d'animation des ventes et d'une formation avancée en coaching; et
- planifié la mise en place du nouveau modèle de distribution en succursale pour la clientèle des petites entreprises et PME, prévue en 2012.

La volonté de la Banque d'accroître ses activités hors Québec a également mené à l'acquisition de trois portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels, dont 80 % des clients résident à l'extérieur du Québec.

## ■ Maximiser chaque relation client

La croissance repose en grande partie sur le développement des affaires auprès de la clientèle établie. La Banque souhaite en effet répondre à l'ensemble de ses besoins financiers et maintenir sa loyauté.

Pour soutenir cet objectif, une approche structurée de campagnes de sollicitation a été adoptée, qui permet d'intégrer l'ensemble des interventions auprès des clients. Cette année, le processus de campagne pour le réseau des particuliers a atteint sa pleine maturité et un processus similaire a donc été mis en place à l'intention de la clientèle des entreprises. Ces processus reposent sur une combinaison d'activités stratégiques et tactiques en continu et sur des équipes multidisciplinaires permanentes.

L'un des moyens que privilégie la Banque pour simplifier la vie de ses clients et optimiser sa relation avec eux consiste à offrir des solutions clés en main et des forfaits. En 2011, la Banque a :

- accompagné 169 clients dans le transfert de leur entreprise, dont 86 nouveaux clients, à l'aide de son équipe de directeurs spécialisés et ce service a généré des nouveaux prêts d'une valeur de près de 300 M\$;
- lancé le portefeuille voyage pour les clients particuliers, une solution regroupant des services d'assurance, de paiement, de transactions à distance et de conseils leur permettant de partir en toute tranquillité; et
- bonifié les forfaits offerts aux entreprises afin de simplifier la facturation et d'améliorer l'expérience client.

## L'expérience client au cœur des préoccupations

Se surpasser en matière de qualité de service est une préoccupation qui anime chaque employé de la Banque au quotidien. En effet, le moyen le plus sûr de nourrir la loyauté de la clientèle consiste à lui procurer un service hors pair. À cet égard, la Banque a cette année :

- revu ses stratégies d'amélioration de la qualité de service et formé l'ensemble de la force de vente sur ces nouveautés;
- élaboré des plans d'action régionaux sur la qualité du service; et
- ouvert 65 succursales de plus le samedi, pour un total de 139 succursales ouvertes le samedi dans l'ensemble de son réseau.

La rapidité d'exécution et l'efficacité sont également à la base d'une expérience client totalement satisfaisante. Dans le cadre de l'initiative *un client, une banque*, l'institution poursuit une stratégie à long terme visant à simplifier et à normaliser les processus d'affaires, et à les intégrer à une plateforme unique de vente et de services. Divers projets sont en cours pour améliorer les modèles de décision de crédit, dans le but de réduire le délai de réponse. En 2012, la Banque compte :

- préparer le déploiement de nouveaux processus hypothécaires et transactionnels, facilités par de nouvelles plateformes technologiques;
- accélérer les efforts d'optimisation de la performance de son modèle d'affaires par le biais d'une équipe d'intervention auprès de la force de vente; et
- déployer des nouveautés qui faciliteront l'accès aux services, notamment une application pour les téléphones intelligents et une interface d'accès électronique aux images de chèques.

## VUE D'ENSEMBLE

Le secteur de Gestion de patrimoine fournit une stratégie cohérente et une vision à long terme en offrant une expérience client exceptionnelle aux investisseurs particuliers et institutionnels, et en présentant une offre novatrice de produits et services. Le secteur de Gestion de patrimoine souhaite se distinguer grâce à un modèle d'affaires unique et un haut niveau de professionnalisme qui est au cœur de sa culture.

L'objectif du secteur de Gestion de patrimoine est d'être reconnu par son offre d'une gamme de produits et services qualifiée de chef de file de l'industrie, proposés par une des meilleures équipes de professionnels en investissement au pays. Le secteur met à profit ses canaux de distribution internes et de tiers en vue d'accroître la part de marché à l'extérieur du Québec. Avec l'intégration des services-conseils en placement de plein exercice de Wellington West Holdings Inc. et, la transaction visant l'acquisition de la division des services-conseils en placement de plein exercice de Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc. presque complétée, la Banque démontre un solide engagement pour satisfaire les besoins en gestion de patrimoine des investisseurs partout au Canada.

## Résultats par secteur d'activité – Gestion de patrimoine

Exercice terminé le 31 octobre  
(en millions de dollars)

	2011	2010	2009	2011-10 Variation %	2010-09 Variation %
<b>Excluant les éléments particuliers <sup>(1)</sup></b>					
Revenu net d'intérêts	131	108	127	21	(15)
Revenus tirés des services tarifés	462	399	355	16	12
Revenus tirés des transactions et autres revenus	289	267	275	8	(3)
Revenu total	882	774	757	14	2
Charges d'exploitation	653	604	588	8	3
Bénéfice avant impôts et participations sans contrôle	229	170	169	35	1
Charge d'impôts	62	53	53	17	–
Participations sans contrôle	4	3	3	33	–
Bénéfice net excluant les éléments particuliers	163	114	113	43	1
Éléments particuliers après impôts <sup>(1)</sup>	(4)	(2)	–	100	–
Bénéfice net	159	112	113	42	(1)
Actif moyen	1 026	940	873	9	8
Dépôts moyens	14 084	13 147	13 259	7	(1)
Ratio des charges sur le revenu excluant les éléments particuliers	74,0 %	78,0 %	77,7 %		

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 11.

## Résultats financiers

Le bénéfice net du secteur de Gestion de patrimoine, excluant les éléments particuliers, a augmenté de 43 % pour s'établir à 163 M\$, comparativement à 114 M\$ pour 2010. Cette hausse est essentiellement imputable à l'augmentation de tous les types de revenus.

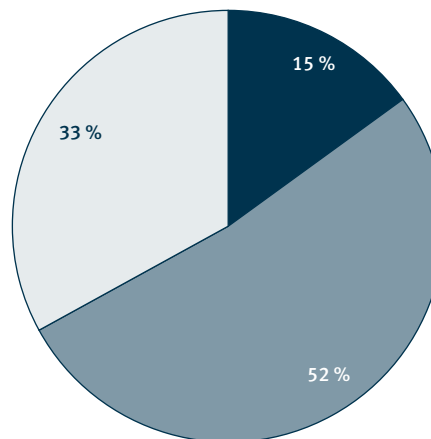
Le revenu total a augmenté de 14 % pour atteindre 882 M\$ en 2011, comparativement à 774 M\$ en 2010 et de 17 % par rapport à 2009, en raison de la solide croissance de 21 % du revenu net d'intérêts attribuable principalement à la hausse des taux d'intérêt survenue à la fin de l'exercice 2010. Les revenus tirés des transactions et autres revenus ont augmenté de 8 % suite à une hausse combinée du nombre de transactions et du revenu moyen par transaction. De plus, les revenus tirés des services tarifés sont également en hausse de 16 % en 2011 en raison de l'augmentation moyenne des marchés boursiers au cours de l'exercice et des revenus réalisés suite à l'acquisition de Wellington West Holdings Inc. Les actifs des particuliers sous administration et sous gestion ont légèrement augmenté pour s'établir à 238 G\$ en raison principalement de la bonne performance de Banque Nationale Gestion privée 1859.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 49 M\$ ou 8 % pour s'établir à 653 M\$, principalement en raison de l'augmentation de la rémunération variable. Près de la moitié de cette hausse est attribuable à Wellington West Holdings Inc. Néanmoins, le revenu total a augmenté davantage que les charges d'exploitation, entraînant une amélioration du ratio des charges sur le revenu qui s'établit à 74,0 %, comparativement à 78,0 % en 2010 et à 77,7 % en 2009.

Le bénéfice net excluant les éléments particuliers de 2011 a connu une forte croissance par rapport à celui de 2010, et ce, tout au long de l'exercice. En effet, comme le démontre le graphique ci-contre, le bénéfice net est plutôt stable d'un trimestre à l'autre. Les éléments particuliers de 2011 représentent les charges relatives à l'acquisition de Wellington West Holdings Inc. alors que pour l'exercice précédent, il s'agissait de la baisse de valeur de contrats de gestion suite aux tests de dépréciation.

### Revenu total par catégorie – Gestion de patrimoine

Exercice terminé le 31 octobre 2011



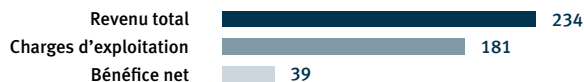
- Revenu net d'intérêts (2010 : 14 %)
- Services tarifés (2010 : 52 %)
- Transactions et autres revenus (2010 : 34 %)

### Résultats trimestriels <sup>(1)</sup>

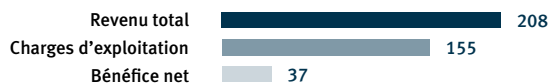
(en équivalent imposable) <sup>(2)</sup>

(en millions de dollars)

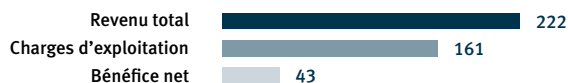
#### T4 2011



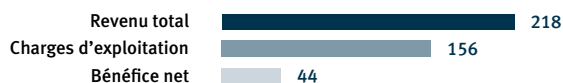
#### T3 2011



#### T2 2011



#### T1 2011



(1) Excluant les éléments particuliers.

(2) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 11.

## Filiales, unités d'affaires spécialisées, partenaires internes et tiers

**Services-conseils complets** — La division de courtage de plein exercice, Financière Banque Nationale Gestion de patrimoine, offre des services-conseils financiers complets, une vaste gamme de produits et services financiers, des services d'exécution de transactions ainsi que des services de garde de valeurs mobilières à plus d'un quart de million de Canadiens, dont les actifs administrés et gérés par quelque 1 000 conseillers totalisent 67 G\$ (en tenant compte de l'acquisition de valeurs mobilières HSBC (Canada)).

**Courtage autogéré** — Courtage direct Banque Nationale inc. (CDBN) met à la disposition des investisseurs autonomes une plateforme technologique innovante dotée d'une interface client conviviale, d'une fonction de recherche parmi plusieurs sources largement reconnues, d'outils de modélisation interactifs et de services d'exécution de transactions et de garde de valeurs mobilières hors pair.

**Services à la clientèle bien nantie** — Banque Nationale Gestion privée 1859 offre la gamme complète des services de gestion de patrimoine axés sur la planification et conçus précisément pour répondre aux besoins d'une clientèle fortunée composée de particuliers, de familles et de petites entreprises.

**Conception de produits de placement** — Placements Banque Nationale inc. (PBN) conçoit toute la gamme des produits de placement et produits de dépôt à intérêt élevé offerts dans le réseau de succursales de la Banque, par l'intermédiaire de ses filiales de courtage de plein exercice, de courtage direct et de services à la clientèle bien nantie, ainsi que par l'intermédiaire de nombreuses autres institutions financières partout au pays.

**Gestion de portefeuilles institutionnels** — Gestion de portefeuille Natcan inc. (Natcan) fournit des services de gestion de portefeuille dans le cadre d'un vaste éventail de mandats de placement auprès de clients institutionnels, notamment des caisses de retraite, des fonds communs de placement, des compagnies d'assurance, des fonds négociés en bourse et des fondations.

**Placements alternatifs** — Gestion de placements Innocap inc. (Innocap) offre des programmes de fonds de couverture destinés aux promoteurs de fonds qui recherchent une plateforme pouvant leur procurer un degré élevé de transparence et des outils de pointe pour la gestion de la liquidité et le contrôle des actifs et des risques.

**Services fiduciaires** — Trust Banque Nationale inc. (TBN) offre la gamme complète des services fiduciaires à l'intention des particuliers de la Banque et de ses canaux de distribution de services de gestion de patrimoine, ainsi qu'à l'intention des clients institutionnels.

**Produits et services financiers aux tiers** — La division Solutions d'affaires aux tiers de la Banque offre des produits de crédit et des produits bancaires transactionnels de marque et disponibles sous une autre étiquette à des institutions financières canadiennes de plus grande envergure qui les redistribuent à leurs clients, et elle vend en gros, par l'intermédiaire de canaux de distribution de tiers, divers produits de placement et de dépôt conçus par la Banque. Cette unité d'affaires est également le plus grand fournisseur de services de règlement et de garde de valeurs à l'intention du secteur des services financiers au Canada.

### Actifs sous administration et sous gestion – Gestion de patrimoine

Au 31 octobre

(en millions de dollars)

	2011	2010	2009	2011-10 Variation %	2010-09 Variation %
<b>Actifs sous administration</b>	<b>181 652</b>	<b>182 632</b>	<b>148 507</b>	<b>(1)</b>	<b>23</b>
<b>Actifs sous gestion</b>					
Clients institutionnels	25 447	25 191	24 391	1	3
Clients particuliers	17 363	14 525	11 790	20	23
Fonds communs de placement	13 659	13 193	11 864	4	11
<b>Total des actifs sous gestion</b>	<b>56 469</b>	<b>52 909</b>	<b>48 045</b>	<b>7</b>	<b>10</b>
<b>Actifs sous administration et sous gestion</b>	<b>238 121</b>	<b>235 541</b>	<b>196 552</b>	<b>1</b>	<b>20</b>

## Stratégies

Les priorités stratégiques du secteur de Gestion de patrimoine s'articulent autour de plusieurs axes.

### Un service qui repose sur des convictions

La planification stratégique de la Banque repose sur la conviction qu'au cours des deux prochaines décennies, ce sont les besoins changeants de la génération du *baby-boom* qui dicteront la demande de services de Gestion de patrimoine. En effet, cette cohorte vit actuellement ses meilleures années sur le plan du revenu et de l'accumulation de capital, mais surtout, cette accumulation de capital est en voie de conversion en un flux de revenu. Cette transition cruciale poussera la génération du *baby-boom* à rechercher, pressée par un nouveau sentiment d'urgence, des sources fiables de conseils, de produits et de services financiers, ce qui fera naître des occasions de croissance considérable pour les services de Gestion de patrimoine.

La Banque a la ferme conviction qu'elle doit, pour concrétiser ces occasions, continuer de se distinguer en accordant une attention particulière à la qualité et à la transparence des relations qu'elle entretient avec sa clientèle. Dans le domaine du service à la clientèle, où la confiance et les rapports personnels sont essentiels à la réussite, sa capacité de fournir des conseils à la fois avisés, objectifs et personnalisés, sera l'un des principaux moteurs de la croissance de sa part de marché.

### Croître...et se positionner pour encore plus de croissance

La Banque occupe déjà une position de chef de file incontesté au Québec et une forte présence à l'échelle nationale, et elle a su repérer d'excellentes occasions de croissance pour son secteur de Gestion de patrimoine dans des marchés clés partout au pays. Ainsi, cinq acquisitions ont été effectuées au cours des quatre derniers exercices et, de toute évidence, le fait d'avoir misé sur la consolidation du secteur a été – et demeurera – un élément fondamental de ce plan de croissance. Le fait de favoriser une culture qui stimule la croissance à l'interne est tout aussi important.

Des principes et stratégies d'affaires guideront les activités de l'équipe du secteur de Gestion de patrimoine au cours des prochains exercices.

- Rejeter toute solution « éclair », et mettre l'accent sur une approche à long terme – ce qui est parfaitement conforme aux conseils prodigués aux clients depuis un siècle et demi.
- Renforcer le contrôle des risques qui peuvent découler de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie d'affaires.
- Être prêts à suivre le rythme imposé par la concurrence à l'occasion, et déterminer soigneusement le moment le plus approprié pour le faire.
- Établir une segmentation du marché fondée sur les besoins pour la gestion de patrimoine, de manière à ce que les canaux de distribution et les gammes de produits offerts répondent le plus adéquatement possible à ces besoins.
- Assurer une intégration verticale et réaliser des économies d'échelle à l'interne, afin d'être en mesure de tirer une plus grande valeur des relations clients.
- Établir une plateforme d'« architecture ouverte », conçue pour offrir le plus grand choix possible aux clients et accroître l'attrait de la gamme de services de la Banque.
- Tirer profit des réseaux de distribution nationaux et renforcer la collaboration entre toutes les unités d'affaires afin de profiter d'occasions de ventes croisées.
- Adopter des approches innovantes susceptibles d'accroître le rayonnement de la Banque, notamment par l'établissement de partenariats avec certains des plus grands cabinets de services financiers au Canada.
- Offrir en tout temps des produits et services de placement novateurs.

### S'associer à l'excellence

Un des aspects uniques de la stratégie de Gestion de patrimoine de la Banque est l'établissement de partenariats mutuellement avantageux qui lui permettent de tirer profit de sa capacité à concevoir des produits de placement, de crédit et de transaction, et d'optimiser ses plateformes d'exploitation. Le secteur de Gestion de patrimoine de la Banque est fier d'être associé avec des sociétés de premier ordre comme Groupe Investors inc., La Great-West, compagnie d'assurance-vie, London Life, compagnie d'assurance-vie, Banque HSBC Canada, Financière Sun Life inc., BNP Paribas (Canada) et Jarislowsky Fraser Limitée.

## Réalisations

### Optimisation de la productivité des canaux de distribution internes

- La division de courtage de plein exercice de la Banque a été renommée Financière Banque Nationale (FBN) Gestion de patrimoine pour mieux refléter cette réalité.
- Outre la mise en œuvre d'un nouveau protocole de référencement bidirectionnel entre FBN Gestion de patrimoine et le réseau de succursales de la Banque, un processus a été mis en place pour s'assurer que la gamme complète des services de courtage de plein exercice soit offerte automatiquement aux clients admissibles des succursales, et que les conseillers de FBN Gestion de patrimoine informent leurs clients des services et des produits bancaires disponibles en succursale.
- Des mesures ont été adoptées pour soutenir les conseillers en placement qui désirent intégrer certains services de Gestion privée 1859 à la gamme des services offerts à la clientèle bien nantie, tout en conservant le titre de gestionnaire principal des relations clients. Après avoir suivi un programme de formation, ces conseillers en placement reçoivent le titre d'*associé – Gestion privée 1859*, et ont accès à une gamme de services plus étendue.
- Le nombre de conseillers agissant comme gestionnaires discrétionnaires de portefeuille au sein de FBN Gestion de patrimoine a considérablement augmenté, passant de 109 à 147. Près de la moitié des nouveaux conseillers proviennent de Wellington West Holdings Inc.
- La proportion des clients bénéficiant de services tarifés au sein de FBN Gestion de patrimoine a également augmenté de façon notable alors que les actifs sous administration de cette nature sont passés de 37,1 % en 2010 à 40,3 % à la fin de l'exercice 2011.
- Le nombre de clients recommandés à Gestion privée 1859 par la division commerciale de la Banque a connu une forte croissance alors que les volumes référés sont passés de 184 M\$ en 2010 à 284 M\$ en 2011, soit une augmentation de 54 %.

### Accroissement de la visibilité de la Banque et consolidation de son statut de chef de file en planification de la retraite et en gestion de patrimoine

- Les conseillers en placement de la Banque offrent bien plus que de simples services de gestion de portefeuille – ils conseillent leurs clients sur un large éventail de sujets liés à la gestion globale de leur patrimoine.
- Des sommes considérables ont été investies dans la publicité et la promotion des services, ainsi que dans la « mobilisation » des canaux de distribution, afin de mettre en valeur le large éventail d'expertise, de services-conseils et de produits offerts sur le marché par la Banque. Grâce en partie aux conditions de marché favorables, la gamme de produits gérés a affiché une forte croissance au cours de l'exercice.

#### ■ **Implantation d'une gamme complète de produits et de services optimisés en fonction des segments de clientèle visés**

- Les fonds Placements Banque Nationale ont remporté plusieurs prix au cours de l'exercice, notamment le prix *Lipper* pour la meilleure famille de fonds d'actifs mixtes (période de trois ans). Des prix *Lipper* ont également été décernés au Fonds petite capitalisation ainsi qu'au Portefeuille géré Croissance de la Banque pour leur rendement ajusté en fonction des risques sur cinq ans.
- La Banque a lancé les Billets sur mesure BNC, une formule de placement unique dans le marché des produits structurés, qui lui permet de créer des billets de dépôt à capital non protégé adaptés à une stratégie précise, dans un délai d'exécution très court afin de profiter d'une occasion sur le marché ou de répondre aux besoins précis d'un client.
- Courtage Direct Banque Nationale a lancé son Centre des fonds négociés en bourse (FNB) – un outil puissant qui permet aux investisseurs autonomes d'effectuer des recherches, à partir de symboles et de mots clés, sur l'univers des FNB en forte expansion. En un clic ou deux, le client a accès à des caractéristiques essentielles, à des détails sur la composition du portefeuille sous-jacent, à des graphiques et aux cours en temps réel pour tous les FNB négociés sur les marchés boursiers nord-américains.
- Au cours de l'exercice, plusieurs nouveaux paniers ont été créés pour FBN Gestion de patrimoine, fruits des relations avec des gestionnaires de portefeuille externes et avec Gestion de portefeuille Natcan (Natcan), la filiale de gestion de portefeuille de la Banque. Produits exclusifs novateurs de la Banque, les paniers allient les avantages des fonds communs de placement à la détention directe de titres dans le portefeuille sous-jacent.
- Natcan a participé à la création de plusieurs nouveaux produits au cours de l'exercice, y compris le FNB d'actions privilégiées Horizons AlphaPro et le FNB d'obligations à taux variable Horizons AlphaPro, et a géré de façon active le panier de FNB pour les clients de Gestion privée 1859.

#### ■ **Mise à profit des canaux de distribution internes et de tiers en vue d'accroître la part de marché à l'extérieur du Québec**

- En juillet 2011, la Banque a acquis toutes les actions de Wellington West Holdings Inc. (Wellington West) qu'elle ne détenait pas déjà, et procède actuellement à l'intégration des activités de cette société au sein de FBN Gestion de patrimoine. Cette opération profitera aux deux entités, de même qu'aux actionnaires de la Banque, car elle permettra à cette dernière d'accroître sa part de marché, de réaliser des économies d'échelle et d'élargir sa gamme de produits. En outre, l'acquisition de Wellington West favorisera un meilleur équilibre, sur le plan géographique, des revenus générés par FBN Gestion de patrimoine, car une fois l'intégration bien assurée, environ la moitié du chiffre d'affaires de la division proviendra du Québec, et l'autre moitié, du reste du Canada.

- En septembre 2011, la Banque a conclu une entente avec la Banque HSBC Canada pour se porter acquéreur de la division des services-conseils en placement de plein exercice ainsi que certains actifs liés aux fonds distincts et aux affaires d'assurances. La division des services-conseils en placement de plein exercice de cette firme exerce ses activités d'un bout à l'autre du pays, et environ 70 % de celles-ci sont situées en Ontario et en Colombie-Britannique. L'acquisition devrait être conclue au mois de janvier 2012, sous réserve des approbations réglementaires. Cette transaction constitue un autre pas majeur dans la mise en œuvre de la stratégie de croissance de la Banque, qui cherche entre autres à accroître la portée de ses activités de gestion de patrimoine à travers le Canada.
- Placements Banque Nationale a ajouté quatre nouveaux portefeuilles à sa plateforme Portefeuille Méritage. Ces nouveaux portefeuilles structurés en catégorie de sociétés permettront aux investisseurs de profiter de la conversion à impôt différé et de la croissance composée dans leurs comptes non enregistrés. L'ajout de ces portefeuilles, conjugué aux très fortes ventes par les canaux de distribution internes et de tiers, consolide davantage la position des Portefeuilles Méritage comme un des chefs de file canadiens dans le domaine des solutions de placement clés en main.
- BNP Paribas a exercé l'option lui donnant droit d'acquérir une part additionnelle de 25 % dans la filiale de plateforme de fonds de couverture, Innocap, portant ainsi sa participation totale à 50 %.

## Une année de reconnaissance

La Banque est fière que ses efforts et ses réalisations soient de plus en plus reconnus par des organismes réputés. Au cours des douze derniers mois, la Banque a été nommée *Structured Product House of the Year* par le magazine américain *Structured Products*; *Morningstar Research Inc.* lui a décerné le prix *Investor Education Award* pour sa trousse de retraite – un ensemble complet d'outils visant à faciliter la planification de la retraite – et le magazine *Bloomberg Business* l'a nommée première banque en Amérique du Nord pour sa solidité financière. Ces distinctions font clairement ressortir l'acceptation croissante de la position de la Banque dans le secteur de Gestion de patrimoine, et elles ont eu des répercussions très favorables sur sa stratégie de croissance.

## ANALYSE SECTORIELLE MARCHÉS FINANCIERS

### VUE D'ENSEMBLE

Le secteur des Marchés financiers offre à une clientèle institutionnelle, constituée de grandes sociétés et sociétés du secteur public, des services bancaires et des services de banque d'affaires, tout en donnant à ses clients accès aux marchés des capitaux canadiens par l'intermédiaire de ses lignes d'affaires portant sur les titres à revenus fixes, les titres de participation et les produits dérivés.

A titre de leader pour les activités de la banque d'affaires au Québec avec une forte présence à travers le Canada, le secteur des Marchés financiers offre la gamme complète de produits et services financiers – du crédit bancaire aux titres d'emprunt et de participation. Il fournit des services-conseils complets en matière de fusions et acquisitions ainsi que de financement, et des produits de gestion du risque fondés sur ses activités sur produits dérivés de taux d'intérêt, de titres de participation, de devises et de marchandises.

Au chapitre des titres à revenus fixes et des titres de participation, la Banque est un acteur prépondérant au Canada, où elle offre des services de montage, de prise ferme, de distribution, de recherche ainsi que de liquidités grâce à ses activités sur les marchés secondaires. Par l'intermédiaire de bureaux situés à l'étranger, elle vend également des titres de créances et des titres de participation canadiens à des investisseurs institutionnels aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Europe continentale. Le secteur des Marchés financiers mène aussi des activités de négociation pour son compte et des activités d'investissement.

### Résultats par secteur d'activité – Marchés financiers

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable)<sup>(1)</sup>

(en millions de dollars)

	2011	2010	2009	2011-10 Variation %	2010-09 Variation %
<b>Excluant les éléments particuliers<sup>(1)</sup></b>					
Revenu net d'intérêts	743	822	784		
Revenus autres que d'intérêts	677	525	605		
Participations sans contrôle	5	(5)	2		
Revenu total	1 425	1 342	1 391	6	(4)
Charges d'exploitation	721	650	631	11	3
Contribution	704	692	760	2	(9)
Dotations (récupérations) aux pertes sur créances	(5)	2	27		
Bénéfice avant impôts et participations sans contrôle	709	690	733	3	(6)
Charge d'impôts	208	205	227	1	(10)
Participations sans contrôle	(1)	4	1		
Bénéfice net excluant les éléments particuliers	502	481	505	4	(5)
Éléments particuliers après impôts <sup>(1)</sup>	(10)	(15)	–		
Bénéfice net	492	466	505	6	(8)
Actif moyen	102 974	92 598	97 805	11	(5)
Dépôts moyens	41 440	33 788	32 888	23	3
Prêts et acceptations moyens					
(financement des sociétés seulement)	6 279	5 890	7 072	7	(17)
Prêts douteux nets	16	15	72	7	(79)
Prêts douteux nets en % des prêts et acceptations moyens	0,3 %	0,3 %	1,0 %		
Ratio des charges sur le revenu excluant les éléments particuliers <sup>(2)</sup>	50,6 %	48,4 %	45,4 %		

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 11.

(2) Ajusté pour tenir compte des gains ou pertes attribuables aux tiers.

## Résultats financiers

Le bénéfice net du secteur des Marchés financiers, excluant les éléments particuliers, est en hausse pour s'établir à 502 M\$ en 2011, comparativement à 481 M\$ en 2010. Le total des revenus augmente de 5 % pour s'établir à 1 420 M\$, comparativement à 1 347 M\$ en 2010. Compte tenu des participations sans contrôle ayant trait aux activités de négociation, le revenu s'est élevé à 1 425 M\$ en 2011, contre 1 342 M\$ un an plus tôt et 1 391 M\$ en 2009.

Les revenus des activités de négociation ont connu un recul de 49 M\$ pour s'établir à 478 M\$. Cette baisse est principalement attribuable à la diminution des revenus sur les titres à revenus fixes, atténuée par une hausse des revenus provenant des activités sur les titres de marchandises et des opérations sur devises. Par ailleurs, les commissions des marchés financiers ont progressé de 11 % suite à une reprise des activités. Les gains sur valeurs mobilières disponibles à la vente ont atteint 79 M\$, une baisse de 10 M\$ par rapport à 2010. Les revenus des services bancaires ont connu une croissance de 9 %, traduisant un regain d'activités pour les grandes sociétés. Les revenus tirés d'autres activités ont connu une hausse de 95 M\$, provenant essentiellement des activités de trésorerie et de la filiale Credigy Ltd., une société qui achète et sert les entreprises en difficulté et les créances radiées des ménages. Ces améliorations ont plus que contrebalancé le recul de la contribution de Maple Financial Group Inc.

En excluant les éléments particuliers, les charges d'exploitation se chiffrent à 721 M\$, représentant une hausse de 11 % par rapport à l'exercice précédent. La progression des charges d'exploitation est principalement attribuable aux coûts liés aux opérations de la filiale Credigy Ltd., à la hausse de la rémunération ainsi qu'aux frais liés aux transactions. Le ratio des charges sur le revenu est de 50,6 %, comparativement à 48,4 % en 2010. Les éléments particuliers de 10 M\$ pour 2011 et de 15 M\$ pour 2010, sont principalement composés d'indemnités de départ liées à la restructuration de certaines activités de la filiale de courtage en valeurs mobilières, à la rationalisation de certaines activités des marchés financiers et à l'acquisition de Wellington West Holdings Inc.

Pour l'exercice 2011, le secteur a enregistré des récupérations de 5 M\$ de pertes sur créances, alors que des dotations aux pertes sur créances de 2 M\$ étaient enregistrées en 2010.

L'actif moyen, composé essentiellement de valeurs mobilières, est en hausse pour atteindre 103,0 G\$, comparativement à 92,6 G\$ en 2010. Le crédit aux grandes entreprises est en hausse pour s'établir à 6,3 G\$, comparativement à 5,9 G\$ en 2010, en raison d'une croissance des activités.

### Revenus par catégorie – Marchés financiers

Exercice terminé le 31 octobre (en équivalent imposable) <sup>(1)</sup> (en millions de dollars)	2011	2010	Variation en %
Revenus des activités de négociation			
Titres de participation	245	243	1
Titres à revenus fixes	140	199	(30)
Marchandises et devises	93	85	9
	478	527	(9)
Commissions des marchés financiers	270	244	11
Gains sur valeurs mobilières disponibles à la vente (montant net)	79	89	(11)
Services bancaires	260	239	9
Autres	338	243	39
<b>Total</b> <sup>(2)</sup>	<b>1 425</b>	<b>1 342</b>	<b>6</b>

### Résultats trimestriels <sup>(2) (3)</sup>

(en équivalent imposable) <sup>(1)</sup>  
(en millions de dollars)

#### T4 2011

Revenu total	343
Charges d'exploitation	182
Bénéfice net	113

#### T3 2011

Revenu total	327
Charges d'exploitation	179
Bénéfice net	106

#### T2 2011

Revenu total	380
Charges d'exploitation	182
Bénéfice net	146

#### T1 2011

Revenu total	375
Charges d'exploitation	178
Bénéfice net	137

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 11.

(2) Ajusté pour tenir compte des participations sans contrôle.

(3) Excluant les éléments particuliers.

## Stratégies et réalisations

En 2011, le secteur des Marchés financiers a poursuivi la réalisation de son plan stratégique et a dégagé des résultats en adéquation avec les objectifs qu'il s'était fixés. La collaboration accrue et le partage de l'information entre les divers secteurs d'activité et divisions de la Banque ont eu une incidence sur les résultats. Des mesures ont été entreprises pour tirer le maximum des occasions et des segments d'affaires dans lesquels le secteur des Marchés financiers occupe une position de chef de file. En juillet 2011, la Banque a complété l'acquisition de Wellington West Holdings Inc. L'acquisition de la division des marchés des capitaux de Wellington West s'inscrit déjà dans les priorités de la Banque à l'égard des Marchés financiers, par la consolidation de ses positions dans le secteur de l'énergie et des mines. Le secteur des Marchés financiers compte maintenir le cap sur sa stratégie tout en surveillant étroitement la répartition des ressources en fonction des occasions de marché et des besoins, en constante évolution, des clients.

### Chef de file reconnu du marché au Québec

Chef de file du marché au Québec, le secteur des Marchés financiers continuera à mettre l'accent sur ses forces et à accroître sa présence dans la région. Dans le contexte de l'économie particulière et très diversifiée du Québec et des investissements du gouvernement du Québec dans ses infrastructures, le secteur des Marchés financiers utilise pleinement son approche *un client, une banque* pour déployer son plein potentiel auprès de toutes les entreprises du Québec, et la répartition des ressources permet de fournir des services qui répondent aux besoins précis des clients du Québec.

### Concentrer l'attention sur les entreprises canadiennes du marché intermédiaire

Le secteur des Marchés financiers exploite ce qui le distingue comme fournisseur, soit la recherche intégrée de solutions souples s'appuyant sur des assises financières solides afin d'approfondir ses relations avec les entreprises canadiennes du marché intermédiaire et être ainsi en mesure de générer une croissance des revenus. Centré sur les besoins des clients, il est en mesure de mettre en œuvre de façon efficace et ordonnée des ressources provenant des services de financement des sociétés, des ventes, de la négociation et de la recherche vers les secteurs cibles. En fournissant aux clients des services-conseils, des solutions intégrées permettant d'accéder aux marchés des capitaux et des offres complètes en matière de gestion du risque, le secteur des Marchés financiers se voit confier davantage d'affaires de ses clients établis ainsi que de nouveaux clients provenant de ses secteurs cibles. Dans le domaine de l'énergie, la Banque s'est taillée une place de choix en prêts commerciaux, en financement des sociétés et en produits de gestion du risque assurés par une équipe importante à Calgary.

Le secteur des Marchés financiers a fourni des services-conseils dans le cadre de 26 opérations sur le marché public annoncées, a supervisé seul ou conjointement 61 offres publiques de titres de participation pour le compte de sociétés émettrices, dont 11 pour des clients du secteur des métaux et des mines, 16 pour des clients du secteur du pétrole et du gaz et 13 pour des entreprises du Québec. Le secteur des Marchés financiers a également supervisé 27 placements de produits de détail gérés ou structurés. Au cours de sa deuxième année complète d'activité, le groupe spécialisé en infrastructures de la Banque a agi à titre de preneur ferme relativement à deux projets d'hôpitaux en Ontario, et a assuré le montage de trois projets à l'échelle du pays.

Les opérations suivantes reflètent bien l'approche intégrée de la Banque en ce qui touche au service à la clientèle, et la capacité du secteur des Marchés financiers à fournir une vaste gamme de services à ses clients.

### Faits saillants

- Conseiller dans le cadre de mandats de fusions et acquisitions dans le secteur des mines : conseiller financier de *Nunavut Iron Ore Acquisition Inc.* dans le cadre d'une acquisition non sollicitée de *Baffinland Iron Mines Limited* qui a résulté en un arrangement de coentreprise avec *Arcelor Mittal*; conseiller stratégique de *Richfield Ventures Corp.* pour la vente de la société *New Gold Inc.*; conseiller stratégique de *Potash One Inc.* pour la vente au groupe allemand *K+S Group AG*; et conseiller stratégique de *Valley High Ventures* pour la fusion avec *Levon Resources Ltd.*
- Conseiller dans le cadre de mandats de fusions et acquisitions dans le secteur énergie : conseiller financier d'*Open Range Energy Corp.* dans le cadre de la restructuration stratégique qui a mené à la création de *Poseidon Concepts*, une société de services d'énergie distincte, ouverte et productive de dividendes; conseiller financier de *Stoneham Drilling Trust* dans le cadre de son acquisition de *Western Energy Services Corp.*; conseiller financier d'*Orleans Energy Ltd.* pour la prise de contrôle inversé par *RMP Energy Ltd.*; et conseiller financier de *Whitecap Resources Inc.* pour l'achat de *Spry Energy Ltd.*
- Co-syndicataire gérant de deux placements d'obligations de premier rang de *Hospital Infrastructure Partners*, d'un montant de 543 M\$; syndicataire pour une facilité de crédit de 474 M\$; et a fourni un swap sur la facilité de crédit et des billets de dépôt structurés provenant du produit du placement d'obligations de premier rang initial.
- Unique conseiller financier de *5N Plus* dans le cadre de l'acquisition, pour un montant de 234 M€, de la société belge *MCP Group*, producteur et distributeur mondial de métaux de spécialité et de leurs dérivés. La Banque a agi à titre de syndicataire pour des facilités de crédit totalisant 140 M\$ et a par la suite été le syndicataire chef de file dans le cadre d'un placement de reçus de souscription d'une valeur de 125 M\$ visant à financer en partie la transaction. Après la clôture, la Banque a agi à titre de syndicataire chef de file dans le cadre d'une nouvelle facilité de crédit globale de 250 M\$ pour la société fusionnée.
- Unique conseiller financier de *Uni-Select Inc.* dans le cadre de l'acquisition, pour un montant de 210 M\$ US, de *FinishMaster Inc.*, le plus grand distributeur indépendant de peintures et d'enduits pour automobiles aux États-Unis. La Banque a agi en qualité de syndicataire pour une facilité à long terme et une facilité de crédit renouvelable de 400 M\$ US et de syndicataire chef de file d'un placement de reçus de souscription d'actions ordinaires et de débentures subordonnées non garanties convertibles d'une valeur de 103 M\$.

### Chef de file sur les marchés des titres à revenus fixes

Les activités sur les titres à revenus fixes maintiennent la Banque en position de chef de file dans le financement du gouvernement du Canada, grâce à ses excellentes capacités de négociation et de souscription d'obligations hypothécaires du Canada, d'obligations des provinces et de titres d'emprunt municipaux. Les activités de négociation et de souscription de titres d'emprunt de sociétés avaient atteint des sommets en 2010, et elles ont augmenté davantage en 2011. La Banque a effectué un nombre record de placements administrés et consacré ses efforts à être un des meilleurs contrepartistes sur le marché canadien des titres à rendements élevés, en forte croissance.

### Faits saillants

FBN est au premier rang pour l'émission de titres du gouvernement du Canada avec 24,3 % de part du marché en 2011 selon le tableau des preneurs ferme de Bloomberg.

*Secteur public : supervision seule ou conjointe de 43 émissions de titres gouvernementaux pour un total de 37,6 G\$ incluant :*

- Émissions d'obligations hypothécaires du Canada en dollars canadiens à l'échelle mondiale
- Placements sur le marché national par le Québec, Hydro-Québec et Financement Québec, la Colombie-Britannique et l'Ontario
- Émissions de titres du Manitoba et d'Hydro-Québec (en dollars US) à l'échelle mondiale

*Titres de sociétés : supervision seule ou conjointe de 4,0 G\$ incluant :*

- Bell Canada : 1 G\$
- Sun Life Financial Inc. : 300 M\$
- Sherritt International Corp. : 400 M\$

### 📌 Déployer des produits de gestion du risque à l'intention des grandes entreprises et de la clientèle commerciale

La stratégie de la Banque consiste à bien cerner les besoins et à concevoir des produits de gestion du risque qu'elle pourra adapter aux besoins précis de tous ses clients, qu'il s'agisse de grandes, de moyennes ou de petites entreprises. Les solutions de gestion du risque liées aux taux d'intérêt, aux capitaux propres, à l'énergie et au change sont offertes par l'intermédiaire du réseau de services-conseils de la Banque. Le nombre croissant de clients utilisant activement les produits de gestion du risque reflète bien le succès de cette approche novatrice.

### Nombre de clients corporatifs

#### Dérivés sur énergie



Hausse de 12 %

#### Dérivés sur taux d'intérêt



Hausse de 25 %

#### Opérations de change



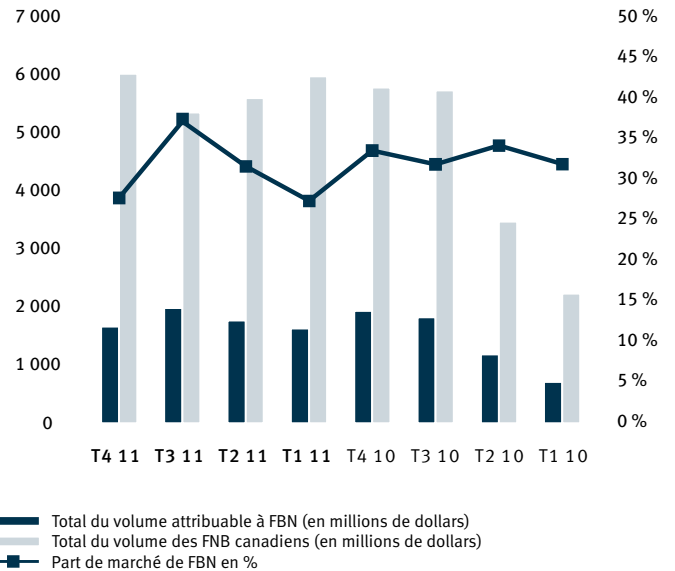
Hausse de 3 %

### 📌 Devenir le chef de file canadien en matière de produits structurés

La Banque poursuit ses efforts pour conserver sa position de chef de file canadien en commercialisation et en distribution de produits structurés et, par l'intermédiaire de son groupe Solutions de produits financiers, elle continue de centrer son action et d'offrir des solutions adaptées aux besoins précis des particuliers et des investisseurs institutionnels. En outre, grâce aux systèmes de négociation de comptes propres à la fine pointe de la technologie utilisés, ces produits génèrent des liquidités dans le marché secondaire.

### Faits saillants

- La Banque est le courtier désigné de 50 % des fonds négociés en Bourse (FNB) inscrits au Canada.
- La Banque occupe la 2<sup>e</sup> position du marché secondaire des FNB et détient 28 % de ce marché.



## Priorités et perspectives pour 2012

Le secteur des Marchés financiers continue de miser sur ses forces et ses relations pour offrir à la clientèle un service hors pair et des solutions sur mesure. En mettant l'accent sur l'harmonisation interne des ressources avec la clientèle servie en 2011 et en optimisant le travail d'équipe et la collaboration avec les autres divisions de la Banque, le secteur des Marchés financiers est bien placé pour faire face aux défis d'un climat de plus en plus compétitif.

Les grandes priorités pour 2012 seront axées sur la concentration des ressources de tous les secteurs visés pour les entreprises du marché intermédiaire, le maintien de la position de tête en matière de titres à revenus fixes, la mise en œuvre de ses solutions de gestion du risque auprès des entreprises et des clients commerciaux et la consolidation de sa position de chef de file de l'expansion du marché des produits structurés.

Le secteur des Marchés financiers dispose d'un portefeuille d'affaires bien diversifié qui lui a permis de faire face à une conjoncture difficile. La combinaison de son orientation client, de sa solide gestion du risque et des contrôles efficaces mis en place a permis à la Banque de générer des rendements ajustés en fonction du risque supérieurs, et ce, de façon soutenue.

## ANALYSE SECTORIELLE AUTRES

### VUE D'ENSEMBLE

La rubrique *Autres* présente les revenus et les charges qui ne sont pas alloués à un secteur d'activité de la Banque. Les données fournies dans cette rubrique comprennent les activités de titrisation, certains éléments non récurrents ainsi que la portion non attribuée des services centralisés tels que Technologie de l'information, Approvisionnement et Performance organisationnelle; Gestion des risques; Opérations; Marketing; Ressources humaines et Affaires corporatives ainsi que Finance et Trésorerie.

### Résultats par secteur d'activité – Autres

Exercice terminé le 31 octobre  
(en millions de dollars)

	2011	2010	2009
<b>Excluant les éléments particuliers <sup>(1)</sup></b>			
Revenu net d'intérêts	(508)	(516)	(394)
Revenus autres que d'intérêts	249	253	248
Revenu total	(259)	(263)	(146)
Charges d'exploitation	56	56	75
Dotations aux pertes sur créances	(66)	(65)	(62)
Perte avant impôts et participations sans contrôle	(249)	(254)	(159)
Économie d'impôts	(213)	(221)	(167)
Participations sans contrôle	56	56	56
Perte nette excluant les éléments particuliers	(92)	(89)	(48)
Éléments particuliers après impôts <sup>(1)</sup>	24	(33)	(207)
Perte nette	(68)	(122)	(255)
Actif moyen	(15 545)	(14 254)	(13 770)

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 11.

### Résultats financiers

La perte nette excluant les éléments particuliers de la rubrique *Autres* des résultats sectoriels a atteint 92 M\$ pour l'exercice 2011 en comparaison à 89 M\$ pour l'exercice précédent. Les revenus provenant des activités de titrisation ont été plus élevés au cours de l'exercice 2011 et cette hausse a été atténuée par des gains sur cession de titres de participation enregistrés au cours de l'exercice 2010. Les éléments particuliers de l'exercice 2011 comprennent des provisions pour litiges de 8 M\$, déduction faite des impôts, un renversement de provisions pour pertes sur créances constituées à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par des billets restructurés des conduits VAC de 11 M\$, déduction faite des impôts, ainsi qu'un renversement de provisions fiscales de 21 M\$. Pour l'exercice 2010, une sanction administrative de 75 M\$, des renversements de provisions pour éventualités fiscales de 50 M\$ ainsi que des charges liées à la détention des billets restructurés des conduits VAC de 8 M\$, déduction faite des impôts, avaient été enregistrés.

### Titrisation

La Banque utilise la titrisation comme méthode efficace de financement, de transfert des risques et de gestion du capital. La Banque participe au programme des titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada) (LNH) et au programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC). La Banque vend également périodiquement à une fiducie, sur une base renouvelable, de nouvelles créances sur cartes de crédit de façon à remplacer les créances remboursées par les clients. Au 31 octobre 2011, l'encours des titres LNH émis par la Banque et vendus à des tiers totalisait 9,8 G\$, comparativement à 8,3 G\$ pour l'exercice 2010. Les gains plus élevés tirés de la vente d'actifs (279 M\$ pour l'exercice 2011 comparativement à 233 M\$ pour l'exercice 2010) sont principalement attribuables à une augmentation des volumes et de la marge excédentaire sur les prêts hypothécaires vendus au cours de l'exercice 2011 ainsi qu'une augmentation des opérations de titrisation à rechargement. Se reporter à la note 11 afférente aux états financiers consolidés *Cessions de créances* pour de plus amples renseignements.

## Services centralisés

Les secteurs Technologie de l'information (TI), Approvisionnement et Performance organisationnelle s'assurent que les normes et les solutions en matière de TI sont conçues de façon à soutenir les visées d'affaires à long terme de la Banque au chapitre de l'accroissement de l'efficacité des fonctions de soutien alignées sur les besoins des clients dans tous les secteurs.

Le secteur Gestion des risques propose une approche objective de gestion des risques, qui consiste à cerner, mesurer et superviser, dans un cadre intégré, les divers risques auxquels est exposée la Banque, et à promouvoir une saine culture de gestion du risque. L'équipe de la Gestion des risques appuie ainsi le Conseil et la direction dans la compréhension et la supervision des principaux risques (se reporter aux pages 59 à 71 pour plus de détails sur la Gestion des risques). Aussi, elle veille à la conformité aux exigences réglementaires. Finalement, elle développe, maintient et communique l'appétit pour le risque au sein des lignes d'affaires tout en assurant l'intégrité et la fiabilité des mesures de risque.

Le secteur Opérations est un partenaire d'affaires fiable, proactif et stratégique, dont les efforts portent principalement sur la qualité du service et la productivité. L'équipe des Opérations enrichit l'expérience-client en mettant au service du client l'expertise et l'efficacité des employés, l'efficacité de ses processus et sa culture d'amélioration continue.

Le secteur Marketing assure l'harmonisation, la pertinence et la transversalité de l'offre-client, de la marque et de l'expérience-client à l'échelle des unités, des canaux de distribution et de la Banque dans son ensemble.

Le secteur Ressources humaines et Affaires corporatives offre son expertise à l'ensemble des unités de la Banque. Les Ressources humaines agissent comme partenaires d'affaires de confiance pour la gestion des ressources humaines, particulièrement en matière d'élaboration de stratégies et de mise en œuvre de changements au sein de l'institution. Pour leur part, les Affaires corporatives ont, entre autres, pour mandat de réduire les risques juridiques pour l'entreprise, d'apporter un soutien en fournissant des avis juridiques, de soutenir les activités reliées au conseil d'administration et de préserver la réputation de la Banque dans les marchés où elle exerce ses activités. Ce secteur aide également toutes les unités de la Banque à entretenir leur image de marque.

Le secteur Finance et Trésorerie a pour responsabilités la gestion optimale des ressources financières (capital, liquidités, financement) et la gestion active de l'appariement (les résultats de la Trésorerie sont inclus dans ceux des Marchés financiers). Il participe à la prise de décisions stratégiques et opérationnelles ainsi qu'à la préparation et à la gouvernance adéquate de l'information comptable et financière. Ce secteur supervise également les activités de la caisse des régimes de retraite des employés de la Banque. Il aide les secteurs d'activité et les fonctions de soutien à l'égard de leur rendement financier, veille à la conformité aux exigences réglementaires et s'occupe de la présentation de l'information aux actionnaires ainsi que des diverses unités, entités et filiales de la Banque. Enfin, sur le plan administratif, l'Audit interne relève du secteur Finance et Trésorerie.

## ANALYSE FINANCIÈRE

## Analyse des résultats consolidés

**Revenu total**

Pour l'exercice 2011, le revenu total en équivalent imposable se chiffre à 4 768 M\$, en hausse de 273 M\$ ou 6 % par rapport à l'exercice 2010 (tableau 1, page 74). En excluant les éléments particuliers de 2010, le revenu total en équivalent imposable de 2011 est en hausse de 262 M\$ ou 6 % par rapport à l'année précédente.

**Revenu net d'intérêts**

Le revenu net d'intérêts en équivalent imposable de l'exercice 2011 atteint 2 127 M\$ par rapport à 2 124 M\$ pour l'exercice 2010 (tableau 2, page 74) en hausse de 3 M\$. Le revenu net d'intérêts du secteur des Particuliers et entreprises a progressé de 70 M\$ ou 5 % pour s'établir à 1 585 M\$ pour l'exercice 2011. Le volume de prêts a connu une bonne croissance, soit une hausse de 6,1 G\$ de l'actif moyen, particulièrement au niveau des prêts et acceptations bancaires, et surtout des prêts hypothécaires et des marges de crédit personnelles hypothécaires. Cette croissance a été partiellement contrebalancée par un rétrécissement des marges bénéficiaires sur les prêts aux particuliers et aux entreprises, ce qui a entraîné une baisse de la marge bénéficiaire, qui est de 2,36 % en 2011 par rapport à 2,48 % en 2010. Le revenu net d'intérêts du secteur de Gestion de patrimoine a augmenté de 23 M\$ pour s'établir à 131 M\$, en raison de la hausse des taux d'intérêt survenue à la fin de l'exercice de 2010. Pour le secteur des Marchés financiers, la baisse du revenu net d'intérêts de 79 M\$ en 2011 par rapport à 2010, provient principalement des activités de négociation, et doit être analysée globalement avec les autres éléments composant le revenu des activités de négociation. Enfin, le revenu net d'intérêts négatif à la rubrique *Autres* a augmenté de 11 M\$ principalement en raison du coût de financement plus élevé des prêts titrisés.

**Revenus autres que d'intérêts**

Les revenus autres que d'intérêts de l'exercice 2011 sont de 2 641 M\$, en comparaison à 2 371 M\$ à l'exercice précédent (tableau 3, page 75). Les revenus de négociation imputés aux revenus autres que d'intérêts sont de 22 M\$ comparativement à des pertes de négociation de 78 M\$ en 2010. En tenant compte de la portion imputée au revenu net d'intérêts et des participations sans contrôle, les revenus des activités de négociation ont atteint 483 M\$ en 2011, soit une baisse de 50 M\$ en comparaison avec l'exercice 2010 (tableau 4, page 75). Cette baisse provient des conditions de marché qui ont affecté les revenus provenant des titres à revenus fixes.

Tel que le décrit le tableau 3 à la page 75, les commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils totalisent 308 M\$ pour l'exercice 2011, en hausse de 40 M\$ par rapport à l'exercice précédent et les commissions de courtage en valeurs mobilières sont en hausse de 26 M\$ pour s'établir à 327 M\$, suite à une croissance du volume de transactions et à l'intégration des activités de Wellington West Holdings Inc. Les revenus sur acceptations, sur lettres de crédit et de garantie sont en hausse de 20 M\$ par rapport à 2010, principalement en raison d'une croissance des volumes pour ce type de financement. Les frais d'administration sur les dépôts et les paiements sont demeurés stables et s'élèvent à 228 M\$ pour l'exercice 2011. La baisse de 9 % des commissions sur cartes de crédit est attribuable au volume plus élevé de titrisation au cours de l'exercice 2011. Les commissions sur prêts qui se chiffrent à 163 M\$ sont en baisse de 3 % en raison des refinancements anticipés de prêts hypothécaires plus élevés en 2010.

L'augmentation de la valeur des actifs sous administration et sous gestion explique la croissance des revenus des services fiduciaires et fonds communs de placement, qui se chiffrent ainsi à 427 M\$ en 2011, comparativement à 375 M\$ en 2010, une croissance de 52 M\$ ou 14 %.

Les revenus de titrisation de 338 M\$ sont en hausse de 56 M\$ ou 20 %, le volume des activités de titrisation de prêts hypothécaires assurés et des opérations de titrisation à rechargement ayant été plus élevé en 2011. Par ailleurs, les revenus divers sont à 305 M\$, en hausse de 10 M\$, notamment en raison des activités accrues de la filiale Credigy Ltd. en 2011, atténuée par la contribution plus faible de la société satellite Maple Financial Group Inc.

**Dotations aux pertes sur créances**

Les dotations aux pertes sur créances de l'exercice 2011 sont en baisse de 25 M\$ pour s'établir à 119 M\$ (tableau 5, page 76). Cette diminution est en grande partie attribuable au renversement de provisions pour pertes sur créances constituées à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par des billets restructurés des conduits VAC de 15 M\$ au cours de l'exercice 2011, enregistré à titre d'élément particulier.

Les dotations aux pertes sur créances avec les particuliers ainsi que les créances sur cartes de crédit sont en baisse de 19 M\$ par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à 76 M\$. Les dotations aux pertes sur créances sur le crédit aux entreprises ont été de 63 M\$ pour l'exercice 2011, soit une hausse de 16 M\$ par rapport à 2010 en raison des récupérations moins importantes cette année. Enfin, des récupérations de pertes sur créances sur le financement aux sociétés pour l'exercice 2011 ont été enregistrées pour un montant de 5 M\$, comparativement à des dotations aux pertes sur créances de 2 M\$ en 2010. Globalement, les dotations spécifiques aux pertes sur créances de 2011 ont représenté 0,22 % des prêts et acceptations moyens, contre 0,24 % à l'exercice précédent, ce qui représente une amélioration et demeure toujours relativement faible dans le contexte économique actuel.

**Charges d'exploitation**

Les charges d'exploitation se chiffrent à 2 922 M\$ en 2011, en hausse de 100 M\$ ou 4 % par rapport à l'exercice précédent (tableau 6, page 77). En excluant les éléments particuliers de 2011 et 2010, les charges d'exploitation sont en hausse de 168 M\$ ou 6 %.

En 2011, la charge de salaires et avantages sociaux a atteint 1 750 M\$, en hausse de 9 % par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation du nombre d'employés dans le réseau bancaire suite à l'ouverture de nouvelles succursales et du prolongement des heures d'affaires, les nouveaux employés liés à l'acquisition de Wellington West Holdings Inc. ainsi que le versement des indemnités de départ, ont contribué à l'augmentation de la charge salariale. De plus, la croissance des revenus a augmenté la rémunération variable.

Les frais de technologie, incluant l'amortissement, se sont fixés à 364 M\$, demeurant stables par rapport à l'exercice 2010. Les frais d'occupation, incluant l'amortissement, augmentent de 7 M\$ pour se chiffrent à 187 M\$ en 2011, ce qui est en partie attribuable à l'ouverture de nouvelles succursales. Les honoraires professionnels augmentent de 17 M\$ pour s'établir à 221 M\$ en 2011, principalement en raison des investissements technologiques. La baisse des dépenses diverses s'explique par la sanction administrative de 75 M\$ à titre de règlement dans le cadre d'une entente touchant toute l'industrie du PCAA enregistrée en 2010.

### Charge d'impôts

La note 26 afférente aux états financiers consolidés, aux pages 155 et 156, fournit le détail de la charge d'impôts de la Banque. Pour l'exercice 2011, la charge d'impôts totalise 284 M\$, ce qui représente un taux effectif d'imposition de 18 % comparativement à une charge de 221 M\$ en 2010, pour un taux effectif d'imposition de 17 %.

## Information financière trimestrielle

Le bénéfice, les revenus et les charges trimestriels sont touchés par un certain nombre de tendances et de facteurs. Un sommaire des résultats pour les douze derniers trimestres est présenté au tableau *Résultats trimestriels* aux pages 72 et 73. Les huit derniers trimestres ont été touchés par divers facteurs favorables et défavorables.

- Au cours du quatrième trimestre de 2011, les résultats de Wellington West Holdings Inc. ont été intégrés à ceux de la Banque et des charges relatives à cette acquisition ont été enregistrées; des indemnités de départ ont également été enregistrées.
- Les résultats du troisième trimestre de 2011 comprennent le renversement de provisions pour pertes sur créances et pour éventualités fiscales, ainsi que des indemnités de départ et des provisions pour litiges.
- Au cours du quatrième trimestre de 2010, une charge de restructuration, une charge imputable à une baisse de valeur d'un actif incorporel et un renversement de provision pour éventualités fiscales avaient été enregistrés.
- Les résultats du premier trimestre de 2010 tiennent compte d'une sanction administrative payée à titre de règlement dans le cadre d'une entente touchant toute l'industrie du PCAA et du renversement d'une provision fiscale enregistré suite à la réévaluation des passifs d'impôts éventuels.

Au cours des huit derniers trimestres, le bénéfice net consolidé a été positif, certains trimestres affichant même un bénéfice net record. Cette situation reflète le rendement soutenu des secteurs d'activité. Une gestion efficace des coûts a également permis de maintenir cette tendance.

Le revenu net d'intérêts a connu une hausse au cours des deux derniers trimestres de 2010 et du premier trimestre de 2011, mais il a reculé au deuxième trimestre de 2011 pour se stabiliser par la suite. Cette croissance était principalement attribuable à la bonne progression du volume des prêts dans le secteur des Particuliers et entreprises, mais le recul des marges bénéficiaires a contrebalancé cet effet.

Les revenus autres que d'intérêts sont à la hausse au cours des huit derniers trimestres, la hausse étant plus marquée au cours des deuxième et quatrième trimestres de 2011. Pour les trimestres de 2011, la hausse s'explique par la vigueur des activités de courtage, des revenus de titrisation et de la hausse des honoraires fiduciaires et des fonds communs de placement. Pour les quatre trimestres de 2010, la stabilité de cette rubrique était plutôt attribuable aux gains nets sur valeurs mobilières disponibles à

la vente et aux honoraires fiduciaires et de fonds communs de placement. Les dotations aux pertes sur créances sont demeurées stables pendant sept des huit derniers trimestres. Cette stabilité s'explique par l'excellente qualité du portefeuille de prêts. La baisse des dotations aux pertes sur créances constatée au troisième trimestre de 2011 est surtout attribuable au renversement de provisions pour pertes sur créances constituées à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par des billets restructurés des conduits VAC. Les charges d'exploitation ont connu diverses fluctuations au cours des trimestres en raison de l'enregistrement de divers éléments particuliers, ainsi que l'augmentation des salaires et avantages sociaux suite à l'embauche de personnel. Néanmoins, une hausse plus marquée s'est produite au cours du quatrième trimestre de 2011 en raison de l'intégration des activités de Wellington West Holdings Inc. Les participations sans contrôle sont relativement stables pour six des huit trimestres de 2010 et 2011. La hausse au quatrième trimestre de 2010 et au premier trimestre de 2011 s'explique par les revenus plus élevés des entités consolidées conformément à l'application de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 15 du manuel de l'ICCA intitulée *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables* (NOC-15). Le taux d'impôt est demeuré stable au cours des huit derniers trimestres, sauf au quatrième trimestre de 2010 et au troisième trimestre de 2011 où le taux a baissé considérablement suite aux renversements de provisions pour éventualités fiscales.

Pour obtenir plus de détails concernant le quatrième trimestre de 2011, consulter le site Internet de la Banque, à l'adresse [www.bnc.ca](http://www.bnc.ca), ou celui de SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) où l'on peut retrouver le Communiqué de presse du quatrième trimestre de 2011 déposé le 8 décembre 2011.

## Analyse des flux de trésorerie consolidés

En raison de la nature même des activités de la Banque, la majorité des éléments qui composent les revenus et les charges sont des liquidités. En outre, certaines activités, telles les activités de négociation, génèrent des mouvements importants de liquidité qui peuvent avoir une incidence sur plusieurs éléments d'actif ou de passif, tels les valeurs mobilières détenues à des fins de négociation, les titres vendus à découvert ou les valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat.

Au cours de l'exercice 2011, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 0,4 G\$ comparativement à une diminution de 0,1 G\$ à l'exercice de 2010. Au 31 octobre 2011, la trésorerie et ses équivalents s'établissent à 2,4 G\$ comparativement à 2,0 G\$ un an plus tôt.

Pour l'exercice 2011, les activités d'exploitation ont généré des fonds de 6,0 G\$, suite à la diminution des valeurs mobilières détenues à des fins de négociation de 1,0 G\$ et des créances de clients, de négociants et de courtiers de 1,1 G\$ ainsi que la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés de 1,3 G\$ et des autres éléments de 3,4 G\$. Ces activités ont été contrebalancées par la baisse de 1,8 G\$ des montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers. En 2010, les activités d'exploitation avaient requis 5,5 G\$ de liquidité, principalement en raison de l'augmentation de 6,3 G\$ des valeurs mobilières détenues à des fins de négociation.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement ont généré des fonds de 5,1 G\$, en raison surtout de l'augmentation des dépôts de 5,3 G\$, principalement les dépôts aux entreprises et administrations publiques, notamment en raison des émissions d'obligations sécurisées pour un montant de 2,4 G\$ US en 2011. Pour 2010, les fonds générés par les activités de financement avaient été de 11,5 G\$ en raison principalement de l'augmentation de 6,6 G\$ des dépôts et de la variation de 5,1 G\$ des engagements afférents à des titres vendus à découvert.

Enfin, les fonds requis par les activités d'investissement ont été de 10,7 G\$ pour l'exercice 2011, principalement en raison de la croissance des prêts de 11,1 G\$ qui a été partiellement atténuée par les produits des nouveaux actifs tritisés et des autres cessions de créances de 4,4 G\$. La variation des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente a généré 1,5 G\$ alors que 4,9 G\$ ont été requis par l'augmentation des valeurs mobilières disponibles à la vente. Pour l'exercice 2010, les activités d'investissement avaient requis des fonds de 6,2 G\$. La hausse des prêts de 9,0 G\$, contrebalancée par les produits des nouveaux actifs tritisés et des autres cessions de créances de 4,8 G\$ ainsi que la variation des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente de 3,2 G\$ partiellement atténuée par la baisse de 2,2 G\$ des valeurs mobilières disponibles à la vente, expliquent l'utilisation des fonds.

## Analyse du bilan consolidé

Au 31 octobre 2011, l'actif total de la Banque s'établit à 156,3 G\$ en comparaison de 145,3 G\$ à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 8 % surtout due aux valeurs mobilières ainsi qu'aux prêts et acceptations (se reporter aux bilans consolidés à la page 88).

### Encaisse et dépôts auprès d'institutions financières

L'encaisse et les dépôts auprès d'institutions financières, soit 2,9 G\$ au 31 octobre 2011, sont en hausse de 0,6 G\$ par rapport au bilan consolidé de 2010. Une description des pratiques de la Banque en matière de gestion du risque de liquidité est présentée aux pages 68 à 70 de ce Rapport annuel.

### Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières totalisent 58,2 G\$ au 31 octobre 2011, ce qui représente 37 % de l'actif total. Au cours de l'exercice 2011, elles ont augmenté de 3,9 G\$ alors qu'elles se chiffraient à 54,3 G\$ au 31 octobre 2010. Les valeurs mobilières disponibles à la vente, c'est-à-dire celles qui sont généralement détenues à long terme, comptent pour 15,9 G\$ à la clôture de l'exercice, en hausse de 4,9 G\$ depuis le 31 octobre 2010. L'augmentation des valeurs mobilières disponibles à la vente s'explique par l'acquisition de titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada de 4,9 G\$. Les valeurs mobilières détenues à des fins de négociation ont diminué de 1,0 G\$ par rapport à l'exercice précédent, en raison de la disposition des titres de participation compensée par l'acquisition de titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou les provinces, dans le cadre des stratégies d'affaires sur les marchés financiers. Les politiques de gestion du risque de marché sont divulguées aux pages 66 à 68 de ce Rapport annuel. Enfin, les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente totalisent 9,4 G\$ au 31 octobre 2011, en baisse de 1,5 G\$ par rapport au montant inscrit au 31 octobre 2010.

### Véhicules d'actifs cadres

Au 31 octobre 2011, la valeur nominale des billets restructurés des conduits de véhicules d'actifs cadres (VAC) détenus par la Banque s'établit à 2 015 M\$ (1 926 M\$ au 31 octobre 2010), dont un montant de 1 675 M\$ a été désigné comme *Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation* en vertu de l'option juste valeur et un montant de 340 M\$ est classé parmi les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* (1 664 M\$ désignés comme *Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation* et 262 M\$ classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* au 31 octobre 2010). L'augmentation de la valeur nominale des billets restructurés des conduits VAC au cours de l'exercice 2011 est principalement attribuable aux billets restructurés repris des clients ayant des facilités de crédit adossées à ces billets, atténuée par des remboursements de capital et certaines radiations.

La valeur nominale des billets restructurés des conduits VAC détenus par la Banque se détaille comme suit :

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2011	2010
<b>VAC I</b>		
Catégorie A-1	599	601
Catégorie A-2	552	553
Catégorie B	94	94
Catégorie C	39	39
Billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI)	33	44
<b>Total VAC I</b>	<b>1 317</b>	<b>1 331</b>
<b>VAC II</b>		
Catégorie A-1	114	106
Catégorie A-2	92	87
Catégorie B	14	18
Catégorie C	6	7
Billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI)	32	12
<b>Total VAC II</b>	<b>258</b>	<b>230</b>
<b>VAC III</b>		
Billets reflète pour les actifs traditionnels (AT)	37	53
Billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI)	252	171
<b>Total VAC III</b>	<b>289</b>	<b>224</b>
Papier commercial exclu du plan de restructuration pancanadien	151	141
<b>Total</b>	<b>2 015</b>	<b>1 926</b>

La Banque s'est engagée à contribuer à une facilité de financement de marge relative aux conduits VAC pour un montant de 910 M\$ en vue de financer les éventuels appels de marge. Au 31 octobre 2011, aucun montant n'a été avancé par la Banque.

### Établissement de la juste valeur

La valeur comptable des billets restructurés des conduits VAC détenus par la Banque dans un portefeuille d'investissement en date du 31 octobre 2011, désignés comme *Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation*, est de 1 150 M\$, et 86 M\$ sont classés parmi les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* (1 147 M\$ désignés comme *Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation* et 53 M\$ classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* au 31 octobre 2010). Les billets détenus dans un portefeuille d'investissement incluant un ou plusieurs dérivés incorporés ont été désignés comme *Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation* en vertu de l'option juste valeur, et les autres billets ont été classés comme *Valeurs mobilières disponibles à la vente*. La Banque a repris des billets restructurés des conduits VAC liés à des facilités de crédit pour une juste valeur de 73 M\$ au cours de l'exercice 2011 (36 M\$ au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010). La valeur comptable des billets restructurés des conduits VAC détenus par la Banque se détaille comme suit :

Tableau des échéances contractuelles

Au 31 octobre (en millions de dollars)			2011	2010
	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
VAC I et VAC II	9	1 109	1 118	1 118
VAC III	11	66	77	44
Papier commercial exclu du plan de restructuration pancanadien	29	12	41	38
Valeur comptable des billets	49	1 187	1 236	1 200
Facilité de financement de la marge	–	(47)	(47)	(55)
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>1 140</b>	<b>1 189</b>	<b>1 145</b>

Pour établir la juste valeur des billets restructurés des conduits VAC et excluant les actifs inadmissibles, la Banque a tenu compte de la qualité des actifs sous-jacents. La Banque a déterminé la juste valeur en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Le taux d'actualisation s'appuie à 80 % sur des tranches de l'indice CDX.IG et à 20 % sur un panier de valeurs mobilières adossées à des actifs tels que des créances sur cartes de crédit, des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles (TACHR), des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (TACHC) et des prêts automobiles. Au cours de l'exercice 2011, la Banque a ajusté la méthode d'évaluation de la juste valeur pour tenir compte des cotations de courtiers et des conditions de marché des billets VAC II de catégories A-1, A-2, B et C. L'ajustement lié aux cotations de courtiers représente 20 % dans la pondération utilisée pour établir la juste valeur. Les cotes de crédit et les coupons s'appuient sur les conditions prévues dans les billets restructurés des conduits VAC. Les échéances sont établies en fonction des flux de trésorerie prévus des actifs sous-jacents.

Pour les actifs inadmissibles, la juste valeur des billets reflète est déterminée selon une analyse des actifs sous-jacents des billets et la valeur marchande d'instruments comparables. Dans le cas des TACHR, les justes valeurs ont été déterminées selon l'indice ABX; en ce qui concerne les TACHC, des indices TACHC, dont l'indice CMBX, ont été choisis. Quant aux instruments financiers dérivés, la Banque a eu recours à des modèles d'évaluation qui sont couramment utilisés par les intervenants sur le marché avec des données fondées sur des facteurs observables sur les marchés tels que les indices CDX.IG, la corrélation de base et les taux d'intérêt.

En établissant la valeur des billets restructurés des conduits VAC qu'elle détient, la Banque compare la valeur obtenue en fonction de la méthodologie décrite précédemment à une fourchette de valeurs. Les valeurs situées dans cette fourchette ont été obtenues en ajustant différentes données servant à établir le taux d'actualisation et les cotations de courtiers, tout en incorporant les évaluations de tiers et en appliquant divers scénarios de liquidité. Comme plusieurs hypothèses peuvent être utilisées afin d'établir la juste valeur, cette fourchette reflète le niveau d'incertitude lié à ces modèles.

Comme la valeur comptable des billets restructurés des conduits VAC détenus par la Banque se situe dans la fourchette de la juste valeur estimative, aucune modification n'a été apportée à la valeur comptable au 31 octobre 2011. Les cotes de crédit des billets VAC I et VAC II de catégorie A-1 se maintiennent à « A (élevé) (sf) » et les cotes de crédit des billets VAC I de catégorie A-2 demeurent inchangées à « A (sf) ». Le 1<sup>er</sup> juin 2011, les cotes de crédit des billets VAC I et VAC II de catégorie A-1 ont reçu la mention « sous surveillance avec implications positives ». Le 23 septembre 2011, les cotes de crédit des billets VAC II de catégorie A-2 ont augmenté de « BBB (faible) (sf) » à « BBB (élevé) (sf) ».

L'évaluation de la Banque a été fondée sur son appréciation des conditions en vigueur au 31 octobre 2011, ce qui pourrait changer durant les périodes futures. Les hypothèses les plus importantes pour déterminer la juste valeur des billets restructurés sont les taux d'actualisation observables, les cotes de crédit des billets et les cotations de courtiers des billets VAC II de catégories A-1, A-2, B et C. Par ailleurs, l'évaluation peut être assujettie à une certaine incertitude découlant du choix du modèle d'évaluation utilisé. L'analyse de sensibilité de ces hypothèses sur la juste valeur au 31 octobre 2011 est la suivante :

- un changement de 10 points de base du taux d'actualisation se traduirait par une diminution ou une augmentation de 6 M\$ de la juste valeur;
- une diminution de la cote de crédit d'un niveau (une lettre) se traduirait par une baisse de la juste valeur à l'intérieur d'une fourchette de 30 M\$ à 65 M\$;
- une augmentation de la cote de crédit d'un niveau (une lettre) se traduirait par une hausse de la juste valeur à l'intérieur d'une fourchette de 25 M\$ à 35 M\$;
- une variation de 1 % du taux de la prime de liquidité donnerait lieu à une diminution ou à une augmentation de 14 M\$ de la juste valeur;
- une variation de 10 % de la pondération utilisée dans la détermination du taux d'actualisation donnerait lieu à une diminution ou à une augmentation de 17 M\$ de la juste valeur;
- une variation de 10 % de la pondération attribuée entre le taux d'actualisation déterminé et les cotations de courtiers des billets VAC II de catégories A-1, A-2, B et C donnerait lieu à une diminution ou une augmentation de 24 M\$ de la juste valeur; et
- une variation de 1 % dans les cotations de courtiers des billets VAC II de catégories A-1, A-2, B et C se traduirait par une diminution ou une augmentation de 4 M\$ de la juste valeur.

L'évaluation de la juste valeur des billets restructurés des conduits VAC est complexe et requiert un processus d'envergure comprenant l'utilisation de modèles quantitatifs et d'hypothèses pertinentes. Les facteurs qui pourraient avoir une incidence importante sur la valeur future comprennent (1) des changements à la valeur des actifs sous-jacents, (2) l'évolution de la liquidité des billets restructurés des conduits VAC qui ne transigent pas actuellement sur un marché actif, (3) les impacts d'un ralentissement économique marqué et prolongé en Amérique du Nord, et (4) des modifications aux lois.

### Facilités de crédit à la clientèle détenant des billets restructurés des conduits VAC

Au 31 octobre 2011, l'encours des facilités de crédit offertes aux clients détenant des billets restructurés des conduits VAC est de 51 M\$ (143 M\$ au 31 octobre 2010) et les provisions pour pertes sur créances sont de 10 M\$ (121 M\$ au 31 octobre 2010). La diminution du solde des provisions résulte du renversement de 15 M\$ de provisions pour pertes sur créances constituées à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par des billets restructurés des conduits VAC, ainsi qu'un montant de 96 M\$ de provisions pour pertes sur créances appliqué aux billets restructurés des conduits VAC liés à des facilités de crédit repris par la Banque. Au total, les biens affectés en garantie des facilités de crédit offertes aux clients sont établis comme suit :

Au 31 octobre (en millions de dollars)		2011		
		Valeur nominale des billets	Facilités de crédit adossées aux billets reflets AI <sup>(1)</sup>	Facilités de crédit adossées aux billets restructurés des conduits VAC <sup>(2)</sup>
Biens affectés en garantie				
<b>VAC II</b>				
Catégorie A-1	168	–	140	
Catégorie A-2	196	–	161	
Catégorie B	23	–	16	
Catégorie C	8	–	6	
Billets reflets pour les actifs inadmissibles (AI)	3	3	–	
<b>Total VAC II</b>	<b>398</b>	<b>3</b>	<b>323</b>	
<b>VAC III</b>				
Billets reflets pour les actifs traditionnels (AT)	12	–	9	
Billets reflets pour les actifs inadmissibles (AI)	5	5	–	
<b>Total VAC III</b>	<b>17</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	
<b>Total</b>	<b>415</b>	<b>8</b>	<b>332</b>	

Au 31 octobre (en millions de dollars)		2010		
		Valeur nominale des billets	Facilités de crédit adossées aux billets reflets AI <sup>(1)</sup>	Facilités de crédit adossées aux billets restructurés des conduits VAC <sup>(2)</sup>
Biens affectés en garantie				
<b>VAC II</b>				
Catégorie A-1	302	–	244	
Catégorie A-2	277	–	225	
Catégorie B	50	–	41	
Catégorie C	19	–	15	
Billets reflets pour les actifs inadmissibles (AI)	105	68	–	
<b>Total VAC II</b>	<b>753</b>	<b>68</b>	<b>525</b>	
<b>VAC III</b>				
Billets reflets pour les actifs traditionnels (AT)	17	–	15	
Billets reflets pour les actifs inadmissibles (AI)	110	79	–	
<b>Total VAC III</b>	<b>127</b>	<b>79</b>	<b>15</b>	
<b>Total</b>	<b>880</b>	<b>147</b>	<b>540</b>	

- (1) Ces facilités de crédit représentent 75 % de la valeur nominale des billets et sont garanties par les billets, moins le remboursement de leur capital.
- (2) Ces facilités de crédit représentent 75 % de la valeur nominale des billets et sont garanties à 30 % aux conditions normales de plein recours et à 45 % par les billets, moins le remboursement de leur capital.

### Prêts et acceptations

Les prêts et acceptations comptent pour près de 46 % de l'actif total et s'élevaient à 71,2 G\$ au 31 octobre 2011, en hausse de 8,1 G\$ ou 13 %.

L'encours des prêts hypothécaires résidentiels au 31 octobre 2011 est de 17,6 G\$, en hausse de 1,8 G\$, malgré l'augmentation des prêts titrisés de 1,6 G\$ et la croissance de 0,1 G\$ des titres hypothécaires conservés. Au 31 octobre 2011, compte tenu des prêts titrisés et autres cessions, les prêts hypothécaires sont de 28,7 G\$ comparativement à 25,4 G\$ au 31 octobre 2010. Cette croissance est surtout attribuable à la vigueur du marché immobilier résidentiel.

Les prêts aux particuliers et créances sur cartes de crédit totalisent 22,9 G\$ à la fin de l'exercice 2011, en croissance de 2,4 G\$ ou 11 % par rapport à 20,5 G\$ pour l'exercice précédent. Cette forte progression est attribuable aux volumes des différents types de produits de crédit à la consommation ainsi qu'aux marges de crédit garanties par des hypothèques. Les créances sur cartes de crédit de 1,9 G\$ (avant titrisation) sont inchangées par rapport à la fin de l'exercice 2010. Au 31 octobre 2011, la Banque a titrisé pour 1,4 G\$ de créances sur cartes de crédit, inchangé par rapport à l'exercice précédent.

Les prêts et acceptations aux entreprises et administrations publiques, qui totalisent 30,8 G\$ au 31 octobre 2011, se composent principalement de 19,6 G\$ de prêts aux petites et moyennes entreprises, en hausse d'environ 2,0 G\$ par rapport à l'exercice précédent. Par ailleurs, les prêts et acceptations aux grandes sociétés ont connu une hausse de 18 % par rapport à l'exercice 2010, pour s'établir à 6,9 G\$ à la fin de l'exercice 2011, en raison d'une reprise des activités.

Le tableau 8, à la page 79, présente, entre autres, les prêts par type d'industrie en date du 31 octobre pour les années 2011, 2010, 2009, 2008 et en date du 30 septembre pour l'année 2007. La proportion des prêts hypothécaires résidentiels affiche une diminution depuis 2007 et s'établit à 27,3 % en 2011, au même niveau qu'en 2010. Par ailleurs, les prêts aux particuliers comptent maintenant pour 35,6 % de l'ensemble des prêts tandis qu'ils représentaient 26,3 % en 2007. Ces changements sont surtout attribuables à la popularité des marges de crédit avec garantie hypothécaire en remplacement des prêts hypothécaires résidentiels traditionnels. Pour ce qui est des prêts aux entreprises, mentionnons l'importance accrue du secteur des mines, carrières et énergie, ainsi que du secteur des commerces de gros et de détail dans le portefeuille, qui passent respectivement de 1,3 % et 4,4 % de l'encours des prêts en 2010 à 2,1 % et 5,0 % en 2011. Par contre, le crédit au secteur des institutions financières ne représente plus que 5,4 % du portefeuille de prêts au 31 octobre 2011 comparativement à 6,2 % il y a un an.

### Prêts douteux

Les prêts douteux bruts totalisent 407 M\$ au 31 octobre 2011, comparativement à 369 M\$ au 31 octobre 2010, en hausse de 10 % (tableau 9, page 79). Ils représentent 7,4 % du capital tangible ajusté et des provisions, soit une hausse de 0,7 % par rapport au 31 octobre 2010. Les prêts douteux nets des provisions spécifiques ont augmenté de 13 M\$ depuis un an, et s'élevaient à 175 M\$ au 31 octobre 2011. Cette hausse provient surtout des prêts hypothécaires résidentiels.

Une description détaillée des pratiques de gestion du risque de crédit est présentée aux pages 62 à 66 de ce Rapport annuel, ainsi qu'à la note 5 afférente aux états financiers consolidés.

### Autres actifs

Au 31 octobre 2011, les autres actifs se chiffrent à 14,7 G\$, demeurant inchangés par rapport à la même date en 2010. Ces rubriques sont composées, notamment, de la juste valeur des instruments financiers dérivés, des immobilisations corporelles, des écarts d'acquisition, des actifs incorporels, des créances de clients, de négociants et de courtiers, et des actifs divers. La hausse des écarts d'acquisition et des actifs incorporels suite à l'acquisition de Wellington West Holdings Inc. a été compensée par la baisse des créances de clients, de négociants et de courtiers.

### Dépôts

Les dépôts de 87,1 G\$ sont en hausse de 5,3 G\$ ou 6 % par rapport à l'exercice précédent. Les dépôts des particuliers de 35,7 G\$, tels qu'ils sont présentés au tableau 10 à la page 80, représentent 41 % de l'ensemble des dépôts, et sont en hausse de 1,6 G\$ par rapport au 31 octobre 2010. Cette hausse résulte du taux d'intérêt à la baisse qui amène les épargnants vers le compte d'épargne traditionnel et le compte d'épargne Surintérêt. Un portrait de l'ensemble de l'épargne des particuliers est présenté en page 43.

Les dépôts commerciaux sont en hausse de 7,1 G\$ par rapport au 31 octobre 2010, pour s'établir à 24,4 G\$ au 31 octobre 2011, les entreprises ayant augmenté leur niveau d'épargne. Cette croissance a eu pour effet de réduire les fonds achetés qui sont en baisse de 3,4 G\$, à 27,0 G\$ au 31 octobre 2011 comparativement à 30,4 G\$ un an plus tôt. Toutefois, les fonds achetés aux États-Unis sont en hausse de 1,9 G\$ depuis le 31 octobre 2010, pour se chiffrer à 10,1 G\$ à la fin de l'exercice 2011, notamment en raison des émissions d'obligations sécurisées pour un montant de 2,4 G\$ US.

### Autres passifs

Les autres passifs, excluant les acceptations, s'établissent à 51,5 G\$ au 31 octobre 2011 comparativement à 47,1 G\$ l'année précédente, une augmentation de 4,4 G\$. Cette hausse s'explique principalement par la variation des dettes de filiales envers des tiers présentées dans les *Passifs divers*.

### Débitures subordonnées et autres obligations contractuelles

Les débitures subordonnées ont diminué de 33 M\$ depuis le 31 octobre 2010 et affichent un solde de 2,0 G\$ à la fin de l'exercice 2011. Cette baisse est attribuable au rachat de débitures subordonnées d'une valeur totale de 10 M\$ US, ainsi qu'à la variation de l'ajustement de la valeur comptable des débitures faisant l'objet d'une couverture de juste valeur.

### Obligations contractuelles

Au 31 octobre 2011 (en millions de dollars)	Moins de 1 an	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Financement à long terme	1 550	1 192	3 118	147	6 007
Débitures subordonnées <sup>(1)</sup>	-	-	-	1 883	1 883
Obligations en vertu de baux <sup>(2)</sup>	587	753	424	554	2 318
	2 137	1 945	3 542	2 584	10 208

(1) Présentées à la valeur nominale.

(2) La majorité de ces engagements sont relatifs à des contrats de location-exploitation pour des locaux, du matériel et mobilier, des contrats de services informatiques impartis et d'autres contrats.

### Participations sans contrôle

Les participations sans contrôle ont diminué de 242 M\$ depuis un an, pour s'établir à 1,0 G\$ au 31 octobre 2011. Cette variation s'explique principalement par la diminution des participations sans contrôle dans des fonds communs de placement consolidés conformément à l'application de la NOC-15 et par la diminution des participations dans d'autres entités consolidées conformément à l'application de la NOC-15, certains fonds de Gestion de placements Innocap inc. ne répondant plus aux critères de consolidation. Se reporter au tableau *Structures d'accueil* à la page 47 et à la note 21 afférente aux états financiers consolidés pour de plus amples renseignements.

### Capitaux propres

Au 31 octobre 2011, les capitaux propres de la Banque s'établissent à 7,3 G\$ comparativement à 7,2 G\$ au 31 octobre 2010. Cette augmentation s'explique par la hausse du bénéfice net, déduction faite des dividendes, atténuée partiellement par le rachat d'actions privilégiées à des fins d'annulation de 361 M\$. L'émission d'actions ordinaires liée à l'acquisition de Wellington West Holdings Inc. de 171 M\$ et les levées d'options pour un montant de 117 M\$ dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions ordinaires, ont été plus que compensées par le rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation de 473 M\$. Les états consolidés de la variation des capitaux propres à la page 91 de ce Rapport annuel, présentent en détail les éléments qui constituent les capitaux propres.

Au 31 octobre 2011, la Banque compte 160,5 millions actions ordinaires émises et en circulation, comparativement à 162,8 millions un an plus tôt. Cette diminution est principalement attribuable au rachat de 6,2 millions actions ordinaires qui a plus que compensé les émissions d'actions ordinaires liées au régime d'options d'achat d'actions et à l'acquisition de Wellington West Holdings Inc. De plus, six séries d'actions privilégiées sont en circulation à la fin de l'exercice. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011, la Banque a complété le rachat de 4,6 millions actions privilégiées série 21, de 4,4 millions actions privilégiées série 24 et de 4,1 millions actions privilégiées série 26. Le tableau suivant fournit le détail du capital-actions.

### Actions et options d'achat d'actions

Au 31 octobre 2011	Nombre d'actions	M\$
<b>Actions privilégiées de premier rang</b>		
Série 15	8 000 000	200
Série 16	8 000 000	200
Série 20	6 900 000	173
Série 21	3 410 861	85
Série 24	2 425 880	61
Série 26	1 724 835	43
	30 461 576	762
Actions ordinaires	160 474 334 <sup>(1)</sup>	2 016
Options d'achat d'actions	7 903 735 <sup>(1)</sup>	

(1) Au 2 décembre 2011, le nombre d'actions ordinaires en circulation se chiffre à 160 410 526 et le nombre d'options en cours est de 7 898 060.

### Fonds propres réglementaires

Conformément à l'Accord de Bâle II, la Banque utilise l'approche de notation interne avancée pour le risque de crédit. En ce qui concerne le risque opérationnel, la Banque utilise la méthode standardisée et pour ce qui est du risque de marché, elle utilise principalement une approche fondée sur les modèles internes, mais l'approche standardisée est utilisée pour certaines expositions.

Le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio des fonds propres total, selon les règles de la Banque des règlements internationaux (BRI) – Bâle II –, sont de 13,6 % et 16,9 % au 31 octobre 2011, contre 14,0 % et 17,5 % au 31 octobre 2010. Les ratios des fonds propres diminuent légèrement. La hausse du bénéfice net, déduction faite des dividendes, et l'émission d'actions ordinaires liée à l'acquisition de Wellington West Holdings Inc. ont été compensées par l'augmentation de l'écart d'acquisition résultant de cette acquisition et par les rachats d'actions privilégiées et d'actions ordinaires à des fins d'annulation. L'actif pondéré en fonction du risque, selon les règles de Bâle II, a augmenté et se chiffre à 50,4 G\$ au 31 octobre 2011 alors qu'il s'établissait à 49,8 G\$ au 31 octobre 2010.

Ces mêmes ratios calculés selon les anciennes règles de la BRI – Bâle I – auraient été de 11,1 % et 14,1 % au 31 octobre 2011 respectivement, par rapport à 12,1 % et 15,6 % au 31 octobre 2010. Selon Bâle I, l'actif pondéré en fonction du risque aurait été de 63,4 G\$ au 31 octobre 2011. De nouvelles normes des fonds propres de Bâle III entreront en vigueur graduellement du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 1<sup>er</sup> janvier 2019. La Banque prévoit être en mesure d'effectuer la transition vers la conformité à ces nouvelles normes sans recourir à la clause de rachat sur événement réglementaire compris dans les instruments des fonds propres visés. Aux 31 octobre 2011 et 2010, le ratio des fonds propres *Core Tier 1* selon Bâle III pro forma est de 7,6 %.

Les normes et procédures de gestion du capital sont expliquées plus en détail aux pages 56 à 58 du présent Rapport annuel. Les tableaux 11 à 14 aux pages 80 à 83 ainsi que la note 6 afférente aux états financiers consolidés fournissent des informations supplémentaires sur la gestion du capital.

## Opérations entre apparentés

La Banque consent des prêts à ses administrateurs et dirigeants à des conditions variables. Les prêts consentis aux dirigeants admissibles sont octroyés aux conditions applicables à tout autre employé de la Banque. Les principales conditions sont les suivantes : l'employé doit satisfaire aux mêmes exigences de crédit que la clientèle, les prêts hypothécaires sont offerts au taux affiché moins 2 %, les prêts personnels portent intérêt à la moitié du taux offert à la clientèle, les avances sur cartes de crédit portent intérêt à un taux fixe prescrit selon la politique de la Banque et les marges de crédit personnelles portent intérêt au taux de base canadien réduit de 3 %, ce dernier taux ne devant pas être inférieur à la moitié du taux de base canadien. Les montants octroyés par la Banque à ses administrateurs et dirigeants sont négligeables.

En ce qui a trait aux prêts personnels et aux marges de crédit personnelles, l'employé peut bénéficier du taux réduit pour des emprunts n'excédant pas la moitié de son salaire de base brut annuel. Tout emprunt excédentaire sera accordé au taux de base canadien.

De plus, conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), l'ensemble des prêts accordés à un dirigeant de la Banque, excluant un prêt hypothécaire consenti sur sa résidence principale, ne peut excéder le double de son salaire de base.

Dans le cours normal des affaires, la Banque fournit divers services bancaires et conclut des ententes contractuelles et d'autres opérations avec des sociétés satellites, des administrateurs et des dirigeants, à des conditions similaires à celles offertes à des tiers non liés. Ces ententes n'ont pas eu d'impact significatif sur les résultats de la Banque.

De plus, la Banque offre le régime d'unités d'actions différées à des administrateurs qui ne sont pas employés de la Banque. Pour plus d'information, se reporter à la note 24 afférente aux états financiers consolidés.

## Acquisitions

Le 15 juillet 2011, la Banque a conclu l'acquisition de toutes les actions qu'elle ne détenait pas (82 %) de Wellington West Holdings Inc., la société mère de diverses sociétés opérant dans les secteurs de Gestion de patrimoine et des Marchés financiers. Le prix d'acquisition s'est chiffré à 279 M\$ et se compose de 108 M\$ en espèces (dont 22 M\$ entiers) incluant les frais directs à l'acquisition d'un montant de 4 M\$, et de 2 149 108 actions ordinaires de la Banque émises et entières au nom des vendeurs, évaluées à 171 M\$. Ces actions seront versées conditionnellement au respect de certains critères. La Banque prévoit que les conditions se réaliseront et que ces actions entières seront versées au cours des quatre prochains exercices financiers. Les actifs nets acquis comprennent des actifs incorporels au titre

des listes de clients totalisant environ 15 M\$. L'excédent total du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs nets acquis, soit 224 M\$, a été inscrit dans le bilan consolidé à titre d'écart d'acquisition. Au 31 octobre 2011, la répartition du coût d'acquisition est provisoire et peut être modifiée une fois que l'évaluation finale des actifs acquis et des passifs pris en charge a été effectuée et que le calcul définitif des frais relatifs à l'acquisition a été établi. Les résultats de Wellington West Holdings Inc. ont été inclus dans les présents états financiers consolidés à compter du 15 juillet 2011; pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011, des revenus de 26 M\$ ont été enregistrés ainsi que des charges d'exploitation de 29 M\$. Pour plus d'information, se reporter à la note 33 afférente aux états financiers consolidés.

Le 20 septembre 2011, la Banque a conclu une entente avec la Banque HSBC Canada et certaines de ses filiales visant l'acquisition de la division des services-conseils en placement de plein exercice de Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc., ainsi que certains actifs liés aux fonds distincts et aux affaires d'assurances de l'Agence d'assurances HSBC (Canada) Inc. Le prix d'acquisition final est sujet à certains ajustements qui seront déterminés à la date de clôture et après cette date. Un montant additionnel est aussi prévu afin d'assurer la fidélisation d'un maximum de conseillers en placement. La clôture effective de la transaction d'acquisition, prévue pour janvier 2012, demeure sujette aux approbations réglementaires.

## Engagement – Groupe TMX Inc.

Au cours de l'exercice 2011, Corporation d'Acquisition Groupe Maple (Maple), une société qui compte parmi ses investisseurs la Banque ainsi que douze autres grandes institutions financières et caisses de retraite canadiennes, a déposé une offre visant l'acquisition de l'ensemble du Groupe TMX Inc. L'offre comprend de la trésorerie et des actions de Maple. Si elle était acceptée intégralement par les actionnaires du Groupe TMX Inc., l'offre ferait en sorte que les investisseurs existants de Maple acquièrent une participation économique effective de 72 % dans le Groupe TMX Inc. et que la participation restante dans Maple soit détenue par les actionnaires existants du Groupe TMX Inc.

Dans le cadre de la transaction proposée, la Banque a contracté un engagement de participation envers Maple d'un montant maximal de 192 M\$. En outre, la Banque et certaines autres institutions financières ont fourni à Maple une lettre d'engagement de 1,9 G\$ en facilités de crédit. Le produit des participations dans Maple et des facilités de crédit offertes à Maple sera affecté au financement de l'acquisition du Groupe TMX Inc. et aux acquisitions connexes proposées du Groupe Alpha et de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée.

L'offre de Maple devrait échoir le 31 janvier 2012 et est assujettie à l'obtention des approbations nécessaires des organismes de réglementation, y compris les autorités canadiennes en valeurs mobilières et le Bureau de la concurrence. Le 31 octobre 2011, Maple a annoncé qu'elle avait conclu une convention de soutien avec le Groupe TMX Inc., laquelle comprend, entre autres, une clause selon laquelle son intention serait de proroger son offre jusqu'au 30 avril 2012, dans l'éventualité où le processus d'obtention des approbations des organismes de réglementation ne serait pas terminé d'ici le 31 janvier 2012. La convention de soutien prévoit également le paiement, par Maple, d'une indemnité de résiliation au Groupe TMX Inc. dans certaines circonstances, relativement aux approbations des organismes de réglementation. Cette indemnité, si elle devait être versée, pourrait se chiffrer à environ 39 M\$.

## Événement postérieur

Le 2 novembre 2011, la Banque a remboursé, à des fins d'annulation, des débetures subordonnées échéant le 2 novembre 2016 à la valeur nominale totale de 500 M\$ plus les intérêts courus.

## ARRANGEMENTS HORS BILAN

Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à diverses opérations financières qui, selon les PCGR du Canada, ne sont pas tenues d'être constatées dans le bilan consolidé, ou sont constatées à des montants différents de leur valeur théorique ou contractuelle. Ces opérations incluent, entre autres, les actifs sous administration et sous gestion, les opérations avec des entités à détenteurs de droits variables, les instruments financiers dérivés, l'émission de garanties, la facilité de financement de marge des conduits VAC, les instruments de crédit et les actifs financiers reçus en garantie.

### Actifs sous administration et sous gestion

Au 31 octobre 2011, l'ensemble des actifs sous administration et sous gestion totalise 238,1 G\$, en hausse de 2,6 G\$, ou 1 %, par rapport à l'année précédente. Le tableau à la page 27 détaille les éléments provenant du secteur de Gestion de patrimoine.

Les actifs sous administration se chiffrent à 181,6 G\$ au 31 octobre 2011, en baisse de 1,0 G\$, par rapport à 182,6 G\$ au 31 octobre 2010. Cette diminution provient de la baisse des marchés boursiers et d'un transfert d'actifs sous administration à actifs sous gestion suite à l'acquisition de Wellington West Holdings Inc.

Les actifs sous gestion pour les particuliers s'établissent à 17,4 G\$ au 31 octobre 2011 par rapport à 14,5 G\$ au 31 octobre 2010. Cette forte hausse de 20 % provient principalement de la reprise des activités des services de courtage pour les particuliers ainsi que de la progression des activités de Banque Nationale Gestion privée 1859, qui ont largement contribué à cette croissance. Les actifs sous gestion pour les activités institutionnelles sont de 25,4 G\$ au 31 octobre 2011, presque inchangés par rapport au 31 octobre 2010. Les fonds communs de placement, inclus dans les actifs sous gestion, se chiffrent à 13,7 G\$ au 31 octobre 2011, et sont légèrement plus élevés qu'au 31 octobre 2010, alors qu'ils s'établissaient à 13,2 G\$.

Au 31 octobre 2011, l'épargne des particuliers administrée par la Banque est en hausse de 13 % et s'élève à 133,8 G\$ comparativement à 118,1 G\$ au 31 octobre 2010. Plus de 59 % de l'épargne des particuliers administrée par la Banque est représentée par les actifs des clients de FBN, alors que 27 % se composent de dépôts bancaires. Dans l'ensemble, l'épargne hors bilan des particuliers se chiffre à 98,1 G\$, en hausse de 14,1 G\$ ou 17 % depuis un an. Cette hausse est attribuable à l'acquisition de Wellington West Holdings Inc. ainsi qu'à l'appréciation de la valeur des actifs administrés.

### Épargne totale des particuliers

Au 31 octobre

(en millions de dollars)	2011	2010	Variation %
Dépôts	35 695	34 112	5
Courtage de plein exercice	79 490	65 762	21
Fonds communs de placement	13 659	13 193	4
Autres	4 954	5 031	(2)
<b>Épargne totale des particuliers</b>	<b>133 798</b>	<b>118 098</b>	<b>13</b>

### Entités à détenteurs de droits variables (EDDV)

Les EDDV sont des entités dans lesquelles les détenteurs des investissements en instruments de capitaux propres à risque ne détiennent pas une participation financière leur conférant le contrôle, ou dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour permettre à l'entité de financer ses activités sans le soutien supplémentaire d'autres parties. La note d'orientation concernant la comptabilité n° 15 du manuel de l'ICCA, intitulée *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables* (NOC-15), fixe les exigences de consolidation applicables à ces entités. La NOC-15 prévoit la consolidation d'une EDDV par son principal bénéficiaire; celui-ci est défini comme la partie qui assume la majorité des pertes prévues ou obtient la majorité des rendements résiduels prévus découlant des activités de l'entité, ou les deux.

La Banque a recours aux EDDV pour diversifier ses sources de financement et gérer ses besoins en capital, au moyen de la titrisation de ses propres actifs, soit des prêts hypothécaires résidentiels et des créances sur cartes de crédit, et par l'émission d'instruments novateurs de capital. De plus, la Banque se sert d'une de ces entités pour offrir des services à ses clients, notamment pour les aider à titriser leurs actifs financiers ou leur offrir des occasions de placement.

Pour plus de détails sur les EDDV, se reporter à la section *Informations financières supplémentaires* aux pages 46 et 47 de ce Rapport annuel.

### Programmes de titrisation

La titrisation consiste à céder des créances à une fiducie, qui en finance l'achat par l'émission d'obligations à terme ou de papier commercial. La vente des créances s'accompagne le plus souvent d'un rehaussement de crédit afin que les obligations ou le papier commercial bénéficient des meilleures cotes de crédit. Ce rehaussement prend la forme d'un recours de premier niveau à la charge du vendeur des créances, et d'un recours de second niveau assumé par un tiers. Le recours de premier niveau comprend généralement deux éléments. Le premier représente l'excédent des intérêts, c'est-à-dire la différence entre, d'une part, les intérêts perçus sur les créances et, d'autre part, les intérêts dus aux investisseurs et les dépenses afférentes au programme de titrisation visé. Le deuxième élément est un dépôt dans un compte de garantie, le cas échéant. Quant au recours de second niveau, il peut être assumé directement par un garant de crédit ou indirectement par une classe subordonnée.

Les programmes de titrisation sont souvent assortis de contrats de swaps de taux d'intérêt et d'accords de garantie de liquidité, en nantissement du paiement des intérêts et du paiement du capital aux investisseurs.

#### Titrisation des éléments d'actif de la Banque

La Banque a mis sur pied le *Canadian Credit Card Trust* (CCCT), un programme de titrisation de ses propres éléments d'actif. Cette EDDV est admissible selon les dispositions de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 12 du manuel de l'ICCA intitulée *Cessions de créances*, et elle est donc exemptée expressément de l'exigence de consolidation de la NOC-15. De plus, la Banque participe aux deux programmes de titrisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), soit le programme des titres émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada) (LNH), et le programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC). Les motifs à l'appui de ces programmes sont le financement, le transfert de risques et la gestion du capital.

Dans la majorité des programmes de titrisation de ses propres éléments d'actif, la Banque assume le rôle d'administrateur des créances vendues et conserve ainsi une relation avec les clients. De plus, elle administre elle-même ses programmes de titrisation et veille à ce que toutes les procédures afférentes soient rigoureusement suivies et que les investisseurs soient payés selon les dispositions de ces programmes. La Banque peut aussi être appelée, dans le cadre d'un programme, à être partie à des contrats de swaps de taux d'intérêt et, si cela est requis, elle fournit également le recours de premier niveau.

Le gain ou la perte issu des opérations de titrisation des éléments d'actif de la Banque ainsi que les revenus de gestion sur les créances cédées sont comptabilisés dans les *Revenus de titrisation* de l'état consolidé des résultats. Une description plus complète des revenus ainsi générés se retrouve à la note 11 afférente aux états financiers consolidés.

La Banque peut conserver certains droits sur les créances titrisées et ces droits peuvent comprendre des titres subordonnés, des droits relatifs aux intérêts futurs excédentaires et, dans certains cas, un compte de réserve. Les droits conservés sont comptabilisés à la juste valeur et présentés avec les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* dans le bilan consolidé. Les hypothèses relatives à la juste valeur des droits conservés sont revues périodiquement, et toute baisse durable de la juste valeur est comptabilisée dans l'état consolidé des résultats. L'incidence des opérations de titrisation sur le bilan consolidé se retrouve à la note 11 afférente aux états financiers consolidés.

Voici une description détaillée des programmes de titrisation des éléments d'actif de la Banque :

#### *Titrisation des créances sur cartes de crédit*

Au 31 octobre 2011, le portefeuille de créances sur cartes de crédit que la Banque a vendu à CCCT (net du certificat bancaire détenu par la Banque) représente un encours de 1,4 G\$. CCCT a émis des certificats d'investisseurs du même montant dont 1,3 G\$ sont détenus par des tiers et 0,1 G\$ sont détenus par la Banque et présentés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* au bilan consolidé. Les nouvelles créances sur cartes de crédit sont vendues périodiquement à la structure sur une base renouvelable, de façon à remplacer les créances remboursées par les clients. Les différentes séries de certificats sont notées par les agences de notation *DBRS Limited* et *Standard & Poor's Corporation*.

La Banque conserve de ce portefeuille de créances vendues l'écart excédentaire représenté par le revenu d'intérêts résiduel, déduction faite du paiement de toutes autres charges liées à cette structure. Cette marge excédentaire sert à couvrir les pertes sur le portefeuille et agit ainsi comme recours de premier niveau. La juste valeur de cet excédent est inscrite au bilan consolidé de la Banque à titre de droits conservés. Le recours de second niveau des séries émises est assuré par des certificats subordonnés aux certificats de premier rang et représente 5,5 % (séries 2005-2 et 2008-1) et 6,25 % (série 2011-1) du montant total des séries émises. Ce programme de titrisation n'est pas assorti de contrats de swaps de taux d'intérêt ni d'accords de garantie de liquidité.

La Banque a recours au programme de CCCT pour la gestion de ses besoins en capital, puisqu'elle réduit ses actifs pondérés et améliore ainsi les ratios des fonds propres réglementaires.

#### *Programmes des titres LNH et des OHC*

La Banque participe au programme des titres LNH et, depuis son lancement en juin 2001, au programme des OHC. Dans le cadre de ce dernier, des prêteurs vendent des titres LNH à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH) et cette dernière en finance l'achat par l'émission d'obligations hypothécaires assurées par la SCHL. Par ailleurs, ces obligations hypothécaires sont assorties d'un contrat de swaps de taux d'intérêt qui prévoit qu'un cocontractant agréé par la SCHL paie à la FCH les intérêts dus aux investisseurs et perçoit les intérêts sur les titres LNH.

Au 31 octobre 2011, l'encours des titres LNH émis par la Banque et vendus à des tiers totalise 9,8 G\$. Les prêts hypothécaires vendus sont composés de prêts résidentiels, à taux fixe ou variable, assurés contre les pertes potentielles par un assureur-prêt. Conformément aux dispositions du programme des titres LNH, la Banque avance les fonds requis pour couvrir les retards de paiement et, s'il y a lieu, elle se fait rembourser par l'assureur-prêt qui a assuré le prêt en défaut.

Les programmes des titres LNH et des OHC ne font pas appel à des accords de garantie de liquidité. La Banque a recours à ces programmes de titrisation principalement pour diversifier ses sources de financement. La Banque n'a pas recours à ces programmes pour gérer ses besoins en capital, puisque ces programmes n'ont pas d'incidence marquée sur les actifs pondérés de la Banque, la quasi-totalité des titres LNH émis par la Banque étant appuyés par des prêts hypothécaires assurés par la SCHL. Il s'ensuit que la vente de titres LNH émis par la Banque n'a pas d'incidence importante sur les ratios des fonds propres réglementaires.

#### Titrisation d'actifs financiers de tiers

La Banque administre un fonds multicédant qui achète divers actifs financiers de clients et finance ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. Les clients utilisent cette entité multicédante pour diversifier leurs sources de financement et réduire les coûts de financement tout en continuant à gérer les actifs financiers et en fournissant une certaine protection de premier niveau contre les pertes. La Banque agit à titre d'agent financier et offre des services administratifs et de structuration de transaction à ce fonds. La Banque offre des facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit dans le cadre du programme de papier commercial. La note 28 afférente aux états financiers consolidés présente et décrit les renseignements relatifs à ces facilités. La Banque détient des droits variables significatifs dans ce fonds en raison de la facilité de liquidité, ainsi que la facilité de rehaussement de crédit offertes au fonds, la perception d'honoraires à titre d'agent financier et d'administrateur, et sa participation dans le programme de papier commercial. Toutefois, la Banque n'est pas tenue de consolider ce fonds en vertu de la NOC-15 étant donné qu'elle n'a pas à assumer la majorité des pertes prévues ou à recevoir la majorité des remboursements résiduels prévus du fonds.

La Banque a conclu des contrats de produits dérivés avec ce fonds, dont la juste valeur est présentée au bilan consolidé de la Banque. Au 31 octobre 2011, l'actif de ce fonds totalise 2 358 M\$ (1 152 M\$ au 31 octobre 2010).

### Fiducie de capital BNC

La Banque a émis, le 15 juin 2006, des instruments novateurs, soit 225 000 parts de fiducie cessibles sans droit de vote appelées titres fiduciaires de capital – série 1 ou NBC CapS – série 1 par l'entremise de Fiducie de capital BNC (la Fiducie), une fiducie à capital variable créée au cours de l'exercice 2006.

Le produit brut de 225 M\$ tiré du placement a été utilisé par cette fiducie pour financer l'acquisition d'un billet de dépôt de la Banque. Puisque la Banque ne consolide pas la Fiducie, le billet de dépôt est présenté dans les *Dépôts* du bilan consolidé de la Banque.

Chaque tranche de capital de 1 000 \$ de dépôt est convertible en tout temps, au gré de la Fiducie, en 40 actions privilégiées de premier rang, série 17 de la Banque. La Fiducie exercera ce droit de conversion dans les cas où les porteurs de NBC CapS – série 1 exerceront leur droit d'échange.

La Fiducie est une EDDV en vertu de la NOC-15. Bien que la Banque possède les capitaux propres et le contrôle des droits de vote de la Fiducie, elle ne consolide pas la Fiducie car elle n'en est pas le principal bénéficiaire. Par conséquent, les NBC CapS – série 1 émises par la Fiducie ne figurent pas au bilan consolidé de la Banque, mais le billet de dépôt y est présenté dans les *Dépôts*. Se reporter à la note 17 afférente aux états financiers consolidés pour plus de détails.

### Instruments financiers dérivés

La Banque a recours à des instruments financiers dérivés pour répondre aux besoins de sa clientèle, pour lui permettre de tirer des revenus de ses activités de négociation et pour gérer son exposition aux risques de taux d'intérêt, de change et de crédit ainsi qu'aux autres risques de marché.

Tous les instruments financiers dérivés, y compris les instruments financiers dérivés incorporés devant être bifurqué et ceux qui sont utilisés comme élément de couverture, sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé.

Les opérations sur instruments financiers dérivés sont exprimées en termes de montants nominaux de référence. Ces montants ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs dans le bilan consolidé. Ils représentent la valeur déterminée d'un capital sous-jacent à un instrument financier dérivé et servent de référence pour établir les flux de trésorerie à échanger.

Les notes 1 et 29 afférentes aux états financiers consolidés fournissent plus de détails sur les types d'instruments financiers dérivés utilisés par la Banque ainsi que sur leur comptabilisation.

### Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes de garanties qui répondent à la définition de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 14 du manuel de l'ICCA intitulée *Informations à fournir sur les garanties* (NOC-14). Les principaux types de garanties sont les lettres de garantie, les facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit dans le cadre de programmes de papier commercial adossé à des créances faisant suite à des opérations de titrisation, certains instruments financiers dérivés, certaines activités de prêts de titres et certaines ententes d'indemnisation. La note 28 afférente aux états financiers consolidés fournit des renseignements détaillés au sujet de ces garanties, y compris les montants portés au bilan consolidé en relation avec ces activités, et les paiements maximaux que la Banque pourrait devoir effectuer dans le cadre de ces engagements.

Un passif est constaté pour tenir compte de la juste valeur de l'obligation prise en charge à la constitution de garanties qui satisfont à la définition de la NOC-14. Aucune autre évaluation à la juste valeur n'est requise par la suite, sauf si la garantie financière est considérée comme un instrument financier dérivé.

### Facilité de financement de marge des conduits VAC

Suite aux événements survenus en 2007 sur le marché du PCAA émis par des tiers, un plan de restructuration pancanadien a été finalisé le 21 janvier 2010. Le PCAA a été remplacé par des billets restructurés des conduits de véhicules d'actifs cadres. Afin d'appuyer les efforts du plan de restructuration, la Banque s'est engagée à contribuer aux facilités de financement de marge pour un montant de 910 M\$. La note 9 afférente aux états financiers consolidés présente de plus amples renseignements à ce sujet.

### Instruments de crédit

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements de crédit hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. Pour plus de détails sur ces instruments de crédit hors bilan et autres, se reporter à la note 28 afférente aux états financiers consolidés.

### Actifs financiers reçus en garantie

Dans le cours normal de ses activités, la Banque reçoit des actifs financiers en garantie suite aux transactions sur valeurs mobilières acquises en vertu de contrats de revente, d'emprunts et de prêts de titres, et d'opérations sur des instruments dérivés. La note 28 afférente aux états financiers consolidés fournit des renseignements supplémentaires sur les actifs financiers reçus en garantie.

## INFORMATIONS FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

Le Surintendant a demandé aux banques canadiennes de mettre en application certaines recommandations publiées en avril 2008 dans le rapport du Conseil sur la stabilité financière. Ces recommandations visant une plus grande transparence et une évaluation relativement à certaines expositions portent notamment sur les structures d'accueil, les expositions à des prêts à risque et des prêts de catégorie Alt-A, les titres adossés à des créances avec flux groupés, les titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales, et les structures de financement à levier.

La Banque ne commercialise aucun programme de financement hypothécaire spécifique à une clientèle alternative à risque ou de catégorie Alt-A. Les prêts à risque sont généralement définis comme étant octroyés à des emprunteurs présentant un profil de risque de crédit élevé et la Banque n'octroie aucun prêt de ce type. Les prêts de catégorie Alt-A sont octroyés à des emprunteurs qui ne possèdent pas la documentation habituelle en ce qui touche aux revenus. La Banque présente un volume de prêts de catégorie Alt-A de 508 M\$ au 31 octobre 2011 (360 M\$ au 31 octobre 2010).

La Banque ne détient aucune position directe significative dans des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales qui ne sont pas assurées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Les positions sur dérivés de crédit dans des titres adossés à des créances avec flux groupés sont présentées dans le tableau qui suit.

Les structures de financement à levier sont définies par la Banque comme étant des prêts accordés aux grandes sociétés et à des sociétés de financement, dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D, et dont le niveau d'endettement est très élevé comparativement aux autres sociétés du même secteur d'activité. Les structures de financement à levier sont généralement utilisées pour atteindre un objectif précis, par exemple faire une acquisition, effectuer une prise de contrôle par emprunt ou racheter des actions. Les expositions associées aux structures de financement à levier prennent la forme d'engagements déboursés et non déboursés. Au 31 octobre 2011, le total des engagements pour ce type de prêts se chiffre à 914 M\$ (642 M\$ au 31 octobre 2010).

Les détails concernant les autres expositions sont fournis dans le tableau sur les structures d'accueil à la page suivante.

### Positions sur dérivés de crédit (montants nominaux)

Au 31 octobre

(en millions de dollars)

	2011			
	Portefeuille de crédit <sup>(1)</sup>		Négociation	
	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue
Swaps sur défaillance				
Indices, sociétés et autres	67	35	3 052	2 761
Tranches sur indices	–	–	861	901
Titres adossés à des créances avec flux groupés	–	–	20	20
Swaps à rendement total	346	–	352	12

Au 31 octobre

(en millions de dollars)

	2010			
	Portefeuille de crédit <sup>(1)</sup>		Négociation	
	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue
Swaps sur défaillance				
Indices, sociétés et autres	115	45	8 551	7 959
Tranches sur indices	–	–	990	1 000
Titres adossés à des créances avec flux groupés	–	–	30	30
Swaps à rendement total	450	–	550	808

(1) L'objectif des protections vendues est uniquement de réduire les protections achetées.

## Structures d'accueil

Les structures d'accueil ne sont pas des entités en exploitation. Elles n'ont généralement aucun employé et peuvent comprendre des EDDV telles que définies dans la note d'orientation concernant la comptabilité n° 15 intitulée *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables* (NOC-15). La NOC-15 prévoit la consolidation d'une EDDV par son principal bénéficiaire si celui-ci est défini comme l'entité qui assume la majorité des pertes prévues ou obtient la majorité des rendements résiduels prévus découlant des activités de l'EDDV, ou les deux. La Banque a conclu avec certaines entités des swaps de taux d'intérêt.

Au 31 octobre

(en millions de dollars)

	2011			2010		
	Exposition de la Banque		Actif total des structures d'accueil	Exposition de la Banque		Actif total des structures d'accueil
	Placements et autres actifs	Facilités de liquidité, de financement de marge inutilisées et autres		Placements et autres actifs	Facilités de liquidité, de financement de marge inutilisées et autres	
<b>STRUCTURES D'ACCUEIL NON CONSOLIDÉES</b>						
EDDV dans lesquelles la Banque détient des droits variables importants						
Entité de titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque (structure d'accueil admissible) <sup>(1)</sup>	102	s.o.	1 559	102	s.o.	1 615
Fonds multicédants de papier commercial adossé à des actifs administrés par la Banque <sup>(2)</sup>	7	2 347	2 358	5	1 143	1 152
Billets restructurés des conduits VAC <sup>(3)</sup>	1 236	910	–	1 200	911	–
Fiducie de capital BNC <sup>(4)</sup>	4	s.o.	247	2	s.o.	224
Fonds d'investissement et placements privés <sup>(5)</sup>	136	s.o.	1 663	136	s.o.	1 531
	1 485		5 827	1 445		4 522
<b>STRUCTURES D'ACCUEIL CONSOLIDÉES <sup>(6)</sup></b>						
EDDV						
Comptes gérés de fonds de couverture						
Banque Nationale (plateforme Innocap) <sup>(7)</sup>	756	s.o.	890	836	s.o.	1 061
Obligations sécurisées <sup>(8)</sup>	2 958	s.o.	2 958	–	–	–
Fonds communs de placement <sup>(9)</sup>	243	s.o.	290	445	s.o.	647
Immeuble <sup>(10)</sup>	82	s.o.	82	86	s.o.	86
Placements privés <sup>(11)</sup>	24	s.o.	26	3	s.o.	24
Autre						
Fiducie d'actifs BNC <sup>(12)</sup>	600	s.o.	1 383	300	s.o.	1 067
	4 663		5 629	1 670		2 885
<b>Total</b>	<b>6 148</b>		<b>11 456</b>	<b>3 115</b>		<b>7 407</b>

s.o. – Sans objet

- (1) L'exposition de la Banque représente les droits conservés relatifs aux intérêts futurs excédentaires ainsi que certains titres émis par l'entité et acquis par la Banque.
- (2) Les principaux actifs sous-jacents sont des prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux, des contrats de location automobile, des prêts automobiles ainsi que d'autres créances à recevoir. Les actifs sous-jacents sont situés au Canada. Au 31 octobre 2011, la valeur nominale de la facilité de liquidité de style mondial engagée s'élève à 2 354 M\$ (1 148 M\$ au 31 octobre 2010), soit l'encours du montant total du papier commercial en circulation. De plus, la Banque fournit une facilité de rehaussement de crédit qui est limitée à certains éléments d'actif pour une valeur nominale engagée de 30 M\$ (30 M\$ au 31 octobre 2010). Le risque de perte maximale ne peut excéder le total du papier commercial en circulation. Au 31 octobre 2011, la Banque détient 7 M\$ de papier commercial (5 M\$ au 31 octobre 2010) et, par conséquent, le montant maximal des paiements futurs est limité à 2 347 M\$ au 31 octobre 2011 (1 143 M\$ au 31 octobre 2010).
- (3) Se reporter à la section *Véhicules d'actifs cadres* aux pages 38 à 40 du Rapport de gestion. L'encours du montant total des billets restructurés des conduits VAC en circulation s'établit à 28 G\$ au 31 octobre 2011 (29 G\$ au 31 octobre 2010).
- (4) Se reporter à la note 17 afférente aux états financiers consolidés.
- (5) Les actifs sous-jacents sont des investissements privés. Le montant présenté de l'actif total des structures d'accueil est celui de la période la plus récente disponible.
- (6) Pour les structures d'accueil consolidées, l'exposition de la Banque est nette des participations sans contrôle.
- (7) Les actifs sous-jacents sont divers instruments financiers (portefeuille de négociation). L'actif total de la plateforme Innocap est présenté sur une base d'actif net.
- (8) Les actifs sous-jacents sont des prêts hypothécaires résidentiels assurés. L'échéance moyenne des actifs sous-jacents est de quatre ans. Se reporter à la note 28 afférente aux états financiers consolidés.
- (9) Les actifs sous-jacents sont constitués de divers instruments financiers et sont présentés sur une base d'actif net. Certains fonds communs de placement sont dans un portefeuille de négociation.
- (10) L'actif sous-jacent est un immeuble situé au Canada.
- (11) Les placements sont présentés à la valeur de consolidation à laquelle ont été ajoutés des montants à recevoir.
- (12) Se reporter à la note 21 afférente aux états financiers consolidés. L'échéance moyenne des actifs sous-jacents est de trois ans.

## PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES

L'énoncé des principales conventions comptables utilisées par la Banque est présenté à la note 1 afférente aux états financiers consolidés du présent Rapport annuel. Certaines de ces conventions comptables sont considérées critiques en raison de leur importance au chapitre de la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque. En outre, ces conventions font appel à des jugements et des estimations difficiles, subjectifs et complexes du fait qu'ils portent sur des questions qui sont essentiellement incertaines. Toute modification de ces jugements et de ces estimations pourrait avoir une incidence marquée sur les états financiers consolidés de la Banque. Voici une description des principales estimations comptables.

### Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances reflètent la meilleure estimation de la direction quant aux pertes liées au portefeuille de crédit en date du bilan. Ces provisions pour pertes sur créances sont principalement liées aux prêts, mais elles peuvent également avoir trait au risque de crédit lié aux dépôts auprès d'institutions financières, aux instruments financiers dérivés, aux titres de substituts de prêts et à d'autres instruments de crédit tels que les acceptations, les engagements de crédit, les lettres de garantie et les lettres de crédit. La direction revoit régulièrement la qualité du crédit des portefeuilles afin de s'assurer que le montant de la provision pour pertes sur créances est suffisant. Dans le cadre de cette évaluation du montant de la provision pour pertes sur créances, la direction doit exercer son jugement dans l'élaboration d'hypothèses raisonnables et d'estimations subjectives et importantes, par exemple la probabilité de défaut, la probabilité de perte en cas de défaut, le montant à risque en cas de défaut, le montant et les dates de flux de trésorerie futurs, la valeur de la sûreté sous-jacente et les coûts de réalisation. Des changements dans ces estimations et hypothèses ainsi que le recours à des hypothèses et estimations différentes mais également raisonnables pourraient avoir une incidence sur la provision pour pertes sur créances et, par conséquent, sur la dotation aux pertes sur créances de l'exercice.

Une description détaillée des méthodes utilisées pour établir la provision pour pertes sur créances est présentée à la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

Tous les secteurs d'exploitation, à l'exception de Gestion de patrimoine, sont touchés par cette estimation comptable.

### Juste valeur des instruments financiers

Au moment de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont inscrits à la juste valeur dans le bilan consolidé. Au cours des périodes ultérieures, ils sont évalués à la juste valeur, à l'exception de certains titres de participation disponibles à la vente non cotés sur un marché actif comptabilisés au coût, et des éléments classés dans les catégories suivantes et comptabilisés au coût ou au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif : actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances et passifs financiers non détenus à des fins de négociation.

Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond au montant de la contrepartie auquel l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé sont classés selon une hiérarchie comportant trois niveaux, soit :

- niveau 1 : évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Ces instruments incluent principalement les titres de participation et les instruments financiers dérivés qui sont négociés sur des marchés actifs, ainsi que certains titres de créances très liquides activement négociés sur le marché hors bourses;
- niveau 2 : techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs; à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs; à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien. Ces instruments incluent principalement les instruments financiers dérivés négociés sur le marché hors bourses, certains titres de créances ayant des cotes de crédit de première qualité, ainsi que certains titres de participation dont la valeur n'est pas directement observable sur le marché; et
- niveau 3 : techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché. Ces instruments incluent principalement les investissements dans les billets restructurés des conduits d'actifs cadres, certains investissements dans des titres de créances adossés à des actifs, certains droits conservés relatifs aux intérêts futurs excédentaires sur les opérations de titrisation, et certains instruments financiers dérivés incorporés relatifs aux facilités de crédit offertes à la clientèle détenant des billets restructurés des conduits VAC.

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est le prix de la transaction, soit la juste valeur de la contrepartie reçue ou donnée. Dans certains cas, la juste valeur initiale peut être fondée sur d'autres transactions courantes observables sur le marché pour le même instrument, sans modification ni reconditionnement, ou sur une technique d'évaluation dont les variables comprennent uniquement des données observables sur les marchés. Lorsque la Banque a recours à une technique d'évaluation basée sur des données observables sur les marchés pour déterminer la juste valeur initiale ou que les risques liés au contrat dérivé sont entièrement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, la différence entre le prix de la transaction et la détermination de cette juste valeur initiale est constatée à l'état consolidé des résultats. Lorsque la Banque a recours à une technique d'évaluation basée sur des données significatives non observables sur les marchés, la différence entre la juste valeur de la contrepartie reçue ou versée et le montant déterminé au moyen de la technique d'évaluation est reportée au bilan consolidé. Le gain ou la perte reporté est constaté sur la durée de l'instrument financier selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le solde non amorti est constaté immédiatement aux résultats nets lorsque i) des données observables sur les marchés peuvent être obtenues et attestent la juste valeur de la transaction, ii) les risques liés au contrat initial sont essentiellement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, iii) le gain ou la perte est réalisé au moyen d'un encaissement ou d'un paiement en espèces, ou iv) la transaction est résiliée avant son échéance ou la transaction est échue.

Pour la réévaluation ultérieure des instruments financiers, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur, et s'ils sont disponibles, la Banque les utilise pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation, et que ces cours reflètent des transactions réelles effectuées régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence.

La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur, et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la Banque détermine la juste valeur des instruments financiers au moyen d'une technique d'évaluation faisant principalement appel à des données observables sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants sur le marché, s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Banque a recours à des hypothèses couvrant le montant, l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et les taux d'actualisation utilisés. Ces hypothèses sont principalement basées sur des données observables sur les marchés telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit, ainsi que les facteurs de volatilité des prix et des taux. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la détermination de la juste valeur des instruments financiers est basée principalement sur les estimations et données internes, en prenant en considération les politiques d'évaluation en vigueur à la Banque, la conjoncture économique, les caractéristiques propres à l'actif financier ou au passif financier et d'autres facteurs pertinents. Dans certains cas précis, la Banque effectue des ajustements de la juste valeur pour refléter les incertitudes relatives à la détermination de la juste valeur des instruments financiers. Ces ajustements peuvent découler de divers facteurs comme le choix de la technique d'évaluation, de la disponibilité de données observables sur les marchés ou des hypothèses utilisées dans les techniques d'évaluation. La Banque peut incorporer le risque de liquidité des marchés dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif lorsqu'elle croit que ces instruments pourraient être cédés pour une contrepartie moindre que la juste valeur déterminée par ailleurs, suite à un manque de liquidité sur les marchés ou à un volume insuffisant d'opérations sur un marché donné.

Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimations acceptables dans le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre différentes institutions financières. La juste valeur estimative reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, elle peut ne pas être représentative de la juste valeur future. Des renseignements supplémentaires sur l'établissement de la juste valeur sont présentés aux notes 4, 9, 11 et 18 afférentes aux états financiers consolidés.

La détermination de la juste valeur constitue une estimation comptable critique et a une incidence sur les *Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation*, les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* autres que les titres de participation disponibles à la vente non cotés sur un marché actif et qui sont donc présentés au coût, les *Engagements afférents à des titres vendus à découvert*, les *Instruments financiers désignés à des fins de négociation*, et la *Juste valeur des instruments financiers dérivés* du bilan consolidé. En outre, cette estimation a une incidence sur les *Revenus d'intérêts* et les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats du secteur des Marchés financiers. De plus, cette estimation a une incidence sur les *Autres éléments du résultat étendu* de l'état consolidé du résultat étendu.

## Baisse de valeur durable des valeurs mobilières disponibles à la vente

Les valeurs mobilières disponibles à la vente font l'objet d'une évaluation périodique afin de déceler toute indication objective de dépréciation. Cet exercice fait appel au jugement et à des estimations. La direction examine régulièrement la juste valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente afin de déterminer si certaines d'entre elles ont subi une baisse durable de la juste valeur. L'examen comporte une analyse des faits propres à chaque placement ainsi qu'une évaluation des attentes en matière de rendement futur. Les pertes de valeur comptabilisées aux résultats à l'égard d'un titre de créances classé comme étant disponible à la vente doivent être reprises aux résultats si, durant une période subséquente, la juste valeur du titre augmente et que la hausse peut objectivement être associée à un événement survenu après la constatation de la perte.

Dans le cadre de cet exercice, la direction évalue un ensemble de facteurs qui pourraient être indicatifs d'une baisse durable de la juste valeur. Les facteurs dont la Banque tient compte pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation comprennent l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût ou au coût après amortissement, la durée de cette baisse, la situation financière et les perspectives de l'émetteur, ainsi que la capacité et l'intention de la Banque de conserver le placement pendant une période suffisante pour permettre tout recouvrement de sa juste valeur.

La révision de l'évaluation de l'un ou plusieurs de ces facteurs utilisés dans le cadre de l'identification des *Valeurs mobilières disponibles à la vente* ayant subi une baisse de valeur durable résultant d'une indication objective de dépréciation et l'estimation de la juste valeur, pourrait avoir une incidence sur le montant des pertes comptabilisées.

Cette estimation comptable critique a une incidence sur les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* présentées au bilan consolidé, de même que sur les *Autres éléments du résultat étendu* de l'état consolidé du résultat étendu et sur les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats, et ce, pour tous les secteurs.

## Titrisation

La titrisation est un processus par lequel la Banque cède des créances à une fiducie, qui en finance l'acquisition en émettant aux investisseurs des obligations à terme ou du papier commercial.

Les opérations de titrisation sont comptabilisées comme des ventes lorsque la Banque est réputée avoir abandonné le contrôle sur les actifs vendus et qu'elle reçoit une contrepartie autre que des droits de bénéficiaire sur ces actifs. Pour plus de détails sur les opérations de titrisation de la Banque, consulter les notes 1 et 11 afférentes aux états financiers consolidés et la section de ce Rapport annuel portant sur les EDDV.

Le calcul du gain ou de la perte découlant des opérations de titrisation se fait en répartissant la valeur comptable antérieure des créances entre les actifs vendus et les droits conservés, en fonction de leur juste valeur relative à la date de la cession. Puisque les cours du marché des droits conservés ne sont pas disponibles, la Banque estime la juste valeur initiale et ultérieure en se fondant principalement sur la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs. La Banque doit donc avoir recours à des estimations et à des hypothèses concernant notamment la durée de vie moyenne pondérée, les pertes sur créances prévues, le taux de remboursement anticipé, le taux d'actualisation et la marge excédentaire anticipée (déduction faite des pertes sur créances prévues). L'utilisation d'estimations et d'hypothèses différentes pourrait avoir une incidence importante sur les résultats. À cet égard, la note 11 afférente aux états financiers consolidés présente une analyse de sensibilité de la juste valeur actuelle des droits conservés à des changements défavorables immédiats de 10 % et 20 % dans les hypothèses clés. Le solde des droits conservés des prêts hypothécaires assurés titrisés et celui des créances sur cartes de crédit titrisées s'élèvent respectivement à 461 M\$ et 41 M\$ au 31 octobre 2011.

Cette estimation comptable touche les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* du bilan consolidé, les *Revenus de titrisation* de l'état consolidé des résultats et les *Revenus autres que d'intérêts* à la rubrique *Autres* des résultats sectoriels.

## Écarts d'acquisition, actifs incorporels et actifs à long terme

Selon les PCGR du Canada, les écarts d'acquisition ainsi que les actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie sont soumis à des tests de dépréciation périodiques qui vérifient que la juste valeur demeure supérieure ou égale à la valeur comptable. La juste valeur des écarts d'acquisition et des actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie est obtenue au moyen de modèles d'évaluation qui tiennent compte de divers facteurs, comme la projection des flux de trésorerie futurs et le taux d'actualisation. L'utilisation d'estimations et d'hypothèses différentes à des fins de tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie pourrait avoir une incidence marquée sur les résultats. La note 15 afférente aux états financiers consolidés présente de plus amples renseignements à ce sujet.

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels dont la durée de vie utile peut être déterminée font l'objet d'une évaluation pour dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable à long terme. Une perte de valeur est comptabilisée à l'état consolidé des résultats si les flux de trésorerie futurs prévus non actualisés tirés de l'utilisation de ces actifs et de leur cession éventuelle sont inférieurs à leur valeur comptable.

Les *Écarts d'acquisition*, les *Actifs incorporels* et les *Immobilisations corporelles* du bilan consolidé sont touchés par cette estimation comptable.

Le montant global des pertes de valeur, le cas échéant, est présenté dans les charges d'exploitation du secteur concerné, à la rubrique *Divers*.

## Régimes de retraite et autres avantages sociaux

Le calcul de l'obligation au titre des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ainsi que des charges connexes, se fonde sur des évaluations actuarielles et des hypothèses de la direction. Les hypothèses clés servant au calcul de ces montants portent, entre autres, sur les taux d'actualisation des obligations liées aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs, le rendement à long terme de l'actif des régimes de retraite, le taux de croissance des salaires, le taux de mortalité, le taux de roulement du personnel et l'évolution du coût des soins de santé en général. L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait avoir une incidence importante sur l'actif (le passif) au titre des prestations constituées présenté dans les *Actifs divers (Passifs divers)* du bilan consolidé, ainsi que sur les charges relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs qui sont présentées dans les *Salaires et avantages sociaux* de l'état consolidé des résultats. Tous les secteurs sont touchés par cette estimation comptable.

Pour des renseignements supplémentaires, y compris les principales hypothèses utilisées pour établir les charges relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs ainsi que les analyses de sensibilité relatives aux hypothèses clés, se reporter à la note 23 afférente aux états financiers consolidés.

## Impôts sur les bénéfices

La Banque formule des hypothèses pour estimer la charge d'impôts ainsi que les actifs et passifs d'impôts futurs. Ce processus comporte l'estimation du montant réel des impôts à payer et l'évaluation des reports prospectifs de pertes fiscales et des écarts temporaires découlant de la différence entre la valeur comptable et la valeur fiscale des éléments. Les actifs et passifs d'impôts futurs, présentés dans les *Actifs divers* et *Passifs divers* du bilan consolidé, sont calculés selon les taux d'imposition devant être appliqués aux périodes futures. Les actifs et passifs d'impôts futurs comptabilisés antérieurement doivent être ajustés lorsque la date de l'événement futur est révisée en fonction de l'information courante. La Banque évalue périodiquement les actifs d'impôts futurs dans le but d'évaluer la possibilité d'un recouvrement. Selon les informations dont elle dispose, la Banque est d'avis qu'il est plus probable qu'improbable que tous les actifs d'impôts futurs seront réalisés avant leur expiration.

Cette estimation comptable touche la *Charge d'impôts* de l'état consolidé des résultats de tous les secteurs d'exploitation. Pour des renseignements supplémentaires sur la charge d'impôts, se reporter aux notes 1 et 26 afférentes aux états financiers consolidés.

## Litiges

Dans le cours normal de leurs affaires, la Banque et ses filiales sont impliquées dans diverses réclamations, incluant notamment des procédures judiciaires, enquêtes ou réclamations de nature réglementaire, recours collectifs ou autres recours légaux de natures variées. Plusieurs des procédures judiciaires sont liées à ses activités de prêts, lesquelles surviennent notamment lorsque la Banque entreprend des démarches visant le recouvrement de ses créances.

La Banque est plus particulièrement impliquée comme défenderesse à des recours collectifs intentés par des consommateurs qui contestent, entre autres, certains frais de transaction et la hausse non sollicitée des limites de cartes de crédit, ou qui veulent se prévaloir de certaines dispositions législatives provinciales relatives à la protection du consommateur. Tous ces recours soulèvent plusieurs questions complexes et leurs résolutions pourraient donc s'étendre sur plusieurs années. Ces recours collectifs font l'objet d'une défense vigoureuse par la Banque qui fait valoir des motifs sérieux de contestation.

Même s'il n'est pas possible de déterminer quelle sera l'issue des réclamations entreprises ou qui pourraient être entreprises contre la Banque et ses filiales, la Banque considère que, d'après les renseignements dont elle dispose, bien que le montant du passif éventuel s'y rapportant, pris individuellement ou globalement, pourrait avoir une incidence sur ses résultats d'exploitation pour un exercice donné, il n'aurait pas de répercussion défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Banque.

## Entités à détenteurs de droits variables

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes avec des EDDV. De plus amples détails sont fournis dans la section du Rapport annuel intitulée *Arrangements hors bilan*, aux pages 43 à 45, et à la note 13 afférente aux états financiers consolidés. La direction doit recourir à son jugement pour établir si les EDDV doivent être consolidées, ce qui exige de comprendre les ententes, de déterminer si une entité est considérée comme une EDDV à la lumière des règles comptables, et de cerner les droits variables de la Banque dans l'EDDV. Ces droits sont ensuite comparés à ceux de tierces parties afin d'identifier qui doit assumer la majeure partie des pertes prévues de l'EDDV ou recevoir la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV, ou les deux et, par conséquent, décider si la Banque doit consolider l'entité.

## MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES

### Passage aux Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* ou « IFRS »)

En février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes devraient présenter leur information financière selon les IFRS pour les exercices financiers ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. La Banque présentera ses états financiers consolidés pour le trimestre se terminant le 31 janvier 2012 selon les IFRS et présentera des données comparatives selon les IFRS pour l'exercice 2011, y compris un état consolidé de la situation financière au 1<sup>er</sup> novembre 2010 (date de transition). La Banque avait élaboré un projet à l'échelle de l'entreprise, mis sur pied une équipe spécialisée et établi une structure formelle de gouvernance afin de réaliser la conversion aux IFRS.

#### Statut du projet

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011, la Banque a poursuivi les activités liées à l'implantation des IFRS en mettant à niveau ses systèmes d'exploitation, ses processus et ses contrôles internes selon les besoins. Elle a déposé un dernier statut du projet au Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF) en date du 31 octobre 2011.

La Banque a tenu compte des incidences du passage aux IFRS dans sa gestion du capital réglementaire et dans l'établissement des prévisions financières. La stratégie globale de communication auprès des investisseurs a été définie et sera complétée d'ici le 31 janvier 2012.

#### Gestion du changement

L'analyse détaillée des normes IFRS susceptibles d'avoir une incidence sur les états financiers consolidés de la Banque a été réalisée par l'équipe des Politiques comptables. Des ateliers de travail avec les intervenants touchés par le passage aux IFRS ont été organisés pour identifier les incidences de ce passage, ce qui a contribué au transfert de connaissances vers les secteurs opérationnels. Des séances de formation ont également été données en continu auprès du personnel des groupes de la Comptabilité financière et de Finance. D'autres séances de formation ont été offertes au personnel lié au crédit et à la gestion des risques ainsi qu'auprès des directeurs de comptes, afin de les aider à bien comprendre l'impact du passage aux IFRS sur les modèles d'évaluation et les processus d'approbation de crédit de la Banque. Enfin, le conseil d'administration, le comité d'audit et de gestion des risques et la haute direction ont bénéficié de séances d'information et de formation élaborées à leur intention.

#### Développements technologiques

Le recensement des développements technologiques nécessaires au passage aux IFRS est terminé et confirme qu'aucun changement d'envergure n'est requis. Des ajustements ont été apportés en ce qui touche à la nécessité de produire des données financières pour l'exercice 2011 selon les PCGR du Canada pour publication, tout en produisant les données selon les normes IFRS qui serviront à des fins de comparaison à la publication des résultats de l'exercice 2012.

#### Réalisation comptable

La phase de réalisation comptable est quasiment terminée. Le modèle des états financiers intermédiaires et annuels selon les IFRS ainsi que les notes afférentes à ces états financiers ont été élaborés. L'état consolidé provisoire de la situation financière d'ouverture selon les IFRS au 1<sup>er</sup> novembre 2010 a été dressé et la Banque procède actuellement à la conversion des résultats trimestriels comparatifs de 2011. Les activités d'audit entourant la production des données financières sont en cours. Tout en se préparant au passage aux IFRS, la Banque continue de suivre l'évolution des normes IFRS et ajuste son plan de transition en conséquence. Enfin, les services de la Gouvernance financière et d'Audit interne de la Banque accompagnent l'équipe responsable du projet tout au long des activités décrites précédemment.

#### Première application des IFRS

L'information qui suit est présentée pour permettre aux lecteurs de mieux comprendre la conversion aux IFRS et ses incidences possibles sur la situation financière d'ouverture de la Banque, au 1<sup>er</sup> novembre 2010. Le lecteur est toutefois averti que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins. Conformément à l'IFRS 1 *Première application des Normes internationales d'information financière*, les choix effectués par la Banque à la date de transition aux IFRS, de même que les décisions définitives relatives aux conventions comptables, ne sont pas exigés avant la préparation des états financiers consolidés annuels de l'exercice 2012.

De plus, les normes comptables qui devront être appliquées dans le cadre des états financiers annuels consolidés de l'exercice 2012 devront refléter les normes comptables IFRS en vigueur à cette date. Par conséquent, les ajustements IFRS présentés dans les tableaux qui suivent correspondent aux meilleures estimations de la direction, et ils pourraient changer avant la publication des états financiers consolidés annuels de l'exercice 2012 selon les IFRS.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement provisoire de l'état consolidé de la situation financière d'ouverture au 1<sup>er</sup> novembre 2010 selon les PCGR du Canada et selon les IFRS, de même qu'un rapprochement provisoire des capitaux propres à la même date.

Rapprochement provisoire de l'état consolidé de la situation financière d'ouverture

(en millions de dollars)

	Soldes selon les PCGR du Canada au 31 octobre 2010	Ajustements provisoires découlant des IFRS	Ajustements provisoires relatifs à la présentation et au reclassement	Soldes provisoires selon les IFRS au 1 <sup>er</sup> novembre 2010
<b>ACTIF</b>				
Encaisse et dépôts auprès d'institutions financières	2 274	110 <i>j)</i>	–	2 384
Valeurs mobilières	54 268	(1 175) <i>i), j), m), n) ii)</i>	–	53 093
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	10 878	–	–	10 878
Prêts	57 188	10 908 <i>i), j)</i>	–	68 096
Autres actifs	18 580	413 <i>j), l), m), p)</i>	–	18 993
Actifs divers	2 114	(959) <i>a), i), j), k), m)</i>	23 <i>q)</i>	1 178
<b>Total de l'actif</b>	<b>145 302</b>	<b>9 297</b>	<b>23</b>	<b>154 622</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>				
<b>Passif</b>				
Dépôts	81 785	(252) <i>j)</i>	–	81 533
Autres passifs	46 513	(2 239) <i>i), j), p)</i>	–	44 274
Passifs relatifs à des créances cédées	–	11 455 <i>i)</i>	–	11 455
Passifs divers	6 546	873 <i>i), j), m), o)</i>	447 <i>q), s)</i>	7 866
Déventures subordonnées	2 033	–	–	2 033
Participations ne donnant pas le contrôle	1 217	–	(1 217) <i>r)</i>	–
	138 094	9 837	(770)	147 161
<b>Capitaux propres</b>				
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque	7 208	(769)	–	6 439
Participations ne donnant pas le contrôle		229 <i>j)</i>	793 <i>r), s)</i>	1 022
	7 208	(540)	793	7 461
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>145 302</b>	<b>9 297</b>	<b>23</b>	<b>154 622</b>

Rapprochement provisoire des capitaux propres d'ouverture

(en millions de dollars)

<b>Capitaux propres selon les PCGR du Canada au 31 octobre 2010</b>	<b>7 208</b>
<i>Ajustements provisoires liés à la première application des IFRS, net d'impôts :</i>	
Exemption – Avantages du personnel	(359) <i>a)</i>
Décomptabilisation des actifs financiers	(327) <i>i)</i>
Consolidation	177 <i>j)</i>
Avantages du personnel	(22) <i>k)</i>
Immobilisations corporelles	(18) <i>l)</i>
Valeurs mobilières disponibles à la vente	16 <i>n) ii)</i>
Programme de fidélisation de la clientèle	(6) <i>o)</i>
Autres	(1)
	(540)
<i>Ajustements provisoires relatifs à la présentation et au reclassement :</i>	
Reclassement des participations ne donnant pas le contrôle au 31 octobre 2010	1 217 <i>r)</i>
Ajustements de présentation	(424) <i>s)</i>
	793
<b>Capitaux propres provisoires selon les IFRS au 1<sup>er</sup> novembre 2010</b>	<b>7 461</b>

L'IFRS 1 exige qu'un premier adoptant applique rétrospectivement toutes les normes IFRS en vigueur à la fin de la première période annuelle, soit le 31 octobre 2012 pour la Banque, sauf en ce qui touche à certaines exemptions facultatives et exceptions obligatoires. Les ajustements découlant de cette première application ont été comptabilisés directement dans les *Résultats non distribués* ou dans les autres composantes des capitaux propres selon le cas, conformément aux prescriptions de l'IFRS 1.

#### Exemptions facultatives

##### *a) Avantages du personnel*

En ce qui touche les gains et les pertes actuariels liés aux avantages du personnel, deux options s'offrent à la Banque lors de l'adoption des normes IFRS. La première option est de comptabiliser tous les gains et pertes non amortis en date du 1<sup>er</sup> novembre 2010 dans les *Résultats non distribués*. La deuxième option est de calculer la charge depuis la mise en place des régimes de la Banque comme si la charge avait toujours été calculée selon les exigences de la norme IAS 19 *Avantages du personnel*. La Banque a choisi d'appliquer la première option, ce qui a eu pour effet de réduire les *Résultats non distribués* de 359 M\$.

##### *b) Regroupements d'entreprises*

L'IFRS 1 permet à un nouvel adoptant d'appliquer prospectivement ou rétrospectivement la norme IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*. La Banque a choisi d'appliquer prospectivement la norme IFRS 3. Par conséquent, les regroupements d'entreprises menés à terme avant le 31 octobre 2010 n'ont pas été retraités.

##### *c) Rémunération à base d'actions*

La Banque a choisi de se prévaloir de l'exemption accordée par l'IFRS 1 et de n'appliquer l'IFRS 2 *Paiement fondé sur des actions* qu'aux octrois d'options d'achat d'actions effectués après le 7 novembre 2002 pour lesquels les droits n'étaient pas encore acquis au 1<sup>er</sup> novembre 2010 et, quant aux octrois réglés en espèces, à tous ceux qui n'étaient pas réglés au 1<sup>er</sup> novembre 2010.

##### *d) Écarts de conversion*

L'IFRS 1 offre la possibilité d'imputer les écarts de conversion cumulatifs des devises aux *Résultats non distribués*. La Banque a choisi de se prévaloir de cette exemption facultative, ce qui a eu pour effet de reclasser dans les *Résultats non distribués* les pertes de change non réalisées, déduction faite des opérations de couverture, présentées dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* au 31 octobre 2010.

##### *e) Désignation d'instruments financiers comptabilisés antérieurement*

L'IFRS 1 offre la possibilité, à la date de transition, de désigner irrévocablement tout instrument financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat à condition que certains critères soient respectés à cette date. Au 1<sup>er</sup> novembre 2010, la Banque a désigné à la juste valeur par le biais du résultat, des valeurs mobilières qui étaient classées comme étant disponibles à la vente selon les PCGR du Canada. De plus, la Banque a aussi désigné à la juste valeur par le biais du résultat, certains passifs relatifs à des créances cédées.

#### Exceptions obligatoires

##### *f) Décomptabilisation d'actifs financiers*

L'IFRS 1 offre la possibilité d'appliquer les dispositions de décomptabilisation d'IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, de manière prospective à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2010 pour la Banque ou de manière rétrospective. Toutefois, le BSIF a publié en février 2011 un avis imposant l'application rétrospective des exigences de décomptabilisation aux transactions effectuées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Ainsi, la Banque a appliqué les exigences relatives à la décomptabilisation de manière rétrospective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, soit la totalité des transactions en cours à la date de transition pour la Banque.

##### *g) Comptabilité de couverture*

La Banque a continué d'appliquer la comptabilité de couverture aux relations de couverture qui répondent aux critères de la comptabilité de couverture selon les IFRS.

##### *h) Estimations*

Au 1<sup>er</sup> novembre 2010, les estimations de la Banque selon les IFRS sont conformes à celles faites selon les PCGR du Canada à la même date, après ajustements liés aux différences de normes comptables.

#### Modifications des normes comptables

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1, outre les exemptions et les exceptions, la Banque a procédé à l'application rétrospective des normes IFRS en vigueur au 31 octobre 2011. Les principales différences entre les normes comptables selon les PCGR du Canada et les IFRS sont décrites aux pages suivantes. Les différences présentées ne constituent pas une liste exhaustive de toutes les divergences entre les deux référentiels comptables; elles décrivent les différences portant sur l'état consolidé de la situation financière d'ouverture de la Banque et dont l'incidence est significative. Les différences importantes, autres que celles-ci, qui affecteront les états financiers des périodes après la date de transition, sont décrites à la section *Modifications des normes comptables – après le 1<sup>er</sup> novembre 2010*.

*i) Décomptabilisation d'actifs financiers*

Les critères actuels de décomptabilisation des actifs financiers selon les IFRS diffèrent sensiblement de ceux qui avaient été retenus dans les PCGR du Canada. Selon les PCGR du Canada, la Banque décomptabilise les actifs financiers selon un modèle fondé sur le contrôle et la forme juridique. Selon les IFRS, la décomptabilisation est soumise à des critères plus restrictifs, qui reposent en grande partie sur la notion de transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété des actifs transférés.

Par conséquent, plusieurs transferts d'actifs financiers qui étaient admissibles à la décomptabilisation selon les PCGR du Canada ne le sont plus selon les IFRS. Ainsi, les prêts hypothécaires assurés titrisés dans le cadre du programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) et un passif relatif à des créances cédées sont présentés à l'état consolidé de la situation financière d'ouverture IFRS au 1<sup>er</sup> novembre 2010. De plus, étant donné que ces transactions représentent des opérations de financement, la Banque ne réalise plus de gain de titrisation à la vente de ces prêts hypothécaires. Au 1<sup>er</sup> novembre 2010, le solde d'ouverture des *Résultats non distribués* selon les IFRS reflète l'incidence de la comptabilisation des transactions antérieures comme des opérations de financement plutôt que des opérations de vente. Également, les prêts hypothécaires titrisés et conservés comme des titres adossés à des créances hypothécaires, et qui sont classés dans les *Valeurs mobilières* selon les PCGR du Canada, sont reclassés dans les *Prêts* selon les IFRS. De plus, au 1<sup>er</sup> novembre 2010, comme le permet l'exemption décrite précédemment, la Banque a désigné à la juste valeur par le biais du résultat certains passifs relatifs à des créances cédées ainsi que des valeurs mobilières qui étaient classées comme étant disponibles à la vente selon les PCGR du Canada. L'incidence globale estimée, au 1<sup>er</sup> novembre 2010, de l'application des critères de décomptabilisation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et de la désignation à la juste valeur au 1<sup>er</sup> novembre 2010 de certains instruments financiers, représente : une hausse d'environ 8,3 G\$ de l'actif, principalement en raison des prêts, une hausse d'environ 8,6 G\$ du passif principalement en raison des passifs relatifs à des créances cédées, et une diminution d'environ 327 M\$ des capitaux propres.

*j) Consolidation*

Les PCGR du Canada exigent la consolidation des entités à détenteurs de droits variables (EDDV) par leur principal bénéficiaire, c'est-à-dire celui qui assume la majorité des pertes prévues ou obtient la majorité des rendements résiduels prévus découlant des activités de l'EDDV, ou les deux. De plus, les PCGR du Canada prévoient une exemption à la consolidation des structures d'accueil désignées admissibles selon certaines conditions, alors que cette exemption est absente des IFRS. Selon les IFRS, la consolidation de ces entités appelées entités ad hoc est requise, sur la base de l'application du principe de contrôle.

Par conséquent, la Banque doit consolider de nouvelles entités ad hoc qui ne l'étaient pas avant la date de transition aux IFRS, y compris Fiducie de Capital BNC, *Canadian Credit Card Trust* et certains fonds de placement. L'incidence globale estimée, au 1<sup>er</sup> novembre 2010, représente une hausse d'environ 1,5 G\$ de l'actif principalement en raison des prêts, une hausse d'environ 1,3 G\$ du passif principalement en raison des passifs divers, et une hausse de 177 M\$ des capitaux propres.

*k) Avantages du personnel*

La Banque offre des régimes de retraite à prestations déterminées qui couvrent la quasi-totalité des salariés. Selon les PCGR du Canada, le coût des services passés est amorti sur la durée moyenne du reste de la carrière active des salariés alors que selon les IFRS, le coût des services passés acquis est constaté immédiatement à l'état consolidé des résultats.

*l) Immobilisations corporelles*

Selon les IFRS, lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composantes individuelles auxquelles s'appliquent différents modes ou taux d'amortissement, chacune de ces composantes est comptabilisée séparément. Selon les PCGR du Canada, la comptabilisation par composante doit être appliquée, mais contrairement aux IFRS, ils ne fournissent aucune directive sur le coût d'une composante et le remplacement d'une composante, et ils sont moins précis que les IFRS au sujet du niveau exigé pour la comptabilisation par composante.

*m) Participations dans des coentreprises*

Selon l'IAS 31 *Participations dans des coentreprises*, les participations dans des coentreprises peuvent être présentées suivant la méthode de la mise en équivalence ou de la consolidation proportionnelle. La Banque a choisi d'appliquer la méthode de la mise en équivalence à toutes ses participations dans des coentreprises alors que selon les PCGR du Canada certaines participations dans des coentreprises étaient présentées selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

*n) Valeurs mobilières disponibles à la vente*

*i – Dépréciation*

Selon les PCGR du Canada et les IFRS, une entité doit évaluer s'il existe une indication objective de dépréciation. Selon les PCGR du Canada, une perte de valeur n'est constatée à l'état consolidé des résultats que si elle est considérée durable. Contrairement à ce qui est prévu aux termes des PCGR du Canada, la notion de perte de valeur durable n'existe pas en IFRS et une perte de valeur est constatée en IFRS lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation. Par conséquent, les pertes de valeur sont généralement constatées plus hâtivement en IFRS. À la date de transition, les pertes de valeur qui se qualifient comme une dépréciation selon les IFRS ont été reclassées, passant des *Autres éléments cumulés du résultat global* aux *Résultats non distribués*.

*ii – Évaluation à la juste valeur des titres de participation n'ayant pas de marché actif*

Selon les PCGR du Canada, les placements dans des titres de participation classés comme étant disponibles à la vente qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif doivent, après leur comptabilisation initiale, être évalués au coût. Selon les dispositions des IFRS, ces titres doivent être évalués à la juste valeur, à moins que celle-ci ne puisse être déterminée de manière fiable.

*o) Programme de fidélisation de la clientèle*

La Banque offre un programme de fidélisation aux détenteurs de certains types de cartes de crédit. Contrairement aux IFRS, les PCGR du Canada n'abordent pas spécifiquement la comptabilisation des programmes de fidélisation. En vertu des PCGR du Canada, la Banque constate une provision correspondant aux coûts de la récompense future. En principe, les clients paient de façon implicite les points qu'ils accumulent dans le cadre de leurs achats et, par conséquent, une partie des revenus réalisés lors des achats devraient être reportée. Selon les IFRS, les revenus sont reportés et calculés en fonction de l'estimation de la juste valeur des points, et les revenus sont constatés quand les clients échangent les points contre les récompenses.

*p) Incidences fiscales des ajustements IFRS*

La Banque a reflété l'incidence fiscale des ajustements IFRS aux *Résultats non distribués* à la date de transition.

Reclassements

Au-delà des incidences liées aux modifications des normes comptables, certains postes de l'état consolidé de la situation financière sont touchés par des changements de présentation sans incidence sur la situation nette. Les éléments des IFRS qui ont exigé un reclassement dans l'état consolidé de la situation financière sont présentés ci-après.

*q) Contrats d'assurance*

Contrairement aux PCGR du Canada, en matière de contrats d'assurance-vie, les IFRS interdisent de compenser les actifs au titre des cessions en réassurance au moyen des passifs d'assurance correspondants. Par conséquent, la Banque a procédé au reclassement des actifs au titre des cessions en réassurance, du poste *Passifs divers* vers le poste *Actifs divers* dans l'état consolidé de la situation financière.

*r) Participations ne donnant pas le contrôle*

Selon les PCGR du Canada, les participations ne donnant pas le contrôle dans une filiale consolidée sont présentées dans une rubrique distincte, entre le passif et les capitaux propres, de l'état consolidé de la situation financière. Selon les IFRS, les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées dans une rubrique distincte des capitaux propres.

*s) Instruments financiers – présentation*

Selon les PCGR du Canada, les parts émises par les fonds communs de placement et certains autres fonds sont présentées dans les capitaux propres aux états financiers du fonds. Pour les états financiers consolidés de l'entité qui contrôle le fonds, les parts émises et détenues par des tierces parties sont présentées à la rubrique *Participations ne donnant pas le contrôle*. Selon les IFRS, si certaines conditions sont respectées et que les parts répondent à la définition d'un passif, celles-ci seront exceptionnellement présentées dans les capitaux propres dans les états financiers du fonds alors que dans les états financiers consolidés les parts sont présentées à la juste valeur dans les passifs. À la date de transition, la valeur de ces parts a été reclassée, passant des *Participations ne donnant pas le contrôle* aux *Passifs divers*, présentées à la juste valeur.

Modifications des normes comptables – après le 1<sup>er</sup> novembre 2010

Outre les différences décrites à la section précédente, les autres principales différences qui affecteront les états financiers des périodes après la date de transition sont présentées ci-après.

*Avantages du personnel*

Après la transition, la Banque devra choisir entre constater les écarts actuariels immédiatement à l'état consolidé des résultats ou à l'état consolidé du résultat global, ou continuer d'amortir l'écart actuariel selon la méthode du corridor (cette méthode est présentement utilisée conformément aux PCGR du Canada). Cependant en juin dernier, l'*International Accounting Standards Board* (IASB) a publié des modifications visant l'IAS 19 intitulé *Avantages du personnel* et un des changements importants est l'élimination de la méthode du corridor. Ces modifications entrent en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, et l'application anticipée est permise.

*Regroupements d'entreprises*

Il existe plusieurs différences entre les IFRS et les PCGR du Canada relativement à la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises. Les principaux éléments qui sont touchés sont entre autres : les frais connexes à l'acquisition et les coûts de restructuration, les participations sans contrôle, la contrepartie conditionnelle, et l'évaluation de la contrepartie payée en actions. Selon les PCGR du Canada, les frais connexes à l'acquisition et certains coûts de restructuration sont capitalisés dans l'écart d'acquisition tandis que selon les IFRS, ces coûts sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Selon les PCGR du Canada, lors d'un regroupement d'entreprises, la participation sans contrôle est calculée sur la base de la valeur comptable de la société acquise et la contrepartie conditionnelle est comptabilisée seulement dans certaines circonstances, alors que les IFRS requièrent que ces deux derniers éléments soient évalués à la juste valeur au moment du regroupement d'entreprises. Selon les PCGR du Canada, les actions émises à titre de contrepartie sont évaluées à leur cours sur une durée raisonnable de quelques jours avant et après la date d'annonce de l'acquisition, tandis que selon les IFRS les actions émises sont évaluées à leur cours à la date de prise de contrôle. Ces différences auront une incidence sur la répartition du prix d'acquisition et sur le montant de l'écart d'acquisition qui sera comptabilisé au bilan consolidé.

Gestion du capital

Selon les lignes directrices du BSIF couvrant l'adéquation des fonds propres, les institutions financières peuvent appliquer progressivement l'incidence de la conversion aux IFRS sur le capital réglementaire présenté. La Banque a décidé de se prévaloir de ce choix et elle appliquera progressivement l'incidence de la conversion aux IFRS suivant la méthode linéaire, sur une période s'échelonnant sur cinq trimestres à compter du premier trimestre de 2012. En tenant compte des ajustements provisoires liés au passage aux IFRS, l'incidence négative totale estimative de tous les ajustements à la date de transition sur le ratio des fonds propres de catégorie 1 de la Banque, selon les règles de Bâle II, serait de 166 points de base. En raison de l'amortissement progressif de l'incidence estimative de la conversion aux IFRS, le ratio des fonds propres de catégorie 1 réduira d'approximativement 33 points de base pour les cinq prochains trimestres.

Faits nouveaux en matière d'IFRS et de réglementation

L'IASB continue de proposer des changements aux IFRS. Au cours des exercices 2010 et 2011, l'IASB a publié plusieurs nouvelles normes importantes, notamment l'IFRS 9 portant sur le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers, l'IFRS 10 portant sur la consolidation et une version modifiée de plusieurs normes existantes, dont l'IAS 19 portant sur les avantages du personnel. L'adoption de ces changements ne sera obligatoire qu'après la date de transition. De plus, d'autres normes clés sont en révision, notamment la dépréciation d'actifs financiers, la comptabilité de couverture et la compensation des actifs et passifs financiers. Ces changements ne seront obligatoires pour la Banque qu'après la date de transition. La Banque suit de près l'évolution de ces normes ainsi que les règlements du BSIF, et elle ajuste son plan de projet en conséquence.

Ainsi, les normes en vigueur au moment de la divulgation des états financiers consolidés annuels de l'exercice 2012, le contexte économique qui prévaudra à cette date, les soldes inscrits à l'état consolidé de la situation financière à cette date et les choix en matière de politiques comptables, sont autant de facteurs qui modifieront l'incidence de l'application des IFRS pour la Banque.

## GESTION DU CAPITAL

### Cadre de gestion du capital

La gestion du capital consiste à maintenir un niveau de fonds propres permettant de couvrir les risques, à respecter les ratios des fonds propres réglementaires exigés par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (le Surintendant) ainsi qu'à évaluer le capital économique requis pour les activités de la Banque. La Banque se base à la fois sur le capital réglementaire et sur le capital économique pour évaluer le rendement des unités d'affaires et pour prendre des décisions stratégiques, tactiques et relatives aux transactions, tout en veillant à dégager un rendement concurrentiel de l'avoir des actionnaires. La politique de gestion du capital de la Banque énonce les principes et les pratiques que la Banque intègre à sa stratégie de gestion du capital et les critères de base qu'elle adopte à cet égard. C'est au moyen de ces critères que la Banque s'assure qu'elle dispose en tout temps d'un niveau de fonds propres suffisant, et qu'elle gère celui-ci avec prudence en vue de ses besoins futurs en capital. Par ailleurs, des tests de tension sont effectués afin d'obtenir l'assurance que la Banque dispose de fonds propres suffisants, même en cas de crise. Un plan de capital fixe les cibles opérationnelles, et prend en compte les niveaux prévus de l'actif pondéré en fonction des risques évalués selon l'approche réglementaire. De plus, ce plan de capital présente les différentes stratégies offertes à la Banque pour optimiser la gestion du capital, comme l'émission et le rachat de titres de participation et de titres d'emprunt subordonnés, de même que la politique de dividendes.

### Structure et gouvernance

Le Conseil supervise la structure et l'élaboration de la politique de gestion du capital de la Banque et veille à ce que celle-ci maintienne un capital suffisant, conformément aux exigences réglementaires et en tenant compte de la situation de marché. Le Conseil délègue certaines responsabilités au CAGR, qui recommande ensuite des politiques en matière de gestion du capital et en surveille l'application. Ainsi, le Conseil, sur recommandation du CAGR :

- examine et approuve la politique de gestion du capital;
- examine et approuve la tolérance au risque de la Banque, y compris les cibles principales en termes de capital et de risque et les limites correspondantes;
- examine et approuve le plan et la stratégie de capital sur une base annuelle, y compris le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres de la Banque;
- examine et approuve l'exécution des mesures importantes concernant le capital, y compris les mesures d'urgence; et
- examine les informations importantes à communiquer se rapportant au capital, y compris le Relevé des normes des fonds propres de Bâle II.

Le bureau de la présidence est chargé de définir la stratégie de la Banque et il joue un rôle clé dans l'orientation des mesures et des décisions à prendre touchant au capital.

Le comité de gestion de l'appariement supervise la gestion du capital, ce qui consiste à examiner la politique, la stratégie, le plan et l'exécution de toutes les mesures importantes touchant au capital, y compris les mesures de contingence, et à faire des recommandations à ce sujet.

### Accord de Bâle II

Les normes de calcul et de divulgation des fonds propres selon l'Accord de Bâle II sont entrées en vigueur au Canada le 1<sup>er</sup> novembre 2007. En 2009, afin de répondre à certaines exigences de divulgation, des informations ont été ajoutées au Rapport de gestion dans les *Données financières supplémentaires* ainsi que dans les *Informations financières complémentaires* disponibles sur le site Internet de la Banque, à l'adresse [www.bnc.ca](http://www.bnc.ca). Quant aux autres exigences de divulgation, les informations se retrouvent aux notes 5 et 6 afférentes aux états financiers consolidés. Les règles de calcul permettent d'uniformiser davantage les exigences de fonds propres dans l'industrie bancaire mondiale tout en incorporant une plus grande sensibilité du capital aux risques. Ces règles exigent aussi une charge explicite de capital pour couvrir le risque opérationnel et requièrent une divulgation plus détaillée à l'égard de la gestion des risques.

L'Accord de Bâle II propose un éventail d'approches comportant différents degrés de complexité et dont le choix détermine la plus ou moins grande sensibilité des fonds propres aux risques. Une approche moins complexe, telle que la méthode standardisée, utilise des pondérations réglementaires, alors qu'une approche plus complexe utilise les estimations internes de la Banque à l'égard des composantes du risque pour établir l'actif pondéré en fonction des risques et calculer les fonds propres réglementaires.

La Banque se conforme au cadre réglementaire de l'Accord de Bâle II depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2007. Le 1<sup>er</sup> novembre 2009, la Banque a reçu l'approbation du Surintendant afin d'utiliser l'approche de notation interne avancée (l'approche NI avancée) de l'Accord de Bâle II pour calculer le capital lié au risque de crédit à des fins de présentation de l'information réglementaire consolidée. En ce qui touche au risque opérationnel, la Banque utilise la méthode standardisée. Enfin, pour ce qui est du risque de marché, elle utilise principalement une approche fondée sur les modèles internes mais l'approche standardisée est utilisée pour certaines expositions.

Les processus de gestion du capital de la Banque étaient déjà, pour une grande part, conformes aux principes de l'Accord de Bâle II mais la Banque a néanmoins mis en place un processus interne rigoureux d'évaluation de l'adéquation des fonds propres. L'évaluation de l'adéquation des fonds propres fait partie intégrante de la planification et de la stratégie en matière de capital. L'équipe de la Gestion du capital est, avec ses partenaires de la Gestion des risques, de la Trésorerie et de la Finance, responsable du maintien de processus et de moyens de contrôle intégrés afin de permettre une évaluation globale de l'adéquation des fonds propres. L'évaluation de l'adéquation des fonds propres consiste à :

- procéder à une évaluation globale des risques;
- mesurer les risques importants et les exigences de capital sur le budget financier de la Banque pour le prochain exercice, et les profils de risque actuels et prospectifs;
- intégrer des simulations de crise à l'échelle de l'entreprise et une analyse de sensibilité pour déterminer une marge de capital au-delà des seuils réglementaires minimums;
- procéder à une agrégation du capital et à des contrôles du caractère raisonnable du capital interne par comparaison au capital réglementaire;
- comparer le capital interne projeté avec les seuils de capital réglementaire, les cibles d'exploitation internes et les banques concurrentes; et
- fournir une attestation sur la suffisance des niveaux de capital de la Banque.

Le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres démontre que la Banque dispose d'une structure financière solide et de suffisamment de capitaux propres pour satisfaire les besoins d'affaires établis par la direction dans des conditions normales ainsi que selon divers scénarios de tension rigoureux et plausibles. Ce processus joue un rôle important dans l'établissement de la stratégie de capital de la Banque et fait l'objet d'un examen trimestriel ainsi que de modifications périodiques.

#### Accord de Bâle III : Accroître la résistance du secteur bancaire

Le 12 septembre 2010, le Groupe des gouverneurs de banques centrales et des responsables du contrôle bancaire (le comité de Bâle) a publié des normes de fonds propres « calibrées » qui font partie des propositions de réforme des exigences en matière d'adéquation des fonds propres des banques, souvent désignées par l'expression « Bâle III ». Selon les termes de ces normes, lorsqu'elles seront entièrement en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les banques seront tenues de maintenir :

- un ratio des fonds propres *Core Tier 1* d'au moins 7 %, dont 4,5 % attribuables à un ratio minimal d'actions ordinaires de catégorie 1 et 2,5 % à un coussin de conservation des fonds propres;
- un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 8,5 %, dont 6 % attribuables à un ratio minimal des fonds propres de catégorie 1 et 2,5 % à un coussin de conservation des fonds propres; et
- un ratio des fonds propres total d'au moins 10,5 %, dont 8 % attribuables à un ratio des fonds propres total minimal et 2,5 % à un coussin de conservation des fonds propres.

Le comité de Bâle a également annoncé qu'un « coussin contre-cyclique » de 0 % à 2,5 % sur les actions ordinaires ou autres fonds propres absorbant entièrement les pertes serait requis en fonction du contexte national.

En outre, l'organisme de réglementation exige maintenant que les instruments des fonds propres réglementaires autres que les actions ordinaires soient assortis d'une clause prévoyant une conversion en actions ordinaires en cas de non-viabilité, afin de veiller à ce que les investisseurs assument les pertes avant les contribuables lorsque le gouvernement détermine qu'il y a de l'intérêt public de contribuer à la survie d'une institution financière non viable. Les instruments émis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013 qui ne sont pas assortis d'une telle clause et qui sont conformes à l'Accord de Bâle III feront l'objet de droits acquis dégressifs sur dix ans.

Ces propositions représentent un changement important par rapport aux normes de l'Accord de Bâle II (2004) et elles entraîneront d'importantes modifications aux calculs du ratio des fonds propres. Les propositions comprennent également un nouveau ratio de levier financier obligatoire qui diffère considérablement de l'actuel coefficient actif-capital. La solide situation du capital de la Banque et sa capacité à générer des fonds propres la place dans une bonne position à l'égard de ces nouvelles exigences pour la période de transition.

## La gestion du capital en 2011

### Activités de gestion

Au cours de l'exercice 2011, la Banque a effectué une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités et a racheté à des fins d'annulation un total de 6,2 millions actions ordinaires au prix de 473 M\$, ce qui représente 4 % du total des actions ordinaires au début de l'exercice. De plus, dans le cadre de l'acquisition de Wellington West Holdings Inc., la Banque a émis 2,1 millions actions ordinaires pour un montant de 171 M\$.

La Banque a aussi racheté à des fins d'annulation une partie de ses actions privilégiées de séries 21, 24 et 26, soit : i) 4,6 millions actions privilégiées série 21 (58 % des actions en circulation), ii) 4,4 millions actions privilégiées série 24 (64 % des actions en circulation) et iii) 4,1 millions actions privilégiées série 26 (70 % des actions en circulation), pour une contrepartie globale de 361 M\$.

Au cours de l'exercice 2011, la Banque a également racheté, à des fins d'annulation, des débiteures subordonnées d'une valeur de 10 M\$ US. Enfin, le 2 novembre 2011, la Banque a remboursé, à des fins d'annulation, des débiteures subordonnées d'une valeur nominale totale de 500 M\$ échéant le 2 novembre 2016.

### Dividende

Pour l'exercice 2011, la Banque a ainsi déclaré 445 M\$ sous forme de dividendes aux détenteurs d'actions ordinaires, ce qui représente 39 % du bénéfice net disponible en excluant les éléments particuliers (2010 : 39 %).

### Fonds propres

La Banque veille à ce que ses niveaux de fonds propres excèdent en tout temps les limites minimales réglementaires établies par les lignes directrices du Surintendant, fondées sur les normes de la Banque des règlements internationaux (BRI). Les règles de l'Accord de Bâle II s'appliquent au niveau consolidé de la Banque. Les placements dans des entités non consolidées à des fins de fonds propres réglementaires sont déduits des fonds propres réglementaires et les actifs de ces entités sont exclus de l'actif pondéré en fonction du risque total.

La définition adoptée par la BRI distingue trois catégories de fonds propres. Les « fonds propres de catégorie 1 » comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et aux détenteurs d'actions privilégiées à dividendes non cumulatifs, le montant admissible des instruments novateurs ainsi que les participations sans contrôle, desquels on déduit les écarts d'acquisition. Les « fonds propres de catégorie 2 » comprennent les actions privilégiées non admissibles aux fonds propres de catégorie 1, la portion admissible des dettes subordonnées, la provision générale admissible pour le risque de crédit de même que le montant des instruments novateurs ne pouvant être inclus dans les fonds propres de catégorie 1. Une troisième catégorie de fonds propres est destinée à couvrir expressément le risque de marché, qui est également couvert par les fonds propres de catégorie 1. Le « total des fonds propres réglementaires » représente la somme de ces fonds propres, déduction faite des placements dans les sociétés satellites et de la protection de premier niveau dans le cadre de la titrisation d'actifs.

Conformément aux règles de l'Accord de Bâle II, les fonds propres des sociétés d'assurance détenues par la Banque ainsi que les placements des entités dans lesquelles la Banque exerce une influence notable sont déduits à parts égales des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2. Cependant, à titre provisoire, le Surintendant a permis, pour les sociétés d'assurance, la déduction de la totalité de ces montants des fonds propres de catégorie 2 pour tout investissement effectué avant le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Cette période transitoire a pris fin le 31 octobre 2011 et, à compter de l'exercice 2012, ces déductions seront assujetties aux règles standards de l'Accord de Bâle II.

#### Actif pondéré en fonction du risque

Comme l'exige l'Accord de Bâle II, l'actif pondéré en fonction du risque est calculé pour chacun des risques suivants : le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. La Banque utilise l'approche avancée pour le risque de crédit afin de fixer les limites minimales réglementaires en matière de fonds propres pour la plupart de ses portefeuilles. Certains portefeuilles considérés de moindre importance sont pondérés en fonction du risque de crédit, conformément à l'approche standardisée de l'Accord de Bâle II. Pour ce qui est du risque opérationnel, la Banque utilise l'approche standardisée. L'actif pondéré en fonction du risque de marché est déterminé principalement selon l'approche des modèles internes. Pour les positions liées aux activités de négociation sur les marchés des devises, des taux d'intérêt, des actions, des marchandises et du crédit, les exigences en matière de fonds propres sont calculées selon la valeur à risque (la VaR). La Banque utilise aussi l'approche de modèles standardisés pour évaluer le capital lié au risque de marché pour le risque spécifique aux taux d'intérêt.

Pour ce qui est des risques liés aux opérations de titrisation dont les cotes sont établies à l'externe, la Banque utilise l'approche de notation. Cette approche sépare les risques par tranche de pondération en fonction de cotes établies à l'externe. La Banque utilise les cotes établies par *Moody's Investors Service*, *Standard & Poor's*, *Fitch* ou *DBRS*, ou une combinaison de ces cotes. L'approche de notation tient compte de facteurs additionnels comme la période visée par la cote (long terme ou court terme), la quantité de détails disponibles sur le groupe d'actifs sous-jacents et le rang qu'occupe la position. Selon l'approche de notation, les risques sont multipliés par les tranches de pondération des risques prescrits par le Surintendant pour calculer l'actif pondéré en fonction du risque.

Au cours de l'exercice, l'actif pondéré en fonction du risque a augmenté de 0,6 G\$, et se chiffre à 50,4 G\$ au 31 octobre 2011 alors qu'il s'établissait à 49,8 G\$ au 31 octobre 2010. L'actif pondéré en fonction du risque de la Banque est présenté dans le tableau d'adéquation des fonds propres selon Bâle II (tableau 13, page 82).

#### Ratios des fonds propres réglementaires

Le Surintendant considère que les institutions financières bien capitalisées doivent maintenir un ratio de 7 % pour leurs fonds propres de catégorie 1, et de 10 % pour le total des fonds propres réglementaires. Les ratios des fonds propres sont obtenus en divisant les fonds propres des différentes catégories décrites précédemment par l'actif pondéré en fonction du risque. Les risques de crédit, de marché et opérationnel sont pris en compte dans le calcul de l'actif à risque à des fins réglementaires.

Le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio des fonds propres total, selon les règles de la BRI – Bâle II, se sont établis à 13,6 % et 16,9 % respectivement au 31 octobre 2011, contre 14,0 % et 17,5 % au 31 octobre 2010. La légère baisse des ratios est attribuable aux activités de gestion du capital et aux fonds propres autogénérés. Outre les ratios des fonds propres réglementaires, les banques sont également assujetties par le Surintendant aux exigences d'un test de levier financier maximal. L'effet de levier se calcule en divisant l'actif total de la Banque, y compris certains éléments hors bilan, par le total des fonds propres réglementaires. En date du 31 octobre 2011, le levier s'établit à 17,1.

L'actif ordinaire tangible, qui n'est pas un ratio réglementaire, se calcule en divisant l'actif ordinaire, les participations sans contrôle moins l'écart d'acquisition et les autres actifs incorporels par les actifs pondérés en fonction des risques, auxquels sont ajoutés les actifs titrisés pondérés. Au 31 octobre 2011, l'actif ordinaire tangible est de 10,2 %, contre 9,8 % un an plus tôt.

Depuis le début de l'exercice 2011, la Banque présente un ratio pro forma des fonds propres *Core Tier 1* de catégorie 1 conforme aux exigences de Bâle III. Au 31 octobre 2011, le ratio de la Banque se chiffre à 7,6 %. Ce ratio comprend les déductions appliquées intégralement, tel que requis pour la fin de 2018.

#### Capital économique

Le capital économique est la mesure interne utilisée par la Banque pour évaluer les fonds propres nécessaires à la poursuite de ses activités commerciales et à sa solvabilité. Le capital économique prend en compte les risques de crédit et de marché ainsi que les risques opérationnels et d'affaires et d'autres risques auxquels la Banque est exposée, en plus de l'effet de diversification de ces risques entre eux et entre ses différents secteurs d'activité. Le capital économique permet ainsi de déterminer le montant des fonds propres dont la Banque doit disposer pour se protéger contre ces risques et assurer sa pérennité. La méthode d'évaluation du capital économique est révisée régulièrement afin que soit précisée la quantification de ces risques.

La mesure du rendement du capital pondéré en fonction du risque et la valeur ajoutée pour l'actionnaire (VAA) découlant de l'évaluation du capital économique requis sont calculées trimestriellement pour chacun des secteurs d'activité de la Banque. Les résultats servent ensuite de guide à la direction pour la répartition du capital entre les différents secteurs d'activité.

#### Capital disponible et gestion active du capital

Dans le cadre du processus de gestion active du capital, les notions de fonds propres disponibles, de fonds propres réglementaires et de capital économique sont mises en relief afin de maximiser la VAA. Ce processus mène dans un premier temps à l'élaboration du plan de capital et, dans un deuxième temps, à l'allocation de capital aux différents secteurs d'activité de manière à maximiser la création de la VAA sans provoquer d'impact indu sur les ratios des fonds propres réglementaires de la Banque.

## GESTION DES RISQUES

La Banque considère le risque comme un élément indissociable de son développement et de la diversification de ses activités, et elle en préconise une gestion harmonisée à sa stratégie d'expansion des affaires. La gestion efficace des risques a pour objet de donner l'assurance raisonnable que les risques encourus n'excèdent pas les seuils acceptables, et que la prise de risque contribue à la création de valeur pour les actionnaires. Pour la Banque, il s'agit d'atteindre un sain équilibre entre le rendement obtenu et les risques assumés.

Le risque touche la Banque de deux manières. En premier lieu, la Banque s'expose volontairement à certaines catégories de risques, plus particulièrement aux risques de crédit et de marché, dans le but de dégager des revenus. En second lieu, elle doit assumer des risques inhérents à ses activités, auxquels elle ne choisit pas de s'exposer et qui ne produisent pas de revenus, principalement les risques opérationnels. Ces risques pourraient occasionner des pertes qui amputeraient les bénéfices attendus des activités de création de valeur.

Le risque, sous toutes ses formes, doit être géré de façon rigoureuse. Cela suppose qu'il est décelé, mesuré et contrôlé afin que les activités de la Banque puissent produire un rendement adéquat compte tenu des niveaux de risques assumés.

La gestion des risques exige une bonne compréhension de tous les types de risques présents à l'échelle de la Banque. Outre l'assurance qu'elle doit donner que les risques encourus n'excèdent pas les seuils acceptables, la gestion efficace des risques peut servir à contrôler la volatilité des résultats de la Banque.

Quelles que soient la rigueur et l'application accordées à la gestion des risques, ceux-ci ne peuvent pas être éliminés en totalité et les risques qui subsistent peuvent parfois entraîner des pertes considérables.

### Cadre de la gestion des risques

Dans le cours normal de ses affaires, la Banque est principalement exposée aux risques présentés ci-dessous.

Risque de crédit

Risque de marché

Risque de liquidité

Risque opérationnel

Risque réglementaire

Risque de réputation

Risque  
environnemental

Pour atteindre les objectifs qu'elle a établis en matière de gestion des risques, la Banque dispose d'un cadre de gestion regroupant les éléments suivants :

- culture de gestion des risques
- structure de gouvernance
- définition au niveau global de la capacité à gérer le risque et d'un seuil de tolérance
- surveillance indépendante par le service de la Conformité corporative
- évaluation indépendante par le service d'Audit interne
- politiques de gestion des risques
- révision par des professionnels indépendants des décisions relatives au risque
- répartition du capital aux unités d'affaires en fonction du niveau du risque de chacune

### Culture de gestion des risques

La direction de la Banque fait couramment la promotion d'une culture de gestion des risques dans ses communications internes. Ces dernières proposent un modèle équilibré où les initiatives d'expansion des affaires se conjuguent à la préoccupation constante d'une saine gestion des risques.

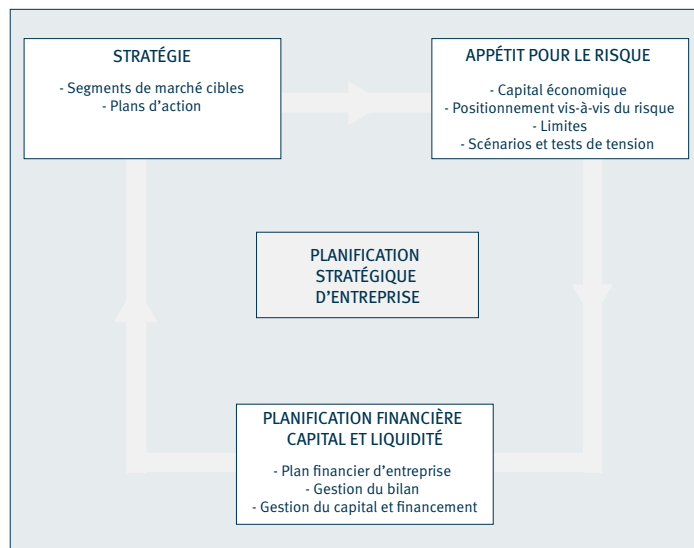
La culture de gestion des risques de la Banque a un impact direct sur son appétit pour le risque. L'appétit pour le risque correspond à la nature et au montant des risques que la Banque est disposée à accepter pour atteindre ses objectifs. La Banque applique une culture de gestion des risques de concert avec son appétit pour le risque, soit en délimitant sa capacité à prendre des risques en établissant des seuils de tolérance.

### Appétit pour le risque et reddition de comptes

L'appétit de la Banque pour le risque se définit en terme quantitatif et qualitatif, et requiert :

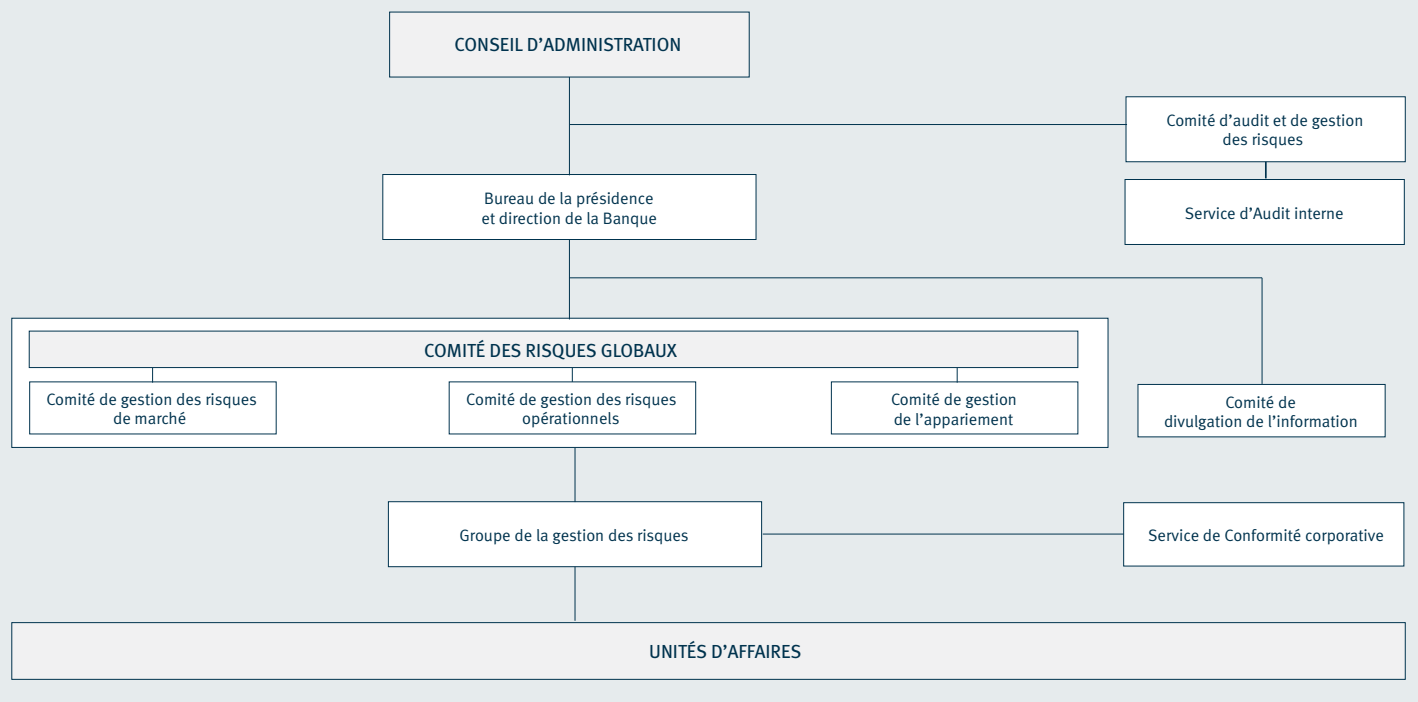
- un juste équilibre entre le risque et le rendement
- une position saine en capital
- un montant de dividende cohérent
- une cote de risque maintenue au minimum à A+ ou l'équivalent
- un portefeuille de crédit de qualité en matière de pertes sur prêts
- un profil de risque stable
- un niveau stratégique de concentration aligné sur les cibles approuvées
- une position solide en liquidités
- une tolérance peu élevée aux risques opérationnel, réglementaire et de réputation
- une exposition au risque de marché qui n'est pas démesurée par rapport à l'exposition totale au risque

La direction de la Banque et les unités d'affaires sont impliquées dans le processus de détermination d'un niveau acceptable d'appétit pour le risque et ont la responsabilité de suivre adéquatement les indicateurs de risques identifiés. Le graphique ci-contre démontre que ce processus est continu et itératif. Les indicateurs de risque font l'objet d'une diffusion régulière afin de s'assurer que le profil de risque de la Banque est aligné avec le niveau déterminé d'appétit pour le risque, à défaut de quoi des mesures correctrices pourraient être prises, si requises.



### Structure de gouvernance

Le diagramme ci-dessous présente les relations de gouvernance établies pour la gestion des risques. Les règles, politiques et autres lignes de conduite en matière de gestion des risques, que doivent suivre les unités d'affaires, sont établies par consensus par le groupe de la gestion des risques, qui en vérifie également la conformité.



La structure de gouvernance de la Banque prévoit les rôles et responsabilités de tous les paliers d'intervention.

#### Le conseil d'administration

Le Conseil examine et approuve la philosophie de risque global et l'appétit de la Banque pour le risque, reconnaît et comprend les principaux risques auxquels la Banque fait face et s'assure que les systèmes appropriés soient en place afin de permettre une gestion et un contrôle efficaces de ces risques. Il accomplit son mandat à ce chapitre à la fois directement et par l'entremise de ses comités, dont le comité d'audit et de gestion des risques.

#### Le comité d'audit et de gestion des risques du Conseil (CAGR)

Le CAGR approuve les politiques de gestion des risques et les limites de tolérance au risque. En plus de s'assurer que les ressources et les processus appropriés sont en place pour gérer ces risques adéquatement et efficacement sur une base continue, il examine et approuve tous les aspects importants des systèmes d'évaluation des risques.

#### Bureau de la présidence

Composé du président et chef de la direction et des dirigeants responsables des principales fonctions et unités d'affaires de la Banque, le bureau de la présidence est responsable, en matière de gestion des risques, de l'élaboration pour des fins d'approbation par le Conseil, de la philosophie de risque, de l'appétit pour le risque, et de la gestion du profil de risque. Il veille également à l'exercice d'une saine gestion des risques en cohésion avec l'atteinte des objectifs et les stratégies d'affaires de la Banque.

#### La direction de la Banque

La direction de la Banque diffuse la culture de gestion des risques dans l'ensemble de l'institution et gère les principaux risques auxquels la Banque est exposée.

#### Le comité des risques globaux

Le comité des risques globaux définit les paramètres des politiques qui déterminent la tolérance et la stratégie globale en matière de risque, à l'échelle de la Banque et de ses filiales, et fixe les limites ainsi que les seuils de tolérance et d'intervention permettant à la Banque de gérer adéquatement les principaux risques auxquels elle est exposée. Le comité approuve et surveille notamment tous les crédits d'envergure. Les comités de gestion de risques de marché, de gestion des risques opérationnels et de gestion de l'appariement lui sont subordonnés.

#### Le comité de divulgation

Le comité de divulgation veille à la mise en place et au bon fonctionnement des procédés et contrôles relatifs à la divulgation de l'information financière.

#### Le groupe de la gestion des risques

Ce groupe propose des politiques de gestion des risques et met en place les outils et les modèles de détection, de mesure et de suivi des risques. En plus d'instaurer et d'appliquer les différents mécanismes d'examen indépendant et d'approbation des risques, ce groupe a aussi pour tâche de proposer les limites d'exposition aux risques en fonction des seuils de tolérance établis par le CAGR et d'informer la direction de la Banque ainsi que le Conseil des risques importants.

#### Les unités d'affaires

Les unités d'affaires gèrent les risques liés à leurs activités, dans le cadre des limites en place et en accord avec les politiques établies en la matière, en veillant à déceler, analyser et comprendre les risques auxquels elles sont exposées et à mettre en place des mécanismes d'atténuation de ces risques. La direction de ces unités doit s'assurer du respect par les employés des politiques en vigueur et, particulièrement, des limites qui y sont établies.

#### **Surveillance indépendante par le service de la Conformité corporative**

La Conformité corporative est responsable de la mise en place d'un cadre de gestion du risque de réglementation à l'échelle de la Banque, en s'appuyant sur une structure organisationnelle qui prévoit des liens fonctionnels avec les principaux secteurs d'activité de l'institution.

La Conformité corporative constitue un service indépendant au sein de la Banque et sa vice-présidente bénéficie d'un accès direct au président du CAGR ainsi qu'au président et chef de la direction. En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, l'équipe de la Conformité corporative peut également communiquer directement avec les dirigeants et administrateurs de la Banque et de ses filiales; elle a accès sans restriction aux dossiers, rapports, registres et données, et elle peut exiger des employés de la Banque et de chacune de ses filiales qu'on lui fournisse toute l'information jugée nécessaire pour effectuer une supervision efficace.

Les gestionnaires des unités d'affaires doivent veiller à la mise en place des mécanismes de contrôle quotidien des risques de réglementation découlant des activités dont ils ont la charge. La Conformité corporative exerce une surveillance indépendante dont le but est d'aider les gestionnaires à gérer ces risques efficacement, et d'obtenir l'assurance raisonnable que la Banque se conforme aux exigences en matière de réglementation.

Le cadre de contrôle couvre les éléments suivants :

- détermination, évaluation, communication, maintien et mise à jour des obligations réglementaires;
- collecte d'information et suivi des changements réglementaires;
- identification des unités d'affaires visées par ces obligations;
- documentation des mécanismes de contrôle relatifs à la conformité et aux exigences réglementaires s'appliquant aux activités quotidiennes, notamment les procédures de supervision, les plans correctifs et les rapports périodiques produits par les unités d'affaires;
- surveillance indépendante de l'application des politiques et des procédures mises en place; et
- rapport trimestriel au CAGR sur les principaux résultats de la surveillance de la conformité.

#### **Évaluation indépendante par le service d'Audit interne**

Le service d'Audit interne est une fonction indépendante au sein de la Banque. Le premier vice-président, Audit interne, relève fonctionnellement du président du CAGR. Son indépendance est également assurée par un lien de communication direct avec le président et chef de la direction. De plus, le premier vice-président, Audit interne peut, en tout temps, convoquer une réunion hors calendrier du CAGR.

L'Audit interne a comme mandat de fournir au Conseil, par l'intermédiaire du CAGR, ainsi qu'au bureau de la présidence, une évaluation indépendante et objective de l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque, c'est-à-dire des processus de gouvernance, des processus de gestion des risques et des mesures de contrôle.

N'ayant pas pour mandat d'instituer des mécanismes de contrôle interne mais plutôt d'en évaluer l'efficacité, l'Audit interne n'a, sur les activités qu'elle examine, ni responsabilité directe, ni autorité. Dans tous les cas où des recommandations sont émises, l'Audit interne a le mandat d'évaluer de façon indépendante la pertinence des mesures adoptées par les gestionnaires pour régler les problèmes.

L'Audit interne appuie le conseil d'administration et la direction de la Banque dans la poursuite de ses objectifs en formulant des recommandations visant à améliorer l'efficacité de la gestion des risques, des contrôles internes (dont ceux assurant la fiabilité de l'information financière et sa divulgation), de la régie interne et des activités d'exploitation. Par le fait même, l'Audit interne contribue à protéger la réputation de la Banque et les intérêts de ses actionnaires, de ses employés et de ses clients.

Le champ de compétence de l'Audit interne couvre sans aucune restriction tous les secteurs, services centralisés et filiales de la Banque.

### Politiques de gestion des risques

Les politiques de gestion des risques ainsi que les lignes directrices et les procédés qui les accompagnent constituent les éléments essentiels du cadre de la gestion des risques. En effet, elles cernent et décrivent les principaux risques découlant des activités, précisent les exigences auxquelles sont soumises les unités d'affaires dans l'évaluation et la gestion de ces risques, stipulent le procédé d'autorisation de la prise de risque et fixent les limites de risque à respecter. Ces politiques, qui couvrent tous les principaux risques définis dans l'approche de la gestion des risques adoptée par la Banque, sont révisées régulièrement – annuellement dans la plupart des cas – afin d'en vérifier la pertinence compte tenu de l'évolution des marchés et des plans d'affaires des unités de la Banque. D'autres politiques, normes et procédés viennent se greffer aux politiques de la gestion des risques et couvrent certains aspects plus précis de la gestion, tels que la poursuite des activités de l'entreprise, le lancement de nouveaux produits et le démarrage de nouvelles initiatives ou activités, ou encore l'évaluation des instruments financiers. Ces politiques, normes et procédés s'appliquent généralement à l'ensemble de la Banque.

## Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est celui de subir une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être un emprunteur, un émetteur, une contrepartie ou un garant. Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires. La Banque y est exposée non seulement par le biais de ses activités et opérations de prêts directs, mais également par celui des engagements de crédit, des lettres de garantie, des lettres de crédit, des opérations sur produits dérivés négociés hors bourse, des titres de créances disponibles à la vente, des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, des dépôts auprès d'institutions financières, de ses activités de courtage, et des opérations comportant un risque de règlement pour la Banque telles que les virements de fonds irrévocables à des tiers par l'intermédiaire des systèmes électroniques de paiement.

Une politique cadre régit sur une base centralisée les activités générant un risque de crédit pour la Banque dans son ensemble, et elle est complétée par une série de politiques internes ou sectorielles et de lignes directrices qui lui sont subordonnées. Ces dernières traitent d'aspects particuliers de la gestion, tels que les latitudes de crédit, les exigences en matière de sûretés ou la quantification des risques, ou encore couvrent plus en profondeur des secteurs d'activité donnés. Par exemple, les activités institutionnelles de la Banque et de ses filiales sur les marchés financiers et les opérations commerciales internationales sont encadrées par des directives élaborées à l'intention de ces secteurs et dont l'énoncé est adapté au contexte précis de ces activités. C'est également le cas pour les filiales de courtage offrant des services aux particuliers. Exceptionnellement, certaines unités d'affaires ou filiales disposent de leur propre politique de crédit; celle-ci doit respecter en tout temps l'esprit de la politique cadre de la Banque et doit être révisée et approuvée par la direction du groupe de Gestion des risques. Cette dernière a la responsabilité de circonscrire l'univers des filiales comportant des risques de crédit importants et l'ampleur des risques encourus.

La gestion du risque de crédit est soumise à un processus rigoureux comportant les étapes suivantes :

- demande de crédit
- évaluation du risque et notation
- évaluation du capital à risque
- processus d'adjudication et d'autorisation de crédit
- atténuation du risque
- suivi des comptes et recouvrement
- relevé des prêts douteux et comptabilisation des provisions pour pertes sur créances

### Évaluation du risque de crédit des prêts et notation

La juste évaluation du risque que représente un emprunteur ou une contrepartie est préalable à toute décision saine et prudente en matière de crédit. De fait, il s'agit là de l'étape initiale du traitement des demandes de crédit, dont chacune est analysée au moyen d'un système de cotes de risque de crédit mis au point par la Banque et basé sur une échelle graduée de 1 à 10 comportant 19 échelons, pour tous ses portefeuilles comportant un risque de crédit. À chaque échelon correspond une probabilité de défaut de l'emprunteur, de la contrepartie ou du tiers visé, ce qui permet d'estimer le risque de crédit pour la Banque. Les méthodes d'évaluation du risque de crédit varient en fonction du type de portefeuille.

Les principaux paramètres utilisés dans la mesure du risque de crédit que représentent l'encours des prêts et les montants non utilisés sont les suivants :

- la probabilité de défaut (PD), qui représente la probabilité que survienne, sur un horizon d'un an, une situation de défaut du débiteur concerné;
- la perte en cas de défaut (PCD), qui représente l'ampleur de la perte attendue en raison du défaut du débiteur, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut (ECD); et
- l'ECD, qui représente l'estimation de l'encours potentiellement tiré par le débiteur au moment du défaut.

### Portefeuilles de crédit aux particuliers

Cette catégorie comprend les portefeuilles de crédit relatifs aux prêts hypothécaires résidentiels, aux prêts à la consommation ainsi qu'aux prêts à certaines petites entreprises. Le risque de crédit de ces portefeuilles est mesuré à l'aide de modèles d'évaluation par pointage. Ces modèles permettent de déterminer la cote de risque de défaut du débiteur pour les crédits aux particuliers. L'évaluation tient compte également du risque lié au produit, par exemple une marge de crédit par rapport à un prêt à terme. L'évaluation du risque de crédit des particuliers s'appuie sur le regroupement d'un ensemble d'emprunteurs ayant des profils semblables en matière d'antécédents et de comportement de crédit.

Dans le cas d'un nouveau client, les modèles d'évaluation par pointage servent à des fins d'octroi de crédit. Ces modèles font appel à des méthodes statistiques éprouvées mesurant, à partir de données historiques internes et externes, les caractéristiques de la demande et du requérant ainsi que de ses antécédents, afin d'estimer le comportement futur du demandeur en matière de crédit et de lui attribuer une cote de risque de défaut. Les données sur lesquelles s'appuie cette analyse comprennent des renseignements relatifs au client lui-même, notamment sa situation d'emploi présente et passée, des données historiques sur les prêts dans les systèmes de gestion de la Banque et, enfin, des informations provenant de sources extérieures comme celles des agences d'évaluation de crédit.

À des fins de gestion et du suivi des engagements courants, la Banque a également recours à des modèles d'évaluation du comportement par pointage. L'évaluation du risque se fonde sur des analyses statistiques portant sur le comportement passé des débiteurs avec lesquels la Banque entretient une relation durable, dans le but de prédire le comportement à venir de ces emprunteurs. Les renseignements nécessaires à une telle analyse portent, entre autres, sur les flux monétaires propres au débiteur et les tendances des activités d'emprunt. Les informations sur les caractéristiques qui déterminent le comportement dans ces modèles proviennent, elles aussi, tant de sources internes sur les engagements courants que de sources externes.

La gestion globale des portefeuilles de crédit aux particuliers est basée sur une analyse des risques des prêts par regroupements (lots) en fonction de profils communs au chapitre des débiteurs. Cette approche est éprouvée en matière d'évaluation des risques propres aux particuliers, notamment pour estimer les défauts et les pertes sur prêts. Plusieurs facteurs sont pris en compte pour cette évaluation, particulièrement :

- le pointage relatif au comportement
- les caractéristiques du produit de prêt
- les garanties fournies
- l'ancienneté de l'engagement au bilan de la Banque
- le statut du prêt (productif, en retard ou en défaut)

L'utilité d'un tel mécanisme pour mesurer adéquatement le risque repose sur sa capacité de différencier les niveaux de risques de façon efficace en fonction des lots. Par conséquent, les résultats font l'objet d'examen périodiques et donnent lieu, si nécessaire, à des ajustements aux modèles. Les déplacements de débiteurs d'un lot à un autre font partie des éléments pris en considération dans l'évaluation du risque de crédit.

La définition des lots est aussi établie en fonction de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et de l'exposition en cas de défaut, dont la mesure est basée sur les caractéristiques du débiteur et de la transaction elle-même. Pour sa part, la perte en cas de défaut est estimée à partir des facteurs propres à la transaction, notamment les caractéristiques du produit de prêt, le ratio prêt-valeur et les types de garanties. Les politiques de la Banque en matière d'évaluation de la cote de risque de défaut et de la cote de risque de facilité, ainsi que la politique de révision et renouvellement et la politique de quantification du risque requièrent une révision annuelle des cotes de risque de défaut.

#### Portefeuilles de crédit aux entreprises et aux administrations publiques

Cette catégorie comprend les portefeuilles de crédit aux entreprises autres que certaines petites entreprises classées dans les portefeuilles de crédit aux particuliers, de même que les crédits aux administrations publiques et aux institutions financières.

Ces portefeuilles de crédit se font attribuer une cote de risque basée sur l'examen individuel détaillé de l'emprunteur. Cet examen englobe les dimensions financière et non financière de ce dernier et couvre notamment sa solidité, son secteur d'activité économique, sa capacité concurrentielle, son accès à des fonds et la qualité de sa gestion. La Banque dispose d'outils et de modèles de notation du risque qui permettent d'évaluer spécifiquement le risque propre à un débiteur par rapport à son secteur et à ses pairs. Les modèles utilisés sont adaptés au grand secteur d'activité auquel appartient le débiteur. Ainsi, des modèles ont été créés pour sept différents secteurs : entreprises commerciales, grandes entreprises, banques-courtage, états souverains, énergie, immobilier et agricole.

Cette évaluation du risque conduit à l'attribution d'une cote de risque de défaut liée au débiteur qui traduit en quelque sorte la qualité du crédit de ce dernier. À chaque niveau de cote de risque (voir le tableau ci-après) correspond une probabilité de défaut. Cette classification de la qualité des crédits permet de différencier d'une manière appropriée les évaluations respectives que la Banque fait de la capacité d'un débiteur de satisfaire à ses obligations contractuelles. Une telle évaluation doit être faite indépendamment de la conjoncture extérieure, particulièrement de conditions économiques ou financières défavorables susceptibles de provoquer des situations de tension pour l'entreprise. L'attribution des cotes de risque de défaut repose sur l'évaluation des risques d'ordre commercial et financier propres aux débiteurs mêmes, à partir d'un examen de leur solvabilité. Cette évaluation s'effectue au moyen de divers modèles de quantification du risque décrits un peu plus loin.

L'échelle des cotes de risque de défaut des entreprises et gouvernements préconisée par la Banque présente quelques similitudes avec les systèmes utilisés par les principales agences de notation externes. Le tableau ci-dessous présente un regroupement des 19 échelons par grande catégorie de risque et permet une comparaison avec les cotes de deux grandes agences de notation.

#### Cotes internes de risque de défaut – entreprises

Cotes	Standard & Poor's	Moody's	Descriptif <sup>(1)</sup>
1 – 2,5	AAA à A-	Aaa à A3	Excellent
3 – 4	BBB+ à BBB-	Baa1 à Baa3	Bon
4,5 – 6	BB+ à B+	Ba1 à B1	Satisfaisant
6,5 – 7,5	B à CCC+	B2 à Caa1	À signaler
8 – 8,5	CCC et CCC-	Caa2 et Caa3	Faible
9 – 10	CC, C et D	Ca, C et D	Défaut

(1) De plus amples renseignements sont présentés dans les tableaux de la note 5 afférente aux états financiers consolidés, à la page 116.

La Banque dispose également de modèles d'évaluation spécifiques par grand secteur d'activité qui attribuent une cote de risque à la facilité de crédit en fonction des sûretés et des garanties que le débiteur est en mesure de fournir et, dans certains cas, d'autres facteurs.

Ainsi, la Banque dispose d'un système de cotes de risque bidimensionnel qui, s'appuyant sur un historique de données internes et externes, établit pour chaque débiteur une cote de risque de défaut, et des modèles qui attribuent à la facilité de crédit une cote de risque indépendante de celle qui est attribuée au débiteur.

Les systèmes de cotes de risque de défaut de la Banque, et de facilité dans certains cas, ainsi que les paramètres de risque s'y rapportant contribuent à l'estimation des pertes prévues et non prévues. Ils servent également à la tarification basée sur le risque ainsi qu'à l'établissement des limites de concentration par contrepartie, à l'évaluation du capital économique et, de façon générale, à la gestion globale des portefeuilles de crédit.

#### Validation

L'efficacité des systèmes de cotes de risque et des paramètres connexes fait l'objet d'une surveillance par le groupe Gestion des risques, et elle est soumise à une revue au moins une fois par année, conformément aux politiques de la Banque.

Des tests rétroactifs sont effectués à intervalles réguliers pour vérifier l'efficacité des modèles utilisés pour mesurer la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et l'exposition en cas de défaut. Pour la probabilité de défaut plus particulièrement, ces tests rétroactifs prennent la forme de divers tests statistiques appliqués sur un mode séquentiel afin d'évaluer les critères suivants :

- le pouvoir discriminant du modèle
- les dérogations
- le calibrage du modèle
- la stabilité des résultats du modèle

Les modèles de quantification du risque de crédit sont élaborés et testés par une équipe spécialisée, et font par la suite l'objet d'un suivi de performance par les unités d'affaires concernées et les services connexes de gestion du risque de crédit. Une validation des nouveaux modèles est effectuée par une unité qui est indépendante à la fois des spécialistes ayant construit le modèle et des unités d'affaires concernées. L'approbation des nouveaux modèles est soumise à un processus d'escalade établi par la politique de gestion du risque de modèle. De plus, tout nouveau modèle ou tout changement à un modèle existant ayant une incidence marquée sur les fonds propres réglementaires doit faire l'objet d'une mention au conseil d'administration une fois l'an.

Les systèmes, méthodes et modèles servant à déterminer les cotes de risques font également l'objet d'une validation périodique indépendante, dont la fréquence est définie en fonction du risque inhérent à l'activité traitée. L'obligation de revoir au moins une fois par année les modèles ayant une incidence notable sur les fonds propres réglementaires accroît la certitude que ces mécanismes de quantification remplissent leur fonction conformément aux attentes. Les aspects les plus déterminants à valider sont les facteurs permettant le juste classement des risques par niveau, la quantification adéquate des expositions et l'emploi de techniques d'évaluation prenant en considération les facteurs externes comme la conjoncture économique et la situation du crédit et, enfin, la concordance avec les politiques internes et les dispositions réglementaires.

Les systèmes d'évaluation et de notation du risque de crédit de la Banque sont sous la supervision du CAGR et du comité des risques globaux et font partie intégrante d'un encadrement exhaustif de surveillance du risque de crédit à l'échelle de la Banque. À l'instar des éléments mentionnés ci-dessus, les politiques, la définition des responsabilités, l'allocation des ressources et les processus en place sont documentés et soumis à un examen périodique.

#### Évaluation du capital à risque

L'évaluation du capital à risque – ou capital économique – de la Banque s'effectue à partir de l'évaluation du risque de crédit des divers emprunteurs. Ces deux activités sont donc indissociables. Les divers modèles utilisés pour évaluer le risque de crédit d'un type de portefeuille donné permettent en outre de déterminer la corrélation du risque de défaut entre les emprunteurs. Ce paramètre représente une donnée centrale dans l'estimation des pertes potentielles de l'ensemble des portefeuilles comportant un risque de crédit. Les pertes potentielles, anticipées ou non, s'appuient sur l'expérience passée au chapitre des pertes, sur la supervision des portefeuilles, ainsi que sur des données relatives aux marchés et sur la modélisation statistique. Les principaux facteurs de risque sont les suivants :

- la probabilité de défaut
- le solde impayé au moment du défaut
- la perte attendue en cas de défaut
- la corrélation entre les transactions
- le terme des engagements de crédit
- l'incidence des cycles économiques et sectoriels sur la qualité de l'actif

Les pertes anticipées et non anticipées entrent dans l'évaluation du capital à risque pour chacun des secteurs d'activité. La Banque procède également à des tests de tension dans l'évaluation de sa sensibilité aux situations de crise dans certains secteurs d'activité et portefeuilles clés (par exemple les produits forestiers, le secteur manufacturier, etc.). Une méthodologie globale de scénarios chocs couvre la majorité des portefeuilles de crédit aux entreprises et aux administrations publiques et des portefeuilles de crédit aux particuliers afin de fournir à la Banque un portrait d'ensemble de la situation. Ces tests permettent, par la simulation de scénarios extrêmement précis, de mesurer le niveau de capital réglementaire nécessaire pour absorber les pertes potentielles, et d'évaluer le degré de solvabilité de la Banque dans l'éventualité de telles situations.

#### Processus d'adjudication et d'autorisation de crédit

Les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient en premier lieu sur les résultats de l'évaluation du risque. Outre la solvabilité du client, la décision repose sur des facteurs comme les garanties disponibles, la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures, et l'objectif de rendement global tenant compte du risque de la Banque. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein des équipes de la gestion des risques et de la direction, indépendantes des unités d'affaires, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

Les pouvoirs décisionnels à cet égard sont déterminés conformément à la délégation de pouvoirs stipulée dans la politique de gestion du risque de crédit. Les crédits d'envergure ou représentant un niveau de risque plus élevé pour la Banque sont approuvés par un membre d'un niveau hiérarchique supérieur. Le comité des risques globaux de la Banque approuve et surveille tous les crédits d'envergure. Les demandes de crédit dépassant les latitudes de la direction sont soumises à l'approbation du Conseil. Le processus d'octroi de crédit exige, de la part des gestionnaires, un degré élevé de responsabilité personnelle et un mode dynamique de gestion de portefeuille.

#### Atténuation du risque

La Banque contrôle également le risque de crédit au moyen de diverses techniques d'atténuation du risque. Outre la pratique usuelle consistant à réclamer des sûretés pour garantir le remboursement des crédits octroyés, la Banque a recours à des mécanismes de protection tels que les instruments financiers dérivés de crédit et la titrisation, à la syndication et aux cessions de prêts ainsi que, le cas échéant, à la réduction ordonnée du montant de crédit accordé.

L'obtention par la Banque de sûretés bonnes et valables de l'emprunteur est la forme la plus courante d'atténuation du risque de crédit. La Banque ne considère pas qu'un tel mécanisme soit un substitut à une évaluation rigoureuse de la capacité de l'emprunteur à faire face à ses obligations. Il en constitue toutefois un complément essentiel au-delà d'un certain seuil de risque. La prise de garanties n'est pas une nécessité dans tous les cas. Elle dépend du niveau de risque que représente l'emprunteur ainsi que du type de prêt consenti. Cependant, lorsque le niveau de risque est jugé élevé pour la Banque, des sûretés seront vraisemblablement exigées. La validité sur le plan juridique des sûretés obtenues ainsi que la capacité d'en mesurer correctement et régulièrement la valeur sont des critères de première importance pour que ce mécanisme d'atténuation du risque remplisse adéquatement son rôle. La Banque a adopté dans ses politiques internes des exigences précises en matière de documentation juridique appropriée et d'évaluation pour les sûretés que peuvent réclamer les unités d'affaires en garantie de prêts octroyés. Les catégories de sûretés admissibles en garantie ainsi que la valeur d'emprunt de ces biens sont également définies par la Banque. Elles comprennent principalement les catégories d'actif suivantes :

- comptes clients
- stocks
- équipement et outillage, matériel roulant
- hypothèques immobilières sur immeubles résidentiels, commerciaux, de bureaux et sur établissements industriels
- espèces et titres négociables
- cautions
- garanties gouvernementales

### Diversification et gestion de portefeuille

La Banque est exposée au risque de crédit non seulement par l'encours de ses prêts et les montants des engagements non utilisés envers un emprunteur donné, mais également en raison de la répartition par secteur d'activité de l'encours de ses prêts, des montants non utilisés et de l'exposition de ses divers portefeuilles de crédit au risque géographique, au risque de concentration et au risque lié au règlement des opérations.

La Banque contrôle ces divers risques d'abord au moyen d'une diversification optimale de ses expositions. Les critères de gestion établis dans ses politiques et procédures internes visent, entre autres, à maintenir une saine diversification du risque de crédit dans ses portefeuilles. Ces directives se traduisent principalement par l'application de diverses limites au chapitre des expositions : latitudes d'autorisation de crédit et de limites par pays par palier hiérarchique, limites de concentration de crédit par contrepartie, limites de concentration par secteur industriel, par pays, par région et par type d'instrument financier. Le suivi de ces limites fait l'objet de rapports périodiques au Conseil par la direction de la Gestion des risques.

Les critères fixés pour la diversification du portefeuille et les limites particulières des secteurs économiques, industriels ou géographiques sont fondés sur des études et des analyses sectorielles réalisées par les économistes et le groupe de la Gestion des risques, et sont approuvés par le comité des risques globaux. Des analyses sont menées en continu afin de déceler les difficultés d'un secteur d'activité ou d'un emprunteur avant qu'elles ne se matérialisent, notamment par des paiements en souffrance.

### Autres méthodes d'atténuation

Les mécanismes d'atténuation du risque de crédit propres aux opérations sur instruments financiers dérivés, qui sont couramment utilisés par la Banque, sont décrits en détail à la section portant sur le risque de contrepartie.

#### *Instruments financiers dérivés de crédit*

La Banque réduit également son risque de crédit en recourant dans une certaine mesure à la protection offerte par les instruments financiers dérivés de crédit, soit les swaps sur défaillance de crédit. Lorsque la Banque acquiert une protection de crédit, elle verse à la contrepartie une prime sur le swap en échange de la promesse d'un paiement par celle-ci dans le cas où surviendrait un défaut de l'entité sous-jacente ou un autre événement impliquant celle-ci et couvert par la convention juridique. Comme les fournisseurs de protection de crédit doivent se voir attribuer une cote de risque de défaut au même titre que les emprunteurs, la Banque définit dans ses politiques internes l'ensemble des critères pour qu'une contrepartie soit jugée admissible pour servir à l'atténuation du risque de crédit à la Banque.

#### *Syndication de prêts*

En matière de syndication de prêts, la Banque énonce des directives précises quant aux objectifs, aux responsabilités et aux exigences documentaires.

#### *Titrisation*

La titrisation constitue un moyen de transférer à des tiers une partie du risque de crédit encouru sur des prêts consentis à l'origine par la Banque. Cette activité est analysée en détail à la section du présent Rapport annuel traitant des *Arrangements hors bilan* aux pages 43 à 45.

### **Suivi des comptes et recouvrement**

Les crédits octroyés et les emprunteurs font l'objet d'un suivi permanent, mais celui-ci varie en fonction du degré de risque couru. Les gestionnaires de prêts exercent, à l'aide de diverses méthodes d'intervention, un suivi particulièrement rigoureux des dossiers présentant des problèmes. Par ailleurs, s'il arrive que les prêts subissent une détérioration supplémentaire et une augmentation du risque au point de requérir une intensification du suivi, un groupe spécialisé dans la gestion des comptes problématiques intervient. Ce groupe est chargé de maximiser la récupération des sommes déboursées et d'élaborer des stratégies adaptées à ces comptes.

Dans ces cas, les gestionnaires de prêts préparent et soumettent mensuellement au service de crédit concerné un rapport de surveillance détaillé qui permet de suivre la situation des débiteurs à risque et les mesures correctives qui ont été formulées. Tous les rapports de surveillance sont suivis par la direction de chaque service de crédit concerné. Trimestriellement, un comité de surveillance des crédits se réunit pour réviser les plans d'action et les rapports de surveillance de tous les débiteurs ayant des prêts déboursés et des montants non utilisés de 2 M\$ et plus. Le pouvoir d'autoriser des provisions pour pertes sur créances est attribué, au moyen de latitudes déléguées en fonction du palier hiérarchique, dans la politique de gestion du risque de crédit.

Des renseignements détaillés relatifs à la comptabilisation des prêts douteux et des provisions pour pertes sur créances sont présentés à la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

### **Risque de contrepartie**

Le risque de contrepartie est un risque de crédit que la Banque encourt relativement à divers types de transactions portant sur des instruments financiers. Les risques les plus élevés sont ceux qui surviennent lorsque la Banque négocie de gré à gré avec des contreparties des instruments financiers dérivés, ou encore lorsqu'elle acquiert des valeurs mobilières en vertu de conventions de revente ou vend des valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat. Les opérations de prêts de titres ainsi que les activités de courtage de valeurs mobilières sont également une source de risque de contrepartie. La note 29 afférente aux états financiers consolidés présente une description du risque de crédit relatif aux instruments financiers dérivés par type de produit négocié. Le groupe de Gestion des risques dispose de modèles par grande catégorie d'instruments financiers, qui lui permettent d'utiliser une méthodologie avancée à des fins du calcul du capital économique et de l'établissement des limites internes au secteur des Marchés financiers.

Les engagements des contreparties reliés à la négociation de contrats sur instruments financiers dérivés font fréquemment l'objet de mesures d'atténuation du risque de crédit. Les techniques d'atténuation diffèrent quelque peu de celles qui sont utilisées pour les prêts et les avances, et elles varient selon la nature de l'instrument ou du type de contrat négocié. La première d'entre elles, et la plus courante, est la conclusion avec les parties concernées de conventions cadres de l'*International Swaps & Derivatives Association, Inc.* (ISDA). Ces conventions permettent d'effectuer, en cas de défaut d'une des parties contractantes, la pleine compensation des montants bruts de l'évaluation au prix du marché de chacune des transactions visées par la convention et en vigueur au moment du défaut. Le montant du règlement final représente par conséquent le solde net des gains et pertes sur chaque transaction, ce qui diminue l'exposition en situation de défaut de la contrepartie. Les politiques de la Banque requièrent qu'une convention ISDA soit conclue avec la plupart de ses contreparties transigeant des instruments financiers dérivés et des contrats de change à terme.

Un mécanisme additionnel de réduction du risque de crédit complète dans plusieurs cas la convention ISDA, et donne le droit à la Banque et à sa contrepartie, ou à l'une ou l'autre des deux parties le cas échéant, de réclamer des actifs en nantissement à l'autre partie lorsque le solde net des gains et des pertes sur chaque opération dépasse un certain seuil défini dans l'entente. Ces ententes, connues sous le nom de *Credit Support Annex (CSA)*, sont très répandues parmi les institutions financières actives sur les marchés financiers internationaux, parce qu'elles limitent l'ampleur du risque de crédit tout en accordant une marge de manœuvre additionnelle aux négociateurs pour continuer de transiger avec la contrepartie. La Banque a fréquemment recours à ce type de convention juridique dans le cadre de ses opérations avec les entreprises, la Banque préconise plutôt l'utilisation de mécanismes internes prévus dans les conventions de crédit. Les politiques internes de la Banque fixent les conditions régissant la mise en place de telles méthodes d'atténuation.

La réclamation d'actifs en nantissement dans le cadre des transactions d'emprunts et de prises en pension de titres ne résulte pas uniquement d'une décision interne de crédit. De fait, il s'agit de pratiques obligatoires du marché imposées par les organismes d'autoréglementation du secteur des services financiers tels que l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

La Banque s'est également dotée de politiques et lignes directrices pour régir la cession de ses propres actifs en nantissement à des contreparties, étant donné l'impact que ces transferts d'actifs peuvent avoir sur sa liquidité. Conformément aux dispositions de sa politique sur le nantissement, la Banque procède à des simulations du montant potentiel de sûretés pouvant lui être réclamées par les contreparties dans le cadre des ententes d'évaluation au marché en vigueur, dans l'éventualité d'une décote de la Banque ou d'autres événements de faible probabilité. Ces simulations sont effectuées selon divers scénarios de décote de la Banque ou de fluctuation de la valeur au marché des opérations visées par les ententes d'évaluation au marché.

La Banque a circonscrit les circonstances où elle est susceptible d'être exposée à un risque de fausse orientation. Il s'agit d'un risque ayant généralement un lien avec une exposition au risque de contrepartie, qui augmente lorsque la probabilité de défaut de cette dernière s'accroît (corrélation positive défavorable). Un risque courant de cette nature découle de la négociation avec des contreparties de contrats de produits dérivés dont les actifs sous-jacents peuvent inclure des titres de participation émis par ces mêmes contreparties.

### Risque de règlement

Le risque de règlement est lié à toute opération qui comporte une réciprocité simultanée de paiement ou de règlement entre la Banque et une contrepartie. Les contrats de change sont un exemple de transaction pouvant comporter de grands risques de règlement. Cependant, l'implantation de systèmes de règlements multilatéraux permettant la compensation des règlements entre institutions participantes (par exemple *CLS Settlement*) a grandement contribué à la réduction des risques découlant du règlement de transactions de change entre les banques.

Plusieurs autres types d'opérations sont susceptibles de présenter un risque de règlement, particulièrement l'utilisation des services de transfert électronique de fonds. Ce risque est lié à la possibilité que la Banque effectue le paiement ou le règlement d'une transaction sans recevoir en retour celui qui lui est dû par la contrepartie, et sans qu'il y ait possibilité pour la Banque de récupérer les sommes livrées (règlement irrévocable).

Le moyen ultime pour éliminer complètement un tel risque consiste à n'effectuer aucun paiement ni règlement avant d'avoir reçu les sommes attendues de la contrepartie. Cependant, cette méthode ne peut être utilisée de manière systématique. Pour plusieurs services de paiement électronique, la Banque peut mettre en place des mécanismes permettant de rendre révocables ses virements, ou encore de débiter les règlements à la contrepartie avant d'effectuer son propre virement. Par contre, la nature des opérations sur instruments des marchés financiers rend impossible la généralisation de telles pratiques. Par exemple, les décalages horaires imposent aux parties des échéanciers stricts au chapitre des paiements des devises sur les opérations de change impliquant une devise autre que le dollar américain. Or, compte tenu de l'importance des montants en cause, la Banque ne pourrait retarder indûment un règlement sans s'exposer à des pénalités élevées.

Le moyen le plus efficace pour la Banque de contrôler les risques de règlement, pour les transactions sur les marchés financiers comme pour les virements irrévocables, consiste à imposer des limites internes de risque basées sur la capacité de payer de la contrepartie.

## Gestion du risque de marché

Le risque de marché est celui de subir une perte financière découlant de l'évolution défavorable des facteurs sous-jacents des marchés, notamment les taux d'intérêt et de change, le cours des actions et des marchandises, le risque de crédit et la volatilité des marchés. Le risque de marché est indissociable de la participation aux activités des marchés financiers. La gestion de ce risque représente donc une compétence fondamentale pour la Banque, en ce qui touche aux activités de négociation et d'investissement et à la gestion de l'actif et du passif.

### Évaluation du risque de marché

La gestion du risque de marché est assurée au moyen d'un cadre de contrôle interne intégré, et elle est supervisée notamment par le comité de gestion des risques de marché. La Banque veille à adapter de façon continue son encadrement de gestion et de surveillance des risques des marchés en fonction d'un contexte réglementaire très changeant. Les plus récents changements d'importance aux normes sur le capital réglementaire (comité de Bâle ou « Bâle III ») remontent à décembre 2010.

Une politique cadre exhaustive régit la gestion globale des risques de marché dans l'ensemble des unités et filiales de la Banque exposées à un tel risque. Cette politique présente les principaux mécanismes d'identification et de mesure des divers types de risque de marché auxquels la Banque est exposée, ce qui inclut aussi bien les principaux facteurs de risque (taux d'intérêt, taux de change, cours des actions, prix des marchandises et écarts de crédit) que les facteurs complémentaires (risque de corrélation, risque spécifique, etc.). Des seuils de tolérance au risque sont établis au moyen d'une hiérarchie de limites variées (par exemple VaR, perte maximale) allouées par portefeuille, unité de négociation, chef d'unité et dirigeant, et d'un processus approprié d'escalade des dépassements. Y sont également énoncés les principes de base et les critères à suivre pour déterminer l'admissibilité d'un instrument financier à un portefeuille de négociation, par rapport à un portefeuille d'investissement (actifs financiers disponibles à la vente). Enfin, la Banque a mis en œuvre des politiques distinctes pour régir l'évaluation indépendante des positions en instruments financiers ainsi que les rajustements d'évaluation sur les portefeuilles de négociation.

Divers mécanismes de mesure des risques de marché sont utilisés par le groupe de Gestion des risques pour en contrôler et en surveiller l'exposition. Le principal outil est l'approche de la valeur à risque (VaR). La VaR présente l'avantage de fournir une mesure homogène des risques de marché liés aux divers instruments financiers, basée sur un même niveau de confiance statistique et un même horizon temporel. La VaR à un jour représente donc le maximum, dans 99 cas sur 100, de la perte quotidienne que pourrait encourir la Banque dans un portefeuille donné; autrement dit, dans un seul cas sur 100, la perte subie pourrait dépasser ce montant. Par ailleurs, la mesure de la VaR globale est effectuée en supposant une période de conservation d'un jour (dix jours pour le calcul du capital réglementaire). Cette hypothèse permet la combinaison des VaR de divers portefeuilles et fournit une estimation du risque global quotidien subi par la Banque. La VaR est calculée quotidiennement à la fois pour les grandes catégories d'instruments financiers, y compris les instruments financiers dérivés, et pour l'ensemble des portefeuilles du secteur des Marchés financiers et de la Trésorerie corporative de la Banque. Le modèle de calcul de la VaR est fondé sur une méthodologie de simulation historique qui utilise des données couvrant une période de deux ans.

Le suivi de l'encours de la VaR par rapport aux limites établies s'effectue quotidiennement par type de risque de marché, par portefeuille, par unité d'affaires, ainsi que par grande catégorie d'activité, soit la négociation, les investissements et la gestion de l'actif et du passif. En outre, les activités reliées aux portefeuilles d'investissement, c'est-à-dire aux valeurs mobilières disponibles à la vente, sont régies par une ligne directrice en matière d'investissement, en plus de la politique de gestion des risques des marchés. La gestion des échéances de l'actif et du passif, également appelée la gestion des risques structurels de taux d'intérêt, prévoit en outre une limite VaR globale. Les limites VaR globales par grand portefeuille ainsi que la limite consolidée de la Banque couvrant l'ensemble de ses activités reliées aux marchés financiers relèvent de l'approbation du conseil d'administration. Le CAGR examine les résultats de la VaR tous les trimestres, incluant les situations de dépassement des limites globales établies dans la politique.

La Banque effectue également des tests rétroactifs de validité qui sont exigés parce qu'ils sont essentiels pour vérifier la capacité du modèle de la VaR de prévoir adéquatement le risque maximal de pertes de marché et de valider ainsi, rétroactivement, la qualité et la précision des résultats obtenus au moyen de ce modèle. D'autres limites complètent la VaR afin de contrôler la sensibilité ainsi que les risques supplémentaires reliés à la concentration et à la liquidité, entre autres.

#### Tests de scénarios chocs et analyses de sensibilité

Le modèle de la VaR simule les pertes dans une situation de marché semblable à ce qui a été observé à partir des données historiques, soit, en principe, dans des conditions de marché normales.

La Banque simule également l'incidence sur les différents portefeuilles du secteur des Marchés financiers, de situations anormales, c'est-à-dire d'événements extrêmes et peu fréquents (un krach boursier, par exemple). Pour ce faire, elle effectue quotidiennement des tests de scénarios chocs ainsi que des analyses de sensibilité pour l'ensemble des catégories de risques, soit ceux reliés aux taux d'intérêt, au cours des actions et des marchandises, aux taux de change, à la volatilité des divers marchés et à l'écart de crédit.

Ces multiples scénarios chocs et analyses de sensibilité simulent les résultats que dégagerait l'ensemble des portefeuilles du secteur des Marchés financiers si les hypothèses de ces scénarios extrêmes devaient se réaliser. La Banque a fixé des plafonds de pertes potentielles pour les tests de scénarios chocs et les analyses de sensibilité, et les montants applicables aux portefeuilles globaux de la Banque sont approuvés par le Conseil. Les tests et analyses sont élaborés conjointement par le groupe de la Gestion des risques et la direction des unités d'affaires, et ils sont révisés régulièrement pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture des marchés, des nouveaux produits et des stratégies de négociation.

#### Activités de négociation

La Banque détient des portefeuilles de négociation pour des raisons de maintien de marché, ainsi que pour la négociation pour son propre compte, la liquidité pour ses clients institutionnels et la vente de produits financiers.

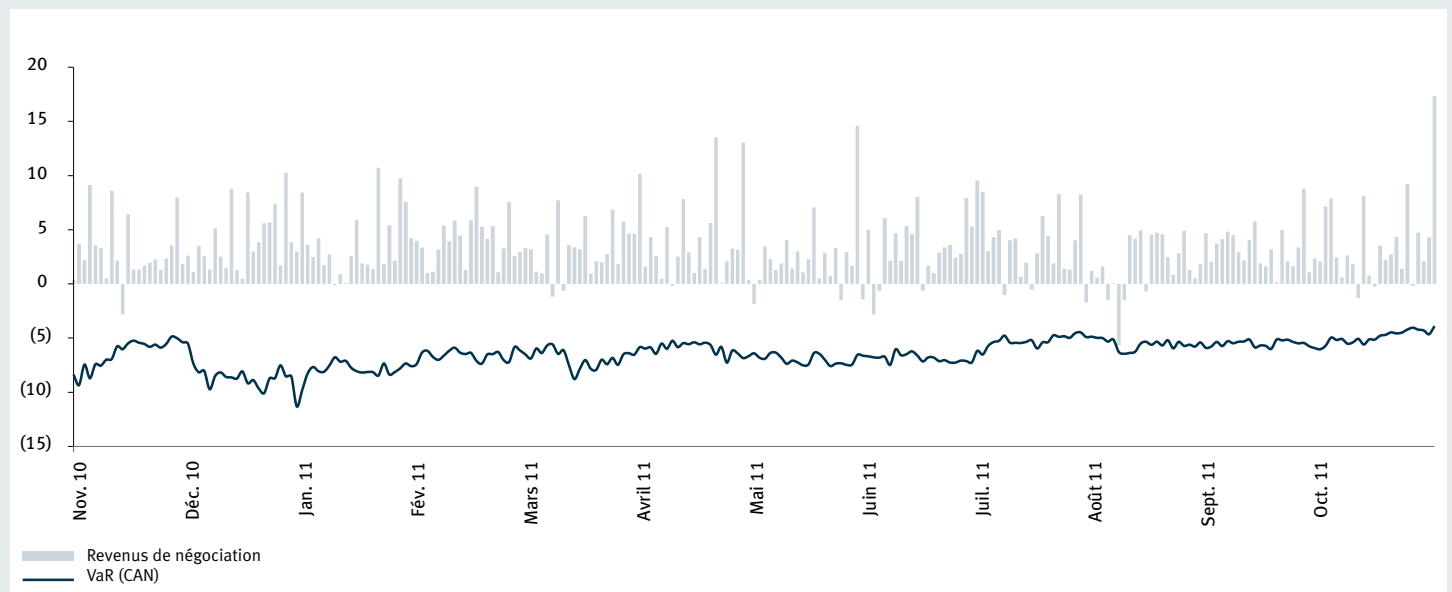
Les valeurs mobilières comportent un risque spécifique, qui est une variante particulière du risque de marché liée à une fluctuation défavorable des cours due à des facteurs propres à l'émetteur d'un titre. Ce risque peut s'appliquer aussi bien aux titres de créance qu'aux actions. Pour sa part, la Banque évalue, à l'aide d'un modèle interne, le risque spécifique lié au cours des actions dans ses portefeuilles de négociation.

Le tableau suivant présente les revenus de négociation et la VaR sur une base quotidienne. Le tableau qui illustre la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque, ainsi que l'effet de corrélation, est présenté à la note 5 afférente aux états financiers consolidés dans la section de la *Gestion du risque de marché*. Comme l'illustre ce tableau, la VaR globale des activités de négociation est généralement inférieure à la somme des VaR des portefeuilles individuels, ce qui démontre l'effet de corrélation.

Les revenus de négociation quotidiens ont été positifs pendant plus de 91 % des jours au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011. En effet, seulement 12 jours ont été marqués par des pertes nettes de négociation quotidiennes supérieures à 1 M\$. Aucune de ces pertes n'excédait la limite de la VaR.

### Revenus de négociation quotidiens

(en millions de dollars)



### Risque structurel de taux d'intérêt

Dans le cadre de ses activités autres que de négociation, par exemple l'octroi de prêts hypothécaires et l'obtention de dépôts à terme, la Banque s'expose à un risque structurel de taux d'intérêt. La variation des taux d'intérêt entraîne une fluctuation des revenus et des frais d'intérêts et, bien que ces fluctuations suivent une même tendance, leur importance relative aura une incidence favorable ou défavorable sur le revenu net d'intérêts annuel et sur la valeur économique (valeur actualisée des flux de trésorerie estimés) des capitaux propres. Cette incidence est fonction de plusieurs facteurs, dont l'appariement des échéances des éléments d'actif et de passif, et la courbe des taux d'intérêt. L'objectif de la gestion de l'actif et du passif est d'optimiser l'impact des variations des taux d'intérêt en fonction de l'évolution attendue des taux.

Des simulations régulières sont effectuées pour évaluer l'incidence de divers scénarios sur le revenu net d'intérêts annuel et sur la valeur économique des capitaux propres, et pour guider la gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

La gestion du risque de taux d'intérêt est encadrée par une politique spécifique dont la révision et l'application sont supervisées, entre autres, par divers comités de gestion. La politique fixe les limites de risque en fonction de l'impact des fluctuations des taux d'intérêt sur divers paramètres tels le revenu net d'intérêts annuel et la valeur économique. De plus, la durée des capitaux propres doit être maintenue en deçà de certaines limites.

Le tableau présenté à la note 5 afférente aux états financiers consolidés, dans la section *Gestion du risque de marché* illustre l'incidence potentielle avant impôts d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres des portefeuilles autres que de négociation, en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire n'est effectuée.

### Risque structurel de change

Le risque structurel de change de la Banque découle des investissements effectués dans des établissements étrangers autonomes et libellés en devises autres que le dollar canadien. Ce risque est mesuré en évaluant l'incidence de la fluctuation des devises. La Banque utilise des instruments financiers (dérivés ou non) pour couvrir le risque structurel de change. Dans le cadre de la couverture d'un investissement net dans un établissement étranger autonome, les instruments financiers utilisés compenseront les gains et pertes de change sur les investissements. La gestion de ce risque est régie par une politique spécifique présentée au conseil d'administration.

### Portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente

La Banque a constitué des portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente composés de valeurs liquides ou non liquides servant à des fins de placement à long terme, d'investissement stratégique et de liquidité. Ces investissements comportent non seulement des risques de marché, mais également des risques de crédit, de liquidité, de concentration, de réputation et de non-conformité aux lois et à la réglementation en vigueur.

Les lignes directrices en matière d'investissement établissent les principes directeurs et les normes de gestion générales que doivent suivre tous les gestionnaires de portefeuille de titres disponibles à la vente dans les portefeuilles de la Banque ou de ses filiales. Ces lignes directrices requièrent que les unités d'affaires actives dans la gestion de ce type de portefeuilles adoptent des politiques internes d'investissement fixant, entre autres, des cibles et des limites pour la répartition des actifs dans les portefeuilles visés, et des mécanismes d'approbation interne. L'objectif recherché est principalement de réduire le risque de concentration par secteur industriel, par émetteur, par emplacement géographique, par instrument et par niveau de qualité du crédit.

Des limites globales en valeur et en proportion des fonds propres de la Banque sont fixées à l'encours des actions privilégiées liquides, des titres de participation liquides excluant les actions privilégiées ainsi que des instruments classés comme non liquides dans les portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente. L'exposition globale en actions ordinaires à l'égard d'un émetteur individuel ainsi que l'encours total investi dans des fonds de couverture et dans des souscriptions privées, pour les services de banque d'affaires, sont également assujettis à des limites. Certaines restrictions sont également établies sur les placements définis comme spéciaux. Enfin, la Banque s'est dotée d'une politique spécifique approuvée par le Conseil pour les investissements stratégiques. Ceux-ci y sont définis comme les achats d'actifs d'entreprise de même que les acquisitions de participations jugées d'importance dans une entité, dans le but d'acquérir le contrôle ou simplement de créer une relation durable.

### Valeurs mobilières disponibles à la vente – titres de créances

Conformément aux engagements pris par la Banque en matière de fonds propres réglementaires pour la gestion du risque de crédit, la Banque a adopté le 1<sup>er</sup> novembre 2009 l'approche de notation interne avancée (NI avancée) pour ce risque, et elle applique cette approche dans l'évaluation du capital réglementaire depuis le premier trimestre de 2010. En vertu de l'Accord de Bâle II, la Banque a satisfait aux exigences du Surintendant prévues par l'approche NI avancée et elle a démontré que la présentation de ses fonds propres est exacte et de première qualité.

### Valeurs mobilières disponibles à la vente – titres de participation

Pour les éléments d'actif sous forme de titres de participation – qui comprennent les actions ordinaires, les actions privilégiées perpétuelles ou convertibles, le financement mezzanine avec bons de souscription et les fonds communs de placement – la Banque applique depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2009 une méthode liée à l'approche avancée pour l'adéquation aux Normes de fonds propres, c'est-à-dire la méthode de pondération simple de l'approche dite « fondée sur le marché » selon la terminologie de l'Accord de Bâle II. Cette approche exige une gestion proactive du capital alloué aux portefeuilles ayant des titres de participation puisqu'au-delà d'un certain seuil d'investissement, le coût du capital réglementaire devient prohibitif. En effet, les facteurs de risque prescrits sont de 24 % pour les titres de participation cotés et de 32 % pour les titres de participation non cotés.

Les lignes directrices en matière d'investissement requièrent que soient approuvés par une instance supérieure à celle qui prévaut au sein de l'unité d'affaires concernée, les investissements en titres de participation dans les portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente répondant à certains critères d'importance. La Banque s'assure ainsi que toutes les décisions d'investissement où elle acquiert une participation d'importance dans le capital d'une entreprise, ou qu'elle assume un risque monétaire élevé, sont connues et approuvées par la haute direction. De plus, étant donné l'impact des investissements dans des titres de participation disponibles à la vente sur les exigences en fonds propres, toute décision conséquente d'investissement en actions dans ces portefeuilles doit être soumise à une évaluation du coût en capital réglementaire avant d'être formellement acceptée.

## Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Banque ne puisse honorer ses obligations de trésorerie quotidiennes sans devoir recourir à des mesures coûteuses ou inopportunes. Il survient lorsque les sources de fonds deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus dans le cadre des engagements de la Banque. Le risque de liquidité provient de l'asymétrie des flux de trésorerie se rapportant à l'actif et au passif, de même que des caractéristiques de certains produits comme les engagements de crédit et les dépôts sans échéance fixe.

L'objectif premier de la Banque, en tant qu'institution financière, est de gérer la liquidité de manière à soutenir sa stratégie d'affaires et lui permettre d'honorer ses engagements lorsqu'ils deviennent exigibles, même dans des conditions extrêmes. Ceci se réalise notamment par la mise en œuvre d'une politique cadre approuvée par le Conseil qui fixe un seuil de tolérance au risque, des structures de surveillance sous le contrôle de divers comités, des indicateurs de risque, des procédures de reddition de comptes, une délégation de responsabilités et une séparation des fonctions.

### Rôles et responsabilités

La Trésorerie corporative est responsable de la gestion des besoins de liquidité et de financement à l'échelle de la Banque. Ses activités comprennent :

- la gestion quotidienne des flux de trésorerie, des sûretés et du financement à court terme;
- la planification et l'exécution du financement à long terme ainsi que la détermination du coût de cession interne des liquidités;
- l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de gestion des liquidités et de financement et du plan de contingence des liquidités;
- le suivi, la mesure et la reddition de comptes en ce qui a trait à l'exposition de la Banque au risque de liquidité; et
- l'établissement et le maintien d'un processus adéquat d'évaluation du risque et de contrôles efficaces.

Le comité de liquidité et de financement, qui réunit des représentants de la Trésorerie corporative et de la Gestion des risques, revoit et évalue la situation de la liquidité de la Banque. Le comité de gestion de l'appariement, qui relève du comité des risques globaux, supervise l'encadrement général de la gestion de la liquidité et du financement de la Banque et en approuve la stratégie.

### Gestion de la liquidité

La Banque préconise une gestion centralisée des liquidités. Cette organisation des activités de financement au sein de la Trésorerie corporative permet à la Banque de mieux coordonner les efforts de financement et facilite la surveillance des risques. De plus, le système d'établissement des prix de cession interne de fonds de la Banque attribue une tarification à la liquidité en imputant le coût aux divers secteurs d'activité ou en les rémunérant, selon le cas. Les coûts de liquidité sont imputés aux activités utilisatrices de liquidités, principalement les prêts à long terme, les engagements de crédit ou les valeurs mobilières moins liquides ainsi que les investissements stratégiques. La rémunération des liquidités est créditée aux fournisseurs de fonds, principalement le financement sous forme de dépôts stables du réseau de succursales de la Banque.

Les décisions quotidiennes de financement à court terme s'appuient sur la position d'encaisse nette cumulative quotidienne, qui est contrôlée au moyen de limites fixées aux ratios de liquidité. Parmi ces ratios et mesures, la Banque porte une attention particulière à la somme des nouveaux fonds d'une durée de un à sept jours obtenus sur le marché institutionnel et aux flux de trésorerie cumulatifs des 60 prochains jours.

De plus, les activités de nantissement de sûretés de la Banque reliées aux opérations sur instruments financiers dérivés (contrats négociés en bourse et hors bourse) sont suivies quotidiennement en fonction de la limite globale fixée par la Banque, et sont soumises une fois par mois à un ensemble de simulations. Plus particulièrement, la Banque utilise différents scénarios pour estimer les montants potentiels de sûretés additionnelles qui pourraient lui être réclamés dans l'éventualité d'une dégradation de son évaluation de crédit.

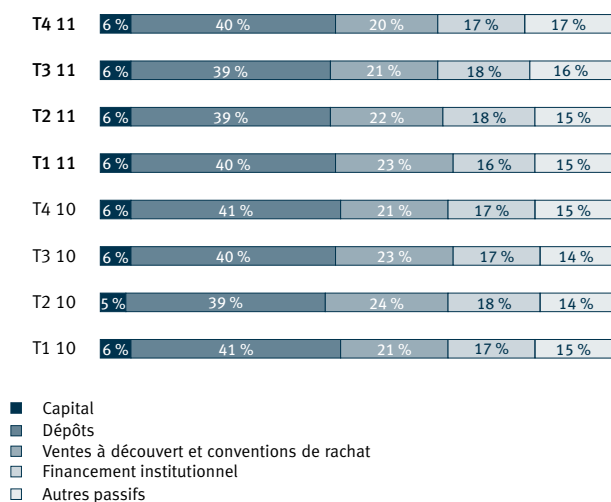
La Banque suit également de façon régulière l'encours des valeurs mobilières libres de toute sûreté en proportion du total de l'actif et en proportion des fonds du marché institutionnel non garantis par des sûretés échéant dans moins d'un an. La Banque doit détenir, après avoir établi une marge de sécurité conservatrice, un encours d'actifs liquides libres de sûreté équivalent au moins au montant total de financement non garanti du marché institutionnel échéant en deçà d'un an.

La période de survie de la Banque, un indicateur conçu pour mesurer le délai nécessaire d'utilisation des actifs liquides de la Banque dans le cas où celle-ci perdrait des dépôts de façon prématurée, et où les fonds provenant du marché institutionnel ne seraient pas renouvelés à l'échéance, est mesurée sur une base mensuelle à l'aide de six scénarios. Une limite à la période de survie est prescrite en fonction de quatre de ces scénarios. Au 31 octobre 2011, l'encours d'actifs liquides libres de sûreté représente 140 % du montant total de financement non garanti du marché institutionnel échéant en deçà d'un an. Un autre indicateur, appelé le capital net en liquidité, calculé mensuellement, mesure la part des emprunts à terme servant à financer les actifs non liquides de la Banque. Finalement, la Banque maintient à jour un plan de relève de la liquidité qui décrit les mesures à suivre en cas de situation critique de la liquidité. Ce plan est revu et approuvé annuellement par la haute direction.

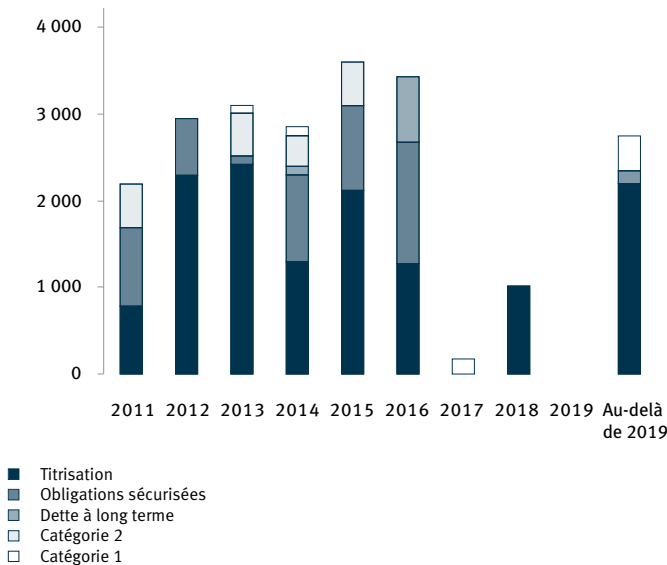
### Financement

Le passif-dépôts provenant du réseau de succursales représente la principale et la plus stable source de financement de la Banque. De façon générale, les fonds stables servent à financer les activités bancaires alors que les fonds provenant du marché institutionnel servent à financer les activités des marchés financiers. Afin de s'assurer du meilleur profil de financement possible, la Banque doit diversifier ses sources de financement. La Banque recherche des sources de financement diversifiées par emplacement géographique, par devise, par instrument, par échéance et par déposant. Le premier tableau présenté ci-après fait état de la solidité de la structure du financement. De plus, la Banque est engagée dans des programmes de titrisation (prêts hypothécaires résidentiels et créances sur cartes de crédit) qui diversifient son accès à du financement à long terme. Le tableau à la page suivante illustre la répartition par échéance des fonds achetés à long terme sur le marché institutionnel.

### Sources de financement diversifiées



### Profil d'échéance du financement commercial à long terme (en millions de dollars)



## Gestion du risque opérationnel

Le risque opérationnel est celui de subir une perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des personnes, à des processus, à la technologie ou à des événements extérieurs. Le risque opérationnel est présent dans toutes les activités de la Banque. Ainsi, les fraudes et activités non autorisées, pannes de systèmes, erreurs humaines, changements ou manquements aux exigences réglementaires ou juridiques, les litiges avec la clientèle et les dommages à des biens physiques ne sont que quelques exemples des événements susceptibles d'occasionner des pertes financières ou une atteinte à la réputation de la Banque, et ils constituent à ce titre des risques opérationnels.

Bien que l'on ne puisse éliminer complètement le risque opérationnel, il est possible de le gérer de manière rigoureuse et transparente afin de le maintenir à un niveau acceptable. Ainsi, chaque unité d'affaires de la Banque a confié à certains employés des responsabilités précises de gestion du risque pour assurer une gestion proactive des risques opérationnels de l'unité. De plus, la direction de l'unité d'affaires assure le suivi des pertes et des risques opérationnels ainsi que des événements observés dans d'autres institutions. Le cas échéant, des plans d'action sont conçus pour améliorer la structure de contrôle.

L'unité des Risques opérationnels et de réputation élabore les normes et procédés de détection, de mesure et de suivi des risques opérationnels, et elle assiste les unités d'affaires dans leur mise en œuvre. Cette équipe recueille et compile les données relatives au niveau du risque des unités d'affaires et rend compte de ses travaux au comité de gestion des risques opérationnels.

### Collecte et analyse des pertes subies par la Banque

L'unité des Risques opérationnels et de réputation dispose d'un processus de collecte des données sur les pertes opérationnelles à l'échelle de la Banque et de ses filiales, et constitue une base centralisée de données incluant le montant de chaque perte ainsi qu'une description des événements qui l'ont entraînée, ce qui permet ainsi de mieux comprendre les causes de ce type de perte et de mettre au point des stratégies d'atténuation.

### Collecte et analyse des incidents opérationnels observés dans le milieu financier

La collecte et l'analyse des informations recueillies dans les médias relativement aux incidents opérationnels survenus dans d'autres institutions financières permettent à la Banque d'évaluer la rigueur de ses propres pratiques de gestion des risques et de prendre action, le cas échéant, pour les renforcer.

### Autoévaluation des risques opérationnels

Le programme d'autoévaluation des risques opérationnels permet à chaque unité d'affaires d'agir de manière proactive pour cerner les principaux risques opérationnels auxquels elle est exposée, d'évaluer l'efficacité des mesures de contrôle en place pour atténuer ces risques et d'élaborer des plans d'action en vue de maintenir ces risques à un niveau acceptable.

### Programmes spécialisés d'évaluation des risques

Certains programmes, relevant de groupes spécialisés, prévoient des politiques et procédés uniformes de gestion de risques spécifiques ainsi que des mécanismes de surveillance du respect de ces politiques et procédés. Il en est ainsi des programmes suivants :

- gestion du risque lié à l'information financière
- gestion des risques technologiques et de la sécurité de l'information
- gestion de la poursuite des activités
- gestion du risque d'impartition
- gestion de la fraude
- confidentialité de l'information

### Programme d'assurance

Afin de se prémunir contre toute perte importante reliée à une exposition imprévisible aux risques opérationnels, la Banque souscrit aussi à des assurances dont la nature et les montants répondent à ses besoins de couverture.

### Capital réglementaire

La Banque a reçu l'approbation réglementaire lui permettant, depuis l'exercice 2008, d'utiliser l'approche standardisée pour rendre compte des fonds propres réglementaires se rapportant au risque opérationnel.

## Gestion du risque de réglementation

Le risque de réglementation est lié aux conséquences découlant du manquement aux obligations de conformité, soit lorsque la Banque ou un de ses employés ne se conforme pas à la législation pertinente en vigueur là où la Banque exerce ses activités, ce qui pourrait entraîner des pénalités, des sanctions et de lourdes pertes financières.

La Banque mène ses activités dans un secteur strictement réglementé. La diversité de ses activités et son rayonnement géographique au Canada et à l'étranger ajoutent à la complexité des questions de réglementation car ses activités sont supervisées par divers organismes d'autorégulation et autorités réglementaires.

La Banque veille à la saine gestion du risque de réglementation en privilégiant une approche proactive et en mettant l'accent sur l'intégration des obligations réglementaires dans ses activités courantes ainsi que sur une communication soutenue pour rappeler à ses employés l'importance des enjeux liés au respect des lois et des règlements.

La gestion du risque de réglementation permet de reconnaître et de comprendre de façon proactive les événements découlant du non-respect de la réglementation qui pourraient avoir un impact sur les activités et la réputation de la Banque et de ses filiales, et de mettre en place des stratégies pour les atténuer. De plus, elle permet d'obtenir l'assurance raisonnable que la Banque se conforme aux lois, règlements, principes, normes, directives, lignes directrices, décisions, recommandations, codes de pratique et engagements volontaires se rapportant à ses activités.

La mise en place d'un cadre de gestion du risque de réglementation à l'échelle de l'institution relève du service de la Conformité corporative, qui a le mandat suivant :

- veiller à ce que soient en place et opérationnelles les politiques et procédures permettant de respecter les exigences de la réglementation en vigueur dans tous les territoires où la Banque et ses filiales exercent leurs activités, y compris la réglementation relative à la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes;
- élaborer des programmes de formation et d'information en matière de conformité à l'intention des employés de la Banque et de ses filiales;
- exercer une surveillance indépendante de la conformité de la Banque et de ses filiales aux politiques et procédures; et
- soumettre au Conseil de la Banque les questions pertinentes en matière de conformité et de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

La Banque s'impose des normes élevées de gestion du risque de réglementation afin de mériter la confiance que lui accordent ses clients, ses actionnaires, le marché et le public en général.

## Gestion du risque de réputation

Le risque de réputation représente le risque qu'une activité ou une pratique de la Banque soit jugée de manière négative par le public — que ce jugement soit fondé ou non — et que cela puisse porter atteinte à la perception, à l'image ou aux marques de commerce de la Banque, ce qui pourrait entraîner des poursuites ou des pertes de revenus. Le risque de réputation découle généralement d'un manquement à la gestion d'un autre risque. Il en est ainsi d'incidents de non-conformité aux lois et règlements ou de défaillances de processus. Tous les risques doivent donc être gérés efficacement afin de protéger la réputation de la Banque.

La Banque cherche à ce que l'ensemble des employés soient sensibilisés en tout temps aux répercussions possibles de leurs actions sur sa réputation et son image. Outre les initiatives de gestion des risques opérationnels mentionnées précédemment, la Banque dispose de divers mécanismes contribuant à une saine gestion du risque de réputation, notamment des codes de conduite visant tous les employés, des politiques portant sur l'éthique et la gouvernance corporative et des programmes de formation appropriés.

La Banque dispose également d'une politique — approuvée par le conseil d'administration — à l'égard du risque de réputation découlant d'opérations complexes de financement structuré et d'autres opérations pouvant soulever des enjeux de réputation. Cette politique fixe les règles et pratiques de gestion du risque de réputation lié à ces opérations. La politique est complétée par les dispositions particulières de la politique sur les nouveaux produits et activités, qui déterminent les approbations requises par les divers comités d'évaluation des risques lorsque sont lancés de nouveaux produits ou activités au sein des unités d'affaires. Ces dispositions ont, entre autres, pour objet d'encadrer la gestion du risque de réputation, qui peut être élevé avec de tels produits ou activités. La politique des nouveaux produits et activités requiert que tout nouveau produit ou activité dont le risque de réputation est jugé élevé pour la Banque soit soumis à l'approbation du comité des risques globaux.

Les activités des services de la Conformité corporative, des Affaires juridiques, du Secrétariat corporatif, des Relations publiques et des Relations avec les investisseurs complètent l'encadrement de la gestion du risque de réputation.

## Gestion du risque environnemental

Le risque environnemental est celui de subir une perte ou une atteinte à la réputation de la Banque découlant de préoccupations environnementales liées à la Banque ou à ses clients. Le risque environnemental est souvent associé au risque de crédit et au risque opérationnel.

Le risque environnemental se traduit par toute incidence de problèmes environnementaux qui entraîne une perte de valeur financière ou opérationnelle ou encore porte atteinte à la réputation de la Banque. Ce risque découle des activités commerciales et d'exploitation. Par exemple, les questions d'ordre environnemental liées à l'achat et à la vente, par les clients de la Banque, de propriétés contaminées ou au déploiement de projets à grande échelle, pourraient faire en sorte que la Banque soit exposée au risque de crédit et de réputation. La Banque serait également contrainte de composer avec le risque opérationnel et le risque lié à l'environnement juridique lorsque des questions d'ordre environnemental surviennent dans ses succursales ou ses bureaux administratifs.

Devant cette perspective, le groupe Gestion des risques établit les exigences prescrites dans ses politiques internes afin de mettre en évidence le risque environnemental, de l'évaluer, de le contrôler et de le surveiller. Les secteurs d'exploitation et les services centralisés doivent pour leur part intégrer dans leurs activités les exigences et contrôles liés à la gestion du risque environnemental. Le groupe Gestion des risques surveille son application et révisé les normes régulièrement.

## DONNÉES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

### Résultats trimestriels

(en millions de dollars, sauf pour les données par action)

	Total	T4	T3	T2	2011 T1
<b>Données relatives à l'état des résultats</b>					
Revenu net d'intérêts	1 951	489	472	470	520
Revenus autres que d'intérêts	2 641	701	631	676	633
<b>Revenu total</b>	<b>4 592</b>	<b>1 190</b>	<b>1 103</b>	<b>1 146</b>	<b>1 153</b>
Dotations aux pertes sur créances	119	36	11	33	39
Charges d'exploitation	2 922	776	718	722	706
Charge (économie) d'impôts	284	74	53	85	72
Participations sans contrôle	54	10	9	11	24
<b>Bénéfice net</b>	<b>1 213</b>	<b>294</b>	<b>312</b>	<b>295</b>	<b>312</b>
<b>Bénéfice par action ordinaire</b>					
de base	6,93 \$	1,76 \$	1,86 \$	1,50 \$	1,82 \$
dilué	6,85	1,74	1,84	1,48	1,80
<b>Dividendes (par action)</b>					
Ordinaires	2,74 \$	0,71 \$	0,71 \$	0,66 \$	0,66 \$
Privilégiés					
Série 15	1,4625	0,3656	0,3656	0,3657	0,3656
Série 16	1,2125	0,3031	0,3031	0,3032	0,3031
Série 20	1,5000	0,3750	0,3750	0,3750	0,3750
Série 21	1,3438	0,3360	0,3360	0,3359	0,3359
Série 24	1,6500	0,4125	0,4125	0,4125	0,4125
Série 26	1,6500	0,4125	0,4125	0,4125	0,4125
<b>Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires</b>	<b>17,7 %</b>	<b>17,1 %</b>	<b>18,7 %</b>	<b>15,9 %</b>	<b>19,0 %</b>
<b>Actif total</b>	<b>156 297</b>	<b>153 347</b>	<b>154 944</b>	<b>152 509</b>	
<b>Passif financier à long terme <sup>(1)</sup></b>	<b>2 000</b>	<b>1 989</b>	<b>1 974</b>	<b>1 985</b>	
<b>Prêts douteux nets</b>	<b>175</b>	<b>162</b>	<b>173</b>	<b>194</b>	
<b>Nombre d'actions ordinaires en circulation (en milliers)</b>					
moyen – de base	162 425	161 112	162 164	163 414	163 044
moyen – dilué	164 230	162 673	164 242	165 394	164 650
fin de période		160 474	162 298	162 740	163 593
<b>Par action ordinaire</b>					
Valeur comptable		40,97 \$	40,23 \$	38,85 \$	38,50 \$
Cours de l'action					
haut	81,44	73,51	81,44	80,56	71,49
bas	64,86	66,65	74,05	69,99	64,86
<b>Nombre d'employés</b>		19 431	19 217	18 492	18 407
<b>Nombre de succursales au Canada</b>		448	442	441	441

(1) Correspond aux débetures subordonnées.

					2010					2009				
Total	T4	T3	T2	T1	Total	T4	T3	T2	T1	Total	T4	T3	T2	T1
1 918	492	502	444	480	1 970	466	454	561	489	2 161	626	678	470	387
2 371	606	555	611	599	2 161	626	678	470	387	4 289	1 098	1 057	1 055	1 079
4 289	1 098	1 057	1 055	1 079	4 131	1 092	1 132	1 031	876	144	37	28	36	43
144	37	28	36	43	305	54	46	41	164	2 822	719	684	663	756
2 822	719	684	663	756	2 662	700	663	654	645	221	28	64	76	53
221	28	64	76	53	252	69	110	80	(7)	68	27	10	19	12
68	27	10	19	12	58	28	10	15	5	1 034	287	271	261	215
1 034	287	271	261	215	854	241	303	241	69	5,99 \$	1,67 \$	1,57 \$	1,51 \$	1,23 \$
5,99 \$	1,67 \$	1,57 \$	1,51 \$	1,23 \$	4,96 \$	1,40 \$	1,79 \$	1,41 \$	0,36 \$	5,94	1,66	1,56	1,50	1,22
5,94	1,66	1,56	1,50	1,22	4,94	1,39	1,78	1,41	0,36	2,48 \$	0,62 \$	0,62 \$	0,62 \$	0,62 \$
2,48 \$	0,62 \$	0,62 \$	0,62 \$	0,62 \$	2,48 \$	0,62 \$	0,62 \$	0,62 \$	0,62 \$	1,4625	0,3656	0,3656	0,3657	0,3656
1,4625	0,3656	0,3656	0,3657	0,3656	1,4625	0,3656	0,3656	0,3657	0,3656	1,2125	0,3031	0,3031	0,3032	0,3031
1,2125	0,3031	0,3031	0,3032	0,3031	1,2125	0,3031	0,3031	0,3032	0,3031	1,5000	0,3750	0,3750	0,3750	0,3750
1,5000	0,3750	0,3750	0,3750	0,3750	1,5000	0,3750	0,3750	0,3750	0,3750	1,3438	0,3360	0,3360	0,3359	0,3359
1,3438	0,3360	0,3360	0,3359	0,3359	1,3438	0,3360	0,3360	0,3359	0,3359	1,6500	0,4125	0,4125	0,4125	0,4125
1,6500	0,4125	0,4125	0,4125	0,4125	1,3765	0,4125	0,4125	0,4125	0,1390	1,6500	0,4125	0,4125	0,4125	0,4125
1,6500	0,4125	0,4125	0,4125	0,4125	1,3042	0,4125	0,4125	0,4792	-	17,0 %	18,0 %	17,7 %	18,0 %	14,3 %
17,0 %	18,0 %	17,7 %	18,0 %	14,3 %	15,6 %	16,7 %	22,1 %	18,5 %	4,6 %	145 302	146 333	150 705	134 321	
145 302	146 333	150 705	134 321		132 138	134 589	137 935	136 989		2 033	2 019	1 976	2 022	
2 033	2 019	1 976	2 022		2 017	2 023	2 095	2 348		162	176	246	259	
162	176	246	259		223	216	175	178		162 054	162 372	162 133	161 978	161 730
162 054	162 372	162 133	161 978	161 730	160 263	161 034	160 322	159 927	159 758	163 337	163 751	163 259	163 298	163 036
163 337	163 751	163 259	163 298	163 036	160 901	162 276	161 236	160 114	159 901	162 772	162 340	162 228	161 810	
162 772	162 340	162 228	161 810		161 201	160 604	159 883	159 679		37,59 \$	36,01 \$	34,48 \$	34,63 \$	
37,59 \$	36,01 \$	34,48 \$	34,63 \$		33,43 \$	32,51 \$	31,88 \$	30,54 \$		67,87	67,87	62,69	64,01	64,62
67,87	67,87	62,69	64,01	64,62	62,08	62,08	58,11	46,43	45,95	54,45	55,53	54,45	56,62	56,51
54,45	55,53	54,45	56,62	56,51	25,62	56,00	43,36	30,71	25,62	18 322	18 438	18 248	17 946	
18 322	18 438	18 248	17 946		17 747	17 772	17 343	17 199		442	442	444	444	
442	442	444	444		445	446	446	448						

## TABLEAU 1 – Sommaire des résultats

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars)	2011	2010	2009	2008	2007
Revenu net d'intérêts	2 127	2 124	2 099	1 978	1 244
Revenus autres que d'intérêts	2 641	2 371	2 180	1 867	2 378
Revenu total	4 768	4 495	4 279	3 845	3 622
Charges d'exploitation	2 922	2 822	2 662	2 695	2 626
Contribution	1 846	1 673	1 617	1 150	996
Dotations aux pertes sur créances	119	144	305	144	103
Bénéfice avant charge d'impôts et participations sans contrôle	1 727	1 529	1 312	1 006	893
Charge d'impôts	460	427	400	375	284
Participations sans contrôle	54	68	58	(145)	68
Bénéfice net	1 213	1 034	854	776	541
Actif moyen	155 639	140 360	140 978	128 319	125 964

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 11.

## TABLEAU 2 – Évolution du revenu net d'intérêts

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars)	2011	2010	2009	2008	2007
<b>Particuliers et entreprises</b>					
Revenu net d'intérêts	1 585	1 515	1 413	1 390	1 369
Actif moyen	67 184	61 076	56 070	52 306	48 874
Revenu net d'intérêts en % de l'actif moyen	2,36 %	2,48 %	2,52 %	2,66 %	2,80 %
<b>Gestion de patrimoine</b>					
Revenu net d'intérêts	131	108	127	137	117
Actif moyen	1 026	940	873	693	662
<b>Marchés financiers</b>					
Revenu net d'intérêts	743	822	784	708	(26)
Actif moyen	102 974	92 598	97 805	87 196	88 854
<b>Autres</b>					
Revenu net d'intérêts	(332)	(321)	(225)	(257)	(216)
Actif moyen	(15 545)	(14 254)	(13 770)	(11 876)	(12 426)
<b>Total</b>					
Revenu net d'intérêts	2 127	2 124	2 099	1 978	1 244
Actif moyen	155 639	140 360	140 978	128 319	125 964

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 11.

### TABLEAU 3 – Revenus autres que d'intérêts

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars)

	2011	2010	2009	2008	2007
Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils	308	268	267	233	295
Commissions de courtage en valeurs mobilières	327	301	282	319	353
Frais d'administration sur les dépôts et les paiements	228	228	230	228	229
Revenus (pertes) de négociation	22	(78)	31	(247)	586
Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net	85	112	(97)	(88)	(407)
Commissions sur cartes de crédit	40	44	38	42	34
Commissions sur prêts	163	168	140	106	121
Revenus d'assurances	127	121	117	119	115
Revenus sur acceptations, lettres de crédit et de garantie	166	146	119	77	68
Revenus de titrisation	338	282	346	226	179
Revenus de change	105	109	110	121	103
Services fiduciaires et fonds communs de placement	427	375	327	354	367
Divers	305	295	270	377	335
	<b>2 641</b>	<b>2 371</b>	<b>2 180</b>	<b>1 867</b>	<b>2 378</b>
Canada	2 427	2 114	2 098	1 963	2 060
International					
États-Unis	192	160	5	240	103
Autres	22	97	77	(336)	215
Revenus autres que d'intérêts en % du total des revenus en équivalent imposable <sup>(1)</sup>	55,4 %	52,8 %	51,0 %	48,6 %	65,7 %
Revenus autres que d'intérêts en % du total des revenus en équivalent imposable et en excluant les éléments particuliers <sup>(1)</sup>	55,4 %	52,6 %	53,8 %	48,4 %	70,0 %

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 11.

### TABLEAU 4 – Revenus des activités de négociation <sup>(1)</sup>

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) <sup>(2)</sup>

(en millions de dollars)

	2011	2010	2009	2008	2007
<b>Marchés financiers</b>					
Titres de participation	245	243	205	148	299
Titres à revenus fixes	140	199	388	92	88
Marchandises et devises	93	85	91	112	(7)
	<b>478</b>	<b>527</b>	<b>684</b>	<b>352</b>	<b>380</b>
<b>Autres secteurs</b>	5	6	9	36	14
<b>Total</b>	<b>483</b>	<b>533</b>	<b>693</b>	<b>388</b>	<b>394</b>

(1) Incluant le revenu net d'intérêts et les revenus autres que d'intérêts, ajustés pour tenir compte des participations sans contrôle.

(2) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 11.

**TABLEAU 5 – Dotations aux pertes sur créances**

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars)	2011	2010	2009	2008	2007
<b>Dotations aux pertes sur créances</b>					
Particuliers	76	95	95	75	62
Entreprises	63	42	53	59	43
Financement des sociétés	(5)	2	27	2	–
Immobilier	–	5	–	–	1
Autres	–	–	4	(19)	(3)
Prêt garanti par des billets restructurés des conduits VAC	–	–	–	4	–
<b>Total</b>	<b>134</b>	<b>144</b>	<b>179</b>	<b>121</b>	<b>103</b>
Provision générale pour risque de crédit <sup>(1)</sup>	(15)	–	126	23	–
<b>Total des dotations aux pertes sur créances</b>	<b>119</b>	<b>144</b>	<b>305</b>	<b>144</b>	<b>103</b>
<b>Prêts et acceptations moyens</b>	<b>62 060</b>	<b>59 014</b>	<b>56 236</b>	<b>53 053</b>	<b>50 408</b>
Dotations spécifiques aux pertes sur créances en % des prêts et acceptations moyens	0,22 %	0,24 %	0,32 %	0,22 % <sup>(2)</sup>	0,20 %
Dotations aux pertes sur créances en % des prêts et acceptations moyens	0,19 %	0,24 %	0,54 %	0,27 %	0,20 %
<b>Provisions pour pertes sur créances</b>					
Solde au début de l'exercice	638	642	471	430	428
Dotations aux pertes sur créances	134	144	305	144	103
Radiations	(286)	(237)	(208)	(194)	(154)
Recouvrements <sup>(3)</sup>	79	89	74	91	53
Renversement <sup>(4)</sup>	(15)	–	–	–	–
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>550</b>	<b>638</b>	<b>642</b>	<b>471</b>	<b>430</b>
<b>Composition des provisions :</b>					
Portion applicable aux valeurs	–	2	2	2	2
Spécifiques	232	207	184	138	120
Générale <sup>(5)</sup>	318	429	456	331	308

(1) Dotations constituées (renversées) à l'égard de facilités de crédit accordées aux clients détenant des billets restructurés des conduits VAC.

(2) Excluant les dotations aux pertes sur prêt garanti par des billets restructurés des conduits VAC.

(3) Incluant les fluctuations des taux de change et la portion applicable aux valeurs de 2 M\$.

(4) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011, un renversement de provisions pour pertes sur créances constituées à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par des billets restructurés des conduits VAC de 15 M\$ a été enregistré.

(5) La provision générale pour risque de crédit a été constituée pour l'ensemble du crédit de la Banque, sauf pour un montant de 10 M\$ (2010 : 121 M\$; 2009 : 148 M\$; 2008 : 23 M\$; 2007 : néant) constitué à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par des billets restructurés des conduits VAC.

**TABLEAU 6 – Charges d'exploitation**

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars)	2011	2010	2009	2008	2007
Salaires et avantages sociaux <sup>(1)</sup>	1 750	1 607	1 538	1 454	1 498
Frais d'occupation	145	140	154	138	127
Technologie	283	286	319	351	378
Frais d'amortissement – immobilisations	42	40	38	39	42
Frais d'amortissement – technologie	81	79	71	94	36
Communications	74	71	76	78	73
Honoraires professionnels	221	204	180	214	180
Charges de restructuration <sup>(2)</sup>	–	22	–	66	7
Publicité et relations externes	56	50	49	43	47
Papeterie	25	25	24	24	30
Frais de déplacement	19	17	15	19	22
Sécurité et vols	22	17	18	15	18
Taxes sur capital et salaires	63	60	50	54	50
Divers	141	204	130	106	118
<b>Total</b>	<b>2 922</b>	<b>2 822</b>	<b>2 662</b>	<b>2 695</b>	<b>2 626</b>
Canada	2 689	2 609	2 477	2 490	2 407
International					
États-Unis	172	150	122	131	126
Autres	61	63	63	74	93
Charges d'exploitation en % du revenu total en équivalent imposable <sup>(3)</sup>	61,3 %	62,8 %	62,2 %	70,1 %	72,5 %
Charges d'exploitation en % du revenu total en équivalent imposable et en excluant les éléments particuliers <sup>(3)</sup>	60,6 %	60,4 %	59,7 %	64,7 %	63,0 %

(1) Les salaires et avantages sociaux de 2011 comprennent des indemnités de départ pour un montant de 15 M\$.

(2) Les charges de restructuration comprenaient les éléments suivants : 2010 : 21 M\$ de salaires et avantages sociaux et 1 M\$ d'honoraires professionnels; 2008 : 49 M\$ de salaires et avantages sociaux et 17 M\$ d'honoraires professionnels; 2007 : 4 M\$ de salaires et avantages sociaux et 3 M\$ de frais d'occupation.

(3) Ajusté pour tenir compte des gains ou pertes attribuables aux tiers. Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 11.

**TABLEAU 7 – Évolution des volumes moyens**

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars)

	2011		2010		2009		2008		2007	
	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %
<b>Actif</b>										
Dépôts auprès d'institutions financières	6 118	0,25	3 362	0,06	2 069	0,58	7 361	2,81	9 881	4,28
Valeurs mobilières	62 534	1,97	57 072	2,05	53 888	2,24	46 017	2,61	46 513	3,27
Prêts hypothécaires résidentiels	16 978	3,61	15 898	3,73	15 314	4,23	15 990	5,15	16 109	5,17
Prêts aux particuliers et créances sur cartes de crédit	21 215	3,74	19 315	3,41	16 726	3,63	13 965	6,07	12 030	6,69
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	28 187	2,97	26 712	2,38	29 523	2,50	29 021	4,37	27 254	4,95
Prêts douteux nets	(174)	(1,02)	(212)	(0,76)	(116)	(1,29)	(164)	(0,79)	(171)	(0,58)
Actif portant intérêt	134 858	2,59	122 147	2,51	117 404	2,74	112 190	3,87	111 616	4,42
Autres actifs	20 781	–	18 213	–	23 574	–	16 129	–	14 348	–
<b>Actif total</b>	<b>155 639</b>	<b>2,25</b>	<b>140 360</b>	<b>2,18</b>	<b>140 978</b>	<b>2,28</b>	<b>128 319</b>	<b>3,39</b>	<b>125 964</b>	<b>3,91</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>										
Dépôts de particuliers	33 158	1,47	32 657	1,50	33 427	1,89	30 758	2,65	28 675	2,77
Institutions de dépôts	8 501	0,24	7 466	0,28	8 380	0,71	8 162	3,07	10 559	4,48
Autres dépôts	48 225	0,90	40 207	0,75	36 072	1,12	34 607	2,02	32 588	4,20
	89 884	1,05	80 330	1,01	77 879	1,41	73 527	2,40	71 822	3,67
Débiteures subordonnées	1 886	4,88	1 895	5,32	2 030	5,01	1 886	5,21	1 940	5,14
Engagements autres que des dépôts	38 602	1,28	34 589	0,74	31 857	0,80	31 652	1,92	33 876	2,80
Passif portant intérêt	130 372	1,05	116 814	0,81	111 766	1,00	107 065	2,21	107 638	3,42
Autres passifs	17 989	–	16 739	–	23 092	–	16 133	–	13 396	–
Capitaux propres	7 278	–	6 807	–	6 120	–	5 121	–	4 930	–
Passif et capitaux propres	155 639	0,88	140 360	0,67	140 978	0,79	128 319	1,85	125 964	2,93
Marge bénéficiaire	1,37		1,51		1,49		1,54		0,98	

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* à la page 11.

### TABLEAU 8 – Répartition des prêts bruts par catégorie d'emprunteurs

Au 31 octobre										
(en millions de dollars)										
	2011		2010		2009		2008		2007 <sup>(1)</sup>	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Hypothèques résidentielles	17 569	27,3	15 806	27,3	14 961	28,1	15 366	29,4	15 577	31,5
Particuliers <sup>(2)</sup>	22 906	35,6	20 549	35,5	18 313	34,3	15 695	30,1	13 026	26,3
Hypothèques non résidentielles	1 275	2,0	1 348	2,3	1 318	2,5	1 350	2,6	1 371	2,8
Agriculture, pêche et piégeage	2 115	3,3	2 017	3,5	1 911	3,6	1 952	3,7	1 950	3,9
Institutions financières	3 480	5,4	3 557	6,2	3 022	5,7	3 428	6,6	4 012	8,1
Fabrication	2 292	3,5	2 097	3,6	2 153	4,0	2 219	4,3	2 280	4,6
Construction et services										
immobiliers	1 739	2,7	1 390	2,4	1 399	2,6	1 264	2,4	1 295	2,6
Transports et communications	1 682	2,6	1 437	2,5	1 165	2,2	890	1,7	536	1,1
Mines, carrières et énergie	1 349	2,1	728	1,3	1 109	2,1	1 456	2,8	1 247	2,5
Commerces de gros et de détail	3 201	5,0	2 549	4,4	2 119	4,0	1 932	3,7	1 791	3,6
Services	3 704	5,8	3 567	6,2	3 253	6,1	4 190	8,0	3 803	7,7
Autres	3 059	4,7	2 779	4,8	2 554	4,8	2 468	4,7	2 550	5,3
	64 371	100,0	57 824	100,0	53 277	100,0	52 210	100,0	49 438	100,0

(1) Les chiffres correspondants de 2007 sont présentés au 30 septembre.

(2) Incluant les prêts à la consommation, les créances sur cartes de crédit et les autres prêts aux particuliers.

### TABLEAU 9 – Prêts douteux

Au 31 octobre					
(en millions de dollars)					
	2011	2010	2009	2008	2007
Prêts douteux nets					
Particuliers <sup>(1)</sup>	57	47	56	47	39
Commercial	81	79	90	80	66
Financement des sociétés	16	15	72	32	19
Immobilier	21	21	5	7	3
Autres	–	–	–	3	2
Total des prêts douteux nets <sup>(2)</sup>	175	162	223	169	129
Prêts douteux bruts	407	369	407	307	249
Provisions spécifiques pour pertes sur créances	232	207	184	138	120
Prêts douteux nets	175	162	223	169	129
Taux de provisionnement	57,0 %	56,1 %	45,2 %	45,0 %	48,2 %
En % des prêts et acceptations moyens	0,3 %	0,4 %	0,4 %	0,3 %	0,3 %
En % des capitaux propres					
attribuables aux actionnaires ordinaires	2,7 %	2,6 %	4,1 %	3,6 %	3,0 %

(1) Incluant 26 M\$ de prêts à la consommation nets en 2011 (2010 : 23 M\$; 2009 : 32 M\$; 2008 : 23 M\$; 2007 : 24 M\$).

(2) Lorsqu'un paiement est en retard de 90 jours sur une échéance contractuelle d'intérêt, les prêts sont classés comme prêts douteux sauf s'ils sont entièrement garantis et qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement de la dette dans un délai de 180 jours. Dans tous les cas, les prêts sont considérés douteux après 180 jours de retard sauf s'ils sont assurés ou garantis par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou par un organisme gouvernemental canadien, auquel cas ils sont douteux après 365 jours de retard. Les créances sur cartes de crédit sont radiées lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours.

## TABLEAU 10 – Dépôts

Au 31 octobre										
(en millions de dollars)										
	2011		2010		2009		2008		2007	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Particuliers	35 695	41,0	34 112	41,7	34 609	46,0	33 098	43,5	30 215	42,7
Commerciaux	24 444	28,1	17 316	21,2	18 388	24,5	16 273	21,4	16 263	23,0
Fonds achetés	26 975	30,9	30 357	37,1	22 173	29,5	26 651	35,1	24 320	34,3
<b>Total</b>	<b>87 114</b>	<b>100,0</b>	<b>81 785</b>	<b>100,0</b>	<b>75 170</b>	<b>100,0</b>	<b>76 022</b>	<b>100,0</b>	<b>70 798</b>	<b>100,0</b>
Canada	76 391	87,7	71 872	87,9	65 461	87,1	68 887	90,6	57 624	81,4
International										
États-Unis	10 144	11,6	8 204	10,0	7 114	9,5	2 858	3,8	7 338	10,4
Autres	579	0,7	1 709	2,1	2 595	3,4	4 277	5,6	5 836	8,2
<b>Total</b>	<b>87 114</b>	<b>100,0</b>	<b>81 785</b>	<b>100,0</b>	<b>75 170</b>	<b>100,0</b>	<b>76 022</b>	<b>100,0</b>	<b>70 798</b>	<b>100,0</b>
Dépôts des particuliers en % de l'actif total		22,8		23,5		26,2		25,6		26,7

## TABLEAU 11 – Actifs pondérés en fonction du risque

Au 31 octobre										
(en millions de dollars)										
	2011		2010		2009		2008		2007	
	Solde au bilan	Solde pondéré en fonction du risque		Bâle II	Bâle I	Bâle II	Bâle I	Bâle II	Bâle I	Solde pondéré en fonction du risque
		Bâle II	Bâle I							
<b>Actifs au bilan</b>										
Liquidités	2 858	604	489	435	392	386	386	589	575	488
Valeurs mobilières	56 971	1 716	1 169	2 041	2 510	1 413	2 672	2 957	2 957	3 050
Titrisation	1 208	234	–	264	–	611	–	–	–	–
Prêts avec garanties hypothécaires	26 983	2 995	4 842	2 107	5 290	4 326	6 015	4 307	7 653	6 205
Autres prêts	46 226	18 011	33 845	18 610	28 438	23 298	25 712	22 653	23 095	22 318
Autres actifs	22 051	6 638	9 928	5 455	7 959	7 438	7 395	5 978	5 987	5 371
<b>Total des actifs au bilan</b>	<b>156 297</b>	<b>30 198</b>	<b>50 273</b>	<b>28 912</b>	<b>44 589</b>	<b>37 472</b>	<b>42 180</b>	<b>36 484</b>	<b>40 267</b>	<b>37 432</b>
Provision générale pour risque de crédit		–	318	–	429	456	456	331	331	308
<b>Total des actifs au bilan</b>	<b>156 297</b>	<b>30 198</b>	<b>50 591</b>	<b>28 912</b>	<b>45 018</b>	<b>37 928</b>	<b>42 636</b>	<b>36 815</b>	<b>40 598</b>	<b>37 740</b>
<b>Éléments hors bilan</b>										
Lettres de garantie et de crédit documentaire		1 270	1 396	1 076	1 223	1 476	1 476	1 674	1 674	1 107
Engagements de crédit		4 918	7 684	5 634	7 283	4 989	6 621	4 074	5 126	5 174
Titrisation		346	–	262	–	474	–	–	–	–
Instruments financiers dérivés										
Contrats de taux d'intérêt		1 036	393	1 118	334	424	296	364	248	96
Contrats de change		336	219	347	218	444	253	755	433	428
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit		382	728	592	1 992	2 854	1 535	1 827	1 046	1 223
<b>Total des éléments hors bilan</b>		<b>8 288</b>	<b>10 420</b>	<b>9 029</b>	<b>11 050</b>	<b>10 661</b>	<b>10 181</b>	<b>8 694</b>	<b>8 527</b>	<b>8 028</b>
<b>Éléments liés au risque de marché</b>		<b>2 478</b>	<b>2 346</b>	<b>3 226</b>	<b>2 819</b>	<b>3 894</b>	<b>3 459</b>	<b>6 623</b>	<b>5 765</b>	<b>3 568</b>
<b>Éléments liés au risque opérationnel</b>		<b>7 665</b>	<b>–</b>	<b>6 794</b>	<b>–</b>	<b>6 124</b>	<b>–</b>	<b>5 937</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Facteur d'ajustement</b>		<b>1 791</b>	<b>–</b>	<b>1 870</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
		<b>50 420</b>	<b>63 357</b>	<b>49 831</b>	<b>58 887</b>	<b>58 607</b>	<b>56 276</b>	<b>58 069</b>	<b>54 890</b>	<b>49 336</b>

**TABEAU 12 – Provenance des fonds propres réglementaires**

Au 31 octobre (en millions de dollars)									
	2011		2010		2009		2008		2007
	Bâle II	Bâle I	Bâle II	Bâle I	Bâle II	Bâle I	Bâle II	Bâle I	Bâle I
<b>Fonds propres réglementaires – Total au début de l'exercice</b>	<b>8 697</b>	<b>9 200</b>	8 399	8 533	7 679	7 717	6 116	6 116	6 607
Fonds propres autogénérés									
Bénéfice net	1 213	1 213	1 034	1 034	854	854	776	776	541
Dividendes sur actions ordinaires et privilégiées	(498)	(498)	(465)	(465)	(457)	(457)	(426)	(426)	(385)
	715	715	569	569	397	397	350	350	156
Financement externe									
Débentures subordonnées admissibles	(11)	(11)	(3)	(3)	(255)	(255)	512	512	(300)
Actions privilégiées	–	–	–	–	315	315	374	374	–
Instruments novateurs	–	–	–	–	–	–	450	450	(53)
Actions ordinaires	275	275	82	82	80	80	81	81	64
Rachat d'actions ordinaires	(473)	(473)	–	–	–	–	–	–	(315)
Rachat d'actions privilégiées	(361)	(361)	–	–	–	–	–	–	–
Participations sans contrôle dans des filiales	3	3	6	6	1	1	–	–	8
	(567)	(567)	85	85	141	141	1 417	1 417	(596)
Autres									
Gains (pertes) de change non réalisés, montant net	3	–	(33)	(33)	(29)	(29)	127	127	(88)
Divers <sup>(1)</sup>	(349)	(386)	(323)	47	211	307	(331)	(293)	37
	(346)	(386)	(356)	14	182	278	(204)	(166)	(51)
Fonds propres réglementaires générés (utilisés)	(198)	(238)	298	668	720	816	1 563	1 601	(491)
<b>Fonds propres réglementaires – Total à la fin de l'exercice</b>	<b>8 499</b>	<b>8 962</b>	8 697	9 201	8 399	8 533	7 679	7 717	6 116

(1) Représente la variation du montant admissible de la provision générale, des montants des fonds propres réglementaires déduits au titre de l'écart d'acquisition, de la déduction admissible pour actifs incorporels, des participations dans des sociétés satellites et des montants afférents aux opérations de titrisation.

**TABLEAU 13 – Adéquation des fonds propres selon Bâle II <sup>(1)</sup>**

Au 31 octobre

(en millions de dollars)

		2011			2010	2009
		Actif pondéré		Actif pondéré	Actif pondéré	
	Risque de défaillance <sup>(2)</sup>	Approche standardisée <sup>(3)</sup>	Approche NI avancée	Autres	Total	Total
					Total	Total
<b>Risque de crédit</b>						
<b>Prêts – particuliers</b>						
Hypothèques résidentielles	31 117	114	3 128		3 242	2 256
Crédits rotatifs admissibles	4 388	–	1 386		1 386	1 123
Particuliers – autres	11 635	871	4 351		5 222	5 297
<b>Prêts – autres que particuliers</b>						
Entreprises	39 015	4 217	15 785		20 002	20 608
États souverains	28 256	–	564		564	366
Banques	42 999	197	1 730		1 927	1 889
Titres du portefeuille bancaire <sup>(4)</sup>	863	–	863		863	1 389
Portefeuille de négociation	5 184	160	1 456		1 616	1 994
Titrisation	4 506	–	580		580	526
	167 963	5 559	29 843		35 402	35 448
Facteur scalaire réglementaire			1 791		1 791	1 870
Autres actifs				3 084	3 084	2 493
<b>Total – Risque de crédit</b>	<b>167 963</b>	<b>5 559</b>	<b>31 634</b>	<b>3 084</b>	<b>40 277</b>	<b>39 811</b>
<b>Risque de marché</b>		<b>1 790</b>	<b>688</b>		<b>2 478</b>	<b>3 226</b>
<b>Risque opérationnel</b>		<b>7 665</b>			<b>7 665</b>	<b>6 794</b>
<b>Total de l'actif ajusté en fonction des risques</b>	<b>167 963</b>	<b>15 014</b>	<b>32 322</b>	<b>3 084</b>	<b>50 420</b>	<b>49 831</b>
<b>Ratio des fonds propres – catégorie 1</b>					<b>13,6 %</b>	<b>14,0 %</b>
<b>Ratio des fonds propres – total</b>					<b>16,9 %</b>	<b>14,3 %</b>

(1) Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2009, la Banque a adopté l'approche de notation interne avancée pour le risque de crédit alors qu'avant cette date, elle utilisait la méthode standardisée.

(2) Le risque de défaillance se rapporte au risque brut prévu en cas de défaillance d'un débiteur. Ce montant est présenté déduction faite de toute provision spécifique ou de radiation partielle et ne tient pas compte de l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit ni des garanties détenues.

(3) L'actif pondéré selon l'approche standardisée tient compte de l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit et des garanties détenues.

(4) Tous les titres détenus au 31 octobre 2009 dans le portefeuille bancaire bénéficient d'une clause de droit acquis selon Bâle II et sont donc assujettis à une pondération en fonction du risque de 100 % jusqu'à la fin de 2017.

**TABLEAU 14 – Fonds propres réglementaires et ratios des fonds propres**

Au 31 octobre

(en millions de dollars)

	2011		2010		2009		2008		2007
	Bâle II	Bâle I	Bâle II	Bâle I	Bâle II	Bâle I	Bâle II	Bâle I	Bâle I
<b>Fonds propres de catégorie 1</b>									
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	6 432	6 432	5 934	5 934	5 282	5 282	4 797	4 797	4 399
Gains (pertes) de change non réalisés, déduction faite des opérations de couverture et après impôts, inscrits dans les <i>Autres éléments cumulés du résultat étendu</i>	(130)	(130)	(133)	(133)	(100)	(100)	(71)	(71)	(180)
Pertes nettes non réalisées cumulées après impôts sur les titres de participation disponibles à la vente, inscrites dans les <i>Autres éléments cumulés du résultat étendu</i>	(14)	(14)	–	–	(11)	(11)	(88)	(88)	–
Actions privilégiées perpétuelles non cumulatives	762	762	1 089	1 089	1 089	1 089	774	774	400
Instruments novateurs <sup>(1)</sup>	975	975	975	975	971	971	828	828	509
Participations sans contrôle <sup>(2)</sup>	28	28	25	25	19	19	18	18	17
	<b>8 053</b>	<b>8 053</b>	<b>7 890</b>	<b>7 890</b>	<b>7 250</b>	<b>7 250</b>	<b>6 258</b>	<b>6 258</b>	<b>5 145</b>
Moins : écarts d'acquisition	(1 001)	(1 001)	(744)	(744)	(746)	(746)	(740)	(740)	(703)
Moins : actifs incorporels au-delà de la limite	–	–	–	–	(35)	(35)	–	–	–
Moins : gains issus de ventes résultant d'opérations de titrisation	(41)	–	(40)	–	(36)	–	(38)	–	–
Moins : insuffisance de la provision	(17)	–	–	–	–	–	–	–	–
Moins : placement dans les sociétés satellites	(81)	–	(79)	–	(118)	–	–	–	–
Moins : déduction à des fins de titrisation (billets restructurés des conduits VAC)	(59)	–	(57)	–	(50)	–	–	–	–
	<b>6 854</b>	<b>7 052</b>	<b>6 970</b>	<b>7 146</b>	<b>6 265</b>	<b>6 469</b>	<b>5 480</b>	<b>5 518</b>	<b>4 442</b>
<b>Fonds propres de catégorie 2</b>									
Débtures subordonnées	1 883	1 883	1 894	1 894	1 897	1 897	2 153	2 153	1 641
Provision générale admissible pour risque de crédit	48	318	79	429	456	456	331	331	308
Gains nets non réalisés cumulés après impôts sur les titres de participation disponibles à la vente, inscrits dans les <i>Autres éléments cumulés du résultat étendu</i>	–	–	13	13	–	–	–	–	80
Instruments novateurs excédentaires admissibles aux fonds propres de catégorie 1 <sup>(1)</sup>	–	–	–	–	4	4	147	147	–
	<b>1 931</b>	<b>2 201</b>	<b>1 986</b>	<b>2 336</b>	<b>2 357</b>	<b>2 357</b>	<b>2 631</b>	<b>2 631</b>	<b>2 029</b>
Moins : placements dans les sociétés satellites et les fonds propres des sociétés d'assurances	(210)	(291)	(202)	(281)	(173)	(293)	(432)	(432)	(353)
Moins : insuffisance de la provision	(17)	–	–	–	–	–	–	–	–
Moins : protection de premier niveau	–	–	–	–	–	–	–	–	(2)
Moins : déduction à des fins de titrisation (billets restructurés des conduits VAC)	(59)	–	(57)	–	(50)	–	–	–	–
	<b>1 645</b>	<b>1 910</b>	<b>1 727</b>	<b>2 055</b>	<b>2 134</b>	<b>2 064</b>	<b>2 199</b>	<b>2 199</b>	<b>1 674</b>
<b>Total des fonds propres</b>	<b>8 499</b>	<b>8 962</b>	<b>8 697</b>	<b>9 201</b>	<b>8 399</b>	<b>8 533</b>	<b>7 679</b>	<b>7 717</b>	<b>6 116</b>
<b>Ratios des fonds propres réglementaires</b>									
catégorie 1	13,6 %	11,1 %	14,0 %	12,1 %	10,7 %	11,5 %	9,4 %	10,1 %	9,0 %
total	16,9 %	14,1 %	17,5 %	15,6 %	14,3 %	15,2 %	13,2 %	14,1 %	12,4 %
Avoir ordinaire tangible	10,2 %	8,4 %	9,8 %	8,6 %	6,9 %	7,2 %	6,4 %	6,8 %	6,8 %
Levier <sup>(3)</sup>	17,1	17,6	15,9	16,0	15,4	15,2	16,7	16,6	18,7

(1) 400 000 NBC CapS II – série 1 et 350 000 NBC CapS II – série 2 émises par Fiducie d'actifs BNC et présentées dans les *Participations sans contrôle* ainsi que les 225 000 NBC CapS – série 1 émises par la Fiducie de Capital BNC.

(2) Excluant 400 000 NBC CapS II – série 1 et 350 000 NBC CapS II – série 2 émises par Fiducie d'actifs BNC, les fonds communs de placement et les autres entités consolidés conformément à l'application de la NOC-15.

(3) Le levier correspond au total de l'actif du bilan et des substituts directs de crédit divisé par le total des fonds propres tel qu'il est défini dans les normes sur les fonds propres.



# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

- 86 Déclaration de la responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
- 87 Rapport de l'auditeur indépendant
- 88 Bilans consolidés
- 89 États consolidés des résultats
- 90 États consolidés du résultat étendu
- 91 États consolidés de la variation des capitaux propres
- 92 États consolidés des flux de trésorerie
- 93 Notes afférentes aux états financiers consolidés

- |     |                                                                          |     |                                                                     |     |                                                              |
|-----|--------------------------------------------------------------------------|-----|---------------------------------------------------------------------|-----|--------------------------------------------------------------|
| 93  | Note 1 – Énoncé des principales conventions comptables                   | 137 | Note 13 – Entités à détenteurs de droits variables                  | 152 | Note 24 – Rémunération à base d'actions                      |
| 101 | Note 2 – Modifications futures de conventions comptables                 | 138 | Note 14 – Immobilisations corporelles                               | 155 | Note 25 – Charges de restructuration et indemnités de départ |
| 102 | Note 3 – Valeur comptable des actifs et passifs financiers par catégorie | 138 | Note 15 – Écarts d'acquisition et actifs incorporels                | 155 | Note 26 – Charge d'impôts                                    |
| 104 | Note 4 – Juste valeur des instruments financiers                         | 139 | Note 16 – Actifs divers                                             | 157 | Note 27 – Bénéfice par action                                |
| 110 | Note 5 – Gestion des risques associés aux instruments financiers         | 139 | Note 17 – Dépôts                                                    | 158 | Note 28 – Garanties, engagements et passifs éventuels        |
| 126 | Note 6 – Informations sur le capital                                     | 141 | Note 18 – Instruments financiers désignés à des fins de négociation | 162 | Note 29 – Instruments financiers dérivés                     |
| 128 | Note 7 – Revenus liés aux activités de négociation                       | 142 | Note 19 – Passifs divers                                            | 166 | Note 30 – Sensibilité au taux d'intérêt                      |
| 128 | Note 8 – Valeurs mobilières disponibles à la vente                       | 143 | Note 20 – Débentures subordonnées                                   | 167 | Note 31 – Opérations entre apparentés                        |
| 130 | Note 9 – Véhicules d'actifs cadres                                       | 144 | Note 21 – Participations sans contrôle                              | 167 | Note 32 – Informations sectorielles                          |
| 133 | Note 10 – Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation          | 145 | Note 22 – Capital-actions                                           | 169 | Note 33 – Acquisitions                                       |
| 133 | Note 11 – Cessions de créances                                           | 149 | Note 23 – Avantages sociaux futurs                                  | 169 | Note 34 – Événement postérieur                               |
| 137 | Note 12 – Actifs financiers transférés mais non décomptabilisés          |     |                                                                     |     |                                                              |

## DÉCLARATION DE LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés de la Banque Nationale du Canada (la Banque) de même que les autres informations financières du Rapport annuel ont été préparés par la direction, qui assume la responsabilité de leur intégrité, y compris quant aux jugements et estimations importants qui y sont incorporés. Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux exigences de la *Loi sur les banques* (Canada) et selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada.

La direction maintient les systèmes de comptabilité et de contrôles internes nécessaires afin de s'acquitter de sa responsabilité, qui est de fournir une assurance raisonnable de l'intégralité et l'exactitude des comptes financiers et de la protection adéquate de l'actif de la Banque. Les contrôles en place comprennent notamment les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, ainsi que la mise en place de structures organisationnelles assurant une division précise des responsabilités et l'obligation de rendre des comptes sur le rendement, le code de déontologie ainsi que la communication de politiques et procédures d'exploitation.

À titre de chef de la direction et de chef des finances, nous avons supervisé les travaux d'évaluation de la conception et du fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Banque, conformément au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*. En nous fondant sur les résultats des travaux d'évaluation effectués, nous avons conclu que les contrôles internes à l'égard de l'information financière étaient efficaces au 31 octobre 2011 et qu'ils fournissent une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés selon les PCGR du Canada.

Le conseil d'administration (le Conseil) a la responsabilité d'examiner et d'approuver les informations financières qui figurent au Rapport annuel. Il exerce aussi un rôle de surveillance dans la présentation des états financiers consolidés et le maintien des systèmes de comptabilité et de contrôle. Il délègue ses pouvoirs d'examen et de surveillance au comité d'audit et de gestion des risques (le CAGR). Formé d'administrateurs qui n'appartiennent ni à la direction ni au personnel de la Banque, le CAGR est responsable, par l'intermédiaire de l'Audit interne, de l'évaluation indépendante et objective de l'efficacité du système de contrôles internes de la Banque, c'est-à-dire des processus de gouvernance, des processus de gestion des risques et des mesures de contrôle. De plus, le CAGR examine et recommande au Conseil l'approbation des états financiers consolidés.

Les systèmes de contrôle sont renforcés par la présence de la Conformité corporative, qui exerce une surveillance indépendante dont le but est d'aider les gestionnaires à gérer efficacement les risques de réglementation et d'obtenir l'assurance raisonnable que la Banque se conforme aux exigences réglementaires.

Le premier vice-président, Audit interne, et la vice-présidente, Conformité corporative, bénéficient d'un accès direct au président du CAGR ainsi qu'au président et chef de la direction.

En conformité avec la *Loi sur les banques* (Canada), le Surintendant des institutions financières examine régulièrement les opérations de la Banque dans le but d'en vérifier la solidité financière ainsi que d'assurer la protection des déposants.

L'auditeur indépendant Samson Bélaïr/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l., dont le rapport paraît ci-après, a été nommé par les actionnaires à la recommandation du Conseil. Il a bénéficié d'un accès sans réserve au CAGR pour discuter de questions relatives à son audit et à la publication de l'information.



**Louis Vachon**  
Président et chef de la direction



**Ghislain Parent**  
Chef des finances et premier vice-président à la direction  
Finance et Trésorerie

Montréal, Canada, le 7 décembre 2011

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de la Banque Nationale du Canada,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Banque Nationale du Canada (la Banque), qui comprennent les bilans consolidés aux 31 octobre 2011 et 2010 et les états consolidés des résultats, du résultat étendu, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Opinion*

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2011 et 2010, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.



Samson Bélaïr/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. <sup>1</sup>

Montréal, Canada, le 7 décembre 2011

<sup>1</sup> Comptable agréée auditeur permis n° 10288

# BILANS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars)

Au 31 octobre		2011	2010
<b>ACTIF</b>			
<b>Encaisse</b>		339	261
<b>Dépôts auprès d'institutions financières</b>		2 519	2 013
<b>Valeurs mobilières</b>			
Disponibles à la vente	Note 8	15 884	10 997
Détenues à des fins de négociation	Note 10	42 295	43 271
		58 179	54 268
<b>Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente</b>		9 388	10 878
<b>Prêts</b>	Notes 5 et 11		
Hypothécaires résidentiels		17 569	15 806
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit		22 906	20 549
Aux entreprises et aux administrations publiques		23 896	21 469
		64 371	57 824
Provisions pour pertes sur créances		(550)	(636)
		63 821	57 188
<b>Autres actifs</b>			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		7 394	5 946
Juste valeur des instruments financiers dérivés	Note 29	8 225	8 120
Immobilisations corporelles	Note 14	395	381
Écarts d'acquisition	Note 15	1 001	744
Actifs incorporels	Note 15	608	480
Créances de clients, de négociants et de courtiers		1 780	2 909
Actifs divers	Note 16	2 648	2 114
		22 051	20 694
		156 297	145 302
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>Dépôts</b>	Notes 5 et 17		
Particuliers		35 695	34 112
Entreprises et administrations publiques		46 589	41 985
Institutions de dépôts		4 605	5 463
Dépôt de la Fiducie de Capital BNC		225	225
		87 114	81 785
<b>Autres passifs</b>			
Acceptations		7 394	5 946
Engagements afférents à des titres vendus à découvert		18 181	18 292
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat		13 837	12 513
Juste valeur des instruments financiers dérivés	Note 29	7 984	6 631
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers		1 351	3 131
Passifs divers	Note 19	10 125	6 546
		58 872	53 059
<b>Débitures subordonnées</b>	Note 20	2 000	2 033
<b>Participations sans contrôle</b>	Note 21	975	1 217
<b>Capitaux propres</b>			
Actions privilégiées	Note 22	762	1 089
Actions ordinaires	Note 22	2 016	1 804
Surplus d'apport	Note 24	55	66
Bénéfices non répartis		4 361	4 081
Autres éléments cumulés du résultat étendu		142	168
		7 336	7 208
		156 297	145 302

Louis Vachon  
Président et chef de la direction

Paul Gobeil  
Administrateur

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

(en millions de dollars)

Exercice terminé le 31 octobre	2011	2010
<b>Revenus d'intérêts</b>		
Prêts	2 301	1 914
Valeurs mobilières disponibles à la vente	289	232
Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation	770	748
Dépôts auprès d'institutions financières	15	5
	<b>3 375</b>	<b>2 899</b>
<b>Frais d'intérêts</b>		
Dépôts	808	599
Débitures subordonnées	92	92
Divers	524	290
	<b>1 424</b>	<b>981</b>
<b>Revenu net d'intérêts</b>	<b>1 951</b>	<b>1 918</b>
<b>Revenus autres que d'intérêts</b>		
Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils	308	268
Commissions de courtage en valeurs mobilières	327	301
Frais d'administration sur les dépôts et les paiements	228	228
Revenus (pertes) de négociation	22	(78)
Gain sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net	85	112
Commissions sur cartes de crédit	40	44
Commissions sur prêts	163	168
Revenus d'assurances	127	121
Revenus sur acceptations, lettres de crédit et de garantie	166	146
Revenus de titrisation	338	282
Revenus de change	105	109
Services fiduciaires et fonds communs de placement	427	375
Divers	305	295
	<b>2 641</b>	<b>2 371</b>
<b>Revenu total</b>	<b>4 592</b>	<b>4 289</b>
Dotations aux pertes sur créances	119	144
	<b>4 473</b>	<b>4 145</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Salaires et avantages sociaux	1 750	1 628
Frais d'occupation	187	180
Technologie	364	365
Communications	74	71
Honoraires professionnels	221	205
Divers	326	373
	<b>2 922</b>	<b>2 822</b>
<b>Bénéfice avant charge d'impôts et participations sans contrôle</b>	<b>1 551</b>	<b>1 323</b>
Charge d'impôts	284	221
	<b>1 267</b>	<b>1 102</b>
Participations sans contrôle	54	68
<b>Bénéfice net</b>	<b>1 213</b>	<b>1 034</b>
Dividendes sur actions privilégiées	53	63
Prime versée sur actions privilégiées rachetées à des fins d'annulation	34	–
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	<b>1 126</b>	<b>971</b>
Nombre d'actions ordinaires en circulation ( <i>en milliers</i> )		
moyen – de base	162 425	162 054
moyen – dilué	164 230	163 337
<b>Bénéfice par action ordinaire (<i>en dollars</i>)</b>		
de base	6,93	5,99
dilué	6,85	5,94
<b>Dividendes par action ordinaire (<i>en dollars</i>)</b>	<b>2,74</b>	<b>2,48</b>

## ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU

(en millions de dollars)

Exercice terminé le 31 octobre	2011	2010
<b>Bénéfice net</b>	<b>1 213</b>	<b>1 034</b>
<b>Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts</b>		
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes	(34)	(124)
Reclassement dans les résultats nets des (gains) pertes de change sur conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes	–	1
Incidence de la couverture des gains (pertes) nets de change sur conversion	37	92
Reclassement dans les résultats nets de l'incidence de la couverture des (gains) pertes de change sur conversion	–	(2)
<b>Variation nette des gains (pertes) de change sur conversion non réalisés, déduction faite des opérations de couverture</b>	<b>3</b>	<b>(33)</b>
Gains (pertes) nets non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	97	171
Reclassement dans les résultats nets des (gains) pertes sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(104)	(110)
<b>Variation nette des gains (pertes) non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, déduction faite des opérations de couverture de juste valeur</b>	<b>(7)</b>	<b>61</b>
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie	9	50
Reclassement dans les résultats nets des (gains) pertes sur les instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie	(31)	(6)
<b>Variation nette des gains (pertes) sur les instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie</b>	<b>(22)</b>	<b>44</b>
<b>Total des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts</b>	<b>(26)</b>	<b>72</b>
<b>Total du résultat étendu</b>	<b>1 187</b>	<b>1 106</b>

### IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES – AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

La charge ou l'économie d'impôts relative à chaque composante des autres éléments du résultat étendu est présentée dans le tableau suivant :

Exercice terminé le 31 octobre	2011	2010
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes	(5)	(7)
Incidence de la couverture des gains (pertes) nets de change sur conversion	11	30
Gains (pertes) nets non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	31	71
Reclassement dans les résultats nets des (gains) pertes sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(35)	(48)
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie	(5)	22
Reclassement dans les résultats nets des (gains) pertes sur les instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie	(10)	(2)
<b>Total de la charge (économie) d'impôts</b>	<b>(13)</b>	<b>66</b>

## ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions de dollars)

Exercice terminé le 31 octobre	2011	2010
<b>Actions privilégiées au début</b>	<b>1 089</b>	<b>1 089</b>
Rachat d'actions privilégiées, séries 21, 24 et 26, à des fins d'annulation	Note 22 (327)	-
<b>Actions privilégiées à la fin</b>	<b>762</b>	<b>1 089</b>
<b>Actions ordinaires au début</b>	<b>1 804</b>	<b>1 729</b>
Émissions d'actions ordinaires		
Régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions	-	29
Régime d'options d'achat d'actions	117	44
Acquisition de Wellington West Holdings Inc.	Note 33 171	-
Autres	(2)	2
Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation	Note 22 (74)	-
<b>Actions ordinaires à la fin</b>	<b>2 016</b>	<b>1 804</b>
<b>Surplus d'apport au début</b>	<b>66</b>	<b>48</b>
Charge au titre des options d'achat d'actions	Note 24 16	14
Options d'achat d'actions levées	(18)	(7)
Autres	(9)	11
<b>Surplus d'apport à la fin</b>	<b>55</b>	<b>66</b>
<b>Bénéfices non répartis au début</b>	<b>4 081</b>	<b>3 515</b>
Bénéfice net	1 213	1 034
Dividendes	Note 22	
Actions privilégiées	(53)	(63)
Actions ordinaires	(445)	(402)
Prime versée sur actions ordinaires rachetées à des fins d'annulation	Note 22 (399)	-
Prime versée sur actions privilégiées rachetées à des fins d'annulation	Note 22 (34)	-
Frais d'émissions d'actions et autres, déduction faite des impôts	(2)	(3)
<b>Bénéfices non répartis à la fin</b>	<b>4 361</b>	<b>4 081</b>
<b>Autres éléments cumulés du résultat étendu au début, déduction faite des impôts</b>	<b>168</b>	<b>96</b>
Variation nette des gains (pertes) de change non réalisés, déduction faite des opérations de couverture	3	(33)
Variation nette des gains (pertes) non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, déduction faite des opérations de couverture de juste valeur	(7)	61
Variation nette des gains (pertes) sur les instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie	(22)	44
<b>Autres éléments cumulés du résultat étendu à la fin, déduction faite des impôts</b>	<b>142</b>	<b>168</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>7 336</b>	<b>7 208</b>

### BÉNÉFICES NON RÉPARTIS ET AUTRES ÉLÉMENTS CUMULÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU, DÉDUCTION FAITE DES IMPÔTS

Au 31 octobre	2011	2010
<b>Bénéfices non répartis</b>	<b>4 361</b>	<b>4 081</b>
<b>Autres éléments cumulés du résultat étendu, déduction faite des impôts</b>		
Gains (pertes) de change non réalisés, déduction faite des opérations de couverture	(130)	(133)
Gains (pertes) non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, déduction faite des opérations de couverture de juste valeur	86	93
Gains (pertes) sur les instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie	186	208
	142	168
<b>Total</b>	<b>4 503</b>	<b>4 249</b>

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions de dollars)

Exercice terminé le 31 octobre	2011	2010
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Bénéfice net	1 213	1 034
Ajustements pour :		
Dotations aux pertes sur créances	119	144
Amortissement des immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	127	120
Baisse de valeur d'un actif incorporel	-	2
Impôts futurs	58	2
Redressement relatif au change pour les débetures subordonnées	(1)	(3)
Gains sur cessions de valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net	(118)	(121)
Charges pour baisses de valeur durables	33	9
Gains tirés des titrisations et des autres cessions de créances, montant net	(279)	(233)
Charge au titre des options d'achat d'actions	16	14
Variation des intérêts et dividendes à payer	71	(73)
Variation des intérêts et dividendes à recevoir	(124)	27
Variation des impôts à payer	(87)	(180)
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés, montant net	1 285	15
Variation des valeurs mobilières détenues à des fins de négociation	976	(6 319)
Variation des créances de clients, de négociants et de courtiers	1 129	(331)
Variation des montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	(1 780)	114
Variation des autres éléments	3 355	311
	<b>5 993</b>	<b>(5 468)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Variation des dépôts	5 329	6 615
Émissions d'actions ordinaires	97	68
Rachats d'actions ordinaires	(473)	-
Rachats d'actions privilégiées	(361)	-
Rachat de débetures subordonnées	(10)	-
Dividendes versés sur actions ordinaires	(432)	(330)
Dividendes versés sur actions privilégiées	(58)	(63)
Variation des engagements afférents à des titres vendus à découvert	(111)	5 071
Variation des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	1 324	(223)
Variation des autres éléments	(189)	393
	<b>5 116</b>	<b>11 531</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Acquisition de Wellington West Holdings Inc.	(86)	-
Variation des dépôts auprès d'institutions financières donnés en nantissement	(184)	(185)
Variation des prêts (excluant la titrisation)	(11 110)	(8 998)
Produit des nouveaux actifs titrisés et des autres cessions de créances	4 358	4 753
Échéance d'actifs titrisés	-	(450)
Achats de valeurs mobilières disponibles à la vente	(21 603)	(17 565)
Cessions de valeurs mobilières disponibles à la vente	16 674	19 719
Variation des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	1 490	(3 241)
Variation nette d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(270)	(226)
	<b>(10 731)</b>	<b>(6 193)</b>
<b>Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie</b>	<b>-</b>	<b>(9)</b>
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>378</b>	<b>(139)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	2 031	2 170
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	2 409	2 031
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		
Encaisse	339	261
Dépôts auprès d'institutions financières	2 519	2 013
Moins : montant donné en nantissement	(427)	(243)
Moins : montant entiercé	(22)	-
	<b>2 409</b>	<b>2 031</b>
<b>Informations supplémentaires</b>		
Intérêts payés	1 353	1 054
Impôts payés sur les bénéfices	301	468

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars)

### NOTE 1 – Énoncé des principales conventions comptables

Les états financiers consolidés de la Banque Nationale du Canada (la Banque) ont été préparés conformément à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit que, à moins d'indication contraire du Surintendant des institutions financières du Canada (le Surintendant), les états financiers consolidés doivent être dressés selon les principes comptables généralement reconnus (les PCGR) du Canada.

#### Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers consolidés selon les PCGR du Canada exige de la direction qu'elle établisse des estimations et qu'elle formule des hypothèses à l'égard de la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers, du bénéfice, et de divers renseignements connexes. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses comprennent les provisions pour pertes sur créances, la juste valeur des instruments financiers, la baisse de valeur durable des valeurs mobilières disponibles à la vente, la comptabilisation des opérations de titrisation, la consolidation des entités à détenteurs de droits variables, l'écart d'acquisition et les actifs incorporels, la dépréciation des actifs à long terme, les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs, les impôts sur les bénéfices et la provision pour éventualités. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer de ces estimations et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers consolidés des exercices futurs.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars.

#### Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent l'actif, le passif, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie de toutes les filiales et des entités à détenteurs de droits variables (EDDV) dont la Banque est le principal bénéficiaire, compte tenu de l'élimination des opérations et des soldes intersociétés.

Les EDDV sont des entités dans lesquelles les détenteurs des investissements en instruments de capitaux propres à risque ne détiennent pas une participation financière leur conférant le contrôle, ou dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour permettre à l'entité de financer ses activités sans le soutien subordonné supplémentaire d'autres parties. La note d'orientation concernant la comptabilité n° 15 intitulée *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables* (NOC-15) du manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) prévoit la consolidation d'une EDDV par son principal bénéficiaire; celui-ci est défini comme la partie qui assume la majorité des pertes prévues ou obtient la majorité des rendements résiduels prévus découlant des activités de l'EDDV, ou les deux.

Les placements dans les sociétés satellites, c'est-à-dire celles sur lesquelles la Banque exerce une influence notable, sont comptabilisés à la valeur de consolidation et présentés dans les *Actifs divers* du bilan consolidé. La quote-part du bénéfice (perte) de ces sociétés revenant à la Banque est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts – Divers* de l'état consolidé des résultats.

La méthode de consolidation proportionnelle est utilisée pour comptabiliser les placements dans lesquels la Banque exerce un contrôle conjoint. Seule est consolidée la quote-part revenant à la Banque des actifs, des passifs, des revenus et des charges.

#### Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises de la Banque et de ses succursales et filiales intégrées, sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan, tandis que les éléments d'actif et de passif non monétaires sont convertis aux taux d'origine. Les revenus et les charges libellés en devises sont, quant à eux, convertis aux taux de change moyens de la période. Les gains et les pertes de change résultant des opérations dans des succursales et des filiales intégrées sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats, à l'exception des gains et des pertes non réalisés sur leurs valeurs mobilières disponibles à la vente, qui sont comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat étendu*.

Tous les éléments d'actif et de passif libellés en devises des succursales et filiales étrangères autonomes sont convertis aux taux en vigueur à la date du bilan, tandis que les revenus et les charges de ces établissements étrangers sont convertis aux taux de change moyens de la période. Les gains et les pertes de change résultant de la conversion des états financiers des succursales et des filiales autonomes, y compris l'incidence connexe au titre de la couverture et des impôts, sont comptabilisés dans les *Autres éléments cumulés du résultat étendu* du bilan consolidé. Lorsqu'il y a réduction de l'investissement net, une fraction appropriée de ces gains ou pertes de change cumulés est reclassée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

## NOTE 1 – Énoncé des principales conventions comptables (suite)

### Classement et évaluation des instruments financiers

Le cadre comptable relatif aux instruments financiers exige que tous les actifs et les passifs financiers soient classés en fonction de leurs caractéristiques, de l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés soit comme détenus à des fins de négociation, détenus jusqu'à leur échéance, disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme détenus ou non détenus à des fins de négociation. Les titres de créances qui ne sont pas cotés sur un marché actif peuvent être classés comme prêts et créances et la dépréciation est déterminée en fonction du même modèle que celui utilisé pour les prêts. Les prêts et créances que la Banque a l'intention de vendre immédiatement ou à court terme doivent être classés comme détenus à des fins de négociation, tandis que les prêts et créances pour lesquels la Banque pourrait ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial, pour des motifs autres que la détérioration du crédit, doivent être classés comme disponibles à la vente.

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Au cours des périodes ultérieures, ils sont évalués à la juste valeur, à l'exception de certains titres de participation disponibles à la vente non cotés sur un marché actif qui sont comptabilisés au coût et des éléments classés dans les catégories suivantes qui sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif : actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, et passifs financiers non détenus à des fins de négociation.

En vertu de l'option juste valeur, il est aussi permis de désigner irrévocablement à sa comptabilisation initiale tout actif ou passif financier comme un instrument détenu à des fins de négociation. Les instruments financiers ainsi désignés sont comptabilisés à la juste valeur et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Le Surintendant a émis des directives limitant les circonstances dans lesquelles cette option peut être utilisée. La Banque peut recourir à cette option dans les cas suivants :

- lorsque l'utilisation de cette option, conformément à une stratégie documentée de gestion des risques, permet d'éliminer ou de réduire sensiblement la disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation qui résulterait du fait que des actifs financiers ou des passifs financiers sont évalués sur des bases différentes et si les justes valeurs sont fiables; ou
- lorsque la gestion et l'évaluation d'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers auquel appartient l'instrument se font sur la base de la juste valeur conformément à la stratégie documentée de la Banque en matière de gestion des risques ou d'investissement, et que l'information est communiquée à la haute direction sur cette base et si les justes valeurs sont fiables. À cet égard, la Banque peut recourir à l'option juste valeur si elle a instauré par écrit une stratégie de gestion des risques afin de gérer ensemble le groupe des instruments financiers sur la base de la juste valeur, et peut démontrer que des risques financiers importants sont éliminés ou sensiblement réduits et si les justes valeurs sont fiables; ou
- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers hybrides comportant un ou plusieurs produits dérivés incorporés qui modifieraient de manière sensible les flux de trésorerie issus de ces instruments financiers, et qui autrement seraient bifurqué et comptabilisés séparément.

### Reclassement des instruments financiers

Un actif financier autre qu'un instrument financier dérivé ou un actif financier qui, à sa comptabilisation initiale, a été désigné comme étant détenu à des fins de négociation, peut être reclassé hors de la catégorie des instruments financiers détenus à des fins de négociation dans des situations exceptionnelles si cet actif financier n'est plus détenu en vue d'être vendu à court terme. L'actif financier doit être reclassé à sa juste valeur à la date de reclassement et cette juste valeur devient son nouveau coût ou son nouveau coût après amortissement, selon le cas.

### Encaisse et dépôts auprès d'institutions financières

Ces postes comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les montants donnés en nantissement ainsi que les montants entiers. La trésorerie regroupe l'encaisse, les billets de banque et les pièces de monnaie. Les équivalents de trésorerie regroupent les dépôts à la Banque du Canada, les dépôts auprès d'institutions financières – incluant les montants nets à recevoir à la suite de la compensation en cours des chèques et autres effets – ainsi que le montant net des chèques et des autres effets en circulation.

### Valeurs mobilières disponibles à la vente

Les valeurs mobilières qui ne sont pas classées comme détenues à des fins de négociation, ni détenues jusqu'à leur échéance, ni classées dans la catégorie prêts et créances, sont classées dans les valeurs mobilières disponibles à la vente. La Banque comptabilise les opérations sur les valeurs mobilières disponibles à la vente à la date de transaction et les coûts de transaction sont capitalisés.

Les valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées à leur juste valeur, à l'exception de certains titres de participation pour lesquels il n'existe pas de prix coté sur un marché actif et qui sont donc présentés au coût.

Les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés dans les *Autres éléments cumulés du résultat étendu*, déduction faite des impôts et dans la mesure où ils ne sont pas couverts par des instruments financiers dérivés dans le cadre d'une relation de couverture de la juste valeur. Au moment de la disposition, ces gains ou pertes réalisés, déterminés selon le coût moyen, sont reclassés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats, à la date de transaction.

L'amortissement des primes et escomptes, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ainsi que les revenus de dividendes et d'intérêts sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Les valeurs mobilières disponibles à la vente sont évaluées périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Les facteurs dont la Banque tient compte pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation comprennent l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport à son coût ou à son coût après amortissement, la durée de cette baisse, la situation financière et les perspectives de l'émetteur, ainsi que la capacité et l'intention de la Banque de conserver le placement pendant une période suffisante pour permettre tout recouvrement de sa juste valeur. S'il existe une indication objective de dépréciation se traduisant par une baisse durable de la juste valeur en deçà de son coût ou de son coût après amortissement, la perte cumulée des *Autres éléments cumulés du résultat étendu* est reclassée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les pertes de valeurs comptabilisées aux résultats à l'égard d'un titre de créances classé comme disponible à la vente doivent être reprises aux résultats si, durant une période subséquente, la juste valeur du titre augmente et que la hausse peut objectivement être associée à un événement survenu après la constatation de la perte.

#### Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation

Les valeurs mobilières détenues à des fins de négociation sont généralement acquises en vue de leur revente à court terme ou font partie de portefeuilles d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. La Banque comptabilise les opérations sur les valeurs mobilières détenues à des fins de négociation à la date de règlement dans le bilan consolidé. Les variations de la juste valeur entre la date de la transaction et la date de règlement sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Les valeurs mobilières détenues à des fins de négociation sont comptabilisées à leur juste valeur, et les frais de transaction sont comptabilisés directement dans l'état consolidé des résultats, s'il y a lieu. Les gains ou pertes réalisés et non réalisés sur ces titres sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les revenus de dividendes et d'intérêts sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

#### Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat

La Banque achète des valeurs mobilières dans le cadre de conventions de revente et elle vend des valeurs mobilières dans le cadre de conventions de rachat. La Banque comptabilise ces opérations à la date de règlement. Les conventions de revente et les conventions de rachat sont traitées comme des opérations de prêts et d'emprunts assorties de garanties. Elles sont comptabilisées dans le bilan consolidé, au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus d'intérêts sur les conventions de revente et les frais d'intérêts sur les conventions de rachat sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

#### Prêts

Les prêts incluant les frais de transaction directement attribuables à leur octroi, autres que les prêts classés ou désignés à des fins de négociation, sont présentés au bilan consolidé, au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts classés ou désignés comme détenus à des fins de négociation sont comptabilisés à la juste valeur.

Un prêt, à l'exception des créances sur cartes de crédit, est considéré douteux lorsque la direction estime que le plein recouvrement du capital ou des intérêts aux dates prévues n'est plus raisonnablement assuré. Lorsqu'un paiement est en retard de 90 jours sur une échéance contractuelle d'intérêt, les prêts sont classés à titre de prêts douteux sauf s'ils sont entièrement garantis et qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement de la dette dans un délai de 180 jours. Dans tous les cas, les prêts sont considérés douteux après 180 jours de retard sauf s'ils sont assurés ou entièrement garantis par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou par un organisme gouvernemental canadien, auquel cas ils sont douteux après 365 jours de retard. Les prêts cessent d'être classés comme douteux lorsque le recouvrement du capital et des intérêts futurs est raisonnablement assuré à la date prévue et que tous les paiements de capital et d'intérêts en souffrance ont été recouverts. Les créances sur cartes de crédit sont radiées lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours.

Lorsqu'il est établi que des prêts deviennent douteux, la constatation des intérêts cesse et la valeur comptable de ces prêts est ramenée à leur valeur de réalisation estimative, par la radiation totale ou partielle du prêt ou par la constitution d'une provision pour pertes sur créances.

Les biens saisis en règlement de prêts douteux et destinés à la vente sont comptabilisés à la date de saisie, à leur juste valeur, dont sont soustraits les frais de vente estimés. Tout écart entre la valeur comptable du prêt avant la saisie et le montant auquel les biens saisis sont mesurés initialement est comptabilisé dans les *Dotations aux pertes sur créances*. Pour toute variation ultérieure de leur juste valeur, les gains et les pertes sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les revenus générés par les biens saisis ainsi que les dépenses d'exploitation sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts – Divers* de l'état consolidé des résultats.

Les biens saisis en règlement de prêts douteux, qui seront détenus et utilisés, sont évalués à leur juste valeur à la date de saisie. Tout excédent de la valeur comptable du prêt sur cette juste valeur est comptabilisé dans les *Dotations aux pertes sur créances* de l'état consolidé des résultats. Subséquemment à la date de saisie, ces biens sont comptabilisés comme des immobilisations corporelles et selon les règles comptables y afférentes.

## NOTE 1 – Énoncé des principales conventions comptables (suite)

Les commissions de montage de prêts, y compris les commissions d'engagement, de restructuration et de renégociation, sont considérées comme faisant partie intégrante du rendement du prêt et sont reportées pour être amorties par imputation dans les *Revenus d'intérêts* sur la durée du prêt. Les frais directs engagés relativement au montage de prêts sont déduits des commissions reçues sur ces montages de prêts. S'il est probable qu'un prêt en résulte, les commissions d'engagement reçoivent le même traitement comptable : elles sont amorties par imputation aux *Revenus d'intérêts* sur la durée des prêts. Sinon, elles sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* pendant la période d'engagement. Les commissions de syndication de prêts sont constatées dans les *Revenus autres que d'intérêts*, à moins que le rendement de tout prêt retenu par la Banque soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au financement. Dans de tels cas, une fraction appropriée des commissions est reportée et amortie par imputation aux *Revenus d'intérêts* sur la durée du prêt. Certains frais pour paiement anticipé de prêts hypothécaires sont comptabilisés dans les *Commissions sur prêts* de l'état consolidé des résultats lorsqu'ils sont gagnés. L'amortissement des commissions, s'il y a lieu, est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances reflètent la meilleure estimation de la direction quant aux pertes liées au portefeuille de crédit en date du bilan. Ces provisions pour pertes sur créances sont principalement liées aux prêts, mais elles peuvent également avoir trait au risque de crédit lié aux dépôts auprès d'institutions financières, aux instruments financiers dérivés, aux titres de substituts de prêts et à d'autres instruments de crédit comme les acceptations, les engagements de crédit, les lettres de garantie et les lettres de crédit. Elles comprennent les provisions spécifiques pour prêts douteux et la provision générale pour risque de crédit. Les provisions pour pertes sur créances sont augmentées des dotations aux pertes sur créances comptabilisées à l'état consolidé des résultats et réduites des radiations, déduction faite des recouvrements.

Les provisions spécifiques sont comptabilisées afin de constater les pertes estimatives pour les prêts classés comme douteux. Les prêts aux entreprises et aux administrations publiques comprennent les prêts aux entreprises autres que certaines petites entreprises classées dans les portefeuilles de crédit aux particuliers, les entités publiques et les institutions financières. Le risque de crédit pour ces portefeuilles est évalué individuellement et de façon continue et la Banque constitue une provision spécifique aussitôt qu'un prêt est considéré comme douteux. Les prêts de ces portefeuilles sont radiés lorsque tous les efforts raisonnables de recouvrement ont été déployés en vain, ou lorsque l'emprunteur est en faillite, que la liquidation est en cours et que les soldes dus ne sont pas susceptibles d'être recouverts. Les prêts aux particuliers, qui comprennent les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et les prêts à certaines petites entreprises, sont composés d'un nombre élevé de soldes homogènes qui sont gérés ensemble, à l'égard desquels des provisions spécifiques sont établies en fonction de l'expérience passée en matière de radiations nettes. Les prêts aux particuliers sans actifs en garantie dont tous les signataires ont fait faillite sont radiés systématiquement.

La provision générale attribuée pour risque de crédit reflète la meilleure estimation de la direction quant aux pertes probables liées à la tranche du portefeuille de crédit qui n'a pas encore été précisément classée parmi les prêts douteux. Ce montant est établi par l'application des facteurs de pertes prévues aux prêts en circulation et aux engagements de crédit. La provision générale attribuée au portefeuille de prêts aux entreprises et aux administrations publiques est fondée sur l'application de facteurs de perte et de défaut de paiement prévus, sur la base d'une analyse statistique de l'évolution des pertes en fonction du type de prêt à laquelle est ajouté un montant additionnel qui tient compte du délai de repérage et du risque de migration. Pour les prêts aux particuliers, la provision générale est fonction de paramètres spécifiques par produit et aucun délai de repérage n'est calculé. Les pertes sont déterminées par l'application des ratios de perte établis au moyen d'une analyse statistique de l'évolution des pertes au cours d'un cycle économique. La provision générale non attribuée pour risque de crédit reflète l'estimation par la direction des pertes probables du portefeuille qui ne sont pas visées par la provision générale attribuée. Cette évaluation tient compte des conditions économiques et de marché, de l'expérience récente en matière de pertes sur créances et des tendances en matière de qualité et de concentration du crédit, et ce, au moment où la provision générale est établie à la date du bilan consolidé. Cette provision reflète également le risque lié au modèle et à l'estimation. Elle ne représente pas les pertes futures et ne remplace pas la provision générale attribuée.

### Titrisation d'actifs

La Banque effectue des opérations de titrisation sur des prêts hypothécaires résidentiels et des créances sur cartes de crédit, en vendant ces créances à des fiduciaires qui émettent des titres aux investisseurs. Ces opérations sont comptabilisées à titre de vente lorsque la Banque est réputée avoir abandonné le contrôle sur les actifs vendus et qu'elle reçoit une contrepartie autre que des droits de bénéficiaire sur ces actifs. Les critères suivants doivent être réunis pour que la Banque soit réputée avoir abandonné le contrôle :

- les actifs cédés sont isolés de ceux de la Banque, même en cas de faillite ou de mise sous séquestre;
- l'acheteur possède le droit de nantir ou d'échanger les actifs reçus ou, si l'acheteur est une structure d'accueil admissible conformément à la définition donnée dans la note d'orientation concernant la comptabilité n° 12 de l'ICCA intitulée *Cessions de créances* (NOC-12), chaque investisseur dans la structure d'accueil admissible possède le droit de vendre ou de nantir sa participation dans la structure; et
- la Banque ne conserve pas de contrôle effectif sur les actifs cédés.

Si ces critères ne sont pas tous réunis, la vente est considérée comme un emprunt garanti, les actifs demeurent au bilan consolidé de la Banque et le produit est comptabilisé comme un passif.

Dans le cadre des opérations de titrisation, la Banque peut conserver certains droits sur les créances titrisées et ces droits peuvent comprendre des titres subordonnés, des droits relatifs aux intérêts futurs excédentaires et, dans certains cas, un compte de réserve. Le gain, ou la perte, issu des opérations de titrisation, déduction faite des frais de transaction, est comptabilisé dans les *Revenus de titrisation* de l'état consolidé des résultats. Le gain, ou la perte, enregistré à la vente de créances dépend en partie de la répartition de la valeur comptable antérieure des créances entre les actifs vendus et les droits conservés. Cette répartition est calculée à partir de la juste valeur relative à la date de la cession. La juste valeur tient compte des cours du marché lorsque ceux-ci sont disponibles. Cependant, puisqu'il n'existe généralement pas de cours pour les droits conservés, la Banque en estime la juste valeur initiale et ultérieure en se fondant principalement sur la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus en fonction des hypothèses clés quant à la durée de vie moyenne pondérée, aux pertes sur créances prévues, au taux de remboursement anticipé, à la marge excédentaire anticipée (déduction faite des pertes sur créances prévues) et du taux d'actualisation en fonction des risques encourus.

Les droits conservés sont comptabilisés à la juste valeur et présentés avec les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* dans le bilan consolidé. La variation de la juste valeur est comptabilisée dans les *Autres éléments cumulés du résultat étendu*. S'il existe une indication objective de dépréciation se traduisant par une baisse durable de la juste valeur, la perte cumulée portée dans les *Autres éléments cumulés du résultat étendu* est reclassée dans les *Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente* de l'état consolidé des résultats.

La Banque cède généralement les créances sur une base de gestion complète. À la cession, un passif de gestion est constaté dans le bilan consolidé et comptabilisé à l'état consolidé des résultats sur la durée des créances cédées. Ce passif de gestion est présenté dans les *Passifs divers* du bilan consolidé.

#### Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

La responsabilité éventuelle de la Banque au titre des acceptations est comptabilisée comme élément de passif dans le bilan consolidé. En contrepartie, le recours éventuel de la Banque contre les clients est comptabilisé comme un élément d'actif compensatoire équivalent. Les commissions sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

#### Immobilisations corporelles

Les immeubles, le matériel et mobilier, les améliorations locatives et les équipements informatiques loués en vertu d'un contrat de location-acquisition sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé, et ils sont amortis en fonction de leur durée estimative d'utilisation selon les méthodes et aux taux présentés dans le tableau suivant. Les terrains sont comptabilisés au coût.

	Méthodes	Taux
Immeubles	(a) ou (b)	2 % à 14 %
Matériel et mobilier	(a) ou (b)	10 % à 50 %
Améliorations locatives	(a)	(c)
Équipements informatiques loués en vertu d'un contrat de location-acquisition	(a)	(c)

(a) Amortissement linéaire.

(b) Amortissement dégressif.

(c) Période d'amortissement correspondant au moindre de la durée de vie utile et de la durée du bail plus la première option de renouvellement, s'il y a lieu.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'une évaluation pour dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'il est possible que leur valeur comptable ne soit pas recouvrable. La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si elle excède les flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la cession éventuelle de l'actif. Une perte de valeur égale au montant de l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur serait alors comptabilisée à l'état consolidé des résultats.

#### Écarts d'acquisition et actifs incorporels

Les acquisitions de filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. L'excédent du prix d'achat sur la juste valeur de l'actif net des filiales acquises représente l'écart d'acquisition. L'écart d'acquisition est soumis à un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment si des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une dépréciation. Le test de dépréciation de l'écart d'acquisition consiste en une comparaison de la valeur comptable de l'unité d'exploitation, y compris l'écart d'acquisition attribué, et de sa juste valeur. Une unité d'exploitation est soit un secteur d'activité, soit une composante de ce secteur. Si la valeur comptable d'une unité d'exploitation (y compris l'écart d'acquisition attribué) dépasse sa juste valeur, la dépréciation de l'écart d'acquisition est mesurée comme l'excédent de la valeur comptable de l'écart d'acquisition attribué à l'unité d'exploitation sur la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition, en fonction de la juste valeur de l'actif et du passif de l'unité d'exploitation. Toute perte de valeur de l'écart d'acquisition est comptabilisée à l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

## NOTE 1 – Énoncé des principales conventions comptables (suite)

Les actifs incorporels de la Banque résultant d'acquisitions de filiales ou de groupes d'actifs sont principalement composés de contrats de gestion et sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de l'acquisition. Comme la plupart de ces actifs ont une durée de vie utile indéfinie et qu'ils sont donc non amortissables, ils sont soumis à un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment si des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une dépréciation. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la juste valeur de l'actif incorporel et de sa valeur comptable. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est comptabilisé à l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation est déterminée. Certains actifs incorporels, dont les logiciels, qui ont une durée de vie utile déterminable, sont amortis sur leur durée de vie utile estimative, laquelle varie entre quatre et dix ans. Les actifs incorporels amortissables font l'objet d'une évaluation pour dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'il est possible que leur valeur comptable ne soit pas recouvrable. La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si elle excède les flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la cession éventuelle de l'actif. Une perte de valeur égale au montant de l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur serait alors comptabilisée à l'état consolidé des résultats.

### Engagements afférents à des titres vendus à découvert

Ce passif financier reflète l'obligation de la Banque de livrer des titres qu'elle a vendus sans en avoir la propriété au moment de la vente. Les engagements afférents à des titres vendus à découvert sont comptabilisés à la juste valeur et présentés au passif du bilan consolidé. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

### Charge d'impôts

La Banque pourvoit à la charge d'impôts selon la méthode axée sur le bilan. Elle établit les montants des actifs et des passifs d'impôts futurs en fonction des écarts entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs, conformément aux lois fiscales et aux taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui s'appliqueront à la date de résorption des écarts. Les actifs d'impôts futurs représentent des avantages fiscaux reliés aux déductions dont la Banque peut se prévaloir pour réduire son revenu imposable des exercices ultérieurs. Une provision pour moins-value est établie au besoin afin de ramener les actifs d'impôts futurs au montant dont la réalisation est plus probable qu'improbable. Aucune charge pour impôts futurs n'est constituée pour la partie des *Bénéfices non répartis* des filiales étrangères qui est réinvestie de façon permanente.

### Instruments financiers dérivés

Dans le cours normal de ses affaires, la Banque a recours à des instruments financiers dérivés pour répondre aux besoins de sa clientèle, pour lui permettre de tirer des revenus de ses activités de négociation et pour gérer son exposition aux risques de taux d'intérêt, de change et de crédit ainsi qu'aux autres risques de marché.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive sont présentés à l'actif alors que les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur négative sont présentés au passif du bilan consolidé.

### Instruments financiers dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument financier ou d'un autre contrat, dont les caractéristiques sont semblables à celles d'un dérivé. Dans son ensemble, l'instrument financier ou le contrat est considéré comme un instrument hybride comprenant un contrat hôte et un instrument financier dérivé incorporé.

Un dérivé incorporé est bifurqué et comptabilisé séparément si, et seulement si, les trois conditions suivantes sont réunies : les caractéristiques et les risques économiques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte, le dérivé incorporé est un instrument distinct dont la définition correspond à celle d'un instrument financier dérivé et le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur.

Les instruments financiers dérivés incorporés sont classés avec le contrat hôte dans le bilan consolidé et ils sont évalués à leur juste valeur. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Pour les dépôts dont le rendement est fonction de la gestion de portefeuille, les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

### Instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

### Instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture

#### Politique

Les activités de couverture ont pour objet de modifier l'exposition de la Banque à un ou plusieurs risques, par une compensation entre les variations de juste valeur ou des flux de trésorerie attribuables à l'élément couvert et à l'élément de couverture. La comptabilité de couverture permet de s'assurer que les gains, pertes, produits et charges, qui se compensent, sont comptabilisés dans le *Bénéfice net* de la même ou des mêmes périodes.

### Documentation

Au moment de la mise en place de la relation de couverture, la Banque désigne et documente en bonne et due forme chaque relation de couverture par une description de l'objectif propre à la gestion du risque et de la stratégie de couverture suivie. La documentation présente l'actif, le passif ou les flux de trésorerie spécifiques faisant l'objet de la couverture, l'élément de couverture utilisé, la nature du ou des risques gérés, la durée prévue de la relation de couverture, la méthode d'appréciation de l'efficacité de la relation de couverture ainsi que la méthode de mesure de l'inefficacité de la relation de couverture. À la mise en place de la couverture, et pendant toute sa durée, la Banque s'assure que la relation de couverture est efficace et conforme à son objectif et à sa stratégie de gestion des risques documentés initialement. Lorsque la comptabilité de couverture est appropriée, la relation de couverture est désignée comme couverture de la juste valeur, des flux de trésorerie ou du risque de change d'un investissement net dans un établissement étranger autonome.

### Couverture de la juste valeur

Dans le cadre de la couverture de la juste valeur, la Banque utilise principalement des swaps de taux d'intérêt pour couvrir les variations de la juste valeur de l'élément couvert. La valeur comptable de l'élément couvert est ajustée en fonction de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert, lesquels sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats, de même que la variation de la juste valeur de l'élément de couverture. La partie inefficace en découlant est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Si la relation de couverture ne s'avère plus efficace ou si l'élément de couverture est réglé, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. L'élément couvert n'est plus ajusté pour refléter les variations de la juste valeur. Les montants comptabilisés antérieurement comme ajustements cumulatifs au titre de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats sur la durée de vie restante de l'élément couvert. La comptabilité de couverture cesse également d'être appliquée si l'élément couvert est vendu ou liquidé avant l'échéance. Dans ce cas, les ajustements cumulatifs au titre de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert sont immédiatement comptabilisés dans l'état consolidé des résultats.

### Couverture des flux de trésorerie

Dans le cadre de la couverture des flux de trésorerie, la Banque utilise principalement des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de variation des flux de trésorerie futurs liés à un actif ou à un passif financier assorti d'un taux variable. La Banque utilise également des swaps à rendement total pour couvrir le risque de variation des flux de trésorerie futurs liés au régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR). Certains de ces swaps sont désignés dans le cadre de relations de couverture des flux de trésorerie contre une portion de l'obligation non comptabilisée du régime d'UAR. La partie efficace des variations de la juste valeur de l'élément de couverture est comptabilisée dans les *Autres éléments cumulés du résultat étendu*, tandis que la partie inefficace est constatée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Les montants comptabilisés dans les *Autres éléments cumulés du résultat étendu* sont reclassés à l'état consolidé des résultats de la ou des périodes au cours desquelles les flux de trésorerie de l'élément couvert affectent l'état consolidé des résultats.

Lorsque l'instrument financier dérivé ne répond plus aux conditions d'une couverture efficace, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les montants inscrits antérieurement dans les *Autres éléments cumulés du résultat étendu* sont reclassés dans l'état consolidé des résultats de la ou des périodes au cours desquelles les flux de trésorerie de l'élément couvert affectent l'état consolidé des résultats.

### Couverture d'un investissement net dans un établissement étranger autonome

Des instruments financiers dérivés et non dérivés sont utilisés pour couvrir le risque de change lié aux investissements effectués dans des établissements étrangers autonomes dont les activités sont libellées dans une monnaie autre que le dollar canadien. La partie efficace des gains et des pertes sur l'élément de couverture est comptabilisée dans les *Autres éléments cumulés du résultat étendu*, tandis que la partie inefficace est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

### Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation et le solde net est présenté dans le bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre les montants comptabilisés, et qu'elle a l'intention soit de procéder à un règlement d'après le solde net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

### Garanties

Selon la note d'orientation concernant la comptabilité n° 14 de l'ICCA intitulée *Informations à fournir sur les garanties* (NOC-14), une garantie est un contrat (y compris un engagement d'indemnisation) qui pourrait obliger le garant à faire des paiements (sous forme d'espèces, d'instruments financiers, d'autres actifs, d'actions propres de l'entité ou de prestation de services) au bénéficiaire en raison : a) du changement d'un taux d'intérêt, du prix d'une valeur mobilière ou d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice ou d'une autre variable, y compris la réalisation ou non d'un événement déterminé, qui est lié à un actif, à un passif ou à un titre de capitaux propres du bénéficiaire de la garantie; b) de l'inexécution d'une obligation contractuelle par un tiers; ou c) du défaut, par un tiers, de rembourser sa dette à la date où celle-ci devient exigible.

Un passif est constaté pour tenir compte de la juste valeur de l'obligation prise en charge à la constitution de garanties qui satisfont à la définition de la NOC-14. Aucune autre évaluation à la juste valeur n'est requise par la suite, sauf si la garantie financière est considérée comme un instrument financier dérivé.

## NOTE 1 – Énoncé des principales conventions comptables (suite)

### Produits et charges d'assurance

Les primes diminuées des réclamations et de la variation des passifs actuariels sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

### Biens administrés et biens sous gestion

La Banque administre et gère des biens qui sont détenus par des clients et ne sont pas inscrits dans le bilan consolidé. Elle perçoit des honoraires de gestion en contrepartie de ses services de gestion de placement et de fonds communs de placement. La Banque perçoit aussi des honoraires d'administration en contrepartie de ses services de fiducie, de gestion de patrimoine et de garde de valeurs. Les honoraires sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats au fur et à mesure que les services sont rendus.

### Avantages sociaux futurs

La Banque offre des régimes de retraite à prestations déterminées qui couvrent la quasi-totalité des salariés. Ces régimes à prestations déterminées sont des régimes capitalisés. La Banque offre également à ses employés certains avantages postérieurs au départ à la retraite et à l'emploi, des congés rémunérés et des prestations de cessation d'emploi (avantages autres que les prestations de retraite) qui sont généralement non capitalisés. Ces prestations comprennent l'assurance maladie, l'assurance-vie et l'assurance dentaire. Les employés admissibles aux avantages postérieurs au départ à la retraite sont ceux qui prennent leur retraite à certains âges établis. Les employés admissibles aux avantages postérieurs à l'emploi sont ceux qui reçoivent des prestations d'invalidité à long terme et de congé de maternité.

Une évaluation actuarielle est effectuée périodiquement pour déterminer la valeur actuelle des obligations découlant des régimes. L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relative aux prestations de retraite ainsi que celle des avantages postérieurs au départ à la retraite, sont basées sur la méthode de la répartition des prestations au prorata des services, qui tient compte des hypothèses les plus probables selon la direction en ce qui a trait à l'évolution future des niveaux des salaires, à la croissance d'autres coûts, à l'âge du départ à la retraite des employés et à d'autres facteurs actuariels. L'obligation au titre des prestations constituées est évaluée selon les taux d'intérêt du marché à la date d'évaluation. L'hypothèse à l'égard des taux d'actualisation est déterminée à partir d'une courbe de taux d'intérêt représentant le rendement des titres obligataires de sociétés de qualité supérieure. Dans le cadre du calcul du rendement prévu à long terme des actifs du régime, utilisé à des fins de la détermination de la charge de retraite, la plupart des titres à revenus fixes des régimes sont évalués à la juste valeur alors que les titres de participation et autres actifs sont évalués à une valeur liée au marché. Cette valeur est fondée sur la reconnaissance des variations de la juste valeur des actifs sur une période de trois ans.

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi selon la somme des éléments suivants : le coût des prestations de retraite constituées au titre des services de l'année en cours, les intérêts théoriques sur l'obligation au titre des prestations constituées, le rendement prévu à long terme des actifs des régimes basé sur la juste valeur ou une valeur liée au marché, l'amortissement des gains et pertes actuariels nets et l'amortissement du coût des prestations au titre des services passés. L'excédent cumulatif des cotisations aux régimes de retraite sur les montants inscrits à titre de charge est constaté dans les *Actifs divers* du bilan consolidé, et les autres coûts cumulés des avantages postérieurs au départ à la retraite, déduction faite des déboursés, sont constatés dans les *Passifs divers* du bilan consolidé.

Le coût des services passés découlant des modifications des régimes est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs à la date des modifications. La portion du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette qui excède 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur des actifs du régime (valeur liée au marché pour certains actifs), selon le plus élevé des deux, est amortie sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. Cette durée résiduelle moyenne varie de 8 à 12 ans selon le régime. Lorsque la restructuration d'un régime d'avantages sociaux entraîne à la fois une compression et un règlement des obligations découlant de ce régime, la compression est comptabilisée avant le règlement.

### Régimes et rémunération à base d'actions

La Banque dispose de plusieurs types de régimes de rémunération sous forme d'actions : le régime d'options d'achat d'actions (options), le régime de droits à la plus-value des actions (DPVA), le régime d'unités d'actions différées (UAD), le régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR), le régime d'unités d'actions assujetties à un critère de performance (UAP), le régime de rémunération différée de Financière Banque Nationale, et le régime d'acquisition d'actions des employés.

Dans le cadre de son régime d'options, la Banque utilise la méthode de la juste valeur pour la comptabilisation des options octroyées depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2002. La juste valeur de ces options est évaluée à la date d'attribution au moyen d'une variante du modèle Black & Scholes. Ce coût est constaté sur une base linéaire sur la période d'acquisition de quatre ans, en tant qu'augmentation des *Salaires et avantages sociaux* et du *Surplus d'apport*. Lorsque les options sont levées, le montant du *Surplus d'apport* est crédité dans les *Capitaux propres – actions ordinaires* du bilan consolidé. Le produit reçu des employés au moment de la levée de ces options est également crédité dans les *Capitaux propres – actions ordinaires* du bilan consolidé.

Les DPVA sont comptabilisés à la valeur intrinsèque en évaluant, sur une base continue et jusqu'à ce qu'ils soient exercés, l'excédent du cours du marché de l'action ordinaire de la Banque sur le prix d'exercice du droit. L'obligation qui résulte de la variation du cours du marché de l'action est portée aux résultats graduellement sur la période d'acquisition de quatre ans, et la somme correspondante est constatée dans les *Passifs divers* du bilan consolidé. À l'expiration du délai d'acquisition des droits et jusqu'à l'exercice des DPVA, la variation du montant de l'obligation attribuable à des variations du cours de l'action est comptabilisée dans les *Salaires et avantages sociaux* de l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle les variations surviennent. Lorsqu'un DPVA est exercé, la Banque verse en espèces le montant correspondant à l'appréciation du cours de l'action depuis la date d'octroi.

L'obligation qui résulte de l'octroi d'une UAD, d'une UAR et d'une UAP, est généralement portée aux résultats graduellement sur la période d'acquisition, et la somme correspondante est constatée dans les *Passifs divers* du bilan consolidé. Pour les régimes des UAD et des UAR, la variation du montant de l'obligation attribuable à des variations du cours de l'action et aux dividendes versés sur les actions ordinaires de ces régimes est comptabilisée dans les *Salaires et avantages sociaux* de l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle les variations surviennent. À la date de rachat, la Banque verse en espèces le montant correspondant à la valeur des actions ordinaires à cette date. Pour le régime des UAP, la variation du montant de l'obligation attribuable à des variations du cours de l'action, ajustée à la hausse ou à la baisse selon le rendement relatif au critère de performance, et la variation du montant de l'obligation attribuable aux dividendes versés sur les actions ordinaires du régime, sont comptabilisées dans les *Salaires et avantages sociaux* de l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle les variations surviennent. À la date de rachat, la Banque verse en espèces le montant correspondant à la valeur des actions ordinaires à cette date, ajustée à la hausse ou à la baisse selon le critère de performance. Celui-ci est fondé sur le rendement total à l'actionnaire (RTA) obtenu par la Banque comparativement à celui du sous-indice des banques du S&P/TSX.

Le coût de rémunération associé aux attributions octroyées aux employés admissibles au départ à la retraite à la date d'attribution est constaté immédiatement à la date d'attribution. Le coût de rémunération associé aux attributions octroyées aux employés qui deviendront admissibles au départ à la retraite au cours de la période d'acquisition des droits est constaté sur la période allant de la date d'attribution à la date où l'employé devient admissible au départ à la retraite.

Pour tous ces régimes, les annulations et extinctions des droits sont comptabilisées au fur et à mesure qu'elles se produisent.

La Banque utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques relatifs à certains de ces régimes. La charge de rémunération pour ces régimes, déduction faite de l'incidence des opérations de couverture, est constatée dans l'état consolidé des résultats.

Les cotisations de la Banque au Régime d'acquisition d'actions des employés sont inscrites à titre de charges dès qu'elles sont engagées.

#### Chiffres comparatifs

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2011.

## NOTE 2 – Modifications futures de conventions comptables

### Passage aux Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* ou « IFRS »)

En février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes devraient présenter leur information financière selon les IFRS pour les exercices financiers ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. La Banque a adopté les IFRS en date du 1<sup>er</sup> novembre 2011. Elle présentera ses états financiers consolidés pour le trimestre se terminant le 31 janvier 2012 selon les IFRS et présentera des données comparatives selon les IFRS pour l'exercice 2011, y compris un bilan d'ouverture consolidé au 1<sup>er</sup> novembre 2010. Afin de se préparer à la conversion aux IFRS, la Banque avait élaboré un projet à l'échelle de l'entreprise, mis sur pied une équipe spécialisée et établi une structure formelle de gouvernance. La Banque continue d'offrir des sessions de formation au personnel, à la haute direction et aux membres du conseil d'administration.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011, la Banque a poursuivi les activités liées à l'implantation des IFRS en mettant à niveau ses systèmes d'exploitation, ses processus de même que ses contrôles internes lorsque jugé nécessaire. De plus, le modèle des états financiers intermédiaires et annuels IFRS ainsi que les notes afférentes à ces états financiers ont été élaborés. Le bilan d'ouverture consolidé provisoire au 1<sup>er</sup> novembre 2010 a été établi selon les IFRS et la Banque procède actuellement à la conversion des résultats trimestriels comparatifs de 2011. Finalement, tout en se préparant au passage des IFRS, la Banque continue de suivre l'évolution des normes IFRS et ajuste sa transition en conséquence.

Selon les lignes directrices du BSIF couvrant l'adéquation des fonds propres, les institutions financières peuvent appliquer progressivement l'incidence de la conversion aux IFRS sur le capital réglementaire présenté. La Banque a décidé de se prévaloir de ce choix et elle appliquera progressivement l'incidence de la conversion aux IFRS suivant la méthode linéaire, sur une période s'échelonnant sur cinq trimestres à compter du premier trimestre de 2012.

### NOTE 3 – Valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan consolidé soit à la juste valeur, soit au coût ou au coût après amortissement selon les catégories définies par le cadre comptable relatif aux instruments financiers. Les valeurs comptables de chacune des catégories d'actifs et de passifs financiers sont présentées dans le tableau suivant.

Au 31 octobre						2011
	Instruments financiers devant être classés comme détenus à des fins de négociation	Instruments financiers désignés comme détenus à des fins de négociation	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs financiers au coût après amortissement	Dérivés désignés comme élément de couverture <sup>(1)</sup>
<b>Actifs financiers</b>						
Encaisse	339	–	–	–	–	–
Dépôts auprès d'institutions financières	–	–	–	2 519	–	–
<b>Valeurs mobilières</b>						
Disponibles à la vente	–	–	15 884	–	–	–
Détenues à des fins de négociation	41 139	1 156	–	–	–	–
<b>Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente</b>	–	–	–	9 388	–	–
<b>Prêts</b>	–	8	–	63 813 <sup>(2)</sup>	–	–
<b>Autres actifs</b>						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	–	–	–	7 394	–	–
Juste valeur des instruments financiers dérivés	7 348	–	–	–	–	877
Créances de clients, de négociants et de courtiers	–	–	–	1 780	–	–
Actifs divers	–	–	–	476	–	–
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>48 826</b>	<b>1 164</b>	<b>15 884</b>	<b>85 370</b>	<b>–</b>	<b>877</b>
<b>Passifs financiers</b>						
<b>Dépôts</b>						
Particuliers	–	–	–	–	35 695	–
Entreprises et administrations publiques	–	623	–	–	45 966 <sup>(2)</sup>	–
Institutions de dépôts	–	–	–	–	4 605	–
Dépôt de la Fiducie de Capital BNC	–	–	–	–	225	–
<b>Autres passifs</b>						
Acceptations	–	–	–	–	7 394	–
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	18 181	–	–	–	–	–
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	–	–	–	–	13 837	–
Juste valeur des instruments financiers dérivés	7 564	–	–	–	–	420
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	–	–	–	–	1 351	–
Passifs divers	–	–	–	–	7 882	–
<b>Débitures subordonnées</b>	–	–	–	–	2 000	–
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>25 745</b>	<b>623</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>118 955</b>	<b>420</b>

(1) Le détail des dérivés désignés comme élément de couverture est présenté à la note 29.

(2) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

Au 31 octobre	2010					
	Instruments financiers devant être classés comme détenus à des fins de négociation	Instruments financiers désignés comme détenus à des fins de négociation	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs financiers au coût après amortissement	Dérivés désignés comme élément de couverture <sup>(1)</sup>
<b>Actifs financiers</b>						
Encaisse	261	–	–	–	–	–
Dépôts auprès d'institutions financières	–	–	–	2 013	–	–
<b>Valeurs mobilières</b>						
Disponibles à la vente	–	–	10 997	–	–	–
Détenues à des fins de négociation	42 124	1 147	–	–	–	–
<b>Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente</b>	–	84	–	10 794	–	–
Prêts	–	–	–	57 188 <sup>(2)</sup>	–	–
<b>Autres actifs</b>						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	–	–	–	5 946	–	–
Juste valeur des instruments financiers dérivés	7 309	–	–	–	–	811
Créances de clients, de négociants et de courtiers	–	–	–	2 909	–	–
Actifs divers	–	–	–	352	–	–
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>49 694</b>	<b>1 231</b>	<b>10 997</b>	<b>79 202</b>	<b>–</b>	<b>811</b>
<b>Passifs financiers</b>						
<b>Dépôts</b>						
Particuliers	–	–	–	–	34 112	–
Entreprises et administrations publiques	–	627	–	–	41 358 <sup>(2)</sup>	–
Institutions de dépôts	–	–	–	–	5 463	–
Dépôt de la Fiducie de Capital BNC	–	–	–	–	225	–
<b>Autres passifs</b>						
Acceptations	–	–	–	–	5 946	–
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	18 292	–	–	–	–	–
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	–	–	–	–	12 513	–
Juste valeur des instruments financiers dérivés	6 418	–	–	–	–	213
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	–	–	–	–	3 131	–
Passifs divers	–	–	–	–	4 974	–
<b>Déventures subordonnées</b>	–	–	–	–	2 033	–
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>24 710</b>	<b>627</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>109 755</b>	<b>213</b>

## NOTE 4 – Juste valeur des instruments financiers

### Détermination de la juste valeur

La Banque dispose de politiques régissant le processus d'évaluation de la juste valeur. Ces politiques sont documentées et révisées périodiquement par le groupe de la Gestion des risques. Tous les modèles d'évaluation sont validés et des contrôles ont été mis en place afin d'en assurer l'exécution.

Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimations acceptables dans le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre institutions financières. La juste valeur estimative reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, elle peut ne pas être représentative de la juste valeur future.

Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond au montant de la contrepartie auquel l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est le prix de la transaction, soit la juste valeur de la contrepartie reçue ou donnée. Dans certains cas, la juste valeur initiale peut être fondée sur d'autres transactions courantes observables sur le marché pour le même instrument, sans modification ni reconditionnement, ou sur une technique d'évaluation dont les variables comprennent uniquement des données observables sur les marchés. Lorsque la Banque a recours à une technique d'évaluation basée sur des données observables sur les marchés pour déterminer la juste valeur initiale, ou que les risques liés au contrat dérivé sont entièrement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, la différence entre le prix de la transaction et la détermination de cette juste valeur initiale est constatée à l'état consolidé des résultats. Lorsque la Banque a recours à une technique d'évaluation basée sur des données significatives non observables sur les marchés, la différence entre la juste valeur de la contrepartie reçue ou versée et le montant déterminé au moyen de la technique d'évaluation est reportée au bilan consolidé. Le gain, ou la perte, reporté est constaté lorsque i) des données observables sur les marchés peuvent être obtenues et attestent la juste valeur de la transaction, ii) les risques liés au contrat initial sont essentiellement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, iii) le gain, ou la perte, est réalisé au moyen d'un encaissement ou d'un paiement en espèces, ou iv) la transaction est résiliée avant son échéance ou elle est échue.

Pour la réévaluation ultérieure des instruments financiers, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur, et s'ils sont disponibles, la Banque les utilise pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation, et que ces cours reflètent des transactions réelles effectuées régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur, et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la Banque détermine la juste valeur des instruments financiers au moyen d'une technique d'évaluation faisant principalement appel à des données observables sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants sur le marché, s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Banque a recours à des hypothèses couvrant le montant, l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et les taux d'actualisation utilisés. Ces hypothèses se fondent principalement sur des données observables sur les marchés telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit, ainsi que les facteurs de volatilité des prix et des taux. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la détermination de la juste valeur des instruments financiers se fonde principalement sur les estimations et données internes, compte tenu des politiques d'évaluation en vigueur à la Banque, de l'environnement économique, des caractéristiques propres à l'actif financier ou au passif financier et d'autres facteurs pertinents. Dans certains cas précis, la Banque effectue des ajustements de la juste valeur pour refléter les incertitudes relatives à la détermination de la juste valeur des instruments financiers. Ces ajustements peuvent découler de divers facteurs comme le choix de la technique d'évaluation, de la disponibilité de données observables sur les marchés ou des hypothèses utilisées dans les techniques d'évaluation. La Banque peut incorporer le risque de liquidité des marchés dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif lorsqu'elle croit que ces instruments pourraient être cédés pour une contrepartie moindre que la juste valeur déterminée par ailleurs, suite à un manque de liquidité sur les marchés ou à un volume insuffisant d'opérations sur un marché donné.

Le tableau qui suit présente la valeur comptable et la juste valeur estimative des actifs et passifs financiers.

Au 31 octobre	2011		2010	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Actifs financiers</b>				
Encaisse	339	339	261	261
Dépôts auprès d'institutions financières	2 519	2 519	2 013	2 013
<b>Valeurs mobilières</b>				
Disponibles à la vente	15 884	15 921	10 997	11 010
Détenues à des fins de négociation	42 295	42 295	43 271	43 271
<b>Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente</b>	<b>9 388</b>	<b>9 517</b>	<b>10 878</b>	<b>10 708</b>
<b>Prêts</b>	<b>63 821</b>	<b>64 227</b>	<b>57 188</b>	<b>57 758</b>
<b>Autres actifs</b>				
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	7 394	7 394	5 946	5 946
Juste valeur des instruments financiers dérivés	8 225	8 225	8 120	8 120
Créances de clients, de négociants et de courtiers	1 780	1 780	2 909	2 909
Actifs divers	476	476	352	352
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>152 121</b>	<b>152 693</b>	<b>141 935</b>	<b>142 348</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Dépôts	87 114	87 546	81 785	82 549
<b>Autres passifs</b>				
Acceptations	7 394	7 394	5 946	5 946
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	18 181	18 181	18 292	18 292
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	13 837	13 915	12 513	12 616
Juste valeur des instruments financiers dérivés	7 984	7 984	6 631	6 631
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	1 351	1 351	3 131	3 131
Passifs divers	7 882	7 882	4 974	4 974
<b>Déventures subordonnées</b>	<b>2 000</b>	<b>1 962</b>	<b>2 033</b>	<b>1 993</b>
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>145 743</b>	<b>146 215</b>	<b>135 305</b>	<b>136 132</b>

#### Méthodes d'évaluation et hypothèses

##### *Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable*

La valeur comptable de certains actifs financiers et passifs financiers correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur. La Banque considère que la valeur comptable de l'encaisse, des dépôts auprès d'institutions financières, des engagements de clients en contrepartie d'acceptations et des acceptations, des créances de clients, de négociants et de courtiers, des montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers, ainsi que celle de certains éléments d'actif et de passif divers, correspond à la juste valeur.

##### *Valeurs mobilières disponibles à la vente*

Ces actifs financiers sont présentés à la juste valeur dans le bilan consolidé, à l'exception des titres de participation pour lesquels il n'y a pas de marché actif et qui sont présentés au coût. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 8. Les cours publiés dans un marché actif sont utilisés pour les titres présentés à leur juste valeur. En l'absence de marché actif, la juste valeur est estimée à partir des cours publiés pour des titres identiques en substance. Si de tels cours ne sont pas disponibles, elle est déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui intègrent des hypothèses fondées sur des données observées dans les marchés externes telles que les prix courants du marché, les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temps de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt et les taux de change.

La juste valeur des droits conservés est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus. Les hypothèses clés qui influent sur la juste valeur des droits conservés sont la durée de vie moyenne pondérée, les pertes sur créances prévues, le taux de remboursement anticipé, la marge excédentaire anticipée (déduction faite des pertes sur créances prévues) et le taux d'actualisation, en fonction des risques encourus.

Le détail de la détermination de la juste valeur des billets restructurés des conduits des véhicules d'actifs cadres, classés comme disponibles à la vente, est présenté à la note 9.

#### NOTE 4 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

##### *Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation et engagements afférents à des titres vendus à découvert*

Ces instruments financiers sont présentés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Leur juste valeur est fondée sur les cours publiés dans un marché actif. En l'absence de marché actif, elle est estimée à partir des cours publiés pour des titres identiques en substance. Si de tels cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui intègrent des hypothèses se fondant principalement sur des données observées dans les marchés externes telles que les prix courants du marché, les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temps de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt et les taux de change.

Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la détermination de la juste valeur des instruments financiers est basée principalement sur les estimations et données internes, en prenant en considération les politiques d'évaluation en vigueur à la Banque, la conjoncture économique, les caractéristiques propres à l'actif financier ou au passif financier et d'autres facteurs pertinents.

Le détail de la détermination de la juste valeur des billets restructurés des conduits des véhicules d'actifs cadres (VAC), désignés comme détenus à des fins de négociation, est présenté à la note 9.

##### *Instruments financiers dérivés*

La juste valeur des instruments financiers dérivés est fondée sur les cours publiés dans un marché actif lorsqu'ils sont disponibles. Autrement, elle est déterminée au moyen de modèles d'évaluation qui intègrent des hypothèses basées principalement sur des données observées sur les marchés externes telles que les prix courants du marché et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temps de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit, les taux de change et les facteurs de volatilité des prix et des taux. Lorsqu'une ou plusieurs données d'entrée significatives ne sont pas observables sur les marchés, la détermination de la juste valeur des instruments financiers dérivés se fonde principalement sur les estimations et données internes, en prenant en considération les politiques d'évaluation en vigueur à la Banque, la conjoncture économique, les caractéristiques propres à l'actif financier ou au passif financier et d'autres facteurs pertinents. Dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers dérivés, la Banque incorpore le risque de crédit en tenant compte de la capacité financière des contreparties aux contrats, de l'évaluation de la valeur au marché actuelle ou future des opérations, ainsi que des mesures d'atténuation du risque de crédit comme les accords généraux de compensation et les ententes de sûreté. La Banque incorpore également son propre risque de crédit.

##### *Prêts et valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente*

La juste valeur des prêts et des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente est déterminée à la date du bilan par l'actualisation des flux de trésorerie futurs contractuels prévus, en tenant compte des options de remboursement par anticipation, aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour de nouveaux instruments financiers similaires.

##### *Dépôts et valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat*

La juste valeur des dépôts et des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat est déterminée à la date du bilan par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus et aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des instruments financiers ayant des conditions similaires. La prévision des flux de trésorerie tient compte des options de rachat par anticipation des dépôts, s'il y a lieu.

##### *Déventures subordonnées*

La juste valeur des déventures subordonnées est fondée sur les cours publiés dans un marché actif. En l'absence de cours observables sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des instruments financiers similaires et dont la durée jusqu'à l'échéance est la même.

#### Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- niveau 1 : évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Ces instruments incluent principalement les titres de participation et les instruments financiers dérivés qui sont négociés sur des marchés actifs, ainsi que certains titres de créances très liquides activement négociés sur le marché hors bourses;
- niveau 2 : techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs; à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs; à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien. Ces instruments incluent principalement les instruments financiers dérivés négociés sur le marché hors bourses, certains titres de créances ayant des cotes de crédit de première qualité, ainsi que certains titres de participation dont la valeur n'est pas directement observable sur le marché; et
- niveau 3 : techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché. Ces instruments incluent principalement les investissements dans les billets restructurés des conduits d'actifs cadres, certains investissements dans des titres de créances adossés à des actifs, certains droits conservés relatifs aux intérêts futurs excédentaires sur les opérations de titrisation, et certains instruments financiers dérivés incorporés relatifs aux facilités de crédit offertes à la clientèle détenant des billets restructurés des conduits VAC.

La hiérarchie qui s'applique à la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur. Le tableau qui suit présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé sur une base récurrente, classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite à la page précédente. Au cours des exercices 2010 et 2011, il n'y a eu aucun transfert significatif d'instruments financiers entre les niveaux 1 et 2.

Au 31 octobre				2011
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur
<b>Actifs financiers</b>				
Encaisse	339	–	–	339
<b>Valeurs mobilières</b>				
Disponibles à la vente	2 294	13 186	127	15 607
Détenues à des fins de négociation	23 637	17 421	1 237	42 295
<b>Prêts</b>				
Aux entreprises et aux administrations publiques	–	8	(10)	(2)
<b>Autres actifs</b>				
Juste valeur des instruments financiers dérivés	265	7 926	34	8 225
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>26 535</b>	<b>38 541</b>	<b>1 388</b>	<b>66 464</b>
<b>Passifs financiers</b>				
<b>Dépôts</b>				
Entreprises et administrations publiques	–	716	13	729
<b>Autres passifs</b>				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	10 504	7 677	–	18 181
Juste valeur des instruments financiers dérivés	211	7 751	22	7 984
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>10 715</b>	<b>16 144</b>	<b>35</b>	<b>26 894</b>

Au 31 octobre				2010
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur
<b>Actifs financiers</b>				
Encaisse	261	–	–	261
<b>Valeurs mobilières</b>				
Disponibles à la vente	1 363	9 162	93	10 618
Détenues à des fins de négociation	28 618	13 368	1 285	43 271
<b>Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente</b>	–	84	–	84
<b>Prêts</b>				
Aux entreprises et aux administrations publiques	–	–	(110)	(110)
<b>Autres actifs</b>				
Juste valeur des instruments financiers dérivés	243	7 829	48	8 120
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>30 485</b>	<b>30 443</b>	<b>1 316</b>	<b>62 244</b>
<b>Passifs financiers</b>				
<b>Dépôts</b>				
Entreprises et administrations publiques	–	771	38	809
<b>Autres passifs</b>				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	12 675	5 617	–	18 292
Juste valeur des instruments financiers dérivés	302	6 315	14	6 631
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>12 977</b>	<b>12 703</b>	<b>52</b>	<b>25 732</b>

#### NOTE 4 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

Les catégories d'instruments financiers dont la juste valeur est classée dans le niveau 3 se composent essentiellement des produits suivants :

- instruments financiers détenus à des fins de négociation : les investissements dans les billets restructurés des conduits des véhicules d'actifs cadres (se reporter à la note 9 pour de plus amples renseignements), certains investissements dans des titres de créances adossés à des actifs, des investissements dans des fonds de couverture visés par certaines restrictions relatives au rachat d'unités ou de titres, ainsi que certains instruments financiers dérivés dont la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation internes qui se fondent sur des données significatives non observables sur les marchés;
- valeurs mobilières disponibles à la vente : les investissements dans les billets restructurés des conduits VAC, ainsi que certains droits conservés relatifs aux intérêts futurs excédentaires sur les opérations de titrisation;
- dérivés incorporés relatifs aux facilités de crédit offertes à la clientèle détenant des billets restructurés des conduits VAC (se reporter à la note 9 pour de plus amples renseignements) et inclus dans la provision générale constituée à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par des billets restructurés des conduits VAC (se reporter à la note 5 pour de plus amples renseignements); et
- notes structurées comprises dans les dépôts d'entreprises et d'administrations publiques dont la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation internes qui se fondent sur des données significatives non observables sur les marchés.

La Banque effectue des analyses de sensibilité pour les évaluations de la juste valeur classées dans le niveau 3, en substituant les données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement plausibles. À l'exception des investissements dans les billets restructurés des conduits VAC (se reporter à la note 9 pour de plus amples renseignements), ces analyses de sensibilité entraînent une variation négligeable de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3.

#### Changements survenus dans la juste valeur des instruments financiers de niveau 3

Le tableau à la page suivante présente les variations survenues dans la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011. La Banque classe les instruments financiers dans ce niveau lorsque la technique d'évaluation est fondée sur au moins une donnée significative non observable sur les marchés, ou en présence d'un manque de liquidité sur certains marchés. Il se peut que la technique d'évaluation soit aussi basée en partie sur des données observables sur les marchés. Les gains et pertes présentés ci-après peuvent donc inclure des variations de la juste valeur basées sur des données observables et non observables.

La Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans les différents niveaux existants par le biais de positions économiques inverses. Les gains et pertes pour les instruments financiers classés dans le niveau 3 présentés ci-après ne reflètent pas les gains et pertes inverses sur les instruments financiers utilisés à des fins de couverture économique qui peuvent avoir été classés par la Banque dans le niveau 1 ou 2. De plus, la Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 au moyen d'autres instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de ces couvertures n'est pas inclus dans le montant net présenté dans le tableau à la page suivante.

#### Gains et pertes non réalisés reportés au moment de la comptabilisation initiale

Les instruments financiers, pour lesquels la Banque a recours à une technique d'évaluation basée sur des données significatives non observables sur les marchés, sont enregistrés initialement au prix de la transaction, soit la juste valeur de la contrepartie reçue ou versée. Puisque la juste valeur initiale déterminée au moyen de la technique d'évaluation peut être différente du prix de la transaction, le gain ou la perte en découlant est reporté. Aux 31 octobre 2011 et 2010, le montant reporté est négligeable.

## Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Exercice terminé le 31 octobre	2011				
	Valeurs mobilières disponibles à la vente	Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation	Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	Juste valeur des instruments financiers dérivés <sup>(1)</sup>	Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques
Juste valeur au 31 octobre 2010	93	1 285	(110)	34	(38)
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le <i>Bénéfice net</i> <sup>(2)</sup>	125	2	15	(25)	–
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans les <i>Autres éléments du résultat étendu</i>	28	–	–	–	–
Achats	33	58	–	–	–
Ventes	–	(94)	–	–	–
Émissions	–	–	–	3	(6)
Règlements et autres	(152)	(14)	85	–	–
Transferts d'instruments dans le niveau 3 et sorties d'instruments de ce niveau <sup>(3)</sup>	–	–	–	–	31
<b>Juste valeur au 31 octobre 2011</b>	<b>127</b>	<b>1 237</b>	<b>(10)</b>	<b>12</b>	<b>(13)</b>
Variation des gains et des pertes non réalisés compris dans les résultats relativement aux actifs financiers et aux passifs financiers détenus au 31 octobre 2011 <sup>(4)</sup>	–	(7)	–	(25)	–

Exercice terminé le 31 octobre	2010				
	Valeurs mobilières disponibles à la vente	Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation	Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	Juste valeur des instruments financiers dérivés <sup>(1)</sup>	Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques
Juste valeur au 31 octobre 2009	115	1 281	(138)	(2)	(20)
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le <i>Bénéfice net</i> <sup>(5)</sup>	95	(4)	–	31	–
Achats	19	47	–	–	–
Ventes	–	(40)	–	–	–
Règlements et autres	(136)	(16)	28	5	–
Transferts d'instruments dans le niveau 3 et sorties d'instruments de ce niveau <sup>(3)</sup>	–	17	–	–	(18)
<b>Juste valeur au 31 octobre 2010</b>	<b>93</b>	<b>1 285</b>	<b>(110)</b>	<b>34</b>	<b>(38)</b>
Variation des gains et des pertes non réalisés compris dans les résultats relativement aux actifs financiers et aux passifs financiers détenus au 31 octobre 2010 <sup>(6)</sup>	–	(3)	–	30	–

(1) La juste valeur des instruments financiers dérivés comprend les actifs et les passifs, présentés au net.

(2) Le total des gains nets compris dans les *Autres revenus* est de 117 M\$.

(3) Au cours des exercices 2011 et 2010, certains instruments financiers ont été transférés dans ou sortis du niveau 3 en raison de changements dans la disponibilité de données observables sur le marché suite à l'évolution de conditions de marché.

(4) Le total des pertes non réalisées compris dans les *Autres revenus* est de 32 M\$.

(5) Le total des gains nets compris dans les *Autres revenus* est de 122 M\$.

(6) Le total des gains non réalisés compris dans les *Autres revenus* est de 27 M\$.

## NOTE 5 – Gestion des risques associés aux instruments financiers

La Banque considère le risque comme un élément indissociable de son développement et de la diversification de ses activités, et elle en préconise une gestion harmonisée à sa stratégie d'expansion des affaires. La gestion efficace des risques a pour objet de donner l'assurance raisonnable que les risques encourus n'excèdent pas les seuils acceptables, et que la prise de risques contribue à la création de valeur pour les actionnaires. Pour la Banque, il s'agit d'atteindre un sain équilibre entre le rendement obtenu et les risques assumés.

### Cadre de la gestion des risques

Pour atteindre les objectifs qu'elle a établis en matière de gestion des risques, la Banque dispose d'un cadre de gestion regroupant les éléments suivants :

#### Culture de gestion des risques

La direction de la Banque fait couramment la promotion d'une culture de gestion des risques dans ses communications internes. Ces dernières proposent un modèle équilibré où les initiatives d'expansion des affaires se conjuguent à la préoccupation constante d'une saine gestion des risques.

#### Structure de gouvernance

La structure de gouvernance de la Banque prévoit les rôles et responsabilités de tous les paliers d'intervention.

#### Le conseil d'administration

Le Conseil a la responsabilité d'examiner et d'approuver la philosophie de risque global et l'appétit de la Banque pour le risque, de reconnaître et de comprendre les principaux risques auxquels la Banque fait face et de s'assurer que les systèmes appropriés soient en place afin de permettre une gestion et un contrôle efficaces de ces risques. Il accomplit son mandat à ce chapitre à la fois directement et par l'entremise de ses comités, dont le comité d'audit et de gestion des risques.

#### Le comité d'audit et de gestion des risques (CAGR)

Le CAGR a la responsabilité d'approuver les politiques de gestion des risques et les limites de tolérance au risque. En plus de s'assurer que les ressources et les processus appropriés sont en place pour gérer ces risques adéquatement et efficacement sur une base continue, il examine et approuve tous les aspects importants des systèmes d'évaluation des risques.

#### Bureau de la présidence

Composé du président et chef de la direction et des dirigeants responsables des principales fonctions et unités d'affaires de la Banque, le bureau de la présidence est responsable, en matière de gestion des risques, de l'élaboration pour des fins d'approbation par le Conseil, de la philosophie de risque, de l'appétit pour le risque, et de la gestion du profil de risque. Il veille également à l'exercice d'une saine gestion des risques en cohésion avec l'atteinte des objectifs et les stratégies d'affaires de la Banque.

#### La direction de la Banque

La direction de la Banque diffuse la culture de gestion des risques dans l'ensemble de l'institution et gère les principaux risques auxquels elle est exposée.

#### Le comité des risques globaux

Le comité des risques globaux a la responsabilité de définir les paramètres des politiques qui déterminent la tolérance et la stratégie globale en matière de risque, à l'échelle de la Banque et de ses filiales, et de fixer les limites ainsi que les seuils de tolérance et d'intervention permettant à la Banque de gérer adéquatement les principaux risques auxquels elle est exposée. Le comité approuve et surveille notamment tous les crédits d'envergure. Les comités de gestion des risques des marchés, de gestion des risques opérationnels et de gestion de l'appariement lui sont subordonnés.

#### Le comité de divulgation

Le comité de divulgation a la responsabilité de veiller à la mise en place et au bon fonctionnement des procédés et contrôles relatifs à la divulgation de l'information financière.

#### Le groupe de la gestion des risques

Ce groupe propose des politiques de gestion des risques et met en place les outils et les modèles de détection, de mesure et de suivi des risques. En plus d'instaurer et d'appliquer les différents mécanismes d'examen indépendant et d'approbation des risques, ce groupe a aussi pour tâche de proposer les limites d'exposition aux risques en fonction des seuils de tolérance établis par le CAGR et d'informer la direction de la Banque ainsi que le Conseil des risques importants.

#### Les unités d'affaires

Les unités d'affaires gèrent les risques liés à leurs activités, dans le cadre des limites en place et en accord avec les politiques établies en la matière, en veillant à déceler, à analyser et à comprendre les risques auxquels elles sont exposées, et à mettre en place des mécanismes d'atténuation de ces risques. La direction de ces unités doit s'assurer du respect par les employés des politiques en vigueur et, particulièrement, des limites qui y sont établies.

### Politiques de gestion des risques

Les politiques de gestion des risques, ainsi que les lignes directrices et les procédés qui les accompagnent, constituent les éléments essentiels du cadre de la gestion des risques. En effet, elles cernent et décrivent les principaux risques découlant des activités, précisent les exigences auxquelles sont soumises les unités d'affaires dans l'évaluation et la gestion de ces risques, stipulent le procédé d'autorisation de la prise de risque et fixent les limites de risque à respecter. Ces politiques, qui couvrent tous les principaux risques définis dans l'approche de la gestion des risques adoptée par la Banque, sont révisées régulièrement – annuellement dans la plupart des cas – afin d'en vérifier la pertinence compte tenu de l'évolution des marchés et des plans d'affaires des unités de la Banque. D'autres politiques, normes et procédés viennent se greffer aux politiques de la gestion des risques et couvrent certains aspects plus précis de la gestion, tels la poursuite des activités de l'entreprise, le lancement de nouveaux produits, et le démarrage de nouvelles initiatives ou activités, ou encore l'évaluation des instruments financiers. Ces politiques, normes et procédés s'appliquent généralement à l'ensemble de la Banque.

Les politiques de gestion des risques de la Banque, ainsi que les lignes directrices et les procédés qui les accompagnent, sont présentées dans le rapport de gestion.

## Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est celui de subir une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être un emprunteur, un émetteur, une contrepartie ou un garant. Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires. La Banque y est exposée non seulement par le biais de ses activités et opérations de prêts directs, mais également par celui des engagements de crédit, des lettres de garantie, des lettres de crédit, des opérations sur produits dérivés négociés hors bourse, des titres de créances disponibles à la vente, des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, des dépôts auprès d'institutions financières, de ses activités de courtage, et des opérations comportant un risque de règlement pour la Banque tels les virements de fonds irrévocables à des tiers par l'intermédiaire des systèmes électroniques de paiement.

Une politique cadre régit sur une base centralisée les activités générant un risque de crédit pour la Banque dans son ensemble, et elle est complétée par une série de politiques internes ou sectorielles et de lignes directrices qui lui sont subordonnées. Ces dernières traitent d'aspects particuliers de la gestion, tels que les latitudes de crédit, les exigences en matière de sûretés ou la qualification des risques, ou encore couvrent plus en profondeur des secteurs d'activités donnés.

### Évaluation du risque de crédit des prêts et notation

La juste évaluation du risque que représente un emprunteur ou une contrepartie est préalable à toute décision saine et prudente en matière de crédit. De fait, il s'agit là de l'étape initiale du traitement des demandes de crédit, dont chacune est analysée au moyen d'un système de cotes de risque de crédit mis au point par la Banque et basé sur une échelle graduée de 1 à 10, comprenant 19 échelons, pour tous ses portefeuilles comportant un risque de crédit. À chaque échelon correspond une probabilité de défaut de l'emprunteur, de la contrepartie ou du tiers visé, ce qui permet d'estimer le risque de crédit pour la Banque. Les méthodes d'évaluation du risque de crédit varient en fonction du type de portefeuille.

Les principaux paramètres utilisés dans la mesure du risque de crédit que représentent l'encours des prêts et les montants non utilisés sont les suivants :

- la probabilité de défaut (PD), qui représente la probabilité que survienne, sur un horizon d'un an, une situation de défaut du débiteur concerné;
- la perte en cas de défaut (PCD), qui représente l'ampleur de la perte attendue en raison du défaut du débiteur, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut (ECD); et
- l'ECD, qui représente l'estimation de l'encours potentiellement tiré par le débiteur au moment du défaut.

### Portefeuilles de crédit aux particuliers

Cette catégorie comprend les portefeuilles de crédit relatifs aux prêts hypothécaires résidentiels, aux prêts à la consommation ainsi qu'aux prêts à certaines petites entreprises. Le risque de crédit de ces portefeuilles est mesuré à l'aide de modèles d'évaluation par pointage. Ces modèles permettent de déterminer la cote de risque de défaut du débiteur pour les crédits aux particuliers. L'évaluation tient compte également du risque lié au produit, par exemple une marge de crédit par rapport à un prêt à terme. L'évaluation du risque de crédit des particuliers s'appuie sur le regroupement d'un ensemble d'emprunteurs ayant des profils semblables en matière d'antécédents et de comportement de crédit.

La gestion globale des portefeuilles de crédit aux particuliers s'appuie sur une analyse des risques des prêts par regroupements (lots) en fonction de profils communs au chapitre des débiteurs. Cette approche est éprouvée en matière d'évaluation des risques propres aux particuliers, notamment pour estimer les défauts et les pertes sur prêts. Plusieurs facteurs sont pris en compte pour cette évaluation, particulièrement :

- le pointage relatif au comportement
- les caractéristiques du produit de prêt
- les garanties fournies
- l'ancienneté de l'engagement au bilan de la Banque
- le statut du prêt (productif, en retard ou en défaut)

## NOTE 5 – Gestion des risques associés aux instruments financiers (suite)

La définition des lots est aussi établie en fonction de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et de l'exposition en cas de défaut, dont la mesure est basée sur les caractéristiques du débiteur et de la transaction elle-même. Pour sa part, la perte en cas de défaut est estimée à partir des facteurs propres à la transaction, notamment les caractéristiques du produit de prêt, le ratio prêt-valeur et les types de garanties. Les politiques de la Banque en matière d'évaluation de la cote de risque de défaut et de la cote de risque de facilité, ainsi que la politique de révision et renouvellement et la politique de quantification du risque requièrent une révision annuelle des cotes de risque de défaut.

### Portefeuilles de crédit aux entreprises et aux administrations publiques

Cette catégorie comprend les portefeuilles de crédit aux entreprises autres que certaines petites entreprises classées dans les portefeuilles de crédit aux particuliers, de même que les crédits aux administrations publiques et aux institutions financières.

Ces portefeuilles de crédit se font attribuer une cote de risque basée sur l'examen individuel détaillé de l'emprunteur. Cet examen englobe les dimensions financière et non financière de ce dernier, et couvre notamment sa solidité financière, son secteur d'activité économique, sa capacité concurrentielle, son accès à des fonds et la qualité de sa gestion. La Banque dispose d'outils et de modèles de notation du risque qui permettent d'évaluer spécifiquement le risque propre à un débiteur par rapport à son secteur et à ses pairs. Les modèles utilisés sont adaptés au grand secteur d'activité auquel appartient le débiteur. Ainsi, des modèles ont été créés pour sept différents secteurs : entreprises commerciales, grandes entreprises, banques-courtage, états souverains, énergie, immobilier et agricole.

Cette évaluation du risque conduit à l'attribution d'une cote de risque de défaut liée au débiteur et qui traduit en quelque sorte la qualité du crédit de ce dernier. À chaque niveau de cote de risque (voir le tableau qui suit) correspond une probabilité de défaut. Cette classification de la qualité des crédits permet de différencier d'une manière appropriée les évaluations respectives que la Banque fait de la capacité d'un débiteur de satisfaire ses obligations contractuelles. Une telle évaluation doit être faite indépendamment de la conjoncture extérieure, particulièrement de conditions économiques ou financières défavorables susceptibles de provoquer des situations de tension pour l'entreprise. L'attribution des cotes de risque de défaut repose sur l'évaluation des risques d'ordre commercial et financier propres aux débiteurs mêmes, à partir d'un examen de leur solvabilité. Cette évaluation s'effectue au moyen de divers modèles de quantification du risque décrits un peu plus loin.

L'échelle des cotes de risque de défaut des entreprises et gouvernements préconisée par la Banque présente quelques similitudes avec les systèmes utilisés par les principales agences de notation externes. Le tableau ci-dessous présente un regroupement des 19 échelons par grande catégorie de risque et permet une comparaison avec les cotes de deux grandes agences de notation.

## Cotes internes de risque de défaut – entreprises

Cotes	Standard & Poor's	Moody's	Descriptif <sup>(1)</sup>
1 – 2,5	AAA à A-	Aaa à A3	Excellent
3 – 4	BBB+ à BBB-	Baa1 à Baa3	Bon
4,5 – 6	BB+ à B+	Ba1 à B1	Satisfaisant
6,5 – 7,5	B à CCC+	B2 à Caa1	À signaler
8 – 8,5	CCC et CCC-	Caa2 et Caa3	Faible
9 – 10	CC, C et D	Ca, C et D	Défaut

(1) De plus amples renseignements sont présentés dans les tableaux de la page 116.

La Banque dispose également de modèles d'évaluation spécifiques par grand secteur d'activité qui attribuent une cote de risque à la facilité de crédit en fonction des sûretés et des garanties que le débiteur est en mesure de fournir et, dans certains cas, d'autres facteurs.

Ainsi, la Banque dispose d'un système de cotes de risque bidimensionnel qui, s'appuyant sur un historique de données internes et externes, établit pour chaque débiteur une cote de risque de défaut, et des modèles qui attribuent à la facilité de crédit une cote de risque indépendante de celle qui est attribuée au débiteur.

### Processus d'adjudication et d'autorisation de crédit

Les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient en premier lieu sur les résultats de l'évaluation du risque. Outre la solvabilité du client, la décision repose sur des facteurs comme les garanties disponibles, la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures, et l'objectif de rendement global compte tenu du risque de la Banque. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein des équipes de la gestion des risques et de la direction, indépendantes des unités d'affaires, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

Les pouvoirs décisionnels à cet égard sont déterminés conformément à la délégation de pouvoirs stipulée dans la politique de gestion du risque de crédit. Les crédits d'envergure ou présentant un niveau de risque plus élevé pour la Banque sont approuvés par un membre d'un niveau hiérarchique supérieur. Le comité des risques globaux de la Banque approuve et surveille tous les crédits d'envergure. Les demandes de crédit dépassant les latitudes de la direction sont soumises à l'approbation du Conseil. Le processus d'octroi de crédit exige, de la part des gestionnaires, un degré élevé de responsabilité personnelle et un mode dynamique de gestion de portefeuille.

#### Atténuation du risque

La Banque contrôle également le risque de crédit au moyen de diverses techniques d'atténuation du risque. L'obtention par la Banque de sûretés bonnes et valables de l'emprunteur est la forme la plus courante d'atténuation du risque de crédit. La Banque ne considère pas qu'un tel mécanisme soit un substitut à une évaluation rigoureuse de la capacité de l'emprunteur à faire face à ses obligations. Il en constitue toutefois un complément essentiel au-delà d'un certain seuil de risque. La prise de garanties n'est pas une nécessité dans tous les cas. Elle dépend du niveau de risque que représente l'emprunteur ainsi que du type de prêt consenti. Cependant, lorsque le niveau de risque est jugé élevé pour la Banque, des sûretés seront vraisemblablement exigées. La validité sur le plan juridique des sûretés obtenues ainsi que la capacité d'en mesurer correctement et régulièrement la valeur sont des critères de première importance pour que ce mécanisme d'atténuation du risque remplisse adéquatement son rôle. La Banque a adopté dans ses politiques internes des exigences précises en matière de documentation juridique appropriée et d'évaluation pour les sûretés que peuvent réclamer les unités d'affaires en garantie de prêts octroyés. Les catégories de sûretés admissibles en garantie ainsi que la valeur d'emprunt de ces biens sont également définies par la Banque. Elles comprennent principalement les catégories d'actif suivantes : comptes clients, stocks, équipement et outillage, matériel roulant, hypothèques immobilières sur immeubles résidentiels, commerciaux, de bureaux et sur établissements industriels ainsi qu'espèces, titres négociables, cautions et garanties gouvernementales.

Les engagements des contreparties liés à la négociation de contrats sur instruments financiers dérivés font fréquemment l'objet de mesures d'atténuation du risque de crédit. Les techniques d'atténuation diffèrent quelque peu de celles qui sont utilisées pour les prêts et les avances, et elles varient selon la nature de l'instrument ou du type de contrat négocié. La première d'entre elles, et la plus courante, est la conclusion avec les parties concernées de conventions cadres de l'*International Swaps & Derivatives Association, Inc.* (ISDA). Ces conventions permettent d'effectuer, en cas de défaut d'une des parties contractantes, la pleine compensation des montants bruts de l'évaluation au prix du marché de chacune des transactions visées par la convention et en vigueur au moment du défaut. Le montant du règlement final représente par conséquent le solde net des gains et pertes sur chaque transaction, ce qui diminue l'exposition en situation de défaut de la contrepartie. Les politiques de la Banque requièrent qu'une convention ISDA soit conclue avec la plupart de ses contreparties transigeant des instruments financiers dérivés et des contrats de change à terme.

Un mécanisme additionnel de réduction du risque de crédit complète dans plusieurs cas la convention ISDA, et donne le droit à la Banque et à sa contrepartie, ou à l'une ou l'autre des deux parties le cas échéant, de réclamer des actifs en nantissement à l'autre partie lorsque le solde net des gains et des pertes sur chaque opération dépasse un certain seuil défini dans l'entente. Ces ententes, connues sous le nom de *Credit Support Annex* (CSA), sont très répandues parmi les institutions financières actives sur les marchés financiers internationaux, parce qu'elles limitent l'ampleur du risque de crédit tout en accordant une marge de manœuvre additionnelle aux négociateurs pour continuer de transiger avec la contrepartie. La Banque a fréquemment recours à ce type de convention juridique dans le cadre de ses opérations avec les institutions financières et les gouvernements. Pour les opérations avec les entreprises, la Banque préconise plutôt l'utilisation de mécanismes internes prévus dans les conventions de crédit. Les politiques internes de la Banque fixent les conditions régissant la mise en place de telles méthodes d'atténuation.

#### Diversification et gestion de portefeuille

La Banque est exposée au risque de crédit non seulement par l'encours de ses prêts et par les montants des engagements non utilisés envers un emprunteur donné, mais également en raison de la répartition par secteur d'activité de l'encours des prêts et les montants non utilisés, et de l'exposition de ses divers portefeuilles de crédit au risque géographique, au risque de concentration et au risque lié au règlement des opérations.

La Banque contrôle ces divers risques d'abord au moyen d'une diversification optimale de ses expositions. Les critères de gestion établis dans ses politiques et procédures internes visent, entre autres, à maintenir une saine diversification du risque de crédit dans ses portefeuilles. Ces directives se traduisent principalement par l'application de diverses limites au chapitre des expositions : latitudes d'autorisation de crédit et de limites pays par palier hiérarchique, limites de concentration de crédit par contrepartie, limites de concentration par secteur industriel, par pays, par région et par type d'instrument financier. Le suivi de ces limites fait l'objet de rapports périodiques au Conseil par la direction de la Gestion des risques.

Les critères fixés pour la diversification du portefeuille et les limites particulières des secteurs économiques, industriels ou géographiques, sont fondés sur des études et des analyses sectorielles réalisées par les économistes et le groupe de la Gestion des risques, et sont approuvés par le comité des risques globaux. Des analyses sont menées en continu afin de déceler les difficultés d'un secteur d'activité ou d'un emprunteur avant qu'elles ne se matérialisent, notamment par des paiements en souffrance.

**NOTE 5 – Gestion des risques associés aux instruments financiers (suite)**

---

**Autres méthodes d'atténuation**

- *Instruments financiers dérivés de crédit*  
La Banque réduit également son risque de crédit en recourant dans une certaine mesure à la protection offerte par les instruments financiers dérivés de crédit, soit les swaps sur défaillance de crédit. Lorsque la Banque acquiert une protection de crédit, elle verse à la contrepartie une prime sur le swap en échange de la promesse d'un paiement par celle-ci dans le cas où surviendrait un défaut de l'entité sous-jacente ou un autre événement impliquant celle-ci et couvert par la convention juridique. Comme les fournisseurs de protection de crédit doivent se voir attribuer une cote de risque de défaut au même titre que les emprunteurs, la Banque définit dans ses politiques internes l'ensemble des critères pour qu'une contrepartie soit jugée admissible pour servir à l'atténuation du risque de crédit à la Banque.
- *Syndication de prêts*  
En matière de syndication de prêts, la Banque énonce des directives précises quant aux objectifs, aux responsabilités et aux exigences documentaires.
- *Titrisation*  
La titrisation constitue un moyen de transférer à des tiers une partie du risque de crédit encouru sur des prêts consentis à l'origine par la Banque. Cette activité est analysée en détail à la note 11.

**Suivi des comptes et recouvrement**

Les crédits octroyés et les emprunteurs font l'objet d'un suivi permanent, mais celui-ci varie en fonction du degré de risque couru. Les gestionnaires de prêts exercent, à l'aide de diverses méthodes d'intervention, un suivi particulièrement rigoureux des dossiers présentant des problèmes. Par ailleurs, s'il arrive que les prêts subissent une détérioration supplémentaire et une augmentation du risque au point de requérir une intensification du suivi, un groupe spécialisé dans la gestion des comptes problématiques intervient. Ce groupe est chargé de maximiser la récupération des sommes déboursées et d'élaborer des stratégies adaptées à ces comptes.

Dans ces cas, les gestionnaires de prêts préparent et soumettent mensuellement au service de crédit concerné un rapport de surveillance détaillé qui permet de suivre la situation des débiteurs à risque et les mesures correctives qui ont été formulées. Tous les rapports de surveillance sont suivis par la direction de chaque service de crédit concerné. Trimestriellement, un comité de surveillance des crédits se réunit pour réviser les plans d'action et les rapports de surveillance de tous les débiteurs ayant des prêts déboursés et des montants non utilisés de 2 M\$ et plus. Le pouvoir d'autoriser des provisions pour pertes sur créances est attribué, au moyen de latitudes déléguées en fonction du palier hiérarchique, dans la politique de gestion du risque de crédit.

Des renseignements détaillés relatifs à la comptabilisation des prêts douteux et des provisions pour pertes sur créances sont présentés à la note 1.

## Exposition maximale au risque de crédit

Les montants du tableau ci-dessous représentent l'exposition maximale au risque de crédit en date du bilan, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit.

Au 31 octobre		Exposition maximale au risque de crédit selon les classes d'actifs de Bâle II					2011
	Montants utilisés <sup>(1)</sup>	Engagements inutilisés <sup>(2)</sup>	Transactions assimilées à des accords de prise en pension <sup>(3)</sup>	Dérivés hors bourse <sup>(4)</sup>	Autres éléments hors bilan <sup>(5)</sup>	Total	
<b>Particuliers</b>							
Hypothèques résidentielles	27 348	3 769	–	–	–	31 117	
Crédits rotatifs admissibles	2 560	1 828	–	–	–	4 388	
Particuliers – autres	10 588	1 029	–	–	18	11 635	
<b>Particuliers – total</b>	<b>40 496</b>	<b>6 626</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>18</b>	<b>47 140</b>	
<b>Autres que particuliers</b>							
Entreprises	25 688	9 344	2 045	–	1 938	39 015	
États souverains	14 599	2 997	10 614	–	46	28 256	
Institutions financières	4 302	49	37 332	635	681	42 999	
<b>Autres que particuliers – total</b>	<b>44 589</b>	<b>12 390</b>	<b>49 991</b>	<b>635</b>	<b>2 665</b>	<b>110 270</b>	
Portefeuille de négociation	–	–	–	5 184	–	5 184	
Titrisation	1 249	–	–	–	3 257	4 506	
<b>Total – Risque de crédit</b>	<b>86 334</b>	<b>19 016</b>	<b>49 991</b>	<b>5 819</b>	<b>5 940</b>	<b>167 100</b>	
<b>Approche standardisée</b>	<b>6 882</b>	<b>514</b>	<b>2 021</b>	<b>711</b>	<b>761</b>	<b>10 889</b>	
<b>Approche NI avancée</b>	<b>79 452</b>	<b>18 502</b>	<b>47 970</b>	<b>5 108</b>	<b>5 179</b>	<b>156 211</b>	
<b>Total – Risque de crédit</b>	<b>86 334</b>	<b>19 016</b>	<b>49 991</b>	<b>5 819</b>	<b>5 940</b>	<b>167 100</b>	

Au 31 octobre		Exposition maximale au risque de crédit selon les classes d'actifs de Bâle II					2010
	Montants utilisés <sup>(1)</sup>	Engagements inutilisés <sup>(2)</sup>	Transactions assimilées à des accords de prise en pension <sup>(3)</sup>	Dérivés hors bourse <sup>(4)</sup>	Autres éléments hors bilan <sup>(5)</sup>	Total	
<b>Particuliers</b>							
Hypothèques résidentielles	23 609	4 636	–	–	–	28 245	
Crédits rotatifs admissibles	2 562	2 655	–	–	–	5 217	
Particuliers – autres	10 335	1 243	–	–	22	11 600	
<b>Particuliers – total</b>	<b>36 506</b>	<b>8 534</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>22</b>	<b>45 062</b>	
<b>Autres que particuliers</b>							
Entreprises	21 986	9 416	1 468	–	1 878	34 748	
États souverains	10 181	2 753	8 921	13	86	21 954	
Institutions financières	3 248	45	38 801	182	303	42 579	
<b>Autres que particuliers – total</b>	<b>35 415</b>	<b>12 214</b>	<b>49 190</b>	<b>195</b>	<b>2 267</b>	<b>99 281</b>	
Portefeuille de négociation	–	–	–	7 141	–	7 141	
Titrisation	1 239	–	–	–	2 054	3 293	
<b>Total – Risque de crédit</b>	<b>73 160</b>	<b>20 748</b>	<b>49 190</b>	<b>7 336</b>	<b>4 343</b>	<b>154 777</b>	
<b>Approche standardisée</b>	<b>5 358</b>	<b>210</b>	<b>1 446</b>	<b>2 251</b>	<b>363</b>	<b>9 628</b>	
<b>Approche NI avancée</b>	<b>67 802</b>	<b>20 538</b>	<b>47 744</b>	<b>5 085</b>	<b>3 980</b>	<b>145 149</b>	
<b>Total – Risque de crédit</b>	<b>73 160</b>	<b>20 748</b>	<b>49 190</b>	<b>7 336</b>	<b>4 343</b>	<b>154 777</b>	

- (1) Les montants utilisés représentent certains dépôts auprès d'institutions financières, les titres de créances disponibles à la vente, les prêts bruts, les engagements de clients en contrepartie d'acceptations ainsi que certains actifs divers.
- (2) Les engagements inutilisés représentent les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, d'acceptations, de lettres de garantie et de lettres de crédit documentaire, exception faite des activités de banque d'affaires.
- (3) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat.
- (4) Correspondent aux contrats à terme de gré à gré et normalisés, aux swaps et aux options.
- (5) Correspondent aux lettres de garantie, de crédit documentaire et des actifs titrisés qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.

NOTE 5 – Gestion des risques associés aux instruments financiers (suite)

## Portefeuille de prêts aux entreprises et aux administrations publiques soumis à l'approche de la notation interne avancée

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit du portefeuille de prêts aux entreprises et aux administrations publiques soumis à l'approche de la notation interne avancée, selon les catégories de risque des notations internes attribuées aux emprunteurs.

Au 31 octobre	Montants utilisés <sup>(1)</sup>	Engagements inutilisés <sup>(2)</sup>	Autres expositions <sup>(3)</sup>	Exposition en cas de défaut	
				2011	2010
				Total	Total
Excellent	17 891	4 158	31 962	54 011	49 803
Bon	9 407	5 589	16 130	31 126	26 701
Satisfaisant	10 374	1 888	2 350	14 612	14 082
À signaler	1 990	229	50	2 269	2 753
Faible	93	6	10	109	254
Défaut	341	6	7	354	252
<b>Total – Risque de crédit</b>	<b>40 096</b>	<b>11 876</b>	<b>50 509</b>	<b>102 481</b>	<b>93 845</b>

- (1) Les montants utilisés représentent certains dépôts auprès d'institutions financières, les titres de créances disponibles à la vente, les prêts bruts, les engagements de clients en contrepartie d'acceptations ainsi que certains actifs divers.
- (2) Les engagements inutilisés représentent les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, d'acceptations, de lettres de garantie et de lettres de crédit documentaire, exception faite des activités de banque d'affaires.
- (3) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat, aux contrats à terme de gré à gré et normalisés, aux swaps et aux options; comprennent également les lettres de garantie, de crédit documentaire et les actifs titrisés qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.

## Portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche de la notation interne avancée

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit du portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche de la notation interne avancée, selon les catégories de risque des notations internes attribuées aux emprunteurs.

Au 31 octobre	Hypothèques résidentielles <sup>(1)</sup>	Crédits rotatifs admissibles <sup>(2)</sup>	Autres prêts aux particuliers <sup>(3)</sup>	Exposition en cas de défaut	
				2011	2010
				Total	Total
Excellent	12 972	1 892	2 528	17 392	20 454
Bon	12 047	886	2 867	15 800	11 498
Satisfaisant	4 874	1 064	3 371	9 309	9 171
À signaler	532	425	597	1 554	1 305
Faible	239	100	143	482	502
Défaut	88	21	105	214	191
<b>Total – Risque de crédit</b>	<b>30 752</b>	<b>4 388</b>	<b>9 611</b>	<b>44 751</b>	<b>43 121</b>

- (1) Incluant les marges de crédit hypothécaires.
- (2) Incluant les marges de crédit et les créances sur cartes de crédit.
- (3) Incluant les prêts à la consommation, les créances sur cartes de crédit, certains prêts aux petites et moyennes entreprises et les autres prêts aux particuliers.

## Répartition des prêts bruts et douteux par catégorie d'emprunteurs <sup>(1)</sup>

	2011				
	Au 31 octobre			Exercice terminé le 31 octobre	
	Prêts bruts	Prêts douteux	Provisions spécifiques	Dotations spécifiques aux pertes sur créances	Radiations
Hypothèques résidentielles <sup>(2)</sup>	27 348	39	5	(3)	1
Crédits rotatifs admissibles <sup>(3)</sup>	2 554	12	7	26	91
Autres prêts aux particuliers <sup>(4)</sup>	10 604	58	24	49	60
<b>Total – Prêts aux particuliers</b>	<b>40 506</b>	<b>109</b>	<b>36</b>	<b>72</b>	<b>152</b>
Agriculture	2 115	30	16	2	3
Mines, carrières et énergie	1 349	3	2	–	1
Construction et services immobiliers <sup>(5)</sup>	3 014	44	14	2	2
Fabrication	2 292	124	96	26	5
Commerces de gros et de détail	3 201	17	13	7	11
Transports	605	1	1	–	–
Communications	1 077	43	29	1	–
Institutions financières et assurances	3 480	1	–	–	–
Services	3 296	20	12	25	13
Gouvernements	408	–	–	–	–
Autres	3 028	15	13	(1)	1
<b>Total – Prêts aux entreprises et aux administrations publiques</b>	<b>23 865</b>	<b>298</b>	<b>196</b>	<b>62</b>	<b>36</b>
<b>Total</b>	<b>64 371</b>	<b>407</b>	<b>232</b>	<b>134</b>	<b>188</b>

	2010				
	Au 31 octobre			Exercice terminé le 31 octobre	
	Prêts bruts	Prêts douteux	Provisions spécifiques	Dotations spécifiques aux pertes sur créances	Radiations
Hypothèques résidentielles <sup>(2)</sup>	23 609	31	5	(4)	1
Crédits rotatifs admissibles <sup>(3)</sup>	2 556	15	9	63	103
Autres prêts aux particuliers <sup>(4)</sup>	10 207	53	22	31	57
<b>Total – Prêts aux particuliers</b>	<b>36 372</b>	<b>99</b>	<b>36</b>	<b>90</b>	<b>161</b>
Agriculture	2 017	27	17	(6)	3
Mines, carrières et énergie	728	4	2	6	2
Construction et services immobiliers <sup>(5)</sup>	2 738	41	14	1	14
Fabrication	2 097	117	81	23	6
Commerces de gros et de détail	2 549	15	15	4	4
Transports	503	1	–	–	–
Communications	934	40	23	2	–
Institutions financières et assurances	3 557	1	–	–	–
Services	3 135	10	5	19	7
Gouvernements	432	–	–	–	–
Autres	2 762	14	14	5	8
<b>Total – Prêts aux entreprises et aux administrations publiques</b>	<b>21 452</b>	<b>270</b>	<b>171</b>	<b>54</b>	<b>44</b>
<b>Total</b>	<b>57 824</b>	<b>369</b>	<b>207</b>	<b>144</b>	<b>205</b>

(1) Selon les classes d'actifs de l'Accord de Bâle II.

(2) Incluant les marges de crédit hypothécaires.

(3) Incluant les marges de crédit et les créances sur cartes de crédit.

(4) Incluant les prêts à la consommation, les créances sur cartes de crédit, certains prêts aux petites et moyennes entreprises et les autres prêts aux particuliers.

(5) Incluant les hypothèques non résidentielles.

NOTE 5 – Gestion des risques associés aux instruments financiers (suite)

## Échéances contractuelles résiduelles des prêts <sup>(1)</sup>

Au 31 octobre				2011	2010
	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
<b>Prêts aux particuliers</b>					
Hypothécaires résidentiels	19 261	7 816	187	27 264	23 547
Crédits rotatifs admissibles	2 559	–	–	2 559	2 563
Autres prêts aux particuliers	4 919	2 574	1 248	8 741	8 710
<b>Total – Prêts aux particuliers</b>	<b>26 739</b>	<b>10 390</b>	<b>1 435</b>	<b>38 564</b>	<b>34 820</b>
<b>Prêts aux entreprises et aux administrations publiques</b>					
Entreprises	11 059	6 140	340	17 539	15 217
États souverains	1 354	488	75	1 917	1 856
Institutions financières	3 155	–	29	3 184	3 216
<b>Total – Prêts aux entreprises et aux administrations publiques</b>	<b>15 568</b>	<b>6 628</b>	<b>444</b>	<b>22 640</b>	<b>20 289</b>
	<b>42 307</b>	<b>17 018</b>	<b>1 879</b>	<b>61 204</b>	<b>55 109</b>

(1) Exposition en cas de défaut selon les classes d'actifs de l'Accord de Bâle II.

## Qualité du crédit des prêts

Au 31 octobre				2011
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques <sup>(1)</sup>	Total
Ni en souffrance <sup>(2)</sup> ni douteux	17 352	22 620	23 369	63 341
En souffrance <sup>(2)</sup> mais non douteux	179	237	207	623
Douteux	38	49	320	407
	17 569	22 906	23 896	64 371
Moins : provisions spécifiques	5	23	204	232
<b>Sous-total</b>	<b>17 564</b>	<b>22 883</b>	<b>23 692</b>	<b>64 139</b>
Moins : provision générale <sup>(3)</sup>				318
<b>Total</b>				<b>63 821</b>

Au 31 octobre				2010
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques <sup>(1)</sup>	Total
Ni en souffrance <sup>(2)</sup> ni douteux	15 613	20 243	20 955	56 811
En souffrance <sup>(2)</sup> mais non douteux	164	258	222	644
Douteux	29	48	292	369
	15 806	20 549	21 469	57 824
Moins : provisions spécifiques	4	25	178	207
<b>Sous-total</b>	<b>15 802</b>	<b>20 524</b>	<b>21 291</b>	<b>57 617</b>
Moins : provision générale <sup>(3)</sup>				429
<b>Total</b>				<b>57 188</b>

(1) Les portefeuilles de crédit aux entreprises font l'objet d'une surveillance étroite et une liste des engagements problématiques est produite mensuellement. Cette liste de surveillance est analysée par les gestionnaires de prêts concernés, et ces derniers font rapport à la direction de la Gestion du risque de crédit.

(2) Un prêt est considéré en souffrance lorsque la contrepartie n'a pas effectué un paiement à sa date d'échéance contractuelle.

(3) La provision générale pour risque de crédit est constituée pour l'ensemble du portefeuille de crédit de la Banque, y compris un montant constitué à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par des billets restructurés des conduits VAC.

## Prêts renégociés

La valeur comptable des prêts renégociés au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011, qui auraient autrement été dépréciés, s'est élevée à 8 M\$ (20 M\$ au 31 octobre 2010).

## Prêts en souffrance mais non douteux

Au 31 octobre	2011			2010		
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques
En souffrance mais non douteux						
1 mois de retard	83	74	98	72	94	96
2 mois de retard	24	33	53	26	36	53
3 mois de retard et plus <sup>(1)</sup>	72	130	56	66	128	73
<b>Total</b>	<b>179</b>	<b>237</b>	<b>207</b>	<b>164</b>	<b>258</b>	<b>222</b>

(1) Comprend les prêts entièrement garantis à l'égard desquels, de l'avis de la direction, il n'existe pas de doute raisonnable quant au recouvrement ultime du capital ou de l'intérêt. Les créances sur cartes de crédit sont incluses dans cette catégorie puisque la radiation de ces créances s'effectue lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours. Au 31 octobre 2011, la juste valeur des actifs financiers et non financiers affectés en garantie de prêts qui étaient en souffrance mais non dépréciés s'établit à 59 M\$ (71 M\$ au 31 octobre 2010). En outre, la Banque détient des garanties gouvernementales et des actifs non financiers affectés en garantie à titre de sûretés pour les prêts. La juste valeur des actifs non financiers affectés en garantie est déterminée à la date d'octroi du prêt et au renouvellement, et est estimée à partir des facteurs propres à la transaction, notamment les caractéristiques du produit de prêt, le ratio prêt /valeur et les types de garanties. Une réévaluation des actifs non financiers affectés en garantie est effectuée si une modification importante est apportée aux modalités du prêt ou si le prêt est considéré comme déprécié. Pour les prêts dépréciés, l'estimation du montant de réalisation net du prêt tient compte de l'évaluation des actifs affectés en garantie.

## Prêts douteux

Au 31 octobre	2011			2010		
	Bruts	Provisions spécifiques	Nets	Bruts	Provisions spécifiques	Nets
Prêts						
Hypothécaires résidentiels	38	5	33	29	4	25
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	49	23	26	48	25	23
Aux entreprises et aux administrations publiques	320	204	116	292	178	114
<b>Total</b>	<b>407</b>	<b>232</b>	<b>175</b>	<b>369</b>	<b>207</b>	<b>162</b>

NOTE 5 – Gestion des risques associés aux instruments financiers (suite)

Provisions pour pertes sur créances

Exercice terminé le 31 octobre				2011
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques	Total
Provisions spécifiques au début	4	25	178	207
Dotations aux pertes sur créances	(3)	76	61	134
Radiations	(1)	(57)	(39)	(97)
Radiations sur cartes de crédit	–	(91)	–	(91)
Recouvrements	5	70	4	79
Provisions spécifiques à la fin	5	23	204	232
Provision générale au début <sup>(1)</sup>				429
Radiations <sup>(2)</sup>				(96)
Renversement <sup>(3)</sup>				(15)
Provision générale à la fin <sup>(4)</sup>				318
Provisions à la fin				550

Exercice terminé le 31 octobre				2010
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques	Total
Provisions spécifiques au début	3	23	158	184
Dotations aux pertes sur créances	(4)	94	54	144
Radiations	(2)	(60)	(40)	(102)
Radiations sur cartes de crédit	–	(103)	–	(103)
Recouvrements	7	71	6	84
Provisions spécifiques à la fin	4	25	178	207
Provision générale au début <sup>(5)</sup>				456
Radiations <sup>(6)</sup>				(27)
Provision générale à la fin <sup>(1)</sup>				429
Provisions à la fin				636

(1) La provision générale pour risque de crédit a été constituée pour l'ensemble du crédit de la Banque, sauf pour un montant de 121 M\$ constitué à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par des billets restructurés des conduits VAC.

(2) La Banque a repris des billets restructurés des conduits VAC liés à des facilités de crédit pour un montant de 169 M\$ auquel une somme de 96 M\$ de la provision générale a été appliquée.

(3) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011, un renversement de provisions pour pertes sur créances constituées à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par des billets restructurés des conduits VAC de 15 M\$ a été enregistré.

(4) La provision générale pour risque de crédit a été constituée pour l'ensemble du crédit de la Banque, sauf pour un montant de 10 M\$ constitué à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par des billets restructurés des conduits VAC.

(5) La provision générale pour risque de crédit a été constituée pour l'ensemble du crédit de la Banque, sauf pour un montant de 148 M\$ constitué à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par des billets restructurés des conduits VAC.

(6) La Banque a repris des billets restructurés des conduits VAC liés à des facilités de crédit pour un montant de 63 M\$ auquel une somme de 27 M\$ de la provision générale a été appliquée.

## Gestion du risque de marché

Le risque de marché est celui de subir une perte financière découlant de l'évolution défavorable des facteurs sous-jacents des marchés notamment les taux d'intérêt et de change, le cours des actions et des marchandises, le risque de crédit et la volatilité des marchés. Le risque de marché est indissociable de la participation aux activités des marchés financiers. La gestion de ce risque représente donc une compétence fondamentale pour la Banque, en ce qui touche aux activités de négociation et d'investissement et à la gestion de l'actif et du passif.

### Évaluation du risque de marché

La gestion du risque de marché est assurée au moyen d'un cadre interne intégré, et est supervisée notamment par le comité de gestion des risques de marché. La Banque veille à adapter de façon continue son encadrement de gestion et de surveillance des risques des marchés en fonction d'un contexte réglementaire très changeant. Les plus récents changements d'importance aux normes sur le capital réglementaire (comité de Bâle ou « Bâle III ») remontent à décembre 2010.

Divers mécanismes de mesure des risques de marché sont utilisés par le groupe de Gestion des risques pour en contrôler et en surveiller l'exposition. Le principal outil est l'approche de la valeur à risque (VaR). La VaR présente l'avantage de fournir une mesure homogène des risques de marché liés aux divers instruments financiers, basée sur un même niveau de confiance statistique et un même horizon temporel. La VaR à un jour représente donc le maximum, dans 99 cas sur 100, de la perte quotidienne que pourrait encourir la Banque dans un portefeuille donné; autrement dit, dans un seul cas sur 100, la perte subie pourrait dépasser ce montant. Par ailleurs, la mesure de la VaR globale est effectuée en supposant une période de conservation d'un jour (10 jours pour le calcul du capital réglementaire). Cette hypothèse permet la combinaison des VaR de divers portefeuilles et fournit une estimation du risque global quotidien subi par la Banque. La VaR est calculée quotidiennement à la fois pour les grandes catégories d'instruments financiers, y compris les instruments financiers dérivés, et pour l'ensemble des portefeuilles du secteur des Marchés financiers et de la Trésorerie corporative de la Banque. Le modèle de calcul de la VaR est fondé sur une méthodologie de simulation historique qui utilise des données couvrant une période de deux ans.

Le suivi de l'encours de la VaR par rapport aux limites établies s'effectue quotidiennement par type de risque de marché, par portefeuille, par unité d'affaires ainsi que par grande catégorie d'activité, soit la négociation, les investissements et la gestion de l'actif et du passif. En outre, les activités reliées aux portefeuilles d'investissement, c'est-à-dire aux valeurs mobilières disponibles à la vente, sont régies par une ligne directrice en matière d'investissements, en plus de la politique de la gestion des risques de marché. De plus, la Banque effectue des tests rétroactifs de validité, qui sont exigés parce qu'ils sont essentiels pour vérifier la capacité du modèle de la VaR de prévoir adéquatement le risque maximal de pertes de marché et de valider ainsi, rétroactivement, la qualité et la précision des résultats obtenus au moyen de ce modèle.

Le modèle de la VaR simule les pertes dans une situation de marché semblable à ce qui a été observé à partir des données historiques, soit, en principe, dans des conditions de marché normales. La Banque simule également l'incidence sur les différents portefeuilles du secteur des Marchés financiers, de situations anormales, c'est-à-dire d'événements extrêmes et peu fréquents (un krach boursier, par exemple). Pour ce faire, elle effectue quotidiennement des tests de scénarios chocs ainsi que des analyses de sensibilité pour l'ensemble des catégories de risques, soit ceux reliés aux taux d'intérêt, au cours des actions et des marchandises, aux taux de change, à la volatilité des divers marchés et à l'écart du crédit.

Ces multiples scénarios chocs et analyses de sensibilité simulent les résultats que dégagerait l'ensemble des portefeuilles du secteur des Marchés financiers si les hypothèses de ces scénarios extrêmes devaient se réaliser. La Banque a fixé des plafonds de pertes potentielles pour les tests de scénarios chocs et les analyses de sensibilité, et les montants applicables aux portefeuilles globaux de la Banque sont approuvés par le Conseil. Les tests et analyses sont élaborés conjointement par le groupe de la Gestion des risques et la direction des unités d'affaires, et ils sont révisés régulièrement pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture des marchés, des nouveaux produits et des stratégies de négociation.

### Activités de négociation

Le tableau qui suit illustre la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque ainsi que l'effet de corrélation.

### VaR globale par catégorie de risque <sup>(1)</sup>

Exercice terminé le 31 octobre				2011	2010
	Bas	Haut	Moyenne	À la fin	À la fin
Taux d'intérêt	(4,2)	(7,7)	(5,6)	(4,2)	(6,4)
Change	(0,1)	(2,4)	(0,9)	(0,3)	(1,1)
Actions	(1,9)	(8,0)	(3,5)	(2,1)	(4,2)
Contrats sur marchandises	(0,7)	(2,7)	(1,3)	(1,2)	(1,0)
Effet de corrélation <sup>(2)</sup>	n.s.	n.s.	4,9	3,8	5,7
<b>VaR globale</b>	<b>(4,0)</b>	<b>(11,3)</b>	<b>(6,4)</b>	<b>(4,0)</b>	<b>(7,0)</b>

n.s. – Le calcul de l'effet de corrélation sur le cours le plus haut et sur le cours le plus bas n'est pas significatif puisqu'ils peuvent survenir à différents jours et pour différents types de risques.

(1) Les montants sont présentés avant impôts et représentent la VaR quotidienne.

(2) L'effet de corrélation est le résultat de la diversification des types de risques.

**NOTE 5 – Gestion des risques associés aux instruments financiers (suite)**

**Portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente**

La Banque a constitué des portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente composés de valeurs liquides ou non liquides servant à des fins de placement à long terme, d'investissement stratégique et de liquidité. Ces investissements comportent non seulement des risques de marché, mais également des risques de crédit, de liquidité, de concentration, de réputation et de non conformité à la réglementation en vigueur.

Les lignes directrices en matière d'investissement établissent les principes directeurs et les normes générales de gestion que doivent suivre tous les gestionnaires de portefeuille de titres disponibles à la vente dans les portefeuilles de la Banque ou de ses filiales. Ces lignes directrices requièrent que les unités d'affaires actives dans la gestion de ce type de portefeuilles adoptent des politiques internes d'investissement fixant, entre autres, des cibles et des limites pour la répartition des actifs dans les portefeuilles visés, et des mécanismes d'approbation interne. L'objectif recherché est principalement de réduire le risque de concentration par secteur industriel, par émetteur, par lieu géographique, par instrument et par niveau de qualité du crédit. Des limites globales en valeur et en proportion des fonds propres de la Banque sont fixées à l'encours des actions privilégiées liquides, des titres de participation liquides excluant les actions privilégiées ainsi que les instruments classés comme non liquides dans les portefeuilles de *Valeurs mobilières disponibles à la vente*. L'exposition globale en actions ordinaires à l'égard d'un émetteur individuel ainsi que l'encours total investi dans des fonds de couverture et des souscriptions privées, pour les services de banque d'affaires, sont également assujettis à des limites. Certaines restrictions sont également imposées aux placements définis comme spéciaux. Enfin, la Banque dispose d'une politique spécifique approuvée par le Conseil pour les investissements stratégiques. Ceux-ci y sont définis comme les achats d'actifs d'entreprise de même que les acquisitions de participations jugées d'importance dans une entité, dans le but d'acquérir le contrôle ou simplement de créer une relation durable.

**Risque structurel de taux d'intérêt**

Dans le cadre de ses activités autres que de négociation, par exemple l'octroi de prêts hypothécaires et l'obtention de dépôts à terme, la Banque s'expose à un risque structurel de taux d'intérêt. La variation des taux d'intérêt entraîne une fluctuation des revenus et des frais d'intérêts et, bien que ces fluctuations suivent une même tendance, leur importance relative aura une incidence favorable ou défavorable sur le revenu net d'intérêts annuel et sur la valeur économique (valeur actualisée des flux de trésorerie estimés) des capitaux propres. Cette incidence est fonction de plusieurs facteurs, dont l'appariement des échéances des éléments d'actif et de passif, et la courbe des taux d'intérêt. L'objectif de la gestion de l'actif et du passif est d'optimiser l'impact des variations des taux d'intérêt en fonction de l'évolution attendue des taux.

Des simulations régulières sont effectuées pour évaluer l'incidence de divers scénarios sur le revenu net d'intérêts annuel et sur la valeur économique des capitaux propres, et pour guider la gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

La gestion du risque de taux d'intérêt est encadrée par une politique spécifique dont la révision et l'application sont supervisées, entre autres, par divers comités de gestion. La politique fixe les limites de risque en fonction de l'impact de fluctuations des taux d'intérêt sur divers paramètres tels le revenu net d'intérêts annuel et la valeur économique. De plus, la durée des capitaux propres doit être maintenue en deçà de certaines limites.

Le tableau ci-dessous illustre l'incidence potentielle avant impôts d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres des portefeuilles autres que de négociation, en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire n'est effectuée.

**Sensibilité au taux d'intérêt – Activités autres que de négociation (avant impôts)**

Au 31 octobre	2011	2010
Augmentation de 100 points de base du taux d'intérêt		
Effet sur le revenu net d'intérêts (pour les 12 prochains mois)	20	17
Effet sur les capitaux propres	(97)	(117)
Diminution de 100 points de base du taux d'intérêt		
Effet sur le revenu net d'intérêts (pour les 12 prochains mois)	(30)	(24)
Effet sur les capitaux propres	74	88

## Opérations de couverture

### Couverture de l'investissement net dans un établissement étranger autonome

Le risque structurel de change de la Banque découle des investissements effectués dans des établissements étrangers autonomes et libellés en devises autres que le dollar canadien. Ce risque est mesuré en évaluant l'incidence de la fluctuation des devises. La Banque utilise des instruments financiers (dérivés ou non) pour couvrir le risque structurel de change. Dans le cadre de la couverture d'un investissement net dans un établissement étranger autonome, les instruments financiers utilisés compenseront les gains et pertes de change sur les investissements. Quand des instruments financiers non dérivés sont désignés comme élément de couverture des risques de change, seules les variations de la valeur qui sont imputables au risque de change sont incluses à des fins de l'évaluation et du calcul de l'efficacité de la couverture.

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011, des pertes de change non réalisées de 39 M\$ (pertes de change non réalisées de 131 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010) ont été comptabilisées dans les *Autres éléments du résultat étendu* relativement à l'investissement net de la Banque dans des établissements étrangers autonomes. Ces pertes ont été contrebalancées par des gains de 48 M\$ (gains de 122 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010) liés aux instruments financiers désignés comme élément de couverture de ce risque de change. Les instruments financiers non dérivés utilisés comme élément de couverture représentent des passifs libellés dans une devise et totalisent un montant de 1,7 G\$ au 31 octobre 2011 (1,7 G\$ au 31 octobre 2010).

Au 31 octobre 2011, une appréciation (dépréciation) du dollar canadien de 1 % aurait eu pour effet de réduire (d'augmenter) les capitaux propres de 0,8 M\$.

### Couverture de la juste valeur

Les opérations de couverture de la juste valeur consistent principalement en swaps de taux d'intérêt pour couvrir les variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif par suite de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Dans ce cas, la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés comme élément de couverture compensera la variation de la juste valeur de l'élément couvert. La Banque a recours à cette stratégie principalement pour ses portefeuilles de valeurs mobilières, de dépôts à taux fixe et de débentures subordonnées.

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011, un gain de 5 M\$ représentant la partie inefficace a été comptabilisé dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats (une perte de 1 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010). Toutes les composantes de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture sont incluses à des fins de l'évaluation et du calcul de l'efficacité de la couverture de la juste valeur.

### Couverture des flux de trésorerie

Les opérations de couverture des flux de trésorerie consistent principalement en swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de variation des flux de trésorerie futurs liés à un actif ou à un passif à taux variable. La Banque a recours à cette stratégie principalement pour ses portefeuilles de prêts, de marges de crédit personnelles et de dépôts à taux variable. La Banque utilise également des swaps à rendement total afin de couvrir le risque de variation des flux de trésorerie futurs liés au régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR). Certains de ces swaps sont désignés dans le cadre de relations de couverture des flux de trésorerie contre une portion de l'obligation non comptabilisée du régime d'UAR. Dans le cadre d'une couverture des flux de trésorerie, les instruments financiers dérivés utilisés comme élément de couverture réduiront la variabilité des flux de trésorerie futurs liés à l'élément couvert.

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011, un gain non réalisé de 4 M\$ (72 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010) a été inscrit dans les *Autres éléments du résultat étendu*, au titre de la partie efficace de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie. Les montants ainsi comptabilisés sont reclassés dans le *Revenu net d'intérêts* des périodes au cours desquelles les flux de trésorerie de l'élément couvert sont comptabilisés. À cet effet, un gain net de 41 M\$ a été reclassé dans le bénéfice net au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011 (8 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010). Un gain net reporté estimatif de 127 M\$ inclus dans les *Autres éléments cumulés du résultat étendu* au 31 octobre 2011 devrait être reclassé dans le bénéfice net des 12 prochains mois. La durée maximale pendant laquelle la Banque couvre son exposition aux variations des flux de trésorerie futurs est de 11 ans.

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011, un gain non réalisé de 6 M\$ représentant la partie inefficace a été comptabilisé dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats (7 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010). Toutes les composantes de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture sont incluses à des fins de l'évaluation et du calcul de l'efficacité de la couverture des flux de trésorerie.

## NOTE 5 – Gestion des risques associés aux instruments financiers (suite)

### Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Banque ne puisse honorer ses obligations de trésorerie quotidiennes sans devoir recourir à des mesures coûteuses ou inopportunes. Il survient lorsque les sources de fonds deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus dans le cadre des engagements de la Banque. Le risque de liquidité découle de l'asymétrie des flux de trésorerie se rapportant à l'actif et au passif, de même que des caractéristiques de certains produits comme les engagements de crédit et les dépôts sans échéance fixe.

L'objectif premier de la Banque, en tant qu'institution financière, est de gérer la liquidité de manière à soutenir sa stratégie d'affaires et lui permettre d'honorer ses engagements lorsqu'ils deviennent exigibles, même dans des conditions extrêmes. Ceci se réalise notamment par la mise en œuvre d'une politique cadre approuvée par le Conseil qui fixe un seuil de tolérance au risque, des structures de surveillance sous le contrôle de divers comités, des indicateurs de risque, des procédures de reddition de comptes, une délégation des responsabilités et une séparation des fonctions.

#### Gestion de la liquidité

La Banque préconise une gestion centralisée des liquidités. Cette organisation des activités de financement au sein de la Trésorerie corporative permet à la Banque de mieux coordonner les efforts de financement et facilite la surveillance des risques. De plus, le système d'établissement des prix de cession interne de fonds de la Banque attribue une tarification à la liquidité en imputant le coût aux divers secteurs d'activité ou en les rémunérant, selon le cas. Les coûts de liquidité sont imputés aux activités utilisatrices de liquidités, principalement les prêts à long terme, les engagements de crédit ou les valeurs mobilières moins liquides ainsi que les investissements stratégiques. La rémunération des liquidités est créditée aux fournisseurs de fonds, principalement le financement sous forme de dépôts stables du réseau de succursales de la Banque.

Les décisions quotidiennes de financement à court terme s'appuient sur la position d'encaisse nette cumulative quotidienne, qui est contrôlée au moyen de limites fixées aux ratios de liquidité. Parmi ces ratios et mesures, la Banque porte une attention particulière à la somme des nouveaux fonds d'une durée de un à sept jours obtenus sur le marché institutionnel et aux flux de trésorerie cumulatifs des 60 prochains jours.

De plus, les activités de nantissement de sûretés de la Banque liées aux opérations sur instruments financiers dérivés (contrats négociés en bourse et hors bourse) sont suivies quotidiennement en fonction de la limite globale fixée par la Banque, et sont soumises une fois par mois à un ensemble de simulations. La Banque suit également de façon régulière l'encours des valeurs mobilières libres de toute sûreté en proportion du total de l'actif et en proportion des fonds du marché institutionnel non garantis par des sûretés échéant dans moins d'un an. La Banque doit détenir, après avoir établi une marge de sécurité conservatrice, un encours d'actifs liquides libres de sûreté équivalent au moins au montant total de financement du marché institutionnel échéant en deçà d'un an.

La période de survie de la Banque, un indicateur conçu pour mesurer le délai nécessaire pour utiliser les actifs liquides de la Banque dans le cas où celle-ci perdrait des dépôts de façon prématurée, et où les fonds provenant du marché institutionnel ne seraient pas renouvelés à l'échéance, est mesurée sur une base mensuelle à l'aide de six scénarios. Une limite à la période de survie est prescrite en fonction de quatre de ces scénarios. Au 31 octobre 2011, l'encours d'actifs liquides libres de sûreté représente 140 % du montant total de financement non garanti du marché institutionnel échéant en deçà d'un an. Un autre indicateur, appelé le capital net en liquidité et calculé mensuellement, mesure la part des emprunts à terme servant à financer les actifs non liquides de la Banque. Finalement, la Banque maintient à jour un plan de relève de la liquidité qui décrit les mesures à suivre en cas de situation critique de la liquidité. Ce plan est revu et approuvé annuellement par la haute direction.

#### Financement

Le passif-dépôts provenant du réseau de succursales représente la principale et la plus stable source de financement de la Banque. De façon générale, les fonds stables servent à financer les activités bancaires alors que les fonds provenant du marché institutionnel servent à financer les activités des marchés financiers. Afin de s'assurer du meilleur profil de financement possible, la Banque doit diversifier ses sources de financement. La Banque recherche des sources de financement diversifiées par emplacement géographique, par devise, par instrument, par échéance et par déposant. De plus, la Banque est engagée dans des programmes de titrisation (prêts hypothécaires résidentiels et créances sur cartes de crédit) qui diversifient son accès à du financement à long terme.

Le tableau ci-dessous présente les passifs financiers et les engagements de prêts par échéance.

## Échéances contractuelles

Au 31 octobre						2011	2010
	Payables à vue et à préavis				Payables à terme fixe		
		Moins d'un an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Particuliers	21 337	6 559	3 893	3 717	189	35 695	34 112
Autres	21 619	22 754	1 189	5 037	820	51 419	47 673
<b>Total des dépôts</b>	<b>42 956</b>	<b>29 313</b>	<b>5 082</b>	<b>8 754</b>	<b>1 009</b>	<b>87 114</b>	<b>81 785</b>
		Moins d'un an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance	Total
<b>Engagements afférents à des titres vendus à découvert</b>		-	-	-	-	18 181	18 181
<b>Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat</b>		13 837	-	-	-	-	13 837
<b>Instruments financiers dérivés désignés</b>							
Élément de couverture de la juste valeur		-	4	143	231	-	378
Élément de couverture des flux de trésorerie		-	-	17	15	-	32
Élément de couverture de l'investissement net dans un établissement étranger autonome		10	-	-	-	-	10
<b>Total des instruments financiers dérivés désignés</b>		<b>10</b>	<b>4</b>	<b>160</b>	<b>246</b>	<b>-</b>	<b>420</b>
<b>Instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation</b>		<b>1 653</b>	<b>938</b>	<b>3 176</b>	<b>1 797</b>	<b>-</b>	<b>7 564</b>
<b>Débiteures subordonnées</b>		<b>650</b>	<b>-</b>	<b>1 350</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 000</b>
<b>Engagements de prêts</b>		<b>36 106</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>33 442</b>

## NOTE 6 – Informations sur le capital

### Objectifs, politiques et procédures de gestion du capital

La gestion du capital consiste à maintenir l'équilibre entre les fonds propres requis en fonction des risques, les ratios des fonds propres réglementaires répondant aux exigences minimales d'une institution financière bien capitalisée, conformément à la définition qu'en donne le Surintendant, et la production d'un rendement concurrentiel de l'avoir des actionnaires.

Le Conseil, sur recommandation du CAGR, approuve chaque année une politique détaillée de gestion du capital de même que le plan de capital de la Banque. Cette politique énonce les principes et les pratiques que la Banque intègre à sa stratégie de gestion du capital, et les critères de base qu'elle adopte pour s'assurer qu'elle dispose en tout temps d'un niveau de fonds propres suffisant et qu'elle gère celui-ci avec prudence en vue de ses besoins futurs en capital. Le plan de capital fixe les cibles opérationnelles, et prend en compte les niveaux prévus de l'actif pondéré en fonction des risques évalués selon l'approche réglementaire. De plus, le plan de capital analyse les différentes stratégies s'offrant à la Banque pour optimiser la gestion du capital, comme l'émission et le rachat de titres de participation et de titres d'emprunt subordonnés, de même que la politique de dividendes.

### Gestion du capital

Le ratio des fonds propres est le rapport – exprimé en pourcentage – des fonds propres définis par réglementation à l'actif pondéré en fonction du risque. L'actif pondéré en fonction du risque est déterminé au moyen de l'application des règles prescrites par le Surintendant concernant les risques figurant au bilan et hors bilan. Les risques de crédit, de marché et opérationnel sont considérés dans le calcul de l'actif à risque à des fins réglementaires. La définition adoptée par la Banque des règlements internationaux (la BRI) distingue trois catégories de fonds propres : les « fonds propres de catégorie 1 » qui comprennent principalement les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et aux détenteurs d'actions privilégiées à dividendes non cumulatifs, le montant admissible des instruments novateurs ainsi que les participations sans contrôle, desquels on déduit les écarts d'acquisition, puis les « fonds propres de catégorie 2 » qui comprennent les actions privilégiées non admissibles aux fonds propres de catégorie 1, la portion admissible des dettes subordonnées, la provision générale admissible pour le risque de crédit de même que le montant admissible des instruments novateurs ne pouvant être inclus dans les fonds propres de catégorie 1. Conformément aux règles de la BRI, le Surintendant a défini une troisième catégorie de fonds propres destinée à couvrir expressément le risque de marché, ce risque étant également couvert par les fonds propres de catégorie 1. Le « total des fonds propres réglementaires » représente la somme de ces fonds propres, déduction faite des placements dans les sociétés satellites et de la protection de premier niveau dans le cadre de la titrisation d'actifs.

Le 1<sup>er</sup> novembre 2007, la Banque a adopté les exigences des normes de fonds propres selon l'Accord de Bâle II. Ces règles, établies en 2004 par la BRI située à Bâle, en Suisse, et adoptées par plusieurs pays à travers le monde, dont le Canada, modifient les règles d'adéquation des fonds propres qui dataient de 1988.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2009, la Banque a adopté l'approche de notation interne avancée (l'approche NI avancée) pour le risque de crédit alors qu'avant cette date, elle utilisait la méthode standardisée. En ce qui concerne le risque opérationnel, la Banque utilise la méthode standardisée et pour ce qui est du risque de marché, elle utilise principalement une approche fondée sur les modèles internes mais, l'approche standardisée est utilisée pour certaines positions.

Le Surintendant considère que les institutions financières bien capitalisées doivent maintenir un ratio de 7 % pour leurs fonds propres de catégorie 1, et de 10 % pour le total des fonds propres réglementaires. La Banque a maintenu des ratios qui satisfont à ces exigences en 2011 comme en 2010.

Outre les ratios de fonds propres réglementaires, les banques sont également assujetties aux exigences d'un test de levier financier maximal. L'effet de levier se calcule en divisant l'actif total d'une banque, y compris certains éléments hors bilan, par le total de ses fonds propres. Le levier de la Banque répond aux exigences du test de levier en 2011 comme en 2010.

## Fonds propres réglementaires selon l'Accord de Bâle II

Au 31 octobre	2011	2010
<b>Fonds propres de catégorie 1</b>		
Actions ordinaires	2 016	1 804
Surplus d'apport	55	66
Bénéfices non répartis	4 361	4 081
Gains (pertes) de change non réalisés, déduction faite des opérations de couverture et après impôts, inscrits dans les <i>Autres éléments cumulés du résultat étendu</i>	(130)	(133)
Pertes nettes non réalisées cumulées après impôts sur les titres de participation disponibles à la vente, inscrites dans les <i>Autres éléments cumulés du résultat étendu</i>	(14)	–
Actions privilégiées perpétuelles non cumulatives	762	1 089
Instruments novateurs <sup>(1)</sup>	975	975
Participations sans contrôle <sup>(2)</sup>	28	25
Cessions à découvert des actions de la Banque	–	(17)
<b>Fonds propres bruts de catégorie 1</b>	<b>8 053</b>	<b>7 890</b>
Écarts d'acquisition	(1 001)	(744)
<b>Fonds propres nets de catégorie 1</b>	<b>7 052</b>	<b>7 146</b>
Gains issus de ventes résultant d'opérations de titrisation à rechargement	(41)	(40)
Autres déductions	(157)	(136)
<b>Fonds propres nets de catégorie 1 rajustés</b>	<b>6 854</b>	<b>6 970</b>
<b>Fonds propres de catégorie 2</b>		
Déventures subordonnées	1 883	1 894
Provision générale admissible pour risque de crédit	48	79
Gains nets non réalisés cumulés après impôts sur les titres de participation disponibles à la vente inscrits dans les <i>Autres éléments cumulés du résultats étendu</i>	–	13
<b>Fonds propres de catégorie 2</b>	<b>1 931</b>	<b>1 986</b>
Autres déductions	(286)	(259)
<b>Fonds propres de catégorie 2 rajustés</b>	<b>1 645</b>	<b>1 727</b>
<b>Total des fonds propres</b>	<b>8 499</b>	<b>8 697</b>

(1) 400 000 NBC CapS II – série 1 et 350 000 NBC CapS II – série 2 émises par Fiducie d'actifs BNC présentées dans les *Participations sans contrôle* ainsi que les 225 000 NBC CapS – série 1 émises par Fiducie de Capital BNC.

(2) Excluant 400 000 NBC CapS II – série 1 et 350 000 NBC CapS II – série 2 émises par Fiducie d'actifs BNC, les fonds communs de placement et les autres entités consolidés conformément à l'application de la NOC-15.

## NOTE 7 – Revenus liés aux activités de négociation

Les revenus des activités de négociation comprennent le revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation, les revenus de négociation comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* ainsi que l'incidence des participations sans contrôle.

Le revenu net d'intérêts comprend les intérêts et les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers.

Les revenus autres que d'intérêts comprennent les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur les valeurs mobilières détenues à des fins de négociation, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation et la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés comme détenus à des fins de négociation.

L'incidence des participations sans contrôle tient compte des revenus et pertes de négociation attribuables à des tiers.

### Revenus provenant des activités de négociation

Exercice terminé le 31 octobre	2011	2010
Revenu net d'intérêts	291	440
Revenus autres que d'intérêts	22	(78)
Participations sans contrôle	5	(5)
<b>Total</b>	<b>318</b>	<b>357</b>

## NOTE 8 – Valeurs mobilières disponibles à la vente

Les valeurs mobilières disponibles à la vente sont présentées dans le tableau suivant :

Au 31 octobre	Durée jusqu'à l'échéance				2011	2010
	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance	Total	Total
Titres émis ou garantis par						
Le Canada	115	8 499	2 207	–	10 821	5 882
Les provinces	12	573	2 085	–	2 670	2 557
Les municipalités et les commissions scolaires	24	61	195	–	280	338
Le Trésor américain et autres organismes américains	334	4	1	–	339	381
Autres titres de créances	23	182	208	506	919	845
Titres de participation	3	108	–	744	855	994
<b>Total des valeurs mobilières disponibles à la vente</b>	<b>511</b>	<b>9 427</b>	<b>4 696</b>	<b>1 250</b>	<b>15 884</b>	<b>10 997</b>

## Gains (pertes) bruts non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente

Au 31 octobre				2011
	Coût après amortissement	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	10 634	198	(11)	10 821
Les provinces	2 468	203	(1)	2 670
Les municipalités et les commissions scolaires	258	22	–	280
Le Trésor américain et autres organismes américains	339	–	–	339
Autres titres de créances	861	60	(2)	919
Titres de participation	871	44	(60)	855
<b>Total des valeurs mobilières disponibles à la vente</b>	<b>15 431</b>	<b>527</b>	<b>(74)</b>	<b>15 884</b>

Au 31 octobre				2010
	Coût après amortissement	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	5 782	100	–	5 882
Les provinces	2 420	138	(1)	2 557
Les municipalités et les commissions scolaires	316	22	–	338
Le Trésor américain et autres organismes américains	381	–	–	381
Autres titres de créances	825	24	(4)	845
Titres de participation	975	66	(47)	994
<b>Total des valeurs mobilières disponibles à la vente</b>	<b>10 699</b>	<b>350</b>	<b>(52)</b>	<b>10 997</b>

### Pertes brutes non réalisées

Les valeurs mobilières disponibles à la vente sont évaluées périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Les pertes brutes non réalisées sur les titres de participation sont principalement imputables à la fluctuation des prix sur le marché ou aux variations de change. La Banque a la capacité et l'intention de détenir ces titres pendant une période suffisante afin de permettre tout recouvrement de leur juste valeur. Aux 31 octobre 2011 et 2010, la Banque a conclu que les pertes brutes non réalisées, comptabilisées aux *Autres éléments du résultat étendu*, sont temporaires.

### Pertes de valeur comptabilisées

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011, un montant de 33 M\$ (9 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010) au titre des pertes de valeur sur les titres disponibles à la vente, que la Banque a considérées comme durables, a été comptabilisé dans les *Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net* de l'état consolidé des résultats.

### Valeurs mobilières disponibles à la vente présentées au coût

La Banque détient des titres de participation tels que des unités de fonds communs de placement ainsi que d'autres titres qui sont classés comme disponibles à la vente, mais qui sont présentés au coût parce qu'ils ne sont pas négociés sur un marché actif. Au 31 octobre 2011, les valeurs mobilières disponibles à la vente présentées au coût dans le bilan consolidé totalisent 277 M\$ (379 M\$ au 31 octobre 2010). L'écart entre la juste valeur estimative et le coût représente un gain non réalisé de 37 M\$ au 31 octobre 2011 (13 M\$ au 31 octobre 2010). Afin de déterminer si elle doit comptabiliser une baisse de valeur, la Banque tient compte de certaines informations pour déterminer si la baisse est temporaire ou non, notamment la durée et le montant de la juste valeur du titre en deçà de son coût, ainsi que de la situation financière de l'émetteur et des perspectives de rétablissement du cours du titre. Au 31 octobre 2011, les pertes brutes non réalisées sur les valeurs mobilières disponibles à la vente présentées au coût sont de 4 M\$ (7 M\$ au 31 octobre 2010). Au cours de l'exercice, certains titres disponibles à la vente présentés au coût dans le bilan consolidé ont été cédés. Leur valeur comptable au moment de la vente était de 80 M\$ (65 M\$ au 31 octobre 2010), et la Banque a comptabilisé un gain de 10 M\$ relatif à la cession de ces titres (perte de 4 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010).

## NOTE 9 – Véhicules d'actifs cadres

Au 31 octobre 2011, la valeur nominale des billets restructurés des conduits de véhicules d'actifs cadres (VAC) détenus par la Banque s'établit à 2 015 M\$ (1 926 M\$ au 31 octobre 2010), dont un montant de 1 675 M\$ a été désigné comme *Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation* en vertu de l'option juste valeur et un montant de 340 M\$ est classé parmi les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* (1 664 M\$ désignés comme *Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation* et 262 M\$ classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* au 31 octobre 2010). L'augmentation de la valeur nominale des billets restructurés des conduits VAC au cours de l'exercice 2011 est principalement attribuable aux billets restructurés repris des clients ayant des facilités de crédit adossées à ces billets, atténuée par des remboursements de capital et certaines radiations.

La valeur nominale des billets restructurés des conduits VAC détenus par la Banque se détaille comme suit :

Au 31 octobre	2011	2010
<b>VAC I</b>		
Catégorie A-1	599	601
Catégorie A-2	552	553
Catégorie B	94	94
Catégorie C	39	39
Billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI)	33	44
<b>Total VAC I</b>	<b>1 317</b>	<b>1 331</b>
<b>VAC II</b>		
Catégorie A-1	114	106
Catégorie A-2	92	87
Catégorie B	14	18
Catégorie C	6	7
Billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI)	32	12
<b>Total VAC II</b>	<b>258</b>	<b>230</b>
<b>VAC III</b>		
Billets reflète pour les actifs traditionnels (AT)	37	53
Billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI)	252	171
<b>Total VAC III</b>	<b>289</b>	<b>224</b>
Papier commercial exclu du plan de restructuration pancanadien	151	141
<b>Total</b>	<b>2 015</b>	<b>1 926</b>

La Banque s'est engagée à contribuer à une facilité de financement de marge relative aux conduits VAC pour un montant de 910 M\$ en vue de financer les éventuels appels de marge. Au 31 octobre 2011, aucun montant n'a été avancé par la Banque.

### Établissement de la juste valeur

La valeur comptable des billets restructurés des conduits VAC détenus par la Banque dans un portefeuille d'investissement en date du 31 octobre 2011, désignés comme *Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation*, est de 1 150 M\$, et 86 M\$ sont classés parmi les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* (1 147 M\$ désignés comme *Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation* et 53 M\$ classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* au 31 octobre 2010). Les billets détenus dans un portefeuille d'investissement incluant un ou plusieurs dérivés incorporés ont été désignés comme *Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation* en vertu de l'option juste valeur, et les autres billets ont été classés comme *Valeurs mobilières disponibles à la vente*. La Banque a repris des billets restructurés des conduits VAC liés à des facilités de crédit pour une juste valeur de 73 M\$ au cours de l'exercice 2011 (36 M\$ au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010).

La valeur comptable des billets restructurés des conduits VAC détenus par la Banque se détaille comme suit :

## Tableau des échéances contractuelles

Au 31 octobre	2011			2010
	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
VAC I et VAC II	9	1 109	1 118	1 118
VAC III	11	66	77	44
Papier commercial exclu du plan de restructuration pancanadien	29	12	41	38
Valeur comptable des billets	49	1 187	1 236	1 200
Facilité de financement de marge	–	(47)	(47)	(55)
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>1 140</b>	<b>1 189</b>	<b>1 145</b>

Pour établir la juste valeur des billets restructurés des conduits VAC et excluant les actifs inadmissibles, la Banque a tenu compte de la qualité des actifs sous-jacents. La Banque a déterminé la juste valeur en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Le taux d'actualisation s'appuie à 80 % sur des tranches de l'indice CDX.IG et à 20 % sur un panier de valeurs mobilières adossées à des actifs tels que des créances sur cartes de crédit, des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles (TACHR), des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (TACHC) et des prêts automobiles. Au cours de l'exercice 2011, la Banque a ajusté la méthode d'évaluation de la juste valeur pour tenir compte des cotations de courtiers et des conditions de marché des billets VAC II de catégories A-1, A-2, B et C. L'ajustement lié aux cotations de courtiers représente 20 % dans la pondération utilisée pour établir la juste valeur. Les cotes de crédit et les coupons s'appuient sur les conditions prévues dans les billets restructurés des conduits VAC. Les échéances sont établies en fonction des flux de trésorerie prévus des actifs sous-jacents.

Pour les actifs inadmissibles, la juste valeur des billets reflète est déterminée selon une analyse des actifs sous-jacents des billets et la valeur marchande d'instruments comparables. Dans le cas des TACHR, les justes valeurs ont été déterminées selon l'indice ABX; en ce qui concerne les TACHC, des indices TACHC, dont l'indice CMBX, ont été choisis. Quant aux instruments financiers dérivés, la Banque a eu recours à des modèles d'évaluation qui sont couramment utilisés par les intervenants sur le marché avec des données fondées sur des facteurs observables sur les marchés tels que les indices CDX.IG, la corrélation de base et les taux d'intérêt.

En établissant la valeur des billets restructurés des conduits VAC qu'elle détient, la Banque compare la valeur obtenue en fonction de la méthodologie décrite précédemment à une fourchette de valeurs. Les valeurs situées dans cette fourchette ont été obtenues en ajustant différentes données servant à établir le taux d'actualisation et les cotations de courtiers, tout en incorporant les évaluations de tiers et en appliquant divers scénarios de liquidité. Comme plusieurs hypothèses peuvent être utilisées afin d'établir la juste valeur, cette fourchette reflète le niveau d'incertitude lié à ces modèles.

Comme la valeur comptable des billets restructurés des conduits VAC détenus par la Banque se situe dans la fourchette de la juste valeur estimative, aucune modification n'a été apportée à la valeur comptable au 31 octobre 2011. Les cotes de crédit des billets VAC I et VAC II de catégorie A-1 se maintiennent à « A (élevé) (sf) » et les cotes de crédit des billets VAC I de catégorie A-2 demeurent inchangées à « A (sf) ». Le 1<sup>er</sup> juin 2011, les cotes de crédit des billets VAC I et VAC II de catégorie A-1 ont reçu la mention « sous surveillance avec implications positives ». Le 23 septembre 2011, les cotes de crédit des billets VAC II de catégorie A-2 ont augmenté de « BBB (faible) (sf) » à « BBB (élevé) (sf) ».

L'évaluation de la Banque a été fondée sur son appréciation des conditions en vigueur au 31 octobre 2011, ce qui pourrait changer durant les périodes futures. Les hypothèses les plus importantes pour déterminer la juste valeur des billets restructurés sont les taux d'actualisation observables, les cotes de crédit des billets et les cotations de courtiers des billets VAC II de catégories A-1, A-2, B et C. Par ailleurs, l'évaluation peut être assujettie à une certaine incertitude découlant du choix du modèle d'évaluation utilisé. L'analyse de sensibilité de ces hypothèses sur la juste valeur au 31 octobre 2011 est la suivante :

- un changement de 10 points de base du taux d'actualisation se traduirait par une diminution ou une augmentation de 6 M\$ de la juste valeur;
- une diminution de la cote de crédit d'un niveau (une lettre) se traduirait par une baisse de la juste valeur à l'intérieur d'une fourchette de 30 M\$ à 65 M\$;
- une augmentation de la cote de crédit d'un niveau (une lettre) se traduirait par une hausse de la juste valeur à l'intérieur d'une fourchette de 25 M\$ à 35 M\$;
- une variation de 1 % du taux de la prime de liquidité donnerait lieu à une diminution ou à une augmentation de 14 M\$ de la juste valeur;
- une variation de 10 % de la pondération utilisée dans la détermination du taux d'actualisation donnerait lieu à une diminution ou à une augmentation de 17 M\$ de la juste valeur;
- une variation de 10 % de la pondération attribuée entre le taux d'actualisation déterminé et les cotations de courtiers des billets VAC II de catégories A-1, A-2, B et C donnerait lieu à une diminution ou une augmentation de 24 M\$ de la juste valeur; et
- une variation de 1 % dans les cotations de courtiers des billets VAC II de catégories A-1, A-2, B et C se traduirait par une diminution ou une augmentation de 4 M\$ de la juste valeur.

**NOTE 9 – Véhicules d’actifs cadres (suite)**

L’évaluation de la juste valeur des billets restructurés des conduits VAC est complexe et requiert un processus d’envergure comprenant l’utilisation de modèles quantitatifs et d’hypothèses pertinentes. Les facteurs qui pourraient avoir une incidence importante sur la valeur future comprennent (1) des changements à la valeur des actifs sous-jacents, (2) l’évolution de la liquidité des billets restructurés des conduits VAC qui ne transigent pas actuellement sur un marché actif, (3) les impacts d’un ralentissement économique marqué et prolongé en Amérique du Nord, et (4) des modifications aux lois.

**Facilités de crédit à la clientèle détenant des billets restructurés des conduits VAC**

Au 31 octobre 2011, l’encours des facilités de crédit offertes aux clients détenant des billets restructurés des conduits VAC est de 51 M\$ (143 M\$ au 31 octobre 2010) et les provisions pour pertes sur créances sont de 10 M\$ (121 M\$ au 31 octobre 2010). La diminution du solde des provisions résulte du renversement de 15 M\$ de provisions pour pertes sur créances constituées à l’égard de prêts et de facilités de crédit garantis par des billets restructurés des conduits VAC, ainsi qu’un montant de 96 M\$ de provisions pour pertes sur créances appliqué aux billets restructurés des conduits VAC liés à des facilités de crédit repris par la Banque. Au total, les biens affectés en garantie des facilités de crédit offertes aux clients sont établis comme suit :

Biens affectés en garantie au 31 octobre	2011		
	Valeur nominale des billets	Facilités de crédit adossées aux billets reflète AI <sup>(1)</sup>	Facilités de crédit adossées aux billets restructurés des conduits VAC <sup>(2)</sup>
<b>VAC II</b>			
Catégorie A-1	168	–	140
Catégorie A-2	196	–	161
Catégorie B	23	–	16
Catégorie C	8	–	6
Billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI)	3	3	–
<b>Total VAC II</b>	<b>398</b>	<b>3</b>	<b>323</b>
<b>VAC III</b>			
Billets reflète pour les actifs traditionnels (AT)	12	–	9
Billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI)	5	5	–
<b>Total VAC III</b>	<b>17</b>	<b>5</b>	<b>9</b>
<b>Total</b>	<b>415</b>	<b>8</b>	<b>332</b>

Biens affectés en garantie au 31 octobre	2010		
	Valeur nominale des billets	Facilités de crédit adossées aux billets reflète AI <sup>(1)</sup>	Facilités de crédit adossées aux billets restructurés des conduits VAC <sup>(2)</sup>
<b>VAC II</b>			
Catégorie A-1	302	–	244
Catégorie A-2	277	–	225
Catégorie B	50	–	41
Catégorie C	19	–	15
Billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI)	105	68	–
<b>Total VAC II</b>	<b>753</b>	<b>68</b>	<b>525</b>
<b>VAC III</b>			
Billets reflète pour les actifs traditionnels (AT)	17	–	15
Billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI)	110	79	–
<b>Total VAC III</b>	<b>127</b>	<b>79</b>	<b>15</b>
<b>Total</b>	<b>880</b>	<b>147</b>	<b>540</b>

(1) Ces facilités de crédit représentent 75 % de la valeur nominale des billets et sont garanties par les billets, moins le remboursement de leur capital.

(2) Ces facilités de crédit représentent 75 % de la valeur nominale des billets et sont garanties à 30 % aux conditions normales de plein recours et à 45 % par les billets, moins le remboursement de leur capital.

## NOTE 10 – Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation

Au 31 octobre	Durée jusqu'à l'échéance				2011	2010
	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance	Total	Total
Titres émis ou garantis par						
Le Canada	5 855	5 187	2 182	–	13 224	11 672
Les provinces	1 178	4 024	4 377	–	9 579	6 983
Les municipalités et les commissions scolaires	177	362	138	–	677	416
Le Trésor américain et autres organismes américains	818	327	160	–	1 305	520
Autres titres de créances	1 035	1 604	1 833	32	4 504	3 961
Titres de participation	7	8	–	12 991	13 006	19 719
<b>Total des valeurs mobilières détenues à des fins de négociation</b>	<b>9 070</b>	<b>11 512</b>	<b>8 690</b>	<b>13 023</b>	<b>42 295</b>	<b>43 271</b>

## NOTE 11 – Cessions de créances

### Titrisation d'actifs

#### Nouvelles activités de titrisation

##### Prêts hypothécaires assurés et créances sur cartes de crédit

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels assurés par la création de titres hypothécaires. En vertu d'une entente de 1998, elle vend également à une fiducie des créances sur cartes de crédit sur une base renouvelable. Le gain ou la perte avant impôts issu des opérations de titrisation, déduction faite des frais de transaction, est comptabilisé dans les *Revenus de titrisation* de l'état consolidé des résultats.

Exercice terminé le 31 octobre	2011	2010	
	Prêts hypothécaires assurés	Prêts hypothécaires assurés	Créances sur cartes de crédit
Produit net en espèces	4 358	4 129	547 <sup>(1)</sup>
Titres acquis adossés à des créances mobilières <sup>(2)</sup>	–	–	37
Droits conservés relatifs aux intérêts futurs excédentaires	254	210	17
Passif de gestion pris en charge	(27)	(24)	(3)
	4 585	4 315	598
Créances titrisées et vendues	4 431	4 177	587
Gain avant impôts, déduction faite des frais de transaction	154	138	11
Titres hypothécaires créés et conservés inscrits dans les <i>Valeurs mobilières disponibles à la vente</i>	423	669	–

(1) Le produit net en espèces reçu correspond au produit brut de 587 M\$ moins les fonds de 37 M\$ affectés à l'achat de titres émis par la Fiducie et les frais de transaction.

(2) Ces titres sont présentés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* dans le bilan consolidé.

### Échéance

#### Créances sur cartes de crédit

Des certificats totalisant 450 M\$, émis par une fiducie au cours de l'exercice 2005 dans le cadre d'un programme de titrisation et adossés à des créances sur cartes de crédit de la Banque, étaient venus à échéance en avril 2010.

**NOTE 11 – Cessions de créances (suite)**

**Hypothèses clés**

Voici les hypothèses clés utilisées pour mesurer la juste valeur des droits conservés relatifs aux intérêts futurs excédentaires à la date de vente pour les opérations effectuées au cours des exercices 2011 et 2010.

Exercice terminé le 31 octobre	2011		2010		2011	2010
	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Prêts hypothécaires assurés	Créances sur cartes de crédit
Durée de vie moyenne pondérée (en mois)	32,4	31,2	29,7	29,4	–	–
Taux de remboursement (par mois)	–	–	–	–	32,1 %	29,8 %
Taux de remboursement anticipé	18,3 %	16,7 %	17,0 %	19,0 %	–	–
Marge excédentaire, déduction faite des pertes sur créances	1,2 %	2,4 %	1,3 %	2,3 %	13,0 %	11,8 %
Pertes sur créances prévues	–	–	–	–	4,7 %	5,3 %
Taux d'actualisation	1,5 %	1,7 %	1,3 %	1,9 %	17,0 %	17,0 %

Le ratio de la perte sur un groupe statique de créances sur cartes de crédit titrisées est de 1,37 % au 31 octobre 2011 (1,36 % en 2010). Il est calculé en divisant les pertes sur créances réelles et prévues par l'encours initial des créances titrisées. Les pertes par groupe statique de créances ne s'appliquent pas aux prêts hypothécaires qui sont assurés.

**Prêts gérés**

Le solde en capital des prêts, le montant des prêts douteux et autres prêts en souffrance ainsi que le montant des radiations nettes pour l'ensemble des prêts inscrits au bilan consolidé et les prêts titrisés gérés sont les suivants :

Au 31 octobre	2011			2010		
	Total des prêts bruts	Prêts douteux bruts et autres prêts en souffrance <sup>(1)</sup>	Radiations nettes	Total des prêts bruts	Prêts douteux bruts et autres prêts en souffrance <sup>(1)</sup>	Radiations nettes
Prêts hypothécaires résidentiels	28 697	110	(4)	25 410	95	(5)
Prêts aux particuliers et créances sur cartes de crédit	24 266	187	143	21 909	185	158
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	23 896	376	35	21 469	365	34
<b>Total des prêts</b>	<b>76 859</b>	<b>673</b>	<b>174</b>	<b>68 788</b>	<b>645</b>	<b>187</b>
Moins : les titres hypothécaires créés et conservés inscrits dans les <i>Valeurs mobilières disponibles à la vente</i>	961	–	–	822	–	–
Moins : les prêts titrisés et gérés						
Prêts hypothécaires assurés	9 805	–	–	8 318	–	–
Créances sur cartes de crédit	1 360 <sup>(2)</sup>	8	65	1 360 <sup>(2)</sup>	9	66
Moins : les prêts hypothécaires cédés à un fonds commun de placement administré par la Banque	362	–	–	464	–	–
<b>Total des prêts présentés au bilan consolidé</b>	<b>64 371</b>	<b>665</b>	<b>109</b>	<b>57 824</b>	<b>636</b>	<b>121</b>

(1) Comprend les prêts douteux et les prêts en souffrance de 90 jours et plus entièrement garantis et à l'égard desquels, de l'avis de la direction, il n'existe pas de doute raisonnable quant au recouvrement ultime du capital ou de l'intérêt. Les créances sur cartes de crédit ne sont pas classées comme prêts douteux mais sont plutôt radiées lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours.

(2) Comprend 60 M\$ de titres adossés à des créances mobilières présentés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* dans le bilan consolidé.

**Incidence des activités de titrisation sur certains postes de l'état consolidé des résultats**

*Revenus de titrisation*

Exercice terminé le 31 octobre	2011		2010		2011		2010	
		Gains provenant de la vente d'actifs		Revenus de gestion		Autres		Total
Prêts hypothécaires assurés	154	138	25	21	–	–	179	159
Créances sur cartes de crédit <sup>(1)</sup>	125	95	26	22	8	6	159	123
<b>Total</b>	<b>279</b>	<b>233</b>	<b>51</b>	<b>43</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>338</b>	<b>282</b>

(1) Opérations de titrisation à rechargement et nouvelles activités de titrisation.

**Incidence des activités de titrisation sur certains postes du bilan consolidé**

Au 31 octobre	2011		2010	
	Valeurs mobilières disponibles à la vente	Autres passifs	Valeurs mobilières disponibles à la vente	Autres passifs
			Droits conservés	Passif de gestion
Prêts hypothécaires assurés	461	40	360	40
Créances sur cartes de crédit	41	7	40	7
<b>Total</b>	<b>502</b>	<b>47</b>	<b>400</b>	<b>47</b>

**Flux de trésorerie provenant des activités de titrisation**

Exercice terminé le 31 octobre	2011				2010	
	Taux variable	Taux Fixe	Taux variable	Taux fixe	Prêts hypothécaires assurés	Créances sur cartes de crédit
Produit des nouvelles opérations de titrisation	539	3 819	906	3 223	–	547
Produit de perception, réinvesti dans les opérations de titrisation à rechargement	–	–	–	–	4 977	3 951
Flux de trésorerie provenant des droits conservés sur les opérations de titrisation	22	184	16	158	146	130
Échéance	–	–	–	–	–	(450)

**NOTE 11 – Cessions de créances** (suite)

**Sensibilité des hypothèses clés à des changements défavorables**

La sensibilité de la juste valeur actuelle des droits conservés relatifs aux intérêts futurs excédentaires à des changements défavorables immédiats de 10 % et 20 % dans les hypothèses clés, s'établit comme suit :

Au 31 octobre	2011		2010		2011	2010
			Prêts hypothécaires assurés			
	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe		
Durée de vie moyenne pondérée (en mois)	34,2	33,1	33,3	33,1	–	–
Taux de remboursement anticipé	17,9 %	17,5 %	17,8 %	18,1 %	32,1 %	29,8 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	(0,7) \$	(10,9) \$	(0,6) \$	(9,3) \$	(3,1) \$	(3,0) \$
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	(1,4) \$	(21,5) \$	(1,3) \$	(18,4) \$	(5,7) \$	(5,4) \$
Marge excédentaire, déduction faite des pertes sur créances	1,2 %	2,4 %	1,2 %	2,3 %	13,0 %	11,8 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	(3,0) \$	(41,6) \$	(2,7) \$	(33,7) \$	(4,2) \$	(4,1) \$
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	(6,0) \$	(83,1) \$	(5,4) \$	(67,4) \$	(8,4) \$	(8,2) \$
Pertes sur créances prévues	–	–	–	–	4,7 %	5,3 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	–	–	–	–	(1,5) \$	(1,8) \$
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	–	–	–	–	(3,1) \$	(3,7) \$
Taux d'actualisation	1,4 %	2,1 %	1,3 %	2,6 %	17,0 %	17,0 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	–	(1,0) \$	–	(0,9) \$	(0,1) \$	(0,2) \$
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	(0,1) \$	(2,0) \$	(0,1) \$	(1,8) \$	(0,3) \$	(0,3) \$

Ces sensibilités sont hypothétiques et elles doivent être utilisées avec prudence. Les variations de la juste valeur attribuables aux variations des hypothèses ne peuvent pas s'extrapoler de façon générale, car la relation entre la variation de l'hypothèse et celle de la juste valeur peut ne pas être linéaire. Les variations touchant un aspect donné peuvent contribuer aux variations touchant un autre aspect, ce qui amplifiera ou amortira les sensibilités attribuables aux variations dans les hypothèses.

**Autres cessions**

La Banque vend des prêts hypothécaires assurés et non assurés à un fonds commun de placement administré par la Banque. Le gain ou la perte avant impôts est comptabilisé dans les *Revenus autres que d'intérêts – Divers* de l'état consolidé des résultats. L'encours total des prêts hypothécaires assurés et non assurés vendus à ce fonds commun de placement est de 362 M\$ au 31 octobre 2011 (464 M\$ au 31 octobre 2010). Le tableau suivant résume les autres cessions réalisées par la Banque.

Exercice terminé le 31 octobre	2011	2010
Produit net en espèces	–	77
Prêts hypothécaires non assurés vendus	–	76
<b>Gain avant impôts</b>	<b>–</b>	<b>1</b>

## NOTE 12 – Actifs financiers transférés mais non décomptabilisés

Dans le cadre de ses activités, la Banque conclut des transactions dans lesquelles elle transfère à une tierce partie des actifs financiers qui sont présentés dans le bilan consolidé car la transaction ne répond pas aux critères de décomptabilisation.

### Valeur comptable des actifs financiers transférés

Au 31 octobre	2011	2010
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	13 669	12 625
Valeurs mobilières prêtées	6 742	8 320

## NOTE 13 – Entités à détenteurs de droits variables

Les renseignements au sujet des EDDV dont la Banque détient des droits variables importants, mais dont elle n'est pas le principal bénéficiaire selon la NOC-15, sont décrits ci-dessous. Le risque maximal de perte découlant de ces droits variables représente principalement les placements dans ces entités, la juste valeur des contrats de produits dérivés conclus avec elles ainsi que les facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit consenties à une d'entre elles.

### Entité de titrisation des éléments d'actif de la Banque

La Banque effectue des opérations consistant à vendre certains éléments d'actif à une entité qui finance son acquisition en émettant des obligations à terme. Cette entité est une structure d'accueil admissible selon la NOC-12 et elle est, par conséquent, exemptée de l'exigence de consolidation de la NOC-15. Les renseignements sur les opérations de titrisation relatifs aux exercices terminés les 31 octobre 2011 et 2010 sont présentés en détail à la note 11.

### Fonds multicédant

La Banque administre un fonds multicédant qui achète divers actifs financiers de clients et qui finance ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. Les clients utilisent cette entité multicédante pour diversifier leurs sources de financement et réduire les coûts de financement tout en bénéficiant de services de gestion des actifs financiers et en fournissant une certaine protection de premier niveau contre les pertes. La Banque agit à titre d'agent financier et offre des services administratifs et de structuration de transaction à ce fonds. La Banque offre des facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit dans le cadre du programme de papier commercial. La note 28 afférente aux états financiers consolidés présente et décrit les renseignements relatifs à ces facilités. La Banque peut détenir des droits variables significatifs dans ce fonds en raison de la facilité de liquidité ainsi que la facilité de rehaussement de crédit offertes au fonds, la perception d'honoraires à titre d'agent financier et d'administrateur et sa participation occasionnelle dans le papier commercial. Toutefois, des tiers non liés assument les premières pertes sur créances avant les détenteurs de papier commercial. La Banque n'est pas tenue de consolider ce fonds selon la NOC-15 car elle n'a pas à assumer la majorité des pertes prévues ni à recevoir la majorité des rendements résiduels prévus du fonds. La Banque a conclu des contrats de produits dérivés avec ce fonds dont la juste valeur est présentée au bilan consolidé de la Banque. Le total de l'actif de ce fonds est de 2 358 M\$ au 31 octobre 2011 (1 152 M\$ au 31 octobre 2010).

### Véhicules d'actifs cadres

La Banque détient des droits variables significatifs dans des véhicules d'actifs cadres (VAC) en raison de la détention de billets restructurés des conduits VAC et à la facilité de financement de marge fournie. Selon la NOC-15, la Banque n'est pas le principal bénéficiaire de ces véhicules d'actifs cadres et elle n'est pas tenue de les consolider. Se reporter à la note 9 pour de plus amples renseignements.

### Fonds de placement

Dans le cadre de ses activités de banque d'affaires, la Banque investit dans plusieurs sociétés en commandite à responsabilité limitée et autres entreprises constituées en sociétés. Ces sociétés investissent à leur tour dans des sociétés en exploitation dans le but de les revendre avec profit dans un horizon de moyen à long terme. La Banque n'intervient pas dans les activités de ces sociétés auxquelles elle participe seulement en tant qu'investisseur. La Banque n'est pas tenue de consolider ces sociétés selon la NOC-15 étant donné qu'elle n'a pas à assumer la majorité des pertes prévues ni à recevoir la majorité des rendements résiduels prévus des sociétés. L'investissement total de la Banque inscrit aux livres en date du 31 octobre 2011 s'élève à 136 M\$ (136 M\$ au 31 octobre 2010). Le total de l'actif de ces sociétés est de 1 663 M\$ au 31 octobre 2011 (1 531 M\$ au 31 octobre 2010). De plus, la Banque a conclu des engagements d'investissement à l'égard de ces sociétés et ceux-ci sont divulgués à la note 28.

## NOTE 14 – Immobilisations corporelles

Au 31 octobre	2011			2010		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	15	–	15	15	–	15
Immeubles	204	114	90	199	108	91
Matériel et mobilier	425	344	81	409	334	75
Équipements informatiques loués en vertu d'un contrat de location-acquisition	85	31	54	85	19	66
Améliorations locatives	522	367	155	484	350	134
<b>Total</b>	<b>1 251</b>	<b>856</b>	<b>395</b>	<b>1 192</b>	<b>811</b>	<b>381</b>

La dépense d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011 est de 66 M\$ (64 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010).

## NOTE 15 – Écarts d'acquisition et actifs incorporels

La Banque applique un test de dépréciation annuel aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels dont la durée de vie est indéfinie. Aucune baisse de valeur n'a été inscrite pour 2011.

La variation de la valeur comptable des écarts d'acquisition s'établit comme suit :

	Particuliers et entreprises	Gestion de patrimoine	Marchés financiers	Total
Solde au 31 octobre 2009	66	459	221	746
Autres <sup>(1)</sup>	(1)	–	(1)	(2)
Solde au 31 octobre 2010	65	459	220	744
Acquisition de Wellington West Holdings Inc. <sup>(2)</sup>	Note 33	258	–	258
Autres <sup>(1)</sup>	–	–	(1)	(1)
<b>Solde au 31 octobre 2011</b>	<b>65</b>	<b>717</b>	<b>219</b>	<b>1 001</b>

(1) Représente l'incidence des conversions sur les écarts d'acquisition libellés en devises et les rajustements relatifs aux acquisitions antérieures.

(2) Comprend un montant de 224 M\$ pour l'acquisition de la participation restante de 82 % dans Wellington West Holdings Inc. et un montant de 34 M\$ relié au placement existant de 18 % que détenait la Banque.

Les actifs incorporels se composent des éléments suivants :

Au 31 octobre	2011			2010			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Baisse de valeur <sup>(1)</sup>	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Logiciels et développements technologiques	823	430	393	676	–	374	302
Contrats de gestion <sup>(2)</sup>	152	–	152	154	2	–	152
Marques de commerce <sup>(2)</sup>	11	–	11	11	–	–	11
Autres	63	11	52	21	–	6	15
<b>Total</b>	<b>1 049</b>	<b>441</b>	<b>608</b>	<b>862</b>	<b>2</b>	<b>380</b>	<b>480</b>

(1) Une charge pour baisse de valeur a été comptabilisée en raison des résultats du test de dépréciation.

(2) Non amortissables.

La dépense d'amortissement et le total des radiations pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011 sont de 61 M\$ (58 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010).

## NOTE 16 – Actifs divers

Au 31 octobre		2011	2010
Intérêts et dividendes à recevoir		476	352
Frais payés d'avance et frais reportés		673	328
Actifs d'impôts futurs	Note 26	126	102
Placements dans les sociétés satellites		162	158
Actif au titre des prestations constituées	Note 23	699	648
Autres		512	526
		<b>2 648</b>	<b>2 114</b>

## NOTE 17 – Dépôts

Au 31 octobre	2011			2010
	Payables à vue et à préavis	Payables à terme fixe	Total	Total
Particuliers	21 337	14 358	35 695	34 112
Entreprises et administrations publiques	20 548	26 041	46 589	41 985
Institutions de dépôts	1 071	3 534	4 605	5 463
Dépôt de la Fiducie de Capital BNC	–	225	225	225
	<b>42 956</b>	<b>44 158</b>	<b>87 114</b>	<b>81 785</b>

### Dépôt de la Fiducie de Capital BNC

Le 15 juin 2006, Fiducie de Capital BNC (la Fiducie), une fiducie à capital variable créée sous le régime des lois de l'Ontario, a émis des parts de fiducie cessibles sans droit de vote appelées titres fiduciaires de capital – série 1, ou NBC CapS – série 1. Le produit brut de 225 M\$ tiré du placement a été utilisé par la Fiducie pour financer l'acquisition d'un billet de dépôt de la Banque.

La Fiducie est une entité à détenteurs de droits variables selon la définition de la NOC-15. Bien que la Banque possède les capitaux propres et le contrôle des droits de vote de la Fiducie, la Banque ne consolide pas la Fiducie parce qu'elle n'en est pas le principal bénéficiaire; par conséquent, les NBC CapS – série 1 émises par la Fiducie ne figurent pas au bilan consolidé de la Banque, mais le billet de dépôt est présenté sous la rubrique *Dépôts*.

### Billet de dépôt

Les principales modalités et caractéristiques du billet de dépôt de 225 M\$ se présentent comme suit :

Date d'émission	Taux annuel d'intérêt fixe	Dates de paiement des intérêts	Versement semestriel <sup>(1)</sup>	Échéance	Date de conversion au gré de la Fiducie <sup>(2)</sup>	Date de rachat au gré de la Banque <sup>(3)</sup>
15 juin 2006	5,329 % <sup>(4)</sup>	30 juin, 31 décembre	26,645 \$	30 juin 2056	En tout temps	30 juin 2011

(1) Par tranche de capital de 1 000 \$.

(2) Chaque tranche de capital de 1 000 \$ du billet de dépôt est convertible au gré de la Fiducie, en 40 actions privilégiées de premier rang, série 17 de la Banque (note 22). La Fiducie exercera ce droit de conversion dans les cas où les porteurs de NBC CapS – série 1 exerceront leur droit d'échange.

(3) La Banque peut, à son gré, racheter le billet de dépôt, en totalité ou en partie, à la date indiquée ci-dessus (et à toute date ultérieure de versement de l'intérêt), ou avant en totalité (mais non en partie) s'il y a survenance d'événements de nature réglementaire ou fiscale prédéterminés. Tout rachat peut se faire sans le consentement de la Fiducie, sous réserve d'un avis écrit préalable et de l'approbation du Surintendant. Si la Banque rachète le billet de dépôt en totalité ou en partie, la Fiducie sera tenue de racheter un montant correspondant de NBC CapS – série 1.

(4) Le taux de 5,329 % sera en vigueur jusqu'au 30 juin 2016, inclusivement. Après cette date, le billet portera intérêt au taux annuel fixe correspondant au taux des acceptations bancaires de 180 jours en vigueur majoré de 1,50 %.

**NOTE 17 – Dépôts** (suite)

*Achat à des fins d'annulation*

Depuis le 30 juin 2011, la Banque peut, avec l'approbation du Surintendant, acheter le billet de dépôt en totalité ou en partie par appel d'offres ou de gré à gré, à n'importe quel prix. Les tranches du billet de dépôt que la Banque achètera seront annulées et ne seront pas réémises.

*Cas de défaut*

Le défaut de la Banque de faire des versements ou de s'acquitter de ses autres obligations prévues par le billet de dépôt ne confèrera pas pour autant à la Fiducie le droit d'exiger le rachat anticipé du billet de dépôt.

Parts de fiducie émises par Fiducie de Capital BNC

Aucune distribution en espèces ne sera payable par la Fiducie sur les NBC CapS – série 1, si la Banque omet de déclarer des dividendes réguliers sur ses actions privilégiées ou, s'il n'y a aucune action privilégiée alors en circulation, sur ses actions ordinaires en circulation. Dans ce cas, les fonds nets distribuables de la Fiducie seront versés à la Banque en qualité de porteur des titres spéciaux de la Fiducie, représentant la participation résiduelle dans la Fiducie. Si la Fiducie omet de verser le montant intégral des distributions semestrielles sur les NBC CapS – série 1, la Banque s'abstiendra de déclarer des dividendes sur ses actions privilégiées et actions ordinaires pendant une période déterminée. Les NBC CapS – série 1 ne sont pas rachetables au gré du porteur.

Les principales modalités et caractéristiques des parts de fiducie des NBC CapS – série 1 se présentent comme suit :

	Nombre	Date d'émission	Rendement annuel	Dates de distribution	Distribution semestrielle par NBC CapS – série 1 <sup>(1)</sup>	Date de conversion au gré du porteur <sup>(2)</sup>	Date de rachat au gré de la Fiducie <sup>(3)</sup>
Série 1	225 000	15 juin 2006	5,329 %	30 juin, 31 décembre	26,645 \$ <sup>(4)</sup>	En tout temps	30 juin 2011

(1) Pour chaque part d'une valeur nominale de 1 000 \$.

(2) Les porteurs de NBC CapS – série 1 pourront, sur préavis, remettre chaque NBC CapS – série 1 en échange de 40 actions privilégiées de premier rang, série 17 de la Banque (note 22). Ce droit d'échange sera mis en œuvre par la conversion par la Fiducie du montant correspondant du billet de dépôt de la Banque. Les NBC CapS – série 1 échangées contre les actions privilégiées de premier rang, série 17 de la Banque seront annulées par la Fiducie.

(3) La Fiducie peut, à son gré, racheter les NBC CapS – série 1, en totalité ou en partie, à la date indiquée ci-dessus (et à toute date de distribution ultérieure), ou avant en totalité (mais non en partie) s'il y a survenance d'événements de nature réglementaire ou fiscale prédéterminés. Tout rachat peut se faire sans le consentement des porteurs, sous réserve d'un avis écrit préalable et de l'approbation du Surintendant.

(4) Pour chaque date de distribution postérieure au 30 juin 2016, la distribution sera payée au taux correspondant à la moitié du taux applicable des acceptations bancaires de 180 jours en vigueur majoré de 1,50 %.

*Échange automatique*

Chaque NBC CapS – série 1 sera échangée automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 18 de la Banque, à la survenance de certains éléments spécifiques (se reporter à la note 22 pour de plus amples renseignements). En cas d'échange automatique, la Banque détiendra tous les titres fiduciaires de capital en circulation de la Fiducie, dont le principal actif est le billet de dépôt.

*Achat à des fins d'annulation*

Depuis le 30 juin 2011, la Fiducie peut, à la demande de la Banque et avec l'accord du Surintendant, acheter en tout temps les NBC CapS – série 1 en circulation en totalité ou en partie sur le marché libre ou par appel d'offres ou de gré à gré, à n'importe quel prix. Les NBC CapS – série 1 achetées par la Fiducie seront annulées et ne seront pas réémises.

*Fonds propres réglementaires*

Les NBC CapS – série 1 d'un montant de 225 M\$ se qualifient à titre d'instruments de capital novateur et sont admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1.

## NOTE 18 – Instruments financiers désignés à des fins de négociation

Les informations relatives aux actifs financiers et aux passifs financiers désignés à des fins de négociation sont présentées dans le tableau suivant :

Exercice terminé le 31 octobre						2011
	Valeur comptable au 31 octobre 2011	Valeur comptable au 31 octobre 2010	Variation de la juste valeur totale (incluant la variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit)	Variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit	Variation de la juste valeur cumulée totale	
<b>Actifs financiers désignés à des fins de négociation</b>						
Valeurs mobilières	1 156	1 147	–	s.o.	–	
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	–	84	–	s.o.	–	
Prêts	8	–	–	s.o.	–	
<b>Total actifs financiers désignés à des fins de négociation</b>	<b>1 164</b>	<b>1 231</b>	<b>–</b>	<b>s.o.</b>	<b>–</b>	
<b>Passifs financiers désignés à des fins de négociation</b>						
Dépôts	623	627	11	5	(35)	
<b>Total passifs financiers désignés à des fins de négociation</b>	<b>623</b>	<b>627</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>(35)</b>	

Exercice terminé le 31 octobre						2010
	Valeur comptable au 31 octobre 2010	Valeur comptable au 31 octobre 2009	Variation de la juste valeur totale (incluant la variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit)	Variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit	Variation de la juste valeur cumulée totale	
<b>Actifs financiers désignés à des fins de négociation</b>						
Valeurs mobilières	1 147	3 911	–	s.o.	–	
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	84	–	–	s.o.	–	
<b>Total actifs financiers désignés à des fins de négociation</b>	<b>1 231</b>	<b>3 911</b>	<b>–</b>	<b>s.o.</b>	<b>–</b>	
<b>Passifs financiers désignés à des fins de négociation</b>						
Dépôts	627	662	(67)	5	(46)	
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	–	2 667	–	–	–	
<b>Total passifs financiers désignés à des fins de négociation</b>	<b>627</b>	<b>3 329</b>	<b>(67)</b>	<b>5</b>	<b>(46)</b>	

s.o. – sans objet

### Valeurs mobilières

Au cours de l'exercice 2009, la Banque avait désigné les billets restructurés des conduits VAC avec un ou plusieurs dérivés incorporés, comme *Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation* en vertu de l'option juste valeur (se reporter à la note 9 pour de plus amples renseignements). Au 31 octobre 2011, la juste valeur de ces billets est de 1,2 G\$ (1,1 G\$ au 31 octobre 2010). Au cours de l'exercice 2011, la Banque a reçu des remboursements de capital liés aux billets restructurés des conduits VAC, certains billets restructurés ont été repris des clients ayant des facilités de crédit adossées à ces billets et certaines radiations de billets détenus ont été enregistrées. Aucune variation de la juste valeur n'a été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011, la Banque a désigné comme détenus à des fins de négociation certains droits conservés relatifs aux intérêts futurs excédentaires ayant un coût initial de 6 M\$, conformément à sa stratégie de gestion des risques qui permet d'éliminer ou de réduire sensiblement la disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation résultant de l'évaluation des actifs et passifs financiers sur des bases différentes. Au 31 octobre 2011, la juste valeur totale de ces instruments financiers désignés comme détenus à des fins de négociation s'établissait à 6 M\$. La variation de la juste valeur est négligeable pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011 et a été comptabilisée dans les *Revenus (pertes) de négociation* de l'état consolidé des résultats.

**NOTE 18 – Instruments financiers désignés à des fins de négociation** (suite)

**Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente**

Au cours des exercices terminés les 31 octobre 2011 et 2010, la Banque a désigné comme étant détenues à des fins de négociation certaines valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, conformément à sa stratégie de gestion des risques qui permet d'éliminer ou de réduire sensiblement la disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation résultante de l'évaluation des actifs et passifs financiers sur des bases différentes.

Au 31 octobre 2011, aucune valeur mobilière acquise en vertu d'une convention de revente n'est désignée comme étant détenue à des fins de négociation. Au 31 octobre 2010, la juste valeur totale de ces instruments financiers désignés comme étant détenus à des fins de négociation totalisait un montant de 84 M\$. La variation de la juste valeur est négligeable pour les exercices terminés les 31 octobre 2011 et 2010 et a été comptabilisée dans les *Revenus (pertes) de négociation* de l'état consolidé des résultats.

**Prêts**

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011, la Banque a désigné comme détenus à des fins de négociation certains prêts comportant au moins un dérivé incorporé et a établi le coût initial à 8 M\$. Ces prêts sont présentés dans l'actif à la rubrique *Prêts* du bilan consolidé. Il n'y a aucune exposition au risque de crédit étant donné que ces prêts sont entièrement garantis. Au 31 octobre 2011, la juste valeur totale de ces prêts se chiffre à 8 M\$. La variation de la juste valeur est négligeable pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011 et a été comptabilisée comme gain dans les *Revenus (pertes) de négociation* dans l'état consolidé des résultats.

**Dépôts**

Certains dépôts comportant un ou plusieurs dérivés incorporés sont désignés comme étant détenus à des fins de négociation en vertu de l'option juste valeur. Ces dépôts sont présentés au passif à la rubrique *Dépôts* du bilan consolidé. La juste valeur de ces dépôts totalise 623 M\$ au 31 octobre 2011 (627 M\$ au 31 octobre 2010). La variation de la juste valeur de 11 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011 (perte de 67 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010) a été constatée comme gain dans les *Revenus (pertes) de négociation* de l'état consolidé des résultats. La variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit représente un gain non réalisé de 5 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011 (5 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010).

Pour déterminer la variation de la juste valeur imputable à un changement du risque de crédit de ces passifs financiers, la Banque calcule, au début de la période, la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels de l'instrument au moyen des taux suivants : d'abord, au moyen d'un taux d'actualisation observé qui reflète la prime de crédit de la Banque et ensuite, au moyen d'un taux qui n'en tient pas compte. Puis l'écart entre les valeurs obtenues est comparé avec l'écart obtenu au moyen des mêmes taux en date de fin de période.

Contractuellement, le montant à l'échéance que la Banque sera tenue de payer aux détenteurs de ces dépôts est variable et sera différent de la juste valeur au 31 octobre 2011.

**NOTE 19 – Passifs divers**

Au 31 octobre		2011	2010
Intérêts et dividendes à payer		535	457
Impôts à payer		76	163
Passifs d'impôts futurs	Note 26	245	163
Fournisseurs et autres créditeurs		305	466
Passif au titre des prestations constituées	Note 23	159	153
Engagements liés aux opérations d'assurance		69	67
Dettes de filiales envers des tiers		7 042	4 051
Charges à payer et revenus reportés		951	460
Autres		743	566
		<b>10 125</b>	<b>6 546</b>

## NOTE 20 – Débentures subordonnées

Les débentures subordonnées représentent des obligations directes non garanties, sous forme de billets et débentures, envers les porteurs de titres d'emprunt de la Banque. Les droits des porteurs de billets et débentures de la Banque sont subordonnés aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Le rachat des débentures subordonnées, en tout ou en partie, est assujéti à l'approbation préalable du Surintendant.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011, la Banque a racheté, à des fins d'annulation, des débentures subordonnées d'une valeur totale de 10 M\$ US échéant en février 2087 et un gain de 4 M\$ a été constaté dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Au 31 octobre				2011	2010
Échéance		Taux d'intérêt	Caractéristiques	Libellées en devises	
Novembre 2016		4,456 % <sup>(1)</sup>	Remboursables par anticipation <sup>(2)</sup>		500
Novembre 2018		5,55 % <sup>(3)</sup>	Remboursables par anticipation <sup>(4)</sup>		500
Décembre 2019		4,926 % <sup>(5)</sup>	Remboursables par anticipation <sup>(6)</sup>		350
Novembre 2020		4,70 % <sup>(7)</sup>	Remboursables par anticipation <sup>(8)</sup>		500
Février 2087		Variable <sup>(9)</sup>	Rachetables au gré de la Banque depuis le 28 février 1993	34 US (2010 : 44 US)	33
					<b>1 883</b>
Ajustement au titre de la juste valeur <sup>(10)</sup>					120
Solde non amorti des coûts reliés à l'émission <sup>(11)</sup>					(3)
<b>Total</b>					<b>2 000</b>
					2 033

- (1) Portant intérêt au taux de 4,456 % jusqu'au 2 novembre 2011 et, par la suite, à un taux annuel correspondant au taux des acceptations bancaires à 90 jours majoré de 1 %.
- (2) La Banque peut, à son gré, rembourser par anticipation la totalité ou toute partie des débentures au prix suivant : i) si les débentures sont remboursées avant le 2 novembre 2011, date de rajustement des intérêts, au prix fondé sur le rendement des obligations du Canada (ce dernier est défini comme le rendement, composé semestriellement qu'offrirait des obligations du gouvernement du Canada non remboursables par anticipation, si elles étaient émises à leur valeur nominale à la date de remboursement anticipé, en dollars canadiens, au Canada, et dont la durée à courir avant l'échéance serait égale à celle à courir jusqu'à la date de rajustement des intérêts) plus 12 points de base, ou à la valeur nominale, selon le plus élevé des deux montants; ii) si les débentures sont remboursées le 2 novembre 2011 ou par la suite, à la valeur nominale.
- (3) Portant intérêt au taux de 5,55 % jusqu'au 15 novembre 2013 et, par la suite, à un taux annuel correspondant au taux des acceptations bancaires à 90 jours majoré de 2,64 %.
- (4) La Banque peut, à son gré, rembourser par anticipation la totalité ou toute partie des débentures au prix suivant : i) si les débentures sont remboursées avant le 15 novembre 2013, date de rajustement des intérêts, au prix fondé sur le rendement des obligations du Canada (comme défini au point 2 ci-dessus) plus 55 points de base, ou à la valeur nominale, selon le plus élevé des deux montants; ii) si les débentures sont remboursées le 15 novembre 2013 ou par la suite, à la valeur nominale.
- (5) Portant intérêt au taux de 4,926 % jusqu'au 22 décembre 2014 et, par la suite, à un taux annuel correspondant au taux des acceptations bancaires à 90 jours majoré de 1 %.
- (6) La Banque peut, à son gré, rembourser par anticipation la totalité ou toute partie des débentures au prix suivant : i) si les débentures sont remboursées avant le 22 décembre 2014, date de rajustement des intérêts, au prix fondé sur le rendement des obligations du Canada (comme défini au point 2 ci-dessus) plus 17 points de base, ou à la valeur nominale, selon le plus élevé des deux montants; ii) si les débentures sont remboursées le 22 décembre 2014 ou par la suite, à la valeur nominale.
- (7) Portant intérêt au taux de 4,70 % jusqu'au 2 novembre 2015 et, par la suite, à un taux annuel correspondant au taux des acceptations bancaires à 90 jours majoré de 1 %.
- (8) La Banque peut, à son gré, rembourser par anticipation la totalité ou toute partie des débentures au prix suivant : i) si les débentures sont remboursées avant le 2 novembre 2015, date de rajustement des intérêts, au prix fondé sur le rendement des obligations du Canada (comme défini au point 2 ci-dessus) plus 16 points de base, ou à la valeur nominale, selon le plus élevé des deux montants; ii) si les débentures sont remboursées le 2 novembre 2015 ou par la suite, à la valeur nominale.
- (9) Portant intérêt au taux annuel de 1/8 % au-dessus du taux LIBOR.
- (10) Reflète l'ajustement apporté à la valeur comptable des débentures subordonnées faisant l'objet d'une couverture de la juste valeur.
- (11) Le solde non amorti des coûts reliés à l'émission des débentures subordonnées représente le montant des coûts à l'origine, déduction faite de l'amortissement cumulé calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les échéances des débentures subordonnées s'établissent comme suit :

2012 à 2016	–
2017 à 2021	1 850
2022 et par la suite	33
	<b>1 883</b>

## NOTE 21 – Participations sans contrôle

Au 31 octobre	2011	2010
Parts de fiducie émises par Fiducie d'actifs BNC (NBC CapS II)		
– série 1 <sup>(1)</sup>	409	409
– série 2 <sup>(2)</sup>	359	359
Fonds communs de placement consolidés conformément à l'application de la NOC-15	45	199
Autres entités consolidées conformément à l'application de la NOC-15	134	225
Autres	28	25
<b>Total</b>	<b>975</b>	<b>1 217</b>

(1) Comprend des intérêts courus pour un montant de 9 M\$ (9 M\$ en 2010).

(2) Comprend des intérêts courus pour un montant de 9 M\$ (9 M\$ en 2010).

### Parts de fiducie émises par Fiducie d'actifs BNC

La Banque a émis, par l'intermédiaire de sa filiale Fiducie d'actifs BNC (la Fiducie), une fiducie à capital fixe créée sous le régime des lois de l'Ontario, des parts de fiducie cessibles sans droit de vote appelées titres de la Fiducie de capital, ou NBC CapS II. Ces titres ne sont pas rachetables ni échangeables au gré du porteur contre des actions privilégiées de la Banque. Le produit brut tiré des placements est utilisé par la Fiducie pour financer l'acquisition de prêts hypothécaires auprès de la Banque.

Aucune distribution en espèces n'est payable par la Fiducie sur les NBC CapS II si la Banque omet de déclarer des dividendes réguliers sur ses actions privilégiées ou, s'il n'y a aucune action privilégiée alors en circulation, sur ses actions ordinaires en circulation. Dans ce cas, les fonds nets distribuables de la Fiducie seront versés à la Banque, en tant qu'unique porteur des titres spéciaux de la Fiducie, représentant la participation résiduelle dans la Fiducie. Si la Fiducie omet de verser le montant intégral des distributions semestrielles sur les NBC CapS II, la Banque s'abstiendra de déclarer des dividendes sur ses actions privilégiées et actions ordinaires pendant une période déterminée.

Les principales modalités et caractéristiques des parts de fiducie des NBC CapS II se présentent comme suit :

	Nombre	Date d'émission	Rendement annuel	Dates de distribution	Distribution semestrielle par NBC CapS II <sup>(1)</sup>	Date de rachat au gré de la Fiducie <sup>(2)</sup>
Série 1	400 000	22 janvier 2008	7,235 %	30 juin, 31 décembre	36,175 \$ <sup>(3)</sup>	30 juin 2013
Série 2	350 000	30 juin 2008	7,447 %	30 juin, 31 décembre	37,235 \$ <sup>(4)</sup>	31 juillet 2013

(1) Pour chaque part d'une valeur nominale de 1 000 \$.

(2) La Fiducie peut, à son gré, racheter en totalité (mais non en partie), les NBC CapS II sans le consentement des porteurs, sous réserve d'un avis écrit préalable et de l'approbation préalable du Surintendant, à la date de rachat indiquée ci-dessus (et à toute date de distribution ultérieure), ou avant s'il y a survenance d'événements de nature réglementaire ou fiscale prédéterminés.

(3) Pour chaque date de distribution postérieure au 30 juin 2018, la distribution sera payée au taux correspondant à la moitié du taux applicable des acceptations bancaires de 180 jours en vigueur majoré de 3,79 %.

(4) Pour chaque date de distribution postérieure au 30 juin 2020, la distribution sera payée au taux correspondant à la moitié du taux applicable des acceptations bancaires de 180 jours en vigueur majoré de 4,09 %.

### Échange automatique

Chaque NBC CapS II – série 1 est échangeable automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 19 de la Banque, et chaque NBC CapS II – série 2 est échangeable automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 23 de la Banque, à la survenance de certains éléments spécifiques. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 22. En cas d'échange automatique, la Banque détiendra tous les titres fiduciaires de capital en circulation de la Fiducie.

### Achats à des fins d'annulation

Pour chacune des séries, à compter du cinquième anniversaire de l'émission, la Fiducie pourra, avec l'accord du Surintendant, acheter les NBC CapS II en totalité ou en partie sur le marché libre ou par appel d'offres ou de gré à gré à n'importe quel prix. Les NBC CapS II achetées par la Fiducie seront annulées et ne seront pas réémises.

### Fonds propres réglementaires

Les NBC CapS II se qualifient à titre d'instruments de capital novateur et sont admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1. Selon les directives du Surintendant, les instruments de capital novateur peuvent être constitués d'une tranche représentant jusqu'à concurrence de 15 % du montant net des fonds propres de catégorie 1 et d'une tranche additionnelle de 5 % admissible à titre de fonds propres de catégorie 2B.

## NOTE 22 – Capital-actions

### Autorisé

#### Actions ordinaires

Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale.

#### Actions privilégiées de premier rang

Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 5 G\$.

#### *Caractéristiques des actions privilégiées de premier rang émises (montants en dollars)*

##### *Série 15*

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du Surintendant, depuis le 15 mai 2008, en totalité ou en partie, au prix de 25,50 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2011, à 25,25 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2012, et à 25,00 \$ l'action si elles sont rachetées à compter du 15 mai 2012, dans chacun des cas, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat. Ces actions donnent droit à un dividende trimestriel non cumulatif de 0,365625 \$.

##### *Série 16*

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du Surintendant, depuis le 15 mai 2010, en totalité ou en partie, au prix de 26,00 \$ l'action si elles sont rachetées avant le 15 mai 2011, à 25,75 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2012, à 25,50 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2013, à 25,25 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2014, et à 25,00 \$ l'action si elles sont rachetées à compter du 15 mai 2014, dans chacun des cas, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat. Ces actions donnent droit à un dividende trimestriel non cumulatif de 0,303125 \$.

##### *Série 20*

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du Surintendant, à compter du 15 mai 2013, en totalité ou en partie, au prix de 26,00 \$ l'action si elles sont rachetées avant le 15 mai 2014, à 25,75 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2015, à 25,50 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2016, à 25,25 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2017, et à 25,00 \$ l'action si elles sont rachetées à compter du 15 mai 2017, dans chacun des cas, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat. Ces actions donnent droit à un dividende trimestriel non cumulatif de 0,375 \$.

##### *Série 21*

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du Surintendant, à compter du 16 août 2013 et le 16 août tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à un prix correspondant à 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat. Convertibles en actions privilégiées de premier rang à taux variable et à dividende non cumulatif série 22 de la Banque, sous réserve de certaines conditions, le 16 août 2013 et le 16 août tous les cinq ans par la suite. Ces actions donnent droit à un dividende non cumulatif trimestriel de 0,33594 \$ pour la période initiale se terminant le 15 août 2013. Par la suite, ces actions donnent droit à un dividende fixe non cumulatif trimestriel d'un montant par action établi en multipliant par 25,00 \$ le taux d'intérêt correspondant à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada à la date de calcul du taux fixe applicable majoré de 2,05 %.

##### *Série 24*

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du Surintendant, à compter du 15 février 2014 et le 15 février tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à un prix correspondant à 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat. Convertibles en actions privilégiées de premier rang à taux variable et à dividende non cumulatif série 25 de la Banque, sous réserve de certaines conditions, le 15 février 2014 et le 15 février tous les cinq ans par la suite. Ces actions donnent droit à un dividende non cumulatif trimestriel de 0,4125 \$ pour la période initiale se terminant le 15 février 2014. Par la suite, ces actions donnent droit à un dividende fixe non cumulatif trimestriel d'un montant par action établi en multipliant par 25,00 \$ le taux d'intérêt correspondant à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada à la date de calcul du taux fixe applicable majoré de 4,63 %.

##### *Série 26*

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du Surintendant, à compter du 15 février 2014 et le 15 février tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à un prix correspondant à 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat. Convertibles en actions privilégiées de premier rang à taux variable et à dividende non cumulatif série 27 de la Banque, sous réserve de certaines conditions, le 15 février 2014 et le 15 février tous les cinq ans par la suite. Ces actions donnent droit à un dividende non cumulatif trimestriel de 0,4125 \$ pour la période initiale se terminant le 15 février 2014. Par la suite, ces actions donnent droit à un dividende fixe non cumulatif trimestriel d'un montant par action établi en multipliant par 25,00 \$ le taux d'intérêt correspondant à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada à la date de calcul du taux fixe applicable majoré de 4,79 %.

## NOTE 22 – Capital-actions (suite)

### *Caractéristiques des actions privilégiées de premier rang autorisées, mais non émises (montants en dollars)*

#### *Série 17*

Chaque part de fiducie NBC CapS – série 1 est échangeable à tout moment, sur préavis, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 17 à dividendes en espèces semestriels et non cumulatifs, rachetables au gré de la Banque sous réserve du consentement du Surintendant, depuis le 30 juin 2011, mais non rachetables au gré des porteurs.

#### *Série 18*

Chaque part de fiducie NBC CapS – série 1 est échangeable automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 18 si survient l'un ou l'autre des événements suivants : i) des procédures juridiques sont amorcées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le Surintendant prend le contrôle de la Banque; iii) le ratio des fonds propres de catégorie 1 est inférieur à 5 % ou le ratio de l'ensemble des fonds propres est inférieur à 8 %; ou iv) le Surintendant demande à la Banque d'augmenter son capital ou de fournir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à l'échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette directive d'une manière satisfaisante pour le Surintendant. Les actions privilégiées de premier rang, série 18 confèrent aux porteurs des dividendes en espèces semestriels et non cumulatifs et sont rachetables au gré de la Banque sous réserve du consentement du Surintendant depuis le 30 juin 2011, mais ne sont pas rachetables au gré des porteurs.

#### *Série 19*

Chaque NBC CapS II – série 1 est échangeable automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 19 de la Banque, si survient l'un ou l'autre des événements suivants : i) des procédures sont amorcées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le Surintendant prend le contrôle de la Banque ; iii) la Banque affiche un ratio de fonds propres de catégorie 1 inférieur à 5 % ou un ratio de l'ensemble des fonds propres inférieur à 8 %; ou iv) le Surintendant a demandé à la Banque d'augmenter son capital ou d'obtenir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à l'échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette directive d'une manière satisfaisante pour le Surintendant. Les actions privilégiées de premier rang, série 19 confèrent aux porteurs des dividendes en espèces semestriels et non cumulatifs et sont rachetables au gré de la Banque, sous réserve du consentement du Surintendant, à compter du 30 juin 2013, mais ne sont pas rachetables au gré des porteurs.

#### *Série 22*

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du Surintendant, à compter du 16 août 2018 et le 16 août tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à un prix correspondant à 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat ou de 25,50 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci pour le rachat effectué à toute autre date à compter du 16 août 2013. Les actions privilégiées de premier rang, série 22 confèrent aux porteurs des dividendes à taux variable trimestriels et non cumulatifs, à compter du 16 août 2013.

#### *Série 23*

Chaque NBC CapS II – série 2 est échangeable automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 23 de la Banque, si survient l'un ou l'autre des événements suivants : i) des procédures sont amorcées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le Surintendant prend le contrôle de la Banque; iii) la Banque affiche un ratio de fonds propres de catégorie 1 inférieur à 5 % ou un ratio de l'ensemble des fonds propres inférieur à 8 %; ou iv) le Surintendant a demandé à la Banque d'augmenter son capital ou d'obtenir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à l'échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette directive d'une manière satisfaisante pour le Surintendant. Les actions privilégiées de premier rang, série 23 confèrent aux porteurs des dividendes en espèces semestriels et non cumulatifs et sont rachetables au gré de la Banque, sous réserve du consentement du Surintendant, à compter du 31 juillet 2013, mais ne sont pas rachetables au gré des porteurs.

#### *Série 25*

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du Surintendant, à compter du 15 février 2019 et le 15 février tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à un prix correspondant à 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat ou de 25,50 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat effectué à toute autre date à compter du 15 février 2014. Les actions privilégiées de premier rang, série 25 confèrent aux porteurs des dividendes à taux variable trimestriels et non cumulatifs, à compter du 15 février 2014.

#### *Série 27*

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du Surintendant, à compter du 15 février 2019 et le 15 février tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à un prix correspondant à 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat ou de 25,50 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat effectué à toute autre date à compter du 15 février 2014. Les actions privilégiées de premier rang, série 27 confèrent aux porteurs des dividendes à taux variable trimestriels et non cumulatifs, à compter du 15 février 2014.

### Actions privilégiées de deuxième rang

15 millions d'actions sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 300 M\$. En date du 31 octobre 2011, aucune action n'a été émise ni négociée.

## Actions en circulation et dividendes déclarés

Au 31 octobre	2011			
	Actions		Dividendes	
	Nombre d'actions	\$	\$	Par action
Actions privilégiées de premier rang				
Série 15	8 000 000	200	12	1,4625
Série 16	8 000 000	200	10	1,2125
Série 20	6 900 000	173	10	1,5000
Série 21	3 410 861	85	8	1,3438
Série 24	2 425 880	61	7	1,6500
Série 26	1 724 835	43	6	1,6500
Actions privilégiées et dividendes	30 461 576	762	53	
Actions ordinaires au début	162 771 816	1 804		
Émises au titre de :				
Régime d'options d'achat d'actions	1 965 631	117		
Acquisition de Wellington West Holdings Inc. Note 33	2 149 108	171		
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation	(167 521)	(2)		
Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation	(6 244 700)	(74)		
Actions ordinaires à la fin et dividendes	160 474 334	2 016	445	2,7400
Total des dividendes			498	

Au 31 octobre	2010			
	Actions		Dividendes	
	Nombre d'actions	\$	\$	Par action
Actions privilégiées de premier rang				
Série 15	8 000 000	200	12	1,4625
Série 16	8 000 000	200	10	1,2125
Série 20	6 900 000	173	10	1,5000
Série 21	8 050 000	201	11	1,3438
Série 24	6 800 000	170	11	1,6500
Série 26	5 800 000	145	9	1,6500
Actions privilégiées et dividendes	43 550 000	1 089	63	
Actions ordinaires au début	161 201 125	1 729		
Émises au titre de :				
Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions	513 058	29		
Régime d'options d'achat d'actions	877 577	44		
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation	180 056	2		
Actions ordinaires à la fin et dividendes	162 771 816	1 804	402	2,4800
Total des dividendes			465	

## NOTE 22 – Capital-actions (suite)

### Émissions d'actions ordinaires

Dans le cadre de l'acquisition de Wellington West Holdings Inc. conclue le 15 juillet 2011, la Banque a émis 2 149 108 actions ordinaires pour un montant de 171 M\$. La totalité de ces actions ordinaires ont été entières au nom des vendeurs et seront versées conditionnellement au respect de certains critères. La Banque prévoit que les conditions se réaliseront et que ces actions entières seront versées au cours des quatre prochains exercices.

### Rachat d'actions privilégiées

Le 24 février 2011, la Banque a annoncé une offre publique de rachat pour annulation visant la totalité des actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, séries 21, 24 et 26, émises et en circulation. L'offre prévoyait le rachat à prime par rapport au cours du marché précédant l'annonce, plus le dividende périodique déclaré et impayé. Cette offre de rachat a expiré le 26 avril 2011. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011, la Banque a complété le rachat de 4 639 139 actions privilégiées série 21, 4 374 120 actions privilégiées série 24 et 4 075 165 actions privilégiées série 26 pour un prix total de 361 M\$, ce qui a réduit de 327 M\$ le *Capital-actions privilégiées* et de 34 M\$ les *Bénéfices non répartis*.

### Rachat d'actions ordinaires

Le 28 juillet 2011, la Banque a reçu l'approbation de la Bourse de Toronto et du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) pour amender son offre publique de rachat dans le cours normal des activités actuellement en vigueur. Cet amendement vise à augmenter le nombre maximal d'actions ordinaires émises et en circulation de la Banque pouvant être rachetées à 7 127 132 actions ordinaires. En vertu de l'offre publique de rachat initiale annoncée le 27 janvier 2011, la Banque était autorisée à racheter jusqu'à concurrence de 4 903 162 actions ordinaires au cours de la période de 12 mois qui débutait le 1<sup>er</sup> février 2011 et qui se terminera au plus tard le 31 janvier 2012. Le 1<sup>er</sup> février 2010, la Banque avait déposé une offre publique de rachat pour annulation dans le cours normal de ses activités visant jusqu'à concurrence de 3 222 932 actions ordinaires au cours de la période de 12 mois s'étant terminée le 31 janvier 2011. Les rachats ont été effectués sur le marché libre aux cours du marché par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto. Les montants versés en excédent de la valeur comptable moyenne des actions ordinaires ont été inscrits dans les *Bénéfices non répartis*.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011, la Banque a complété le rachat de 6 244 700 actions ordinaires au prix de 473 M\$, ce qui a réduit de 74 M\$ le *Capital-actions ordinaires* et de 399 M\$ les *Bénéfices non répartis*. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010, la Banque n'avait effectué aucun rachat d'actions.

### Actions ordinaires réservées

Au 31 octobre 2011, 7 753 784 actions ordinaires sont réservées selon le Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, et 10 804 954 actions ordinaires sont réservées dans le cadre du Régime d'options d'achat d'actions.

### Actions ordinaires entières

En plus des 2 149 108 actions ordinaires émises et entières dans le cadre de l'acquisition de Wellington West Holdings Inc., tel que mentionné précédemment, la Banque avait également entiercé des actions dans le cadre de l'acquisition du Groupe Option Retraite Inc. conclue le 18 septembre 2008. La Banque avait émis 219 595 actions ordinaires évaluées à 12 M\$. De ce nombre, 84 724 actions ordinaires sont entières au nom des vendeurs et seront versées conditionnellement au maintien d'un certain niveau d'actifs sous gestion. La Banque prévoit que les conditions se réaliseront et que ces actions entières seront versées au cours du prochain exercice.

### Restriction sur le versement de dividendes

La Banque ne peut déclarer de dividendes sur ses actions ordinaires ou privilégiées s'il existe un motif raisonnable de croire que, ce faisant, elle violerait les règlements de la *Loi sur les banques* (Canada) ou les directives du Surintendant en matière de suffisance du capital et de liquidité. En outre, la capacité de verser des dividendes sur actions ordinaires est assujettie aux conditions des actions privilégiées en circulation, selon lesquelles la Banque ne peut verser de dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des détenteurs des actions privilégiées en circulation, à moins que tous les dividendes sur actions privilégiées n'aient été déclarés et versés ou réservés à des fins de paiement. De plus, si la Fiducie de Capital BNC ou la Fiducie d'actifs BNC n'était pas en mesure de verser la totalité des distributions requises sur ses parts de fiducie, la Banque ne pourrait verser de dividendes sur ses actions privilégiées et ordinaires. Se reporter aux notes 17 et 21 pour de plus amples renseignements.

### Régime de réinvestissement de dividendes

La Banque offre un régime de réinvestissement des dividendes à l'intention de ses actionnaires ordinaires et privilégiés. La participation à ce régime est facultative. Selon les modalités de ce régime, l'acquisition des actions par les participants s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent ou par versements en espèces facultatifs. Les actions ordinaires sont émises pour un montant équivalent à la moyenne des cours de clôture négociés à la Bourse de Toronto des cinq jours ouvrables précédant immédiatement la date de versement d'un dividende.

## NOTE 23 – Avantages sociaux futurs

La Banque offre des régimes de retraite à prestations déterminées qui couvrent la quasi-totalité des salariés et ces régimes sont capitalisés. Les dates des évaluations actuarielles les plus récentes ainsi que celles des prochaines évaluations obligatoires aux fins de la capitalisation sont les suivantes :

	Date de l'évaluation actuarielle la plus récente	Date de l'évaluation actuarielle obligatoire
Régime des employés	31 décembre 2010	31 décembre 2011
Régime des employés désignés	31 décembre 2010	31 décembre 2011
Programme d'allocation après retraite	31 décembre 2010	31 décembre 2012

Les régimes de retraite des employés de la Banque prévoient le versement de prestations qui tiennent compte du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière des employés couverts. La Banque offre également différents régimes complémentaires contributifs d'assurance aux employés et aux retraités admissibles, à leur conjoint ainsi qu'à leurs personnes à charge. Ces régimes ne sont toutefois pas capitalisés. La date de mesure utilisée est le 31 octobre de chaque année.

## Obligations au titre des prestations constituées, actifs des régimes et capitalisation

Au 31 octobre	2011	2010	2011	2010
		Régimes de retraite	Autres régimes	
<b>Obligations au titre des prestations constituées</b>				
Solde au début	2 123	1 884	158	149
Coût des services rendus au cours de l'exercice	42	41	5	5
Intérêts débiteurs	124	128	9	10
Cotisations des employés	26	24	–	–
Prestations versées	(101)	(93)	(8)	(8)
Pertes (gains) actuariels	15	139	14	2
Solde à la fin	2 229	2 123	178	158
<b>Actif des régimes</b>				
Juste valeur au début	2 258	2 051	–	–
Rendement réel de l'actif des régimes	98	209	–	–
Cotisations de la Banque	84	67	–	–
Cotisations des employés	26	24	–	–
Prestations versées	(101)	(93)	–	–
Juste valeur à la fin	2 365	2 258	–	–
Situation de capitalisation	136	135	(178)	(158)
Pertes actuarielles nettes non amorties	539	483	19	5
Coût des prestations pour services passés non amortis	24	30	–	–
<b>Actif (passif) au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice</b>	<b>699</b>	<b>648</b>	<b>(159)</b>	<b>(153)</b>

Les montants présentés précédemment concernent l'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur de l'actif des régimes de retraite à la clôture des exercices. Aux 31 octobre 2011 et 2010, la juste valeur de l'actif de chacun des régimes de retraite est supérieure aux obligations au titre des prestations constituées.

NOTE 23 – Avantages sociaux futurs (suite)

## Actif (passif) constaté au titre des prestations constituées

Au 31 octobre	2011	2010	2011	2010
		Régimes de retraite		Autres régimes
Actif au titre des prestations constituées inclus dans le poste <i>Actifs divers</i>	699	648	–	–
Passif au titre des prestations constituées inclus dans le poste <i>Passifs divers</i>	–	–	(159)	(153)
<b>Montant net comptabilisé</b>	<b>699</b>	<b>648</b>	<b>(159)</b>	<b>(153)</b>

## Répartition de l'actif des régimes de retraite

Au 31 octobre	2011	2010
	%	%
Catégories d'actif		
Marché monétaire	1	3
Obligations	37	38
Actions	55	53
Autres	7	6
	<b>100</b>	<b>100</b>

L'actif des régimes de retraite comprend des titres de placement émis par la Banque. En date du 31 octobre 2011, ces placements totalisent 144 M\$ (118 M\$ au 31 octobre 2010).

Les honoraires de gestion payés à la Banque et à ses filiales au cours de l'exercice 2011 s'élèvent à 4 M\$ (4 M\$ au cours de l'exercice 2010). Ces honoraires couvrent la gestion, l'administration ainsi que la garde de valeurs des régimes de retraite.

## Composantes de la charge liée aux avantages sociaux futurs

Exercice terminé le 31 octobre	2011	2010	2011	2010
		Régimes de retraite		Autres régimes
Coût des services rendus au cours de l'exercice	42	41	5	5
Intérêts débiteurs	124	128	9	10
Rendement réel de l'actif des régimes	(98)	(209)	–	–
Pertes actuarielles sur l'obligation	15	139	14	2
Charge avant ajustement pour tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs	83	99	28	17
Écart entre les rendements prévu et réel de l'actif des régimes pour la période	(64)	63	–	–
Écart entre le montant des pertes actuarielles constaté pour la période et le montant réel des pertes actuarielles sur l'obligation au titre des prestations constituées pour la période	9	(131)	(14)	(1)
Écart entre l'amortissement du coût des services passés pour la période et les modifications effectives des régimes pour la période	6	6	–	–
<b>Charge au titre des régimes de retraite à prestations déterminées</b>	<b>34</b>	<b>37</b>	<b>14</b>	<b>16</b>
<b>Charge au titre des autres avantages sociaux futurs</b>			<b>14</b>	<b>16</b>

## Principales hypothèses actuarielles (moyenne pondérée)

	2011	2010	2011	2010
		Régimes de retraite		Autres régimes
	%	%	%	%
<b>Obligations au titre des prestations constituées au 31 octobre</b>				
Taux d'actualisation	5,75	5,75	5,75	5,75
Taux de croissance de la rémunération	3,00	3,00	3,00	3,00
<b>Charge au titre des prestations déterminées pour les exercices terminés le 31 octobre</b>				
Taux d'actualisation	5,75	6,75		
Taux de rendement prévu de l'actif des régimes, à long terme	7,50	7,00		
Taux de croissance de la rémunération	3,00	3,50		
<b>Charge au titre des autres avantages sociaux futurs pour les exercices terminés le 31 octobre</b>				
Taux d'actualisation			5,75	6,75
Taux de croissance de la rémunération			3,00	3,55

La Banque offre également à ses employés certains avantages postérieurs au départ à la retraite et à l'emploi, des congés rémunérés et des prestations de cessation d'emploi (avantages autres que les prestations de retraite), et ces programmes ne sont généralement pas capitalisés. Les prestations comprennent l'assurance maladie, l'assurance-vie et l'assurance dentaire.

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance annuelle estimé du coût des soins de santé couverts par les participants a été fixé à 5,4 % en 2011 (5,7 % en 2010). Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer progressivement pour atteindre 3,0 % en 2032 et se maintenir par la suite.

## Sensibilité des hypothèses clés en 2011

Autres régimes	Variation de l'obligation	Variation de la charge
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux d'actualisation	5,8	0,1
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux de croissance de la rémunération future	0,3	-
Incidence d'une augmentation de 1,00 % du taux de croissance présumé du coût des soins de santé	18,2	1,6
Incidence d'une diminution de 1,00 % du taux de croissance présumé du coût des soins de santé	(14,9)	(1,3)

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau précédent doit être utilisée avec prudence car les variations sont hypothétiques et les variations de chacune des principales hypothèses peuvent ne pas être linéaires.

## Paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs

Exercice terminé le 31 octobre	2011	2010
Cotisations de la Banque aux régimes de retraite	84	67
Prestations versées aux bénéficiaires des autres régimes	8	8

Le tableau qui suit présente les estimations des paiements de prestations au titre des régimes à prestations déterminées et des autres régimes.

## Paiements de prestations prévus

Exercice terminé le 31 octobre	Régimes de retraite	Autres régimes
2012	102	9
2013	104	9
2014	108	9
2015	114	10
2016	123	10
De 2017 à 2021	674	62

## NOTE 24 – Rémunération à base d’actions

L’information fournie ci-dessous sur la charge de rémunération exclut l’incidence des opérations de couverture.

### Régime d’options d’achat d’actions

Le régime d’options de la Banque s’adresse aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. Dans le cadre de ce régime, des options sont octroyées annuellement et confèrent au participant le droit d’acheter des actions ordinaires à un prix de levée égal au cours de clôture des actions ordinaires de la Banque à la Bourse de Toronto la veille de l’octroi. Les options sont acquises en proportions égales sur une période de quatre ans et expirent dix ans après l’octroi ou, dans certaines circonstances prévues par le régime, dans des délais précis. Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2009, le régime d’options contient des dispositions pour les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d’acquérir des droits de levée selon les modalités stipulées dans l’entente de chaque octroi. Le nombre maximal d’actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre du régime d’options est de 10 804 954 au 31 octobre 2011 (12 770 585 au 31 octobre 2010). Le nombre d’actions ordinaires réservées à un participant ne peut excéder 5 % du nombre total des actions émises et en circulation de la Banque.

Au 31 octobre	2011		2010	
	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré
<b>Régime d'options</b>				
En circulation au début	8 485 086	50,92 \$	7 798 096	48,19 \$
Octroyées	1 623 808	68,67 \$	1 863 160	58,49 \$
Levées	(1 965 631)	50,41 \$	(877 577)	41,67 \$
Annulées	(239 528)	55,13 \$	(298 593)	54,11 \$
En circulation à la fin	7 903 735	54,58 \$	8 485 086	50,92 \$
Pouvant être levées à la fin	3 536 087	52,99 \$	3 751 890	52,62 \$

Prix de levée	Options en circulation	Options pouvant être levées	Échéance
28,01 \$	46 065	46 065	Décembre 2011
30,95 \$	82 575	82 575	Décembre 2012
41,00 \$	147 705	147 705	Décembre 2013
48,20 \$	255 050	247 550	Décembre 2014
61,44 \$	388 250	388 250	Décembre 2015
65,90 \$	780 862	780 862	Décembre 2016
53,85 \$	1 388 087	939 098	Décembre 2017
34,87 \$	1 631 043	560 007	Décembre 2018
58,49 \$	1 619 926	343 975	Décembre 2019
68,67 \$	1 564 172	–	Décembre 2020
<b>Total</b>	<b>7 903 735</b>	<b>3 536 087</b>	

Au cours de l’exercice terminé le 31 octobre 2011, la Banque a octroyé 1 623 808 options (1 863 160 en 2010) d’une juste valeur de 12,14 \$ par option (10,96 \$ pour l’exercice terminé le 31 octobre 2010).

La juste valeur des options octroyées a été évaluée, à la date d’attribution, à l’aide d’une variante du modèle Black & Scholes. Les hypothèses utilisées à des fins comptables sont les suivantes :

Au 31 octobre	2011	2010
Taux d’intérêt hors risque	2,82 %	2,85 %
Durée de vie prévue des options	6 ans	6 ans
Volatilité prévue	25,5 %	29,5 %
Dividendes prévus	3,8 %	4,1 %

La charge de rémunération constatée à l’égard des options pour l’exercice terminé le 31 octobre 2011 s’élève à 16 M\$ (14 M\$ pour l’exercice terminé le 31 octobre 2010).

### Régime de droits à la plus-value des actions (DPVA)

Le régime de DPVA s'adresse aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. En vertu de ce régime, les participants reçoivent, lors de l'exercice de ce droit, une somme en espèces équivalant à la différence entre le cours de clôture des actions ordinaires de la Banque à la Bourse de Toronto le jour précédant la date d'exercice et le cours de clôture le jour précédant la date de l'octroi. Les DPVA sont acquis en proportions égales sur une période de quatre ans et expirent dix ans après la date de l'octroi ou, dans certaines circonstances prévues par le régime, dans des délais précis. Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2009, le régime de DPVA contient des dispositions pour les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des droits selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi. La charge de rémunération constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011 à l'égard de ce régime est de 1 M\$ (1 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010).

Au 31 octobre	2011		2010	
	Nombre de DPVA	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de DPVA	Prix d'exercice moyen pondéré
<b>Régime de DPVA</b>				
En circulation au début	160 699	51,41 \$	171 174	42,30 \$
Octroyés	39 392	68,67 \$	45 868	58,49 \$
Exercés	(20 369)	47,17 \$	(47 829)	26,03 \$
Annulés	(3 952)	64,26 \$	(8 514)	48,83 \$
En circulation à la fin	175 770	55,47 \$	160 699	51,41 \$
Pouvant être exercés à la fin	64 897	55,14 \$	47 657	56,39 \$

Prix d'exercice	DPVA en circulation	DPVA pouvant être exercés	Échéance
48,20 \$	2 850	2 850	Décembre 2014
61,44 \$	2 300	2 300	Décembre 2015
65,90 \$	24 456	24 456	Décembre 2016
53,85 \$	22 500	13 866	Décembre 2017
34,87 \$	41 657	13 211	Décembre 2018
58,49 \$	42 615	8 214	Décembre 2019
68,67 \$	39 392	–	Décembre 2020
<b>Total</b>	<b>175 770</b>	<b>64 897</b>	

### Régimes d'unités d'actions ordinaires différées (UAD)

Les régimes d'UAD s'adressent aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales ainsi qu'aux administrateurs. Ces régimes permettent de lier une portion de la valeur de la rémunération des participants à la valeur future des actions ordinaires de la Banque. Une UAD représente un droit dont la valeur correspond au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto la veille de l'octroi. Les UAD sont généralement acquises en proportions égales sur quatre ans. Des UAD additionnelles sont versées au compte des participants pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque, et elles sont acquises au même rythme que les UAD de référence. Les UAD ne peuvent être rachetées que lorsque le participant prend sa retraite ou lorsqu'il cesse d'être à l'emploi de la Banque ou, s'il s'agit d'un administrateur, lorsque son mandat prend fin. Le régime d'UAD contient des dispositions pour les départs à la retraite qui permettent au participant d'acquérir toutes les unités selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011, la Banque a octroyé 84 656 UAD à un prix moyen pondéré de 68,67 \$ (43 618 UAD à un prix moyen pondéré de 58,49 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010). Au total, 336 078 UAD sont en circulation au 31 octobre 2011 (263 963 UAD au 31 octobre 2010). Une charge de rémunération de 5 M\$ a été constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011 à l'égard de ces régimes (6 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010).

## NOTE 24 – Rémunération à base d'actions (suite)

### Régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR)

Le régime d'UAR s'adresse à certains dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. L'objectif de ce régime est de soutenir la compétitivité de la rémunération de certains dirigeants et de les fidéliser. Une UAR représente un droit dont la valeur correspond au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto la veille de l'octroi. En général, les UAR sont acquises en proportions égales sur trois ans mais certaines sont acquises le dernier jour du 35<sup>e</sup> mois qui suit la date de l'octroi, date à laquelle toutes les UAR viennent à échéance. Des UAR additionnelles sont versées au compte du participant pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque, et elles sont acquises au même rythme que les UAR de référence. Le régime d'UAR contient des dispositions pour les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des unités selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011, la Banque a octroyé 846 497 UAR à un prix moyen pondéré de 68,68 \$ (1 407 697 UAR à un prix moyen pondéré de 58,43 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010). Au 31 octobre 2011, 2 375 558 UAR sont en circulation (2 007 770 UAR au 31 octobre 2010). Une charge de rémunération de 76 M\$ a été constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011 à l'égard de ce régime (75 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010).

### Régime d'unités d'actions assujetties à un critère de performance (UAP)

Le régime d'UAP, mis en place en 2009, s'adresse à certains membres de la haute direction de la Banque. L'objectif de ce régime est de lier une partie de la valeur de la rémunération de ces hauts dirigeants à la valeur future des actions ordinaires de la Banque. Une UAP représente un droit dont la valeur correspond au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto la veille de l'octroi, ajustée à la hausse ou à la baisse selon le critère de performance, qui est basé sur le rendement total à l'actionnaire (RTA) obtenu par la Banque comparativement à celui du sous-indice des banques du S&P/TSX. Les UAP sont acquises le dernier jour du 35<sup>e</sup> mois qui suit la date de l'octroi, date à laquelle toutes les UAP viennent à échéance. Des UAP additionnelles sont versées au compte du participant pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque, et elles sont acquises au même rythme que les UAP de référence. Le régime d'UAP contient des dispositions pour les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des unités selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011, la Banque a octroyé 58 108 UAP à un prix moyen pondéré de 68,67 \$ (84 962 UAP à un prix moyen pondéré de 58,49 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010). Au 31 octobre 2011, 139 486 UAP sont en circulation (87 652 UAP au 31 octobre 2010). Une charge de rémunération de 4 M\$ a été constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011 à l'égard de ce régime (2 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010).

### Régime de rémunération différée de Financière Banque Nationale (FBN)

Ce régime s'adresse exclusivement aux employés clés des Services aux particuliers de FBN. L'objectif de ce régime est d'encourager la rétention des employés clés ainsi que de favoriser la croissance des revenus et l'amélioration continue de la rentabilité des Services aux particuliers. Ce régime permet aux employés participants de différer une partie de leur rémunération annuelle, et permet également à FBN de verser une contribution aux employés clés lorsque certains objectifs financiers sont atteints. Les montants octroyés par FBN et la rémunération différée par les participants sont investis, entre autres, en unités d'actions de la Banque. Ces unités d'actions représentent un droit dont la valeur correspond au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto le jour de l'octroi. Des unités additionnelles sont versées au compte du participant pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque. Les unités d'actions représentant les montants octroyés par FBN sont acquises en proportions égales sur quatre ans. À la retraite, ou dans certains cas à la cessation d'emploi, le participant reçoit une somme en espèces représentant la valeur des unités d'actions acquises. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011, FBN a octroyé 28 299 unités d'actions à un prix moyen pondéré de 69,51 \$ (39 152 unités d'actions à un prix moyen pondéré de 59,72 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010). Au 31 octobre 2011, 428 725 unités sont en circulation (406 002 au 31 octobre 2010). Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011, une charge de rémunération de 4 M\$ a été constatée à l'égard de ce régime (4 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010).

### Régime d'acquisition d'actions des employés

En vertu du régime d'acquisition d'actions des employés de la Banque, les employés respectant les critères d'admissibilité peuvent cotiser jusqu'à 8 % de leur salaire brut par année sous forme de retenue salariale. La Banque verse une somme égale à 25 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 1 500 \$ par année. Après une année de participation continue, les cotisations de la Banque sont acquises à l'employé. Toutes les cotisations ultérieures sont acquises dès leur versement. Les cotisations de la Banque, de 8 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011 (7 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010), sont comptabilisées dans les *Salaires et avantages sociaux* une fois payées. Au 31 octobre 2011, 2 894 419 actions ordinaires sont détenues dans le cadre de ce régime (2 934 757 actions ordinaires au 31 octobre 2010).

Les actions de ce régime sont achetées sur le marché libre et sont considérées comme en circulation aux fins du calcul du bénéfice par action. Les dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque détenues dans le cadre du régime d'acquisition d'actions des employés sont utilisés pour acheter d'autres actions ordinaires sur le marché libre.

## NOTE 25 – Charges de restructuration et indemnités de départ

### Charges de restructuration

Au cours de l'exercice 2010, Financière Banque Nationale, une filiale de la Banque, avait amorcé la restructuration de certaines de ses activités. L'objectif de cette restructuration visait l'amélioration et la concentration de certaines activités dans des secteurs de marché identifiés comme des secteurs clés. Les mesures relatives à la restructuration ont été finalisées au cours de l'exercice 2011.

Au 31 octobre 2010, la Banque avait comptabilisé des charges de restructuration de 22 M\$ dans l'état consolidé des résultats. Les charges étaient composées majoritairement d'indemnités de départ et d'honoraires professionnels relativement aux mesures liées à la restructuration. Ces charges de restructuration ont été présentées dans le secteur des Marchés financiers.

Exercice terminé le 31 octobre	2011			2010
	Indemnités de départ	Autres charges	Total	Total
Solde au début de l'exercice	21	1	22	10
Charges de restructuration	–	–	–	22
Versements au cours de l'exercice	(13)	(1)	(14)	(10)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>8</b>	<b>–</b>	<b>8</b>	<b>22</b>

### Indemnités de départ

Au cours de l'exercice 2011, des indemnités de départ liées à la rationalisation de certaines activités des marchés financiers et à l'acquisition de Wellington West Holdings Inc. pour un montant de 15 M\$ ont été enregistrées. Ces indemnités de départ ont été présentées dans le secteur des Marchés financiers.

## NOTE 26 – Charge d'impôts

La charge d'impôts de la Banque constatée dans les états financiers consolidés pour les exercices terminés le 31 octobre se détaille comme suit :

	2011	2010
<b>État consolidé des résultats</b>		
Impôts exigibles	222	221
Impôts futurs à la suite de l'apparition et de la résorption d'écarts temporaires	62	–
	<b>284</b>	<b>221</b>
<b>État consolidé de la variation des capitaux propres</b>		
Impôts relatifs aux éléments suivants :		
Dividendes sur actions privilégiées, séries 15, 16, 20, 21, 24 et 26	1	(2)
Autres éléments du résultat étendu	(13)	66
	<b>(12)</b>	<b>64</b>
<b>Total de la charge d'impôts</b>	<b>272</b>	<b>285</b>

La charge d'impôts pour les exercices terminés le 31 octobre se détaille comme suit :

	2011	2010
Impôts exigibles	210	285
Impôts futurs à la suite de l'apparition et de la résorption d'écarts temporaires	62	–
<b>Charge d'impôts</b>	<b>272</b>	<b>285</b>

**NOTE 26 – Charge d'impôts (suite)**

Les écarts temporaires et les reports qui donnent lieu à des actifs et des passifs d'impôts futurs se définissent comme suit :

Au 31 octobre	2011	2010
Actifs d'impôts futurs		
Provisions pour pertes sur créances et autres charges à payer	335	339
Passif au titre des prestations constituées – Autres régimes	42	41
Autres éléments du résultat étendu	10	7
	<b>387</b>	<b>387</b>
Passifs d'impôts futurs		
Immobilisations	(108)	(84)
Titrisation	(115)	(96)
Actifs au titre des prestations constituées – Régimes de retraite	(177)	(167)
Autres	(106)	(101)
	<b>(506)</b>	<b>(448)</b>
Solde net des actifs (passifs) d'impôts futurs	<b>(119)</b>	<b>(61)</b>

Le montant net des actifs d'impôts futurs est inclus dans les *Actifs divers* et le montant net des passifs d'impôts futurs est inclus dans les *Passifs divers*.

Au 31 octobre	2011	2010
Actifs d'impôts futurs	126	102
Passifs d'impôts futurs	(245)	(163)
	<b>(119)</b>	<b>(61)</b>

Le rapprochement du taux d'imposition de la Banque pour les exercices terminés le 31 octobre se détaille comme suit :

	2011		2010	
	\$	%	\$	%
Bénéfice avant charge d'impôts et participations sans contrôle	1 551	100,0	1 323	100,0
Charge d'impôts au taux statutaire d'imposition prévu par la loi au Canada	450	29,0	410	31,0
Réduction du taux d'imposition en raison des :				
Revenus exonérés d'impôts provenant des valeurs mobilières, principalement les dividendes de sociétés canadiennes	(128)	(8,3)	(149)	(11,3)
Taux d'imposition des filiales et autres entités	(22)	(1,4)	(8)	(0,6)
Autres éléments	(16)	(1,0)	(32)	(2,4)
	<b>(166)</b>	<b>(10,7)</b>	<b>(189)</b>	<b>(14,3)</b>
Charge d'impôts présentée à l'état consolidé des résultats et taux effectif d'imposition	<b>284</b>	<b>18,3</b>	<b>221</b>	<b>16,7</b>

## NOTE 27 – Bénéfice par action

Le bénéfice dilué par action est calculé en fonction du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en tenant compte de l'effet de dilution des options d'achat d'actions selon la méthode du rachat d'actions et de tout gain (perte) sur rachat d'actions privilégiées.

Exercice terminé le 31 octobre	2011	2010
<b>Bénéfice par action ordinaire de base</b>		
Bénéfice net	1 213	1 034
Dividendes sur actions privilégiées	53	63
Prime versée sur les actions privilégiées rachetées à des fins d'annulation	34	–
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	1 126	971
Nombre moyen d'actions ordinaires de base en circulation (en milliers)	162 425	162 054
<b>Bénéfice par action ordinaire de base</b>	<b>6,93 \$</b>	<b>5,99 \$</b>
<b>Bénéfice par action ordinaire dilué</b>		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	1 126	971
Nombre moyen d'actions ordinaires de base en circulation (en milliers)	162 425	162 054
Ajustement au nombre moyen d'actions ordinaires (en milliers)		
Options d'achat d'actions	1 805	1 283
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires dilué en circulation (en milliers)	164 230	163 337
<b>Bénéfice par action ordinaire dilué</b>	<b>6,85 \$</b>	<b>5,94 \$</b>

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011, le calcul du bénéfice par action dilué ne tient pas compte d'un nombre moyen de 244 683 options en circulation à un prix de levée moyen pondéré de 68,67 \$ (un nombre moyen de 2 171 419 options en circulation à un prix de levée moyen pondéré de 63,22 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010) car le prix de levée de ces options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque.

## NOTE 28 – Garanties, engagements et passifs éventuels

### Garanties

Les garanties sont des obligations qui répondent à la définition de garantie selon la NOC-14.

Le montant maximal potentiel des paiements futurs représente le risque de perte maximale en cas de défaut complet des parties aux garanties, compte non tenu des recouvrements qui pourraient être effectués en vertu de dispositions de recours ou de polices d'assurance, ou en raison de biens détenus ou affectés en garantie. Le montant maximal potentiel des paiements futurs relatifs aux garanties importantes émises par la Banque et en vigueur au 31 octobre est présenté dans le tableau suivant :

	2011	2010
Lettres de garantie	2 754	2 252
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit	2 347	1 143
Instruments financiers dérivés	155	265
Prêts de titres	1 248	320
Autre garantie	33	33

#### Lettres de garantie

Dans le cours normal de ses activités, la Banque émet des lettres de garantie. Ces lettres de garantie constituent un engagement irrévocable de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne pourrait pas respecter ses obligations financières envers des tiers. La politique de la Banque en ce qui a trait aux biens donnés à titre de sûreté à l'égard des lettres de garantie est similaire à celle des prêts. Généralement, l'échéance de ces lettres de garantie est inférieure à deux ans. La provision générale pour pertes sur créances couvre l'ensemble des risques de crédit, y compris ceux des lettres de garantie. Au 31 octobre 2011, aucun montant n'a été constaté dans le bilan consolidé relativement à ces lettres de garantie.

#### Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit

La Banque administre un fonds multicédant qui achète divers actifs financiers de clients et qui finance ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. La Banque fournit une facilité de garantie de liquidité à ce fonds multicédant. Au 31 octobre 2011, la valeur nominale de la facilité de liquidité de style mondial engagée s'élève à 2,4 G\$ (1,1 G\$ au 31 octobre 2010), ce qui représente l'encours du montant total du papier commercial en circulation.

Cette facilité peut être invoquée lorsque le programme n'est pas en mesure d'accéder au marché du papier commercial sans toutefois qu'il y ait nécessairement une perturbation généralisée des marchés. Cette facilité a une échéance inférieure à un an et elle est renouvelable périodiquement. Les modalités de cette facilité n'obligent pas la Banque à avancer des sommes au fonds si ce dernier est insolvable ou s'il fait l'objet de procédures en matière d'insolvabilité, ou encore pour financer un montant d'actifs non productifs au-delà du rehaussement de crédit disponible. La facilité de liquidité fournie par la Banque n'a pas été utilisée à ce jour.

Depuis mai 2009, la Banque fournit à ce fonds multicédant une facilité de rehaussement de crédit qui est limitée à certains éléments d'actif. Cette facilité a une échéance inférieure à un an et elle est automatiquement renouvelable à moins que la Banque envoie un avis de non-renouvellement. Au 31 octobre 2011, la valeur nominale engagée à l'égard de cette facilité s'élève à 30 M\$ (30 M\$ au 31 octobre 2010). À ce jour, la facilité de rehaussement de crédit fournie par la Banque n'a pas été utilisée.

Le risque de perte maximale pour la Banque ne peut excéder le montant total du papier commercial en circulation. Au 31 octobre 2011, la Banque détient 7 M\$ (5 M\$ au 31 octobre 2010) de ce papier commercial et, par conséquent, le montant maximal potentiel des paiements futurs s'établit à 2,3 G\$ (1,1 G\$ au 31 octobre 2010).

#### Instruments financiers dérivés

Dans le cours normal de ses activités, la Banque vend des options de vente pour répondre aux besoins de ses clients ainsi que pour ses propres activités de gestion des risques et de négociation. Les options de vente sont des ententes contractuelles en vertu desquelles la Banque accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, de vendre à la Banque, à une date donnée ou avant cette date, un montant déterminé de devises, de marchandises ou d'instruments financiers, à un prix convenu au moment où l'option est vendue. Les options de vente qui répondent à la définition de garantie selon la NOC-14 comprennent principalement les options sur devises de gré à gré avec des sociétés autres que des institutions financières, et les options sur actions de gré à gré lorsqu'il est probable que la contrepartie possède les titres sous-jacents. La majorité des échéances de ces options varient selon les contrats mais ne dépassent généralement pas deux ans. Au 31 octobre 2011, la Banque a constaté dans le bilan consolidé un passif de 13 M\$ relativement à ces options de vente (12 M\$ au 31 octobre 2010) représentant la juste valeur de ces options.

#### Prêts de titres

En vertu d'ententes de prêts de titres que la Banque a conclues avec certains clients qui lui ont confié préalablement la garde de leurs titres, la Banque prête les titres à des tiers et indemnise ses clients en cas de perte. Afin de se protéger contre toute perte éventuelle, la Banque obtient de l'emprunteur, à titre de sûreté, un montant en espèces ou des titres négociables extrêmement liquides, ayant une juste valeur supérieure à celle des titres prêtés. Aucun montant n'a été constaté dans le bilan consolidé au titre des indemnités potentielles résultant des ententes de prêts de titres.

#### Autre garantie

En vertu d'une entente de garantie mutuelle imposée par une autorité réglementaire, une filiale de la Banque s'est portée garante de tous les engagements, dettes et passifs d'une société satellite, jusqu'à concurrence de son capital réglementaire. Cette garantie prendra fin au plus tard à la date de disposition du placement dans la société satellite, ou plus tôt si l'autorité réglementaire le juge approprié. Au 31 octobre 2011, cette garantie n'a pas été utilisée et aucun montant n'a été constaté dans le bilan consolidé relativement à cette entente.

#### Autres ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, incluant les opérations de titrisation, de cession d'entreprise et d'activités, la Banque conclut de nombreuses ententes contractuelles. En vertu de ces ententes, elle s'engage à indemniser la contrepartie à l'entente de tous les coûts découlant de litiges, de changements aux lois et règlements (y compris la législation fiscale), de réclamations relatives au rendement passé, d'assertions inexactes ou de l'inexécution de certaines clauses restrictives. La Banque s'engage aussi à indemniser toute personne agissant à titre d'administrateur ou de dirigeant ou exerçant une fonction semblable au sein de la Banque, d'une de ses filiales ou de toute autre entité, à la demande de la Banque, pour tous frais encourus par cette personne lors de poursuites ou d'enquêtes auxquelles elle est partie en cette qualité. De plus, en qualité d'adhérent à un réseau de transfert de valeurs et en vertu de la convention d'adhésion et des règles régissant l'exploitation de ce réseau, la Banque a octroyé en faveur du réseau une hypothèque mobilière qui pourrait être utilisée advenant l'inexécution des obligations contractuelles de la part d'un autre membre. La durée des ententes d'indemnisation varie selon le cas; au 31 octobre 2011 la nature des ententes empêche la Banque de faire une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait devoir payer aux contreparties. Aucun montant n'a été constaté dans le bilan consolidé au titre de ces ententes.

#### **Restructuration de certains conduits de papier commercial adossé à des actifs (PCAA)**

##### Facilités de financement de marge

Suite aux événements survenus en 2007 sur le marché du PCAA émis par des tiers, un plan de restructuration pancanadien a été finalisé le 21 janvier 2009. Dans le cadre de ce plan, le PCAA avait été remplacé par des billets restructurés des conduits de véhicules d'actifs cadres (VAC) et, en appui aux efforts du plan de restructuration, la Banque s'était engagée à contribuer aux facilités de financement de marge pour un montant de 910 M\$. La note 9 présente de plus amples renseignements à ce sujet.

##### Facilités de crédit à la clientèle détenant des billets restructurés des conduits de véhicules d'actifs cadres (VAC)

En 2008, la Banque avait offert à la clientèle commerciale et aux grandes sociétés détenant des billets restructurés des conduits VAC des facilités de crédit améliorées pour répondre à leurs besoins de liquidité. Ces facilités de crédit couvraient jusqu'à 75 % de la valeur nominale des billets. Les ententes de crédit comportaient aussi une option en faveur de l'emprunteur lui permettant de céder à la Banque, à compter de la date d'échéance de la facilité de crédit, les billets restructurés pour assurer le paiement du capital de la facilité de crédit. Ces facilités de crédit étaient disponibles pendant une période de deux à trois ans, avec une possibilité de prolongation par la Banque, si les emprunteurs maintenaient des relations bancaires normales avec la Banque durant la période de la facilité de crédit. Au 31 octobre 2011, l'encours des facilités de crédit améliorées est de 51 M\$ (143 M\$ au 31 octobre 2010). Le montant des facilités de crédit offertes aux clients, adossées aux billets AI, est estimé à 8 M\$ au 31 octobre 2011 (147 M\$ au 31 octobre 2010). Le montant des biens affectés en garantie des facilités de crédit offertes aux clients, adossées aux billets restructurés des conduits VAC est estimé à 332 M\$ au 31 octobre 2011 (540 M\$ au 31 octobre 2010). Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 9.

**NOTE 28 – Garanties, engagements et passifs éventuels (suite)**

**Engagements**

La Banque a des engagements minimaux futurs, en vertu de baux relatifs à des locaux, à du matériel et mobilier, à des contrats de services informatiques impartis et à d'autres contrats. La majorité de ces engagements sont relatifs à des contrats de location-exploitation.

Au 31 octobre 2011, les engagements minimaux futurs <sup>(1)</sup> s'établissent comme suit pour les prochaines années :

2012	587
2013	426
2014	327
2015	251
2016	173
2017 et par la suite	554
	<b>2 318</b>

(1) Un montant de 4 M\$ d'intérêts théoriques sur un contrat de location-acquisition est inclus dans les engagements minimaux futurs.

**Nantissement d'éléments d'actif**

Dans le cours normal de ses activités, la Banque engage des valeurs mobilières et d'autres actifs en garantie de divers passifs. Le détail des éléments d'actif donnés en garantie est fourni dans le tableau qui suit. Ces transactions sont conclues selon des modalités normalisées attribuables à ces types de transactions.

Au 31 octobre	2011	2010
Actifs donnés en garantie aux contreparties suivantes :		
Banque du Canada	25	25
Organismes de compensation directe	16 068	31 859
Actifs donnés en garantie au titre des opérations suivantes :		
Opérations sur instruments financiers dérivés	744	566
Opérations relatives à des emprunts, des prêts de titres ou des accords de prise en pension	35 051	34 018
Obligations sécurisées <sup>(1)</sup>	2 592	–
Autres	110	125
<b>Total</b>	<b>54 590</b>	<b>66 593</b>

(1) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011, la Banque a émis des obligations sécurisées pour un montant de 2,4 G\$ US. Une entité à détenteurs de droits variables (EDDV) a été créée afin de garantir les paiements de capital et d'intérêts dus aux détenteurs de ces titres. Au cours de l'exercice 2011, la Banque a vendu des prêts hypothécaires résidentiels assurés à cette EDDV et lui a accordé un prêt afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. La Banque doit consolider cette EDDV puisqu'en vertu de la NOC-15, elle est le principal bénéficiaire. La Banque dispose d'un accès restreint aux actifs appartenant à cette EDDV selon les termes des conventions applicables à cette transaction. Les actifs appartenant à cette entité se chiffrent à 3,0 G\$ au 31 octobre 2011 dont un montant de 2,8 G\$ est présenté dans les *Prêts hypothécaires résidentiels* du bilan consolidé. Les obligations sécurisées, d'un montant de 2,4 G\$ au 31 octobre 2011, sont présentées dans les *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* du bilan consolidé. Le montant des actifs donnés en garantie dans le cadre de cette transaction s'élève à 2,6 G\$.

**Actifs financiers reçus en garantie**

Au 31 octobre 2011, la juste valeur des actifs financiers reçus en garantie que la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie totalise 33 G\$ (30 G\$ au 31 octobre 2010). Ces actifs financiers reçus en garantie ont été obtenus à la suite d'opérations sur valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, d'emprunts et de prêts de titres et d'opérations sur des instruments financiers dérivés. Ces transactions sont conclues selon des modalités normalisées attribuables à ces types de transactions.

### Instruments de crédit

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Banque peut devoir consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

Au 31 octobre	2011	2010
Lettres de garantie <sup>(1)</sup>	2 754	2 252
Lettres de crédit documentaire <sup>(2)</sup>	95	69
Créances sur cartes de crédit <sup>(3)</sup>	5 540	5 627
Engagements de crédit <sup>(3)</sup>		
Échéance originale d'un an ou moins	13 446	12 272
Échéance originale de plus d'un an	17 120	15 543

(1) Voir la rubrique *Lettres de garantie* à la page 158.

(2) Les lettres de crédit documentaire sont des documents émis par la Banque et utilisés en commerce international pour permettre à un tiers de tirer des traites sur la Banque jusqu'à concurrence d'un montant établi en vertu de conditions précises; elles sont garanties par les livraisons de marchandises auxquelles elles se rapportent.

(3) Les créances sur cartes de crédit et les engagements de crédit représentent les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, d'acceptations, de lettres de garantie et de crédit documentaire. La Banque doit en tout temps rendre disponible, à certaines conditions, la portion non encore utilisée de l'autorisation.

### Autres engagements

La Banque agit comme investisseur dans le cadre de ses activités de banque d'affaires, où elle conclut des engagements afin de financer les fonds de souscriptions privées externes et les placements dans des titres de participation et de créances à la valeur marchande au moment où sont tirés les engagements. La Banque détient des engagements d'investissement jusqu'à concurrence de 102 M\$ relativement à ces activités au 31 octobre 2011 (116 M\$ au 31 octobre 2010).

Au cours de l'exercice 2011, Corporation d'Acquisition Groupe Maple (Maple), une société qui compte parmi ses investisseurs la Banque ainsi que douze autres grandes institutions financières et caisses de retraite canadiennes, a déposé une offre visant l'acquisition de l'ensemble du Groupe TMX Inc. Dans le cadre de la transaction proposée, la Banque a contracté un engagement de participation envers Maple d'un montant maximal de 192 M\$. En outre, la Banque et certaines autres institutions financières ont fourni à Maple une lettre d'engagement de 1,9 G\$ en facilités de crédit. Le produit des participations dans Maple et des facilités de crédit offertes à Maple sera affecté au financement de l'acquisition du Groupe TMX Inc. et aux acquisitions connexes proposées du Groupe Alpha et de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée. L'offre de Maple devrait échoir le 31 janvier 2012 et est assujettie à l'obtention des approbations nécessaires des organismes de réglementation, y compris les autorités canadiennes en valeurs mobilières et le Bureau de la concurrence. Le 31 octobre 2011, Maple a annoncé la conclusion d'une convention de soutien avec le Groupe TMX Inc., laquelle comprend entre autres une clause selon laquelle son intention serait de proroger son offre jusqu'au 30 avril 2012, et prévoit également le paiement par Maple d'une indemnité de résiliation au Groupe TMX Inc. dans certaines circonstances, relativement aux approbations des organismes de réglementation. Cette indemnité, si elle devait être versée, pourrait se chiffrer à environ 39 M\$.

### Litiges

Dans le cours normal de leurs affaires, la Banque et ses filiales sont impliquées dans diverses réclamations, incluant notamment des procédures judiciaires, enquêtes ou réclamations de nature réglementaire, recours collectifs ou autres recours légaux de natures variées. Plusieurs des procédures judiciaires sont liées à ses activités de prêts, lesquelles surviennent notamment lorsque la Banque entreprend des démarches visant le recouvrement de ses créances.

La Banque est plus particulièrement impliquée comme défenderesse à des recours collectifs intentés par des consommateurs qui contestent, entre autres, certains frais de transaction et l'augmentation non sollicitée de limites de cartes de crédit, ou qui veulent se prévaloir de certaines dispositions législatives provinciales relatives à la protection du consommateur. Tous ces recours soulèvent plusieurs questions complexes et leurs résolutions pourraient donc s'étendre sur plusieurs années. Ces recours collectifs font l'objet d'une défense vigoureuse par la Banque, qui fait valoir des motifs sérieux de contestation.

Même s'il n'est pas possible de déterminer quelle sera l'issue des réclamations entreprises ou qui pourraient être entreprises contre la Banque et ses filiales, la Banque considère que, d'après les renseignements dont elle dispose, bien que le montant du passif éventuel s'y rapportant, pris individuellement ou globalement, pourrait avoir une incidence sur ses résultats d'exploitation pour un exercice donné, il n'aurait pas de répercussion défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Banque.

## NOTE 29 – Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée d'un instrument sous-jacent ayant trait aux taux d'intérêt et de change, aux cours des titres de participation et prix des marchandises, au crédit ou aux indices.

Les principaux types d'instruments financiers dérivés utilisés se décrivent comme suit :

### Contrats à terme de gré à gré et contrats à terme normalisés

Les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme normalisés sont des ententes contractuelles portant sur l'achat ou la vente d'un montant déterminé de devises, de taux d'intérêt, de marchandises ou d'instruments financiers à une date ultérieure prédéterminée et à un prix préétabli. Les contrats à terme de gré à gré sont des ententes sur mesure négociées sur le marché hors bourse. Les contrats à terme normalisés se négocient sur un marché organisé et sont assujettis à des marges de sécurité calculées quotidiennement par les chambres de compensation.

### Swaps

Les swaps sont des contrats négociés hors bourse par lesquels deux parties conviennent de s'échanger des flux de trésorerie ayant des caractéristiques propres. Les divers contrats de swaps que conclut la Banque sont les suivants :

- les swaps de devises sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et des montants en capital dans des devises différentes;
- les swaps de taux d'intérêt sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et variable, fondés sur une valeur nominale de référence dans une même devise;
- les swaps de produits de base sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements à taux fixe et variable, fondés sur la valeur nominale de référence d'un seul produit;
- les swaps sur actions sont des opérations par lesquelles les contreparties conviennent d'échanger le rendement d'une action ou d'un groupe d'actions contre un versement établi sur la base d'un taux d'intérêt de référence; et
- les swaps sur défaillance sont des opérations par lesquelles une des parties convient de verser des frais d'intérêts à l'autre partie pour que cette dernière effectue un paiement dans l'éventualité d'un incident de crédit.

### Options

Les options sont des contrats entre deux parties, en vertu desquels le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, soit à une ou à des dates déterminées, soit à n'importe quel moment avant une échéance préétablie, un montant déterminé de devises, de marchandises ou d'instruments financiers à un prix convenu au moment où l'option est vendue. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.

### Montants nominaux de référence

Les montants nominaux de référence ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs dans le bilan consolidé. Ils représentent la valeur déterminée d'un capital sous-jacent à un instrument financier dérivé et servent de référence à l'application d'un cours de change, d'un taux d'intérêt, d'un cours boursier ou autre pour établir les flux de trésorerie à échanger. Les montants nominaux de référence sont présentés dans le tableau suivant.

Au 31 octobre	Durée jusqu'à l'échéance					2011		2010
	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total des contrats	Contrats détenus à des fins de négociation	Contrats désignés comme élément de couverture	Total des contrats
<b>CONTRATS DE TAUX D'INTÉRÊT</b>								
<b>Hors bourse</b>								
Contrats de garantie de taux d'intérêt	25	30 221	1 425	213	31 884	31 884	–	28 110
Swaps	67 288	65 141	125 846	40 975	299 250	269 856	29 394	229 882
Options achetées	1 500	2 002	495	270	4 267	4 218	49	2 487
Options vendues	23	2 008	902	198	3 131	3 089	42	6 792
<b>Total</b>	<b>68 836</b>	<b>99 372</b>	<b>128 668</b>	<b>41 656</b>	<b>338 532</b>	<b>309 047</b>	<b>29 485</b>	<b>267 271</b>
<b>Négoiés en bourse</b>								
<b>Contrats à terme</b>								
Positions créditrices	1 988	678	236	–	2 902	2 902	–	7 497
Positions à découvert	7 611	5 895	1 856	–	15 362	15 362	–	12 187
Options achetées	61 189	399	–	–	61 588	61 588	–	22 362
Options vendues	9 546	–	–	–	9 546	9 546	–	27 850
<b>Total</b>	<b>80 334</b>	<b>6 972</b>	<b>2 092</b>	<b>–</b>	<b>89 398</b>	<b>89 398</b>	<b>–</b>	<b>69 896</b>
<b>CONTRATS DE CHANGE</b>								
<b>Hors bourse</b>								
Contrats à terme	5 746	2 709	995	108	9 558	9 269	289	6 705
Swaps	29 004	13 642	7 068	4 378	54 092	53 963	129	48 882
Options achetées	2 429	1 559	83	–	4 071	4 071	–	3 883
Options vendues	1 837	1 721	107	–	3 665	3 665	–	2 884
<b>Total</b>	<b>39 016</b>	<b>19 631</b>	<b>8 253</b>	<b>4 486</b>	<b>71 386</b>	<b>70 968</b>	<b>418</b>	<b>62 354</b>
<b>Négoiés en bourse</b>								
<b>Contrats à terme</b>								
Positions créditrices	171	–	–	–	171	171	–	155
Positions à découvert	113	–	–	–	113	113	–	1
Options achetées	65	–	–	–	65	65	–	21
Options vendues	62	–	–	–	62	62	–	29
<b>Total</b>	<b>411</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>411</b>	<b>411</b>	<b>–</b>	<b>206</b>
<b>CONTRATS SUR ACTIONS, PRODUITS DE BASE ET DÉRIVÉS DE CRÉDIT<sup>(1)</sup></b>								
<b>Hors bourse</b>								
Contrats à terme	13	9	54	30	106	106	–	220
Swaps	3 158	7 031	13 098	3 257	26 544	26 513	31	45 149
Options achetées	1 739	182	1 227	39	3 187	3 187	–	1 863
Options vendues	1 544	125	1 155	167	2 991	2 991	–	1 322
<b>Total</b>	<b>6 454</b>	<b>7 347</b>	<b>15 534</b>	<b>3 493</b>	<b>32 828</b>	<b>32 797</b>	<b>31</b>	<b>48 554</b>
<b>Négoiés en bourse</b>								
<b>Contrats à terme</b>								
Positions créditrices	1 673	241	191	2	2 107	2 107	–	3 334
Positions à découvert	2 983	1 162	542	–	4 687	4 687	–	5 718
Options achetées	1 507	961	472	–	2 940	2 940	–	2 052
Options vendues	516	2	–	–	518	518	–	354
<b>Total</b>	<b>6 679</b>	<b>2 366</b>	<b>1 205</b>	<b>2</b>	<b>10 252</b>	<b>10 252</b>	<b>–</b>	<b>11 458</b>
<b>Total 2011</b>	<b>201 730</b>	<b>135 688</b>	<b>155 752</b>	<b>49 637</b>	<b>542 807</b>	<b>512 873</b>	<b>29 934</b>	
<b>Total 2010</b>	<b>122 968</b>	<b>139 936</b>	<b>150 973</b>	<b>45 862</b>	<b>459 739</b>	<b>438 124</b>	<b>21 615</b>	<b>459 739</b>

(1) Comprend des contrats sur métaux précieux.

**NOTE 29 – Instruments financiers dérivés (suite)**

**Risque de crédit**

Le risque de crédit sur les instruments financiers dérivés correspond au risque de perte financière que devra assumer la Banque si un tiers n'honore pas ses engagements contractuels. Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés est assujéti aux mêmes normes d'approbation de crédit, de limites et de surveillance que les autres opérations de crédit de la Banque. Par conséquent, la Banque évalue la solvabilité des contreparties, contrôle la taille des portefeuilles, de même que le profil de diversification et d'échéance de ces instruments financiers.

La Banque limite son risque de crédit sur les contrats négociés hors bourse en faisant affaire avec des parties solvables, et par des contrats qui permettent un échange de garanties entre les parties si la réévaluation à la juste valeur des opérations en cours dépasse un seuil convenu. De plus, la Banque négocie des accords généraux de compensation qui permettent de liquider, et de régler simultanément sur la base du solde net, toutes les opérations avec une partie donnée dans l'éventualité d'un manquement. Par contre, l'exposition globale au risque de crédit, atténuée par des accords généraux de compensation, peut varier considérablement après la date du bilan, puisqu'elle subit l'incidence de toutes les opérations faisant l'objet d'un contrat en plus de subir les fluctuations des taux du marché des instruments sous-jacents.

Dans le cas des contrats négociés en bourse, le risque de crédit est limité parce qu'il s'agit de contrats standards exécutés sur des bourses établies liées à des chambres de compensation bien capitalisées, qui prennent en charge les obligations des parties et garantissent leurs obligations d'exécution. Tous les contrats négociés en bourse font l'objet d'un dépôt de garantie initial et d'un règlement quotidien.

**Expressions utilisées dans le tableau qui suit**

Coût de remplacement actuel

Le coût de remplacement actuel représente le risque de crédit maximal de la Banque relativement aux instruments financiers dérivés en date du bilan consolidé. Ce montant correspond à la juste valeur positive de tous les instruments financiers dérivés négociés hors bourse, sans tenir compte des accords de compensation ni des garanties détenues.

Équivalent-crédit

Montant qui correspond au total du coût de remplacement actuel, majoré d'un montant représentant le risque de crédit futur éventuel conformément aux règles édictées par le Surintendant.

Montant pondéré en fonction du risque

Montant en équivalent-crédit multiplié par le facteur pondéré de risque de chacune des contreparties conformément aux règles édictées par le Surintendant.

Au 31 octobre, le risque de crédit du portefeuille d'instruments financiers dérivés, à la fois avant et après l'incidence des accords de compensation, s'établit comme suit :

	2011			2010		
	Coût de remplacement actuel <sup>(1)</sup>	Équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction du risque	Coût de remplacement actuel <sup>(1)</sup>	Équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction du risque
Contrats de taux d'intérêt	4 573	5 830	2 079	3 931	4 935	2 046
Contrats de change	869	2 157	624	803	1 971	659
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit	2 592	5 817	1 998	3 144	6 274	1 486
	8 034	13 804	4 701	7 878	13 180	4 191
Incidence des accords généraux de compensation	(5 408)	(7 985)	(2 947)	(3 709)	(5 844)	(2 134)
	2 626	5 819	1 754	4 169	7 336	2 057

(1) Au 31 octobre 2011, le total de la juste valeur positive des contrats négociés en bourse d'un montant de 0,2 G\$ est exclus (0,2 G\$ au 31 octobre 2010).

Au 31 octobre, la répartition du risque de crédit par contrepartie s'établit comme suit :

	2011		2010	
	Coût de remplacement	Équivalent-crédit	Coût de remplacement	Équivalent-crédit
Gouvernements des pays membres de l'OCDE <sup>(1)</sup>	236	567	152	515
Banques des pays membres de l'OCDE <sup>(1)</sup>	857	2 387	1 013	2 958
Autres	1 533	2 865	3 004	3 863
<b>Total</b>	<b>2 626</b>	<b>5 819</b>	<b>4 169</b>	<b>7 336</b>

(1) Organisation de coopération et de développement économiques.

Au 31 octobre, la juste valeur des instruments financiers dérivés s'établit comme suit :

	2011			2010		
	Positive	Négative	Nette	Positive	Négative	Nette
<b>CONTRATS À DES FINS DE NÉGOCIATION</b>						
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>						
Contrats à terme	19	34	(15)	4	9	(5)
Swaps	3 689	3 690	(1)	3 066	3 163	(97)
Options	8	24	(16)	8	25	(17)
<b>Total</b>	<b>3 716</b>	<b>3 748</b>	<b>(32)</b>	<b>3 078</b>	<b>3 197</b>	<b>(119)</b>
<b>Contrats de change</b>						
Contrats à terme	62	78	(16)	68	90	(22)
Swaps	733	968	(235)	689	601	88
Options	52	86	(34)	60	91	(31)
<b>Total</b>	<b>847</b>	<b>1 132</b>	<b>(285)</b>	<b>817</b>	<b>782</b>	<b>35</b>
<b>Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit</b>						
Contrats à terme	204	148	56	174	266	(92)
Swaps	2 229	2 245	(16)	2 922	1 894	1 028
Options	352	291	61	318	279	39
<b>Total</b>	<b>2 785</b>	<b>2 684</b>	<b>101</b>	<b>3 414</b>	<b>2 439</b>	<b>975</b>
<b>Total – Contrats à des fins de négociation</b>	<b>7 348</b>	<b>7 564</b>	<b>(216)</b>	<b>7 309</b>	<b>6 418</b>	<b>891</b>
<b>CONTRATS DÉSIGNÉS COMME ÉLÉMENT DE COUVERTURE</b>						
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>						
Contrats à terme	–	–	–	–	–	–
Swaps	870	410	460	809	213	596
Options	3	–	3	–	–	–
<b>Total</b>	<b>873</b>	<b>410</b>	<b>463</b>	<b>809</b>	<b>213</b>	<b>596</b>
<b>Contrats de change</b>						
Contrats à terme	2	10	(8)	–	–	–
Swaps	2	–	2	1	–	1
Options	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>(6)</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>1</b>
<b>Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit</b>						
Contrats à terme	–	–	–	–	–	–
Swaps	–	–	–	1	–	1
Options	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>1</b>
<b>Total – Contrats désignés comme élément de couverture</b>	<b>877</b>	<b>420</b>	<b>457</b>	<b>811</b>	<b>213</b>	<b>598</b>
Désignés comme élément de couverture de la juste valeur	424	378	46	339	194	145
Désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie	449	32	417	472	19	453
Désignés comme élément de couverture de l'investissement net dans un établissement étranger autonome	4	10	(6)	–	–	–
<b>Juste valeur totale</b>	<b>8 225</b>	<b>7 984</b>	<b>241</b>	<b>8 120</b>	<b>6 631</b>	<b>1 489</b>
Incidence des accords généraux de compensation	(5 408)	(5 408)	–	(3 709)	(3 709)	–
	<b>2 817</b>	<b>2 576</b>	<b>241</b>	<b>4 411</b>	<b>2 922</b>	<b>1 489</b>

## NOTE 30 – Sensibilité au taux d'intérêt

La Banque offre une gamme de produits financiers dont les flux de trésorerie sont sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt découle de la non-concordance des divers flux de trésorerie, qu'ils soient inscrits au bilan ou hors bilan. Le degré de risque est fonction de l'importance et de la direction des variations de taux d'intérêt ainsi que du degré de désappariement des échéances. L'analyse des écarts de sensibilité compte parmi les outils analytiques employés par la Banque pour gérer les risques de taux d'intérêt.

Le tableau ci-dessous trace un portrait au 31 octobre de la sensibilité du bilan consolidé de la Banque aux variations des taux d'intérêt.

							2011	2010
	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible	Total	Total
<b>Actif</b>								
Encaisse	–	–	–	–	–	339	339	261
Dépôts auprès d'institutions financières	718	558	–	–	–	1 243	2 519	2 013
Rendement réel		0,2 %	–	–	–			
Valeurs mobilières	3	3 264	8 811	16 275	12 211	17 615	58 179	54 268
Rendement réel		1,2 %	1,3 %	1,9 %	3,2 %			
Prêts	3 797	46 983	6 582	11 247	1 480	3 120	73 209	68 066
Rendement réel		2,6 %	3,6 %	4,6 %	2,4 %			
Autres actifs	7 321	–	–	–	–	14 730	22 051	20 694
	11 839	50 805	15 393	27 522	13 691	37 047	156 297	145 302
<b>Passif et capitaux propres</b>								
Dépôts	31 237	19 597	10 730	14 095	788	10 667	87 114	81 785
Rendement réel		0,8 %	1,3 %	2,5 %	2,2 %			
Autres dettes <sup>(1)</sup>	–	14 621	291	4 244	7 012	5 850	32 018	30 805
Rendement réel		3,5 %	1,0 %	1,7 %	3,4 %			
Débitures subordonnées	–	533	–	1 350	–	117	2 000	2 033
Rendement réel		4,2 %	–	5,1 %	–			
Acceptations et passifs divers	17 645	–	–	–	73	10 111	27 829	23 471
Capitaux propres	–	–	–	189	573	6 574	7 336	7 208
	48 882	34 751	11 021	19 878	8 446	33 319	156 297	145 302
Excédent de l'actif (passif)	(37 043)	16 054	4 372	7 644	5 245	3 728	–	–
Instruments financiers dérivés	–	26 182	(2 737)	(971)	(22 474)	–	–	–
Total	(37 043)	42 236	1 635	6 673	(17 229)	3 728	–	–
<b>Éléments libellés en dollars canadiens</b>								
Total au bilan	(35 381)	22 729	6 957	9 226	4 397	1 606	9 534	3 645
Instruments financiers dérivés	–	9 466	(2 905)	406	(7 164)	–	(197)	(1 569)
Total	(35 381)	32 195	4 052	9 632	(2 767)	1 606	9 337	2 076
<b>Éléments libellés en devises</b>								
Total au bilan	(1 662)	(6 675)	(2 585)	(1 582)	848	2 122	(9 534)	(3 645)
Instruments financiers dérivés	–	16 716	168	(1 377)	(15 310)	–	197	1 569
Total	(1 662)	10 041	(2 417)	(2 959)	(14 462)	2 122	(9 337)	(2 076)
<b>Total 2011</b>	<b>(37 043)</b>	<b>42 236</b>	<b>1 635</b>	<b>6 673</b>	<b>(17 229)</b>	<b>3 728</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Total 2010</b>	<b>(32 581)</b>	<b>28 183</b>	<b>12 610</b>	<b>(7 237)</b>	<b>2 398</b>	<b>(3 373)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

(1) Engagements afférents à des titres vendus à découvert et à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat.

Le rendement réel représente le rendement effectif moyen pondéré, compte tenu de la date de modification de taux prévue au contrat ou de la date d'échéance, selon la première éventualité.

## NOTE 31 – Opérations entre apparentés

La Banque consent des prêts à ses administrateurs et dirigeants à des conditions variables. Le solde des prêts leur ayant été consentis est le suivant aux dates indiquées :

Au 31 octobre	2011	2010
Prêts – autres	58	48

Les prêts consentis aux dirigeants admissibles sont octroyés aux conditions applicables à tout autre employé de la Banque. Les principales conditions sont les suivantes : l'employé doit satisfaire aux mêmes exigences de crédit que la clientèle, les prêts hypothécaires sont offerts au taux affiché moins 2 %, les prêts personnels portent intérêt à la moitié du taux offert à la clientèle, les avances sur cartes de crédit portent intérêt à un taux fixe prescrit selon la politique de la Banque et les marges de crédit personnelles portent intérêt au taux de base canadien réduit de 3 %, ce dernier taux ne devant pas être inférieur à la moitié du taux de base canadien.

En ce qui a trait aux prêts personnels et aux marges de crédit personnelles, l'employé peut bénéficier du taux réduit pour des emprunts n'excédant pas la moitié de son salaire de base brut annuel. Tout emprunt excédentaire sera accordé au taux de base canadien.

De plus, conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), l'ensemble des prêts accordés à un dirigeant de la Banque, excluant un prêt hypothécaire consenti sur sa résidence principale, ne peut excéder le double de son salaire de base.

Dans le cours normal des affaires, la Banque fournit divers services bancaires et conclut des ententes contractuelles et d'autres opérations avec des sociétés satellites, des administrateurs et des dirigeants, à des conditions similaires à celles offertes à des tiers non liés. Ces ententes n'ont pas eu d'impact significatif sur les résultats de la Banque.

De plus, la Banque offre le régime d'unités d'actions différées à des administrateurs qui ne sont pas employés de la Banque. Pour plus d'information, se reporter à la note 24.

## NOTE 32 – Informations sectorielles

La Banque exerce ses activités dans les trois secteurs d'exploitation isolables définis ci-dessous, les autres activités d'exploitation étant regroupées à des fins de présentation. Chaque secteur isolable se distingue par les services offerts, le type de clientèle et la stratégie de commercialisation. Les activités des secteurs isolables de la Banque se définissent comme suit :

### Particuliers et entreprises

Le secteur des Particuliers et entreprises regroupe le réseau des succursales, les services aux intermédiaires, les cartes de crédit, les assurances, les services aux entreprises ainsi que l'immobilier.

### Gestion de patrimoine

Le secteur de Gestion de patrimoine regroupe le courtage de plein exercice auprès des particuliers, le courtage direct, les fonds communs de placement, les services fiduciaires et la gestion de portefeuille.

### Marchés financiers

Le secteur des Marchés financiers comprend le financement et le crédit aux grandes sociétés, les activités de négociation, les activités de trésorerie, y compris la gestion de l'actif et du passif de la Banque, et le courtage auprès des sociétés.

### Autres

Cette rubrique regroupe les activités de titrisation, certains éléments non récurrents ainsi que la portion non allouée des services centralisés.

**NOTE 32 – Informations sectorielles (suite)**

Les conventions comptables sont les mêmes que celles qui sont présentées dans la note 1, à l'exception du revenu net d'intérêts et de la charge d'impôts des secteurs d'exploitation, qui sont présentés en équivalent imposable. L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. L'effet de ces ajustements est renversé à la rubrique *Autres*. Les frais du siège social sont alloués à chacun des secteurs d'exploitation présentés dans les résultats sectoriels. La Banque évalue le rendement en se fondant sur le bénéfice net. Les revenus intersectoriels sont constatés à la valeur d'échange. Les actifs sectoriels correspondent aux actifs moyens servant directement aux activités du secteur.

**Résultats par secteur d'activité**

Exercice terminé le 31 octobre	2011		2010		2011		2010		2011		2010	
		Particuliers et entreprises		Gestion de patrimoine		Marchés financiers		Autres			Total	
Revenu net d'intérêts <sup>(1)</sup>	1 585	1 515	131	108	743	822	(508)	(527)	1 951	1 918		
Revenus autres que d'intérêts	964	927	751	666	677	525	249	253	2 641	2 371		
Revenu total	2 549	2 442	882	774	1 420	1 347	(259)	(274)	4 592	4 289		
Charges d'exploitation	1 461	1 413	658	606	736	672	67	131	2 922	2 822		
Contribution	1 088	1 029	224	168	684	675	(326)	(405)	1 670	1 467		
Dotations aux pertes sur créances	205	207	–	–	(5)	2	(81)	(65)	119	144		
Bénéfice (perte) avant charge (économie) d'impôts et participations sans contrôle	883	822	224	168	689	673	(245)	(340)	1 551	1 323		
Charge (économie) d'impôts <sup>(1)</sup>	253	244	61	53	203	198	(233)	(274)	284	221		
Participations sans contrôle	–	–	4	3	(6)	9	56	56	54	68		
Bénéfice net (perte nette)	630	578	159	112	492	466	(68)	(122)	1 213	1 034		
Actif moyen	67 184	61 076	1 026	940	102 974	92 598	(15 545)	(14 254)	155 639	140 360		

(1) Le Revenu net d'intérêts a été majoré de 176 M\$ (206 M\$ en 2010). Un montant égal est ajouté à la Charge (économie) d'impôts. L'effet de ces ajustements est renversé à la rubrique *Autres*.

**Résultats par secteur géographique**

Exercice terminé le 31 octobre	2011		2010		2011		2010		2011		2010	
		Canada		États-Unis		Autres		Total			Total	
Revenu net d'intérêts	1 957	1 917	(10)	–	4	1	1 951	1 918				
Revenus autres que d'intérêts	2 427	2 114	192	160	22	97	2 641	2 371				
Revenu total	4 384	4 031	182	160	26	98	4 592	4 289				
Charges d'exploitation	2 689	2 609	172	150	61	63	2 922	2 822				
Contribution	1 695	1 422	10	10	(35)	35	1 670	1 467				
Dotations aux pertes sur créances	124	149	(5)	(5)	–	–	119	144				
Bénéfice (perte) avant charge (économie) d'impôts et participations sans contrôle	1 571	1 273	15	15	(35)	35	1 551	1 323				
Charge (économie) d'impôts	279	219	5	3	–	(1)	284	221				
Participations sans contrôle	68	67	(1)	3	(13)	(2)	54	68				
Bénéfice net (perte nette)	1 224	987	11	9	(22)	38	1 213	1 034				
Actif moyen	144 218	130 479	9 022	7 288	2 399	2 593	155 639	140 360				

### NOTE 33 – Acquisitions

#### Wellington West Holdings Inc.

Le 15 juillet 2011, la Banque a conclu l'acquisition de toutes les actions qu'elle ne détenait pas (82 %) de Wellington West Holdings Inc., la société mère de diverses sociétés opérant dans les secteurs de Gestion de patrimoine et des Marchés financiers. Le prix d'acquisition s'est chiffré à 279 M\$ et se compose de 108 M\$ en espèces (dont 22 M\$ entiercés) incluant les frais directs à l'acquisition d'un montant de 4 M\$, et de 2 149 108 actions ordinaires de la Banque émises et entiercées au nom des vendeurs, évaluées à 171 M\$. Ces actions seront versées conditionnellement au respect de certains critères. La Banque prévoit que les conditions se réaliseront et que ces actions entiercées seront versées au cours des quatre prochains exercices financiers. Les actifs nets acquis comprennent des actifs incorporels au titre des listes de clients totalisant environ 15 M\$. L'excédent total du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs nets acquis, soit 224 M\$, a été inscrit dans le bilan consolidé à titre d'écart d'acquisition. L'écart d'acquisition relatif à cette acquisition n'est pas déductible à des fins fiscales. Au 31 octobre 2011, la répartition du coût d'acquisition est provisoire et peut être modifiée une fois que l'évaluation finale des actifs acquis et des passifs pris en charge a été effectuée et que le calcul définitif des frais relatifs à l'acquisition a été établi. Les résultats de Wellington West Holdings Inc. ont été inclus dans les présents états financiers consolidés à compter du 15 juillet 2011.

Le tableau ci-dessous résume les justes valeurs estimatives des actifs acquis et des passifs pris en charge à la date d'acquisition :

	2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie	61
Écart d'acquisition	224
Actifs incorporels	15
Créances de clients, de négociants et de courtiers	388
Actifs divers	23
<b>Actif total</b>	<b>711</b>
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	369
Passifs divers	63
<b>Passif total</b>	<b>432</b>
Prix d'acquisition, incluant frais directs à l'acquisition	279

#### Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc.

Le 20 septembre 2011, la Banque a conclu une entente avec la Banque HSBC Canada et certaines de ses filiales visant l'acquisition de la division des services-conseils en placement de plein exercice de Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc., ainsi que certains actifs liés aux fonds distincts et aux affaires d'assurances de l'Agence d'assurances HSBC (Canada) Inc. Le prix d'acquisition final est sujet à certains ajustements qui seront déterminés à la date de clôture et après cette date. Un montant additionnel est aussi prévu afin d'assurer la fidélisation d'un maximum de conseillers en placement. La clôture effective de la transaction d'acquisition, prévue pour janvier 2012, demeure sujette aux approbations réglementaires.

### NOTE 34 – Événement postérieur

Le 2 novembre 2011, la Banque a remboursé, à des fins d'annulation, des débetures subordonnées échéant le 2 novembre 2016 à la valeur nominale totale de 500 M\$ plus les intérêts courus.



# RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- 172 Données relatives aux exercices antérieurs
- 174 Principales filiales
- 174 Principales sociétés satellites
- 175 Renseignements à l'intention des actionnaires
- 176 Notes personnelles

## DONNÉES RELATIVES AUX EXERCICES ANTÉRIEURS

Au 31 octobre	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
<b>Données relatives au bilan consolidé</b>										
(en millions de dollars)										
Encaisse et dépôts auprès d'institutions financières	2 858	2 274	2 228	3 660	3 328	10 879	10 314	5 777	7 047	6 864
Valeurs mobilières	58 179	54 268	50 233	46 185	39 270	38 678	33 052	28 007	26 179	20 118
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	9 388	10 878	7 637	7 868	5 966	7 592	7 023	4 496	3 955	2 366
Prêts	63 821	57 188	52 637	51 741	47 960	46 945	44 069	41 498	38 381	38 446
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	7 394	5 946	5 733	4 274	4 085	3 725	3 242	3 076	3 334	2 988
Immobilisations corporelles et actifs divers	14 657	14 748	13 670	15 604	12 476	8 982	10 270	5 643	5 730	5 249
<b>Total de l'actif</b>	<b>156 297</b>	<b>145 302</b>	<b>132 138</b>	<b>129 332</b>	<b>113 085</b>	<b>116 801</b>	<b>107 970</b>	<b>88 497</b>	<b>84 626</b>	<b>76 031</b>
Dépôts	87 114	81 785	75 170	76 022	70 798	71 917	62 219	53 432	51 463	51 690
Autres passifs et participations sans contrôle	59 847	54 276	48 474	45 546	36 045	38 647	40 052	29 453	27 550	18 848
Débitures subordonnées	2 000	2 033	2 017	2 255	1 605	1 449	1 102	1 408	1 516	1 592
Capital-actions										
privilégié	762	1 089	1 089	774	400	400	400	375	375	300
ordinaire	2 016	1 804	1 729	1 656	1 575	1 566	1 565	1 545	1 583	1 639
Surplus d'apport	55	66	48	31	32	21	13	7	2	-
Bénéfices non répartis	4 361	4 081	3 515	3 110	2 793	2 893	2 645	2 287	2 131	1 945
Autres éléments cumulés du résultat étendu	142	168	96	(62)	(163)	(92)	(26)	(10)	6	17
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>156 297</b>	<b>145 302</b>	<b>132 138</b>	<b>129 332</b>	<b>113 085</b>	<b>116 801</b>	<b>107 970</b>	<b>88 497</b>	<b>84 626</b>	<b>76 031</b>
Actif moyen	155 639	140 360	140 978	128 319	125 964	106 192	90 794	78 553	71 810	69 292
Compte de capital moyen <sup>(1)</sup>	8 363	7 779	7 198	6 416	5 840	5 568	5 268	5 238	5 216	5 249
<b>Données relatives à l'état consolidé des résultats</b>										
(en millions de dollars)										
Revenu net d'intérêts	1 951	1 918	1 970	1 852	1 116	1 284	1 441	1 363	1 311	1 444
Revenus autres que d'intérêts	2 641	2 371	2 161	1 785	2 301	2 511	2 226	2 155	2 033	1 584
<b>Revenu total</b>	<b>4 592</b>	<b>4 289</b>	<b>4 131</b>	<b>3 637</b>	<b>3 417</b>	<b>3 795</b>	<b>3 667</b>	<b>3 518</b>	<b>3 344</b>	<b>3 028</b>
Dotations aux pertes sur créances	119	144	305	144	103	77	33	86	177	490
Charges d'exploitation	2 922	2 822	2 662	2 695	2 626	2 538	2 463	2 361	2 239	2 040
Charge d'impôts	284	221	252	167	79	277	291	318	277	150
Participations sans contrôle	54	68	58	(145)	68	32	25	28	27	30
<b>Bénéfice avant activités abandonnées</b>	<b>1 213</b>	<b>1 034</b>	<b>854</b>	<b>776</b>	<b>541</b>	<b>871</b>	<b>855</b>	<b>725</b>	<b>624</b>	<b>318</b>
Activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	111
<b>Bénéfice net</b>	<b>1 213</b>	<b>1 034</b>	<b>854</b>	<b>776</b>	<b>541</b>	<b>871</b>	<b>855</b>	<b>725</b>	<b>624</b>	<b>429</b>

(1) Le compte de capital moyen comprend les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, les actions privilégiées rachetables et les débiteures subordonnées.

(2) La Banque a adopté les règles de l'Accord de Bâle II en 2008 et depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2009, elle utilise l'approche de notation interne avancée pour le risque de crédit alors qu'avant cette date, elle utilisait la méthode standardisée. Selon Bâle I, pour les années 2007 et antérieures.

(3) Compte tenu de l'émission de 500 M\$ de débiteures subordonnées le 2 novembre 2006.

(4) Compte tenu de l'émission de 500 M\$ de débiteures subordonnées le 2 novembre 2005.

(5) En équivalent temps complet.

Au 31 octobre	2011	20 10	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
Nombre d'actions ordinaires (en milliers)	160 474	162 772	161 201	159 447	157 806	161 512	165 335	167 430	174 620	182 596
Détenteurs inscrits	23 588	23 598	23 970	24 354	24 780	25 531	26 235	26 961	27 865	28 549
Bénéfice par action de base	6,93 \$	5,99 \$	4,96 \$	4,69 \$	3,25 \$	5,22 \$	4,98 \$	4,10 \$	3,37 \$	2,18 \$
Bénéfice dilué par action	6,85 \$	5,94 \$	4,94 \$	4,67 \$	3,22 \$	5,13 \$	4,90 \$	4,05 \$	3,34 \$	2,18 \$
Dividende par action	2,74 \$	2,48 \$	2,48 \$	2,48 \$	2,28 \$	1,96 \$	1,72 \$	1,42 \$	1,08 \$	0,93 \$
Cours de l'action										
haut	81,44 \$	67,87 \$	62,08 \$	54,63 \$	66,59 \$	65,60 \$	61,47 \$	48,78 \$	41,19 \$	34,93 \$
bas	64,86 \$	54,45 \$	25,62 \$	42,25 \$	50,50 \$	56,14 \$	46,39 \$	40,17 \$	29,95 \$	24,70 \$
clôture	71,14 \$	67,13 \$	56,39 \$	45,21 \$	54,65 \$	61,25 \$	59,14 \$	48,78 \$	40,91 \$	29,39 \$
Valeur comptable	40,97 \$	37,59 \$	33,43 \$	29,70 \$	26,85 \$	27,17 \$	25,39 \$	22,87 \$	21,32 \$	19,72 \$
Dividendes sur actions privilégiées										
Série 11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	0,5000 \$
Série 12	–	–	–	–	–	–	–	–	0,8125 \$	1,6250 \$
Série 13	–	–	–	–	–	–	1,2000 \$	1,6000 \$	1,6000 \$	1,6000 \$
Série 15	1,4625 \$	1,4625 \$	1,4625 \$	1,4625 \$	1,4625 \$	1,4625 \$	1,4625 \$	1,4625 \$	1,1480 \$	–
Série 16	1,2125 \$	1,2125 \$	1,2125 \$	1,2125 \$	1,2125 \$	1,2125 \$	0,8089 \$	–	–	–
Série 20	1,5000 \$	1,5000 \$	1,5000 \$	0,8692 \$	–	–	–	–	–	–
Série 21	1,3438 \$	1,3438 \$	1,3438 \$	0,5596 \$	–	–	–	–	–	–
Série 24	1,6500 \$	1,6500 \$	1,3765 \$	–	–	–	–	–	–	–
Série 26	1,6500 \$	1,6500 \$	1,3042 \$	–	–	–	–	–	–	–
<b>Mesures financières</b>										
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	17,7 %	17,0 %	15,6 %	16,4 %	11,5 %	20,1 %	20,7 %	18,8 %	16,5 %	11,3 %
Rendement de l'actif moyen	0,78 %	0,74 %	0,61 %	0,60 %	0,43 %	0,82 %	0,94 %	0,92 %	0,87 %	0,62 %
Rendement du compte de capital moyen	14,5 %	13,3 %	11,9 %	12,1 %	9,3 %	15,6 %	16,2 %	13,8 %	11,9 %	9,5 %
Ratio des fonds propres <sup>(2)</sup> de catégorie 1	13,6 %	14,0 %	10,7 %	9,4 %	9,0 %	9,9 %	9,6 %	9,6 %	9,6 %	9,6 %
total	16,9 %	17,5 %	14,3 %	13,2 %	12,4 %	14,0 % <sup>(3)</sup>	12,8 % <sup>(4)</sup>	13,0 %	13,4 %	13,6 %
<b>Autres renseignements</b>										
Prêts douteux nets (en millions de dollars)	175 \$	162 \$	223 \$	169 \$	129 \$	116 \$	117 \$	160 \$	251 \$	246 \$
Nombre d'employés <sup>(5)</sup>	16 217	15 298	14 851	14 420	14 484	14 381	14 372	14 122	14 328	14 589
Succursales au Canada	448	442	445	446	447	451	457	462	477	507
Guichets automatiques	893	869	866	858	836	801	788	770	817	826

## PRINCIPALES FILIALES

Dénomination sociale	Adresse du bureau principal <sup>(1)</sup>	Actions avec droit de vote participantes	Valeur du placement au coût (en millions de dollars) <sup>(2)</sup>
Société de portefeuille et d'acquisition Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	100 %	2 870
Assurance-vie Banque Nationale, Compagnie d'assurance-vie	Montréal, Canada	100 %	
Cabinet d'assurance Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	100 %	
1261095 Ontario Limited	Toronto, Canada	100 %	
Groupe Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	100 %	
Financière Banque Nationale & Cie inc.	Montréal, Canada	100 %	
Natcan Insurance Company Limited	Bridgetown, Barbade	100 %	
Société de fiducie Natcan	Montréal, Canada	100 %	
FMI Acquisition inc.	Montréal, Canada	100 %	197
Trust Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	100 %	151
CABN Placements inc.	Montréal, Canada	100 %	1
Société de portefeuille et d'acquisition Natcan inc.	Montréal, Canada	100 %	288
Placements Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	100 %	
9130-1564 Québec inc.	Montréal, Canada	53 %	
Gestion de portefeuille Natcan inc.	Montréal, Canada	86 %	
Courtage direct Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	100 %	
3562719 Canada inc.	Montréal, Canada	100 %	4
L'Immobilière Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	100 %	34
Assurances générales Banque Nationale (Gestion) inc.	Montréal, Canada	90 %	31
Assurances générales Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	90 %	
Natcan Global Holdings Ltd	Sliema, Malte	100 %	500
NatBC Holding Corporation	Floride, États-Unis	100 %	15
Natbank, National Association	Floride, États-Unis	100 %	
NBC Trade Finance Limited	Hong Kong, Chine	100 %	1
BNC Gestion Alternative inc.	Montréal, Canada	100 %	5
Fiducie d'actifs BNC	Montréal, Canada	100 %	610
BNC Services financiers inc.	Montréal, Canada	100 %	1
NBC Covered Bond GP inc.	Toronto, Canada	100 %	4

## PRINCIPALES SOCIÉTÉS SATELLITES

Dénomination sociale	Adresse du bureau principal <sup>(1)</sup>	Actions avec droit de vote participantes	Valeur du placement à la valeur comptable (en millions de dollars) <sup>(2)</sup>
Maple Financial Group Inc.	Toronto, Canada	22,5 %	134
PI Financial Corp.	Vancouver, Canada	25,0 %	5

(1) Toutes les filiales sont constituées selon les lois de la province, de l'État ou du pays où se trouve leur bureau principal, à l'exception de NatBC Holding Corporation constituée sous le régime des lois de l'État du Delaware aux États-Unis.

(2) La valeur comptable au 31 octobre 2011 est calculée selon la valeur de consolidation.

## RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES

### DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé de la Banque consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 5 G\$, et 15 millions d'actions privilégiées de second rang, sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 300 M\$. En date du 31 octobre 2011, la Banque compte 160 474 334 actions ordinaires et 30 461 576 actions privilégiées de premier rang émises et en circulation.

### COTE OFFICIELLE

Les actions ordinaires de la Banque et les actions privilégiées de premier rang, série 15, série 16, série 20, série 21, série 24 et série 26 sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto, au Canada.

Émission ou catégorie	Symbole ou téléscrip-teur	Abréviation dans la presse
Actions ordinaires	NA	Nat Bk ou Natl Bk
Actions privilégiées de premier rang		
Série 15	NA.PR.K	Nat Bk s15 ou Natl Bk s15
Série 16	NA.PR.L	Nat Bk s16 ou Natl Bk s16
Série 20	NA.PR.M	Nat Bk s20 ou Natl Bk s20
Série 21	NA.PR.N	Nat Bk s21 ou Natl Bk s21
Série 24	NA.PR.O	Nat Bk s24 ou Natl Bk s24
Série 26	NA.PR.P	Nat Bk s26 ou Natl Bk s26

### NOMBRE D'ACTIONNAIRES INSCRITS

Le 31 octobre 2011 à la clôture des registres, 23 588 détenteurs d'actions ordinaires sont inscrits directement au registre des actions ordinaires de la Banque.

### DIVIDENDES

#### Dates de paiement des dividendes au cours de l'exercice 2012

(sous réserve de l'approbation du conseil d'administration de la Banque)

Date ex-dividende	Date de clôture des registres	Date de paiement
Actions ordinaires		
22 décembre 2011	29 décembre 2011	1 <sup>er</sup> février 2012
27 mars 2012	29 mars 2012	1 <sup>er</sup> mai 2012
26 juin 2012	28 juin 2012	1 <sup>er</sup> août 2012
25 septembre 2012	27 septembre 2012	1 <sup>er</sup> novembre 2012
Actions privilégiées, séries 15, 16, 20, 21, 24 et 26		
11 janvier 2012	13 janvier 2012	15 février 2012
11 avril 2012	13 avril 2012	15 mai 2012
11 juillet 2012	13 juillet 2012	15 août 2012
10 octobre 2012	12 octobre 2012	15 novembre 2012

### Dividendes déclarés sur les actions ordinaires au cours de l'exercice 2011

Date ex-dividende	Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende par action (\$)
21 décembre 2010	23 décembre 2010	1 <sup>er</sup> février 2011	0,66
22 mars 2011	24 mars 2011	1 <sup>er</sup> mai 2011	0,66
21 juin 2011	23 juin 2011	1 <sup>er</sup> août 2011	0,71
20 septembre 2011	22 septembre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2011	0,71

### Dividendes déclarés sur les actions privilégiées au cours de l'exercice 2011

Date ex-dividende	Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende par action (\$)					
			Série 15	Série 16	Série 20	Série 21	Série 24	Série 26
5 jan. 11	7 jan. 11	15 fév. 11	0,365625	0,303125	0,375	0,33594	0,4125	0,4125
6 avr. 11	8 avr. 11	15 mai 11	0,365625	0,303125	0,375	0,33594	0,4125	0,4125
6 juil. 11	8 juil. 11	15 août 11	0,365625	0,303125	0,375	0,33594	0,4125	0,4125
5 oct. 11	7 oct. 11	15 nov. 11	0,365625	0,303125	0,375	0,33594	0,4125	0,4125

Les dividendes versés constituent des « dividendes déterminés » conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

### RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DE DIVIDENDES ET D'ACHAT D' ACTIONS

La Banque offre aux détenteurs canadiens de ses actions ordinaires et privilégiées de participer à son Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, régime qui leur permet d'acquérir des actions ordinaires de la Banque sans payer de commission ni de frais d'administration. L'acquisition d'actions ordinaires par les participants canadiens s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent, ou bien en effectuant des versements en espèces facultatifs d'un montant minimal de 500 \$ par versement, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par trimestre.

Pour de plus amples renseignements, les actionnaires sont priés de communiquer avec le registraire et agent de transferts de la Banque, Société de fiducie Computershare du Canada, au numéro 1 888 838-1407. Les porteurs d'actions ordinaires véritables ou non inscrits de la Banque doivent s'adresser à leur institution financière ou à leur courtier pour adhérer à ce régime.

### Dépôt direct

Au moyen d'un transfert électronique de fonds, les actionnaires peuvent faire déposer leurs dividendes directement au crédit de tout compte détenu auprès d'une institution membre de l'Association canadienne des paiements. Pour ce faire, il suffit d'en faire la demande par écrit à l'adresse de Société de fiducie Computershare du Canada, agent des transferts.



### Siège social

Banque Nationale du Canada  
Tour de la Banque Nationale  
600, rue De La Gauchetière Ouest, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3B 4L2 Canada

Téléphone : 514 394-5000

Internet : [www.bnc.ca](http://www.bnc.ca)

### Assemblée annuelle

La prochaine assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires de la Banque aura lieu le mercredi 4 avril 2012, à l'hôtel Fairmont Le Reine Elizabeth à Montréal, Québec, Canada.

### Déclaration annuelle

Le bilan social 2011 sera disponible en mars 2012 dans le site Internet de la Banque au [www.bnc.ca](http://www.bnc.ca).

### Communication avec les actionnaires

Pour des renseignements relatifs aux transferts d'actions, aux changements d'adresse, aux dividendes, à la perte de certificat d'actions, aux formulaires d'impôts et aux transferts de succession, les actionnaires inscrits sont priés de communiquer avec l'agent de transferts :

#### Société de fiducie Computershare du Canada

Service aux actionnaires  
1500, rue University, 7<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3A 3S8 Canada

Téléphone : 1 888 838-1407

Télécopieur : 1 888 453-0330

Courriel : [service@computershare.com](mailto:service@computershare.com)

Internet : [www.computershare.com](http://www.computershare.com)

Les actionnaires dont les actions sont détenues par l'entremise d'un intermédiaire de marché sont priés, quant à eux, de communiquer avec ce dernier.

Toute autre demande peut être adressée au service suivant :

Relations avec les investisseurs  
Banque Nationale du Canada  
Tour de la Banque Nationale  
600, rue De La Gauchetière Ouest, 7<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3B 4L2 Canada

Téléphone : 1 866 517-5455

Télécopieur : 514 394-6196

Courriel : [relationsinvestisseurs@bnc.ca](mailto:relationsinvestisseurs@bnc.ca)

Internet : [www.bnc.ca/relationsinvestisseurs](http://www.bnc.ca/relationsinvestisseurs)

### Mise en garde à propos des déclarations prospectives

À l'occasion, la Banque Nationale du Canada fait des déclarations prospectives écrites et verbales, notamment dans le présent Rapport annuel, dans d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation canadiens, dans des rapports aux actionnaires, des communiqués de presse et d'autres communications. Toutes ces déclarations sont faites conformément aux législations canadienne et américaine en valeurs mobilières et à la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis.

Des renseignements supplémentaires relatifs à ces déclarations sont disponibles aux pages 10 à 13 du présent Rapport annuel.

### Marques de commerce

Les marques de commerce utilisées dans ce rapport contiennent notamment : Banque Nationale du Canada, Banque Nationale Gestion privée 1859, *un client, une banque*, Compte Surintérêt, Portefeuilles Méritage, NBC CapS, NBC CapS II, Fiducie d'actifs BNC, Fiducie de capital BNC, Altamira et Horizons Alphapro ainsi que leurs logos respectifs qui sont des marques de commerce de la Banque Nationale du Canada utilisées par la Banque Nationale du Canada ou par ses filiales sous licence. Toute autre marque de commerce mentionnée dans ce rapport qui n'est pas la propriété de la Banque Nationale du Canada, est la propriété de son détenteur respectif.

### An English copy of this Annual Report can be obtained from:

Investor Relations Department  
National Bank of Canada  
600 De La Gauchetière Street West, 7th Floor  
Montreal, Quebec H3B 4L2 Canada

Telephone: 1-866-517-5455

Fax: 514-394-6196

E-mail: [investorrelations@bnc.ca](mailto:investorrelations@bnc.ca)

### Dépôt légal

ISBN 978-2-921835-30-5

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2011

### Infographie

CG3 inc. | Communications | Graphisme

### Impression

Transcontinental Litho Acme

Banque Nationale est fier de contribuer à la sauvegarde de l'environnement en utilisant des papiers certifiés EcoLogo et FSC (Forest Stewardship Council).



**Sources mixtes**  
Produit issu de forêts bien gérées  
et de bois ou fibres recyclés  
[www.fsc.org](http://www.fsc.org) Cert no. SW-COC-952  
© 1996 Forest Stewardship Council

Imprimé sur du papier Rolland Opaque  
contenant un minimum de 30 %  
de fibres postindustrielles



Entièrement recyclable –  
le choix responsable



GÉRER



FINANCER



INVESTIR



PROTÉGER



TRANSMETTRE



ENTREPRENDRE

[bnc.ca](https://www.bnc.ca)